



ASSEMBLEA DI
CORSICA

RESUCONTU IN EXTENSO 2024 COMPTE RENDU IN EXTENSO 2024



MANDATURA 2021-2028 / MANDATURE 2021-2028



**1^{ma} SESSIONE URDINARIA DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA
25 è 26 d'APRILE di u 2024**

**1^{ère} SESSION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
25 et 26 AVRIL 2024**

(1^{ma} ghjurnata / 1^{ère} journée)



**PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2024
REUNIONE DI I 25 E 26 D'APRILE DI U 2024
1^{ÈRE} SESSION ORDINAIRE DE 2024
RÉUNION DES 25 ET 26 AVRIL 2024**

**SUNTA di a 1^{ma} ghjurnata : GHJOVE u 25 d'APRILE di u 2024
SOMMAIRE de la 1^{ère} journée : JEUDI 25 AVRIL 2024**

Séance présidée par Monsieur Hyacinthe VANNI	
Ouverture de la séance des questions orales à 10h10	
<u>QUISTIONE URALE / QUESTIONS ORALES</u>	
Question n° 2024/O1/022 - Ligne maritime Toulon-L'Isula, un risque pour la DSP maritime , posée par Mme Véronique PIETRI, au nom du groupe « Core in Fronte »	11
Réponse de Monsieur Gilles SIMEONI, <i>Président du Conseil exécutif de Corse</i>	13
Question n° 2024/O1/009 - Plan Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets (PTPGD) , posée par M. Pierre POLI au nom du groupe « Avanzemu »	17
Réponse de Monsieur Guy ARMANET, Président de l'Office de l'Environnement de la Corse	18
Question n° 2024/O1/019 - Prédation autour du patrimoine bâti historique , posée par Mme Anne-Laure SANTUCCI au nom du groupe « Fà Populu Inseme »	24
ET	
Question n° 2024/O1/018 - Patrimoniu corsu : Da a difesa turregiana a l'esigenza di memoria naziunale , posée par M. Saveriu LUCIANI au nom du groupe « Avanzemu »	25
Réponse commune aux deux questions orales par Madame Antonia LUCIANI, Conseillère exécutive en charge du patrimoine et de	27
Monsieur Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	29

<p>Question n° 2024/O1/012 - Bilan du Schéma Montagne, posée par Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse »</p> <p>Réponse de Monsieur Gilles GIOVANNANGELI, Président de l'Office d'Équipement Hydraulique de la Corse</p>	33 36
<p>Question n° 2024/O1/017 - Intelligence artificielle, posée par Mme Julia TIBERI au nom du groupe « Avanzemu »</p> <p>Réponse de Monsieur Alex VINCIGUERRA, Président de l'Agence du Développement Économique de la Corse</p>	39 41
<p>Question n° 2024/O1/021 - À quand la fin de la répression en Corse ?, posée par Mme Serena BATTESTINI au nom du groupe « Core in Fronte »</p> <p>Réponse de Monsieur Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse</p>	44 46
<p>Question n° 2024/O1/020 - Dysfonctionnement au niveau de l'installation de stockage de déchets non dangereux de Vighjaneddu, posée par M. François SORBA au nom du groupe « Fà Populu Inseme »</p> <p>Réponse de Monsieur Guy ARMANET, Président de l'Office de l'Environnement de la Corse</p>	48 50
<p>Question n° 2024/O1/013 - Réfection du radier de Sartène, posée par Mme Chantal PEDINIELLI au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse »</p> <p>Réponse de Monsieur Dominique LIVRELLI, Conseiller exécutif, Président de l'ODARC</p>	52 53
<p>Question n° 2024/O1/014 - Plan de Transformation et d'Investissement pour la Corse (PTIC), posée par M. Xavier LACOMBE au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse »</p> <p>Réponse de Monsieur Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse</p>	55 57
<p>Question n° 2024/O1/023 - Aiutu a un agricultori dopu a timpesta Ciaran : À chi ne simu ?, posée par Mme Marie-Claude BRANCA au nom du groupe « Core in Fronte »</p> <p>Réponse de Monsieur Dominique LIVRELLI, Conseiller exécutif, Président de l'ODARC</p>	62 64

<p>Question n° 2024/O1/015 - Problématique de la circulation à Olmeto, posée par M. Georges MELA au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse »</p> <p>Réponse de Monsieur Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif</p>	<p>65</p> <p>67</p>
<p>Question n° 2024/O1/024 - I Soldi Corsi : À chi ne simu oramai ?, posée par Mme Véronique PIETRI, au nom du groupe « Core in Fronte »</p> <p>Réponse de Monsieur Alex VINCIGUERRA, Président de l'Agence du Développement Economique de la Corse</p>	<p>71</p> <p>72</p>
<p>Question n° 2024/O1/016 - État des routes en Balagne et respect des engagements votés en Assemblée, posée par M. Pierre GUIDONI au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse »</p> <p>Réponse de Monsieur Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif</p>	<p>74</p> <p>76</p>
<p>Ouverture de la séance publique à 13H03</p>	
<p>Secrétaire de séance : Madame Sandra MARCHETTI</p> <p>Appel nominal des conseillers - Le quorum est atteint</p>	
<p>Discours de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de la Corse</p>	<p>80</p>
<p><u>RAPORTU DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE</u></p>	
<p>Raportu n° 101 : Approvazione di u pruceddu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di i 27 è 28 di marzu di u 2024</p> <p>Rapport n° 101 : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse des 27 et 28 mars 2024</p> <p>Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Monsieur Hyacinthe VANNI</p>	<p>82</p>
<p>VOTE RAPPORT</p>	<p>82</p>
<p>Suspension de séance à 13H11 / Reprise à 15H29</p>	

<u>BUGETTU - FINANZE - FISCALITÀ / BUDGET - FINANCES - FISCALITÉ</u>	
Raportu n° 090 : Rivalutazione di a dutazione di cuntinuità territoriale	
Rapport n° 090 : Revalorisation de la dotation de continuité territoriale	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	83
Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (rapport n° 2024/O1/013) par M. Joseph SAVELLI, <i>rapporteur</i>	92
<i>Prise(s) de parole:</i>	
Mme Vanina BORROMEI	93
M. Jean-Michel SAVELLI	97
Présentation par M. Jean-Michel SAVELLI de l'amendement déposé par le groupe "Un soffiu novu"	100
M. Paul-Félix BENEDETTI	100
M. Jean-Félix ACQUAVIVA	103
M. Pierre GHIONGA	107
M. Jean-Michel SAVELLI	108
M. Jean-Martin MONDOLONI	108
M. Jean-Félix ACQUAVIVA	112
M. Jean-Martin MONDOLONI	112
M. Jean-Michel SAVELLI	113
Mme Valérie BOZZI	114
Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA	115
M. Paul-Félix BENEDETTI	117
M. le Président Gilles SIMEONI, en réponse aux interventions	118
Avis du Conseil exécutif sur l'amendement	122
Suspension de séance à 17H10 (demandée par le groupe Un soffiu Novu) / Reprise à 17H52	
M. Jean-Martin MONDOLONI	123
M. le Président Gilles SIMEONI	124
VOTE Amendement	125
M. Jean-Martin MONDOLONI – explications de vote	125
M. Paul-Félix BENEDETTI	126

M. Jean-Christophe ANGELINI	127
Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA	129
M. Jean-Félix ACQUAVIVA	131
M. Pierre GHIONGA	133
M. Gilles SIMEONI	133
VOTE RAPPORT	135
Raportu n° 092 : Rimpattu finanziariu chì permette di ripusiziunà a struttura di e risorse di a Cullettività di Corsica à un livellu paragunevule à quellu di e Regione è Dipartimenti di dirittu cumunu	
Rapport n° 092 : Rattrapage financier permettant de resituer la structure des ressources de la Collectivité de Corse à un niveau similaire à celui des régions et départements de droit commun	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	136
Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (rapport n° 2024/O1/014) par M. Joseph SAVELLI, <i>rapporteur</i>	139
<i>Prise(s) de parole:</i>	
M. Jean-Martin MONDOLONI	141
Mme Josepha GIACOMETTI	144
M. Paul-Félix BENEDETTI	147
M. Louis POZZO di BORGIO	149
M. le Président Gilles SIMEONI, en réponse	152
Suspension à 19h24 : rédaction d'une nouvelle délibération	
Reprise à 22h00	
M. le Président Gilles SIMEONI, Amendement substitutif	154
<i>Prise(s) de parole :</i>	
Mme Josepha GIACOMETTI	156
M. Paul-Felix BENEDETTI	156
M. le Président Gilles SIMEONI	157
M. Jean-Christophe ANGELINI	158
Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA	159
M. Louis POZZO di BORGIO	161
M. Paul-Felix BENEDETTI	161

VOTE Amendement	162
VOTE RAPPORT	162
<u>DÉROGATION AU RÉGIME ORDINAIRE DU TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS DU SGAC</u>	
VOTE	163
<u>SUCIALE È SALUTE / SOCIAL ET SANTÉ</u>	
Raportu n° 087 : Pattu è programma tarritoriali d'insirzioni di l'attributarii di u rivinutu di sulidarità attiva 2024-2028	
Rapport n° 087 : Pacte et programme territorial d'insertion des bénéficiaires du revenu de solidarité active 2024-2028	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge de la Santé et du Social	163
Lecture du rapport de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux (rapport n° 2024/O1/009) par Mme Frédérique DENSARI, <i>rapporteure</i>	166
<i>Prise(s) de parole:</i>	
Mme Frédérique DENSARI	167
M. Paul-Felix BENEDETTI	169
Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI	171
M. Pierre GHIONGA	171
	172
Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive, en réponse	173
VOTE RAPPORT	
Raportu n° 088 : Cunvenzione per l'inserzione è l'impiegu pè u 2024	
Rapport n° 088 : Convention pour l'insertion et l'emploi pour 2024	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge de la Santé et du Social	174
Avis de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux (rapport n° 2024/O1/010) par Mme Frédérique DENSARI, <i>rapporteure</i>	175
Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (rapport n° 2024/O1/011) par M. Joseph SAVELLI, <i>rapporteur</i>	175

<i>Prise(s) de parole:</i>	
Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI	177
Mme Anne-Laure SANTUCCI	178
Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive, en réponse	179
VOTE RAPPORT	180
<u>GHJUVENTÙ - ATTIVITÀ SPURTIVE / JEUNESSE - ACTIVITÉS SPORTIVES</u>	
Raportu n° 079 : Designazione di i soci di a cunferenza di u sport è di i finanziatori di u sport	
Rapport n° 079 : Désignation des membres de la conférence du sport et de la conférence des financeurs du sport	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	181
<i>Désignations</i>	181
<i>Prise(s) de parole:</i>	
M. Didier BICCHIERAY	183
M. François SORBA	184
M. le Président Gilles SIMEONI, en réponse	185
VOTE RAPPORT	185
<u>AGRICOLTURA / AGRICULTURE</u>	
Raportu n° 098 : Pianu d'assodu 2024-2026 pà rinfurzà a risistenza genetica à a trimuledda picurina	
Rapport n° 098 : Plan de consolidation 2024-2026 visant à améliorer la résistance génétique à la tremblante ovine	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Dominique LIVRELLI, Président de l'Office du Développement Agricole et Rural de la Corse	186
Avis de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement	189
Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité	189

<i>Prise(s) de parole :</i>	
M. Paul-Joseph CAITUCOLI	189
Mme Marie-Claude BRANCA	191
M. Dominique LIVRELLI, Conseiller exécutif, en réponse	191
VOTE RAPPORT	192
Rapport n° 078 : ODARC - Pianu di maistria 2024/2028 di i malatii capruni principali in Corsica - Prughjettu « Capra Sana »	
Rapport n° 078 : ODARC - Plan de maîtrise 2024/2028 des principales maladies caprines en Corse - Projet « Capra Sana »	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Dominique LIVRELLI, Président de l'Office du Développement Agricole et Rural de la Corse	192
Lecture du rapport de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (rapport n° 2024/O1/009) par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, <i>rapporteuse</i>	194
Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité	195
<i>Prise(s) de parole:</i>	
Mme Vannina CHIARELLI-LUZI	195
M. Pierre GHIONGA	197
M. Jean-Jacques LUCCHINI	197
M. Paul-Joseph CAITUCOLI	198
M. Dominique LIVRELLI, Conseiller exécutif, en réponse	199
VOTE URGENCE	199
VOTE RAPPORT	199
Suspension 21h35	

La séance des questions orales est ouverte à 10h10, sous la présidence de M. Hyacinthe VANNI, Vice-président de l'Assemblée de Corse, en remplacement de Mme la Présidente MAUPERTUIS.

M. Hyacinthe VANNI

On va commencer, si vous en êtes d'accord.

Chacun peut regagner sa place.

Salute à tutti ! Excusez la Présidente qui nous rejoindra dans la soirée suite à un petit problème technique sur son avion.

Donc, on va commencer avec les questions orales, si vous en êtes d'accord.

Pierre Poli n'est pas encore arrivé, donc on peut commencer avec Véronique Pietri.

C'est une question orale au nom de « Core in fronte ».

Vous avez la parole.

QUISTIONE URALE / QUESTIONS ORALES

Question orale N° 2024/O1/022 posée par Mme Véronique PIETRI au nom du groupe « Core in fronte » : Ligne maritime Toulon-L'Isula, un risque pour la DSP maritime ?

Mme Véronique PIETRI

À ringrazià vi.

Mme la Présidente de l'OTC, M. le Président de l'Exécutif,

Ces dernières semaines, le dossier maritime est revenu, de nouveau, sur le devant de l'actualité.

En février dernier, nous avons appris avec l'ouverture d'une enquête approfondie, par la Commission européenne, sur le contrat 2023-2029.

Bruxelles veut ainsi vérifier *"si l'inclusion du transport de marchandises remorquées et des chauffeurs routiers dans les contrats est justifiée par un besoin de service public, compte tenu de l'existence déjà sur le marché d'une offre commerciale"*, notamment au départ de Toulon.

Même si cette enquête ne préjuge en rien de son issue, elle est de nature de jeter le trouble, alors même que la même Commission européenne avait rassuré la Collectivité de Corse par une lettre de confort, fin 2022, sur l'actuelle DSP Corse-Marseille.

C'est dans ce contexte que l'un des délégataires du service public, La Méridionale, a ouvert, le lundi 6 avril, une nouvelle ligne, sous OSP, Toulon-L'Isula avec une extension vers Livourne dans le cadre d'une rotation triangulaire.

Cette situation n'est pas sans inquiéter les syndicats de marins, STC, CGT, SAMMM, que vous avez reçu le lundi 19 février.

L'inquiétude syndicale est légitime car l'ouverture de cette ligne, louable au demeurant d'un point de vue commercial, peut avoir un effet politique inverse auprès de Bruxelles et de la Commission européenne.

En effet, nous avons un actuel délégataire de service public qui peut démontrer que l'on peut, peut-être, faire gratuitement, à Toulon, via le système

des OSP, ce qui se fait, par voie subventionnée, en DSP, à 50 kilomètres plus à l'ouest, à Marseille.

Un risque de disparition d'une DSP maritime pour la Corse n'est pas à exclure et, avec elle, une casse sociale pour des centaines d'emplois.

La Méridionale a indiqué que la clientèle majoritaire, de la ligne Toulon-l'Isula, serait des passagers et qu'aucun fret ne serait, pour l'heure, embarqué à Toulon.

Sauf à considérer que la ligne Toulon-l'Isula disparaîtra après le 31 décembre 2024, cette situation de non prise de fret sera difficilement tenable, d'un point de vue économique, pour La Méridionale.

Le fret sera obligatoirement la variable d'ajustement de cette ligne, pour être à l'équilibre, notamment en période hivernale.

Le fret a, d'ailleurs, un potentiel important pour le port de Toulon.

En basse saison, la Corsica Ferries transporte, par semaine, près de 7 000 mètres linéaires de fret roulant vers Aiacciu et Bastia.

Comme vous le savez, Il y a, dans le Var, la présence de la centrale d'achat d'une des enseignes principales de la grande distribution. Cette dernière possède une dizaine d'hypermarchés en Corse.

Enfin, le principe de la triangulaire Toulon-l'Isula-Livourne a été conçu sur l'idée d'une autoroute de la mer, pour l'acheminement des poids-lourds, entre la France et l'Italie. Ce service régulier à la fois rapide et fiable, pour un prix attractif par rapport à son équivalent par la route, se généralise au sein de l'UE.

Mme la Présidente de l'OTC, M. le Président de l'Exécutif, nous avons donc plusieurs interrogations :

Avez-vous, d'une part, des nouvelles à apporter à l'ensemble de l'Assemblée de Corse sur l'ouverture de l'enquête de la Commission européenne ?

D'autre part, si la ligne Toulon-l'Isula venait à être pérennisée en 2025, avec du transport de fret, par un actuel délégataire de service public, cela pourrait-il constituer un risque, à terme, sur l'avenir d'une DSP maritime pour la Corse ?

À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. La parole est à l'Exécutif.

M. le Président Gilles SIMEONI

Merci, M. le Président.

Merci, Mme la Conseillère territoriale.

Je réponds donc à votre question en l'absence de Flora Mattei, retenue à Paris suite aux perturbations du trafic. J'ai appris hier soir qu'il en était de même pour la Présidente de l'Assemblée de Corse. Donc, j'espère qu'elles pourront nous rejoindre le plus rapidement possible.

Merci pour votre question qui me permet effectivement de faire le point sur deux volets du dossier maritime.

Le premier porte sur les contentieux ou précontentieux actuellement en cours, et le second porte sur l'état actuel de la desserte maritime de la Corse dans le cadre de la DSP et hors périmètre des délégations de service public.

Sur le premier volet, vous avez rappelé l'ouverture d'une procédure d'enquête formelle par la Commission européenne suite à une nouvelle, j'allais dire une énième, plainte déposée par la Corsica Ferries qui poursuit depuis plusieurs années, voire plusieurs décennies, une stratégie de guérilla juridique contre la Collectivité de Corse, y compris avec assiduité depuis 2015.

Je rappelle que nous avons remporté la quasi-totalité des contentieux puisque, y compris dans le cadre de ce qui est désormais le nouveau contrat des délégations de service public 2021-2028, la Corsica ferries avait introduit plusieurs référés précontractuels pour remettre en cause notamment le périmètre de service public que nous avons défini aux termes de longs échanges avec la Commission européenne, afin d'être intégré dans le cahier des charges de la future DSP. Ces référés précontractuels ont été plaidés devant le Tribunal administratif de Bastia, puis devant le Conseil d'Etat, et la Collectivité de Corse a eu gain de cause. Et donc le périmètre de service public a été validé par les juridictions nationales.

Ce qui n'a pas empêché, vous l'avez dit, la Corsica Ferries d'introduire une nouvelle procédure. Et je rappelle que dès lors qu'il y a procédure, la Commission européenne est dans l'obligation d'ouvrir formellement une procédure d'instruction. Cela a été rendu public. J'ai eu l'occasion de le dire dès que cette nouvelle a été connue et de l'expliquer devant votre assemblée.

Donc, dans ce cadre-là, un des principaux arguments, et cela a un rapport aussi avec votre deuxième question, développé par la Corsica Ferries repose sur l'idée d'une substituabilité entre le port de Marseille et le port de Toulon. Cet argument a été largement débattu devant la Commission européenne et nous avons démontré, notamment à travers des enquêtes auprès des professionnels, des professionnels du fret, à travers des analyses économiques, qu'il n'y avait pas de substituabilité entre le port de Marseille et le port de Toulon, d'où le périmètre actuel de service public.

Donc, ceci continue d'être expliqué à la Commission européenne par la Collectivité de Corse, l'Office des transports, en présence notamment du Secrétariat général aux affaires européennes qui est l'instance qui représente le Gouvernement français auprès de la Commission européenne dans le cadre de ce type de débat.

Donc, la procédure est en cours. Nous espérons, c'est en tout cas le sens des indications orales qui nous ont été données, que ce dossier sera clôturé dans un sens favorable, je l'espère, à la Collectivité de Corse, si possible avant le renouvellement des instances, puisque les élections européennes vont conduire à un renouvellement de la Commission européenne, et nous souhaiterions que ce dossier puisse être clôturé avant ce renouvellement, c'est-à-dire avant septembre 2024.

Voilà donc pour le premier volet de votre question.

En ce qui concerne le deuxième volet donc, comme vous l'avez rappelé, l'ouverture de cette ligne Toulon-l'Ile Rousse par CMA-CGM a donné lieu à un certain nombre de prises de position publiques, notamment par les différentes organisations syndicales de marins.

Vous avez rappelé, Madame la Conseillère, que je les ai reçues et le discours que je leur ai tenu à cette occasion sera le même que celui que je vais développer en réponse à votre question orale.

D'abord rappeler ce qu'est l'état du droit en matière de desserte maritime de la Corse.

Nous avons d'un côté une délégation de service public entre le port de Marseille et les ports de Corse, port dits principaux et ports dits secondaires, et puis, à côté de cette délégation de service public, nous avons un régime d'obligations de service public qui concerne les 3 ports de Nice, Toulon et Marseille à destination des ports de Corse.

Alors, dans le cadre de ce régime d'obligations de service public, qui a été fixé, je vous le rappelle, par une délibération de 2018 de l'Assemblée de Corse, eh bien toute compagnie qui veut assurer la desserte entre la Corse et le continent à partir d'un des 3 ports continentaux que je viens d'évoquer et à destination d'un ou plusieurs des ports de Corse, doit faire une déclaration auprès de l'Office des transports de la Corse et assurer un service minimal qui est de 2 à 3 fois par semaine : 2 fois en saison basse, 3 fois en saison pleine pour les ports dits principaux et une fois par semaine, 2 fois en saison haute pour les ports secondaires.

Donc, il y a actuellement notamment la Corsica Ferries qui bien sûr assure des dessertes dans le cadre de ce régime d'obligations de service public, mais cette possibilité est également ouverte aux compagnies qui sont par ailleurs titulaires d'un contrat de délégation de service public. Et donc c'est le choix qu'a fait, et nous n'avons aucune prise ni directe, ni indirecte sur ce choix, la CMA-CGM en décidant d'ouvrir une ligne entre Toulon et l'Ile Rousse dans le cadre de ce régime d'obligations de service public.

Alors, la seule contrainte qui pèse aujourd'hui sur CMA-CGM, c'est de respecter le régime des obligations de service public tel qu'il a été fixé par la délibération de l'Assemblée de Corse.

En ce qui concerne l'idée d'un fret ou pas d'un fret, ça relève du libre choix de la compagnie CMA-CGM ou de toute autre compagnie. Corsica Ferries exerce entre Toulon et la Corse, elle fait du fret. Nous, nous n'organisons pas notre régime de délégation de service public et notre régime d'obligations de service public par rapport aux attentes ou aux demandes des opérateurs. Nous le définissons par rapport aux besoins de la Corse.

Les besoins de la Corse, tels que nous les avons objectivés dans le cadre de tout le travail de préparation du nouveau contrat de délégation de service public, ont conduit à démontrer qu'il n'y a pas de substituabilité entre le port de Marseille et le port de Toulon, c'est-à-dire que la quasi-totalité du fret qui est compensé dans le cadre de la délégation de service public passe par Marseille et ne peut pas passer autre part que par Marseille dans le cadre des ports continentaux.

Par contre, il y a un fret dit résiduel qui est le fret tracté, qui représente entre 20 et 25 % du fret global qui se fait à partir de Toulon.

Aujourd'hui, ce fret-là, il est pris en charge par la Corsica Ferries qui dessert cette ligne dans le cadre d'une OSP. S'il y a une concurrence entre un et plusieurs opérateurs autour de ce fret, et bien la Collectivité de Corse n'a rien à dire de ce côté-là. Et j'ai envie de vous dire que si la ligne n'est pas rentable, c'est

le problème de CMA-CGM et elle doit en discuter avec ses actionnaires, en discuter avec ses organisations syndicales.

Donc nous, nous ne pouvons pas aller au-delà de cela.

Venir dire, et je vais être très clair, que nous ne voudrions pas d'une ouverture de fret parce que nous aurions peur que ce fret fasse concurrence à un fret qui vient de Marseille, ça serait développer l'argument dont nous avons démontré précisément qu'il est inopérant.

Nous, nous avons mis un contrat de délégation de service public à partir de Marseille parce que le fret à titre principal dont a besoin la Corse vient de Marseille, et à travers la structure de l'organisation de la distribution, ne peut pas passer par ailleurs.

Donc, c'est la réponse que je peux vous faire. À côté de cela, bien sûr, et je l'avais dit aux organisations syndicales, nous sommes soucieux que nos délégués de service public entretiennent le dialogue social.

Nous sommes soucieux que nos délégués de service public respectent strictement les obligations qui sont à leur charge dans le cadre du contrat de délégation de service public.

Et nous avons conscience aussi qu'il faut que tout cela se fasse dans le parfait respect non seulement du contrat, mais également des règles de droit de l'Union européenne. Et nous sommes extrêmement vigilants à ce que cela soit le cas.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi.

La deuxième question orale, qui était la première mais on attendait que tout le monde arrive, est posée par M. Pierre POLI, au nom du groupe « Avanzemu ».

Avete a parolla.

Question orale N° 2024/O1/009 posée par M. Pierre POLI au nom du groupe « Avanzemu » : Plan territorial de prévention et de gestion des déchets (PTPGD)

M. Pierre POLI

Merci, Monsieur le Président, je m'excuse encore.

M. le Président du Conseil exécutif, M. le Président de l'Office de l'environnement,

Je partirai d'un bilan de la politique Déchets menée depuis plus de 20 ans en Corse, avec les financements de l'Europe, de l'Etat, de la Région, la collecte sélective a été implantée sur l'ensemble du territoire insulaire sans pour autant réussir à diminuer la mise en décharge des déchets produits en Corse chaque année.

Bien sûr, nous devons continuer l'effort de diminution à la source des déchets grâce, notamment, à la généralisation du tri et au recyclage.

Néanmoins, si j'en crois les chiffres du Plan Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets, même dans la perspective la plus optimiste, dans 10 ans il restera à gérer 357 000 tonnes de déchets ménagers et assimilés.

Ces déchets devront être gérés en Corse en réduisant au maximum le recours à l'enfouissement dans les décharges.

Pour ce faire, il apparait dans le PTPGD une analyse très favorable aux Combustibles Solides de Récupération (CSR).

Or, les CSR ne sont que des déchets sur-triés et transformés en granulats qui seront brûlés dans des cimenteries sur le Continent ou dans des « chaufferies » qu'il faudra construire en Corse.

Ces chaufferies spécifiques devront par ailleurs accueillir 50 % de combustibles autres que les CSR. La technologie des CSR apparait donc doublement couteuse : construire et exploiter des installations de surtri pour mettre sous forme de granulats des déchets qui seront brûlés dans des fours qu'il faudra également construire et exploiter.

Seules 2 unités sont actuellement en exploitation sur le Continent : la première depuis 2017 à Laval pour une coopérative agricole, couplée au réseau de chaleur local ; une autre en Alsace dans une papeterie.

Ce process produit de l'énergie renouvelable, mais également plusieurs types de résidus dont des mâchefers essentiellement composés de cendres qui seront stockées en décharges de type Viggianello, et des suies qui seront stockées dans des installations spécifiques sur le Continent. Les coûts de transports des déchets seront donc toujours importants et pèseront toujours sur nos intercommunalités qui les répercutent, in fine, sur l'utilisateur, notamment via les taxes afférentes.

Après ce constat, la question que je vous pose est la suivante :

Pourquoi le PTPGD que vous présentez soutient le recours aux CSR très coûteux et peu expérimenté, n'avons-nous pas d'autres possibilités dans le traitement et la gestion des déchets de notre territoire ?

En supplément et en lien direct avec la problématique, le projet de Monte avance. Après les multiples déclarations depuis son lancement, pourriez-vous clarifier votre position sur ce projet ?

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. La parole est à l'Exécutif, M. Armanet.

M. Guy ARMANET

À ringrazià vi, Presidente.

À ringrazià vi, Caru cullegu, per a vostra questione à bocca ch'aghju da pruvà à risponde di a manera a più chjara pussibile.

L'ete detta in principiu di e vostre parolle, face quantunque più di 20 anni chì issa problematica ci pone qualchì prublema in Corsica è ci vole effettivamente à trattà la.

Vous avez évoqué plusieurs points dans votre question que je vais essayer de traiter au fur et à mesure de ma réponse.

Donc, le constat que vous faites, bien évidemment, sur la répartition des modes de traitement en Corse est aujourd'hui édifiant. Édifiant, pourquoi ? Parce qu'encore en 2023, 62 % des déchets ménagers et assimilés ont été traités par enfouissement, c'est le constat, sur les 2 centres en exploitation dont on dispose sur le territoire de Corse, aussi bien à Viggianellu qu'à Prunelli.

Ce sont donc plus de 130 000 tonnes qui ont été enfouies, avec une nécessité de réquisition, comme vous le savez, puisque les centres et la capacité n'étaient pas nécessaires au moment où ils ont été créés. Donc, il est effectivement nécessaire de le remettre en cause tous les ans et ce qui nous pose un problème d'ailleurs de fond.

S'associer bien évidemment à l'échelle régionale d'une politique volontariste de gestion des déchets, à un processus de transition vers une économie circulaire me semble pertinent, favorisant une utilisation efficiente des ressources, la protection bien sûr de la biodiversité et du climat, tout en demeurant un moteur de croissance économique me semble être un axe stratégique et incontournable pour la planification responsable des déchets.

Le Conseil exécutif de Corse, bien sûr, a inscrit au premier rang de son action cette dynamique forte, afin d'engager la Corse sur une trajectoire vertueuse et répondre bien sûr au défi de demain.

Vous m'interrogez sur deux sujets intimement liés et éminemment d'actualité : la création du centre de tri, de valorisation, de production de CSR de Monte. Je rappellerai quand même qu'il n'est pas le seul à pouvoir produire des CSR en Corse. Les deux autres centres d'enfouissement en produisent d'ores et déjà.

Donc, il est aujourd'hui opportun d'étudier l'opportunité de créer une filière locale ou non de valorisation énergétique en Corse.

Donc, je vous répondrai en deux temps et dans la continuité de la ligne d'action, largement concertée au niveau des territoires, qui a guidé bien évidemment l'élaboration du PTPGD.

Premier point, le strict respect du cadre réglementaire national et européen qui garantit la sécurisation juridique du plan dès sa mise en application. En particulier, la loi de transition énergétique pour une croissance verte et la loi AGEC nous engagent à développer une économie circulaire, à lutter contre le dérèglement climatique et à renforcer notre indépendance énergétique.

Deuxième point, nécessité absolue de réduire la part des déchets destinée à l'enfouissement, non seulement par un soutien sans faille aux acteurs de proximité pour déployer le tri, qui reste l'épine dorsale de notre plan, nécessaire à un captage optimisé des déchets, également par le besoin impérieux de créer en Corse les infrastructures de traitement inexistantes à ce jour dont nous avons besoin et qui permettront d'améliorer considérablement la part de la valorisation matière organique et énergétique.

Dans cet objectif, le projet de PTPGD établit explicitement la nécessité de respecter la hiérarchie des modes de traitement - c'est une obligation - socle juridique européen qui impose de privilégier l'évitement puis le réemploi, puis le recyclage et enfin la valorisation énergétique avant l'élimination ultime.

Il s'agit d'une notion fondamentale prévue par l'article L541-1 du code de l'environnement, qui établit expressément d'assurer la valorisation énergétique d'au moins 70 % des déchets ne pouvant faire l'objet d'une valorisation matière et qui résultent d'une opération de tri réalisée à la source ou dans une installation de production.

Il est important de rappeler que dans une première version du plan, le préfet de Corse, en date de juillet 2021, avait de manière très claire évoqué ce sujet et nous avait dit de manière encore plus claire, « *la notion de valorisation énergétique n'est pas incluse dans le plan, elle est à même de faire tomber votre plan au tribunal administratif. C'est le recours que j'engagerai.* ».

Donc, en matière de planification, la Collectivité de Corse est dans l'impossibilité de déroger à la hiérarchie des modes de traitement. Aucun plan de France et de Navarre ne peut déroger à la hiérarchie des modes de traitement.

La nécessité d'ériger le tri à la source comme pierre angulaire d'une action territoriale de la gestion des déchets engagée et volontariste reste notre priorité.

La Collectivité de Corse incite les EPCI à développer le tri à la source et à fixer des objectifs ambitieux de réduction bien sûr drastique des déchets ultimes à enfouir et au-delà des déchets produits.

Ainsi, la Collectivité de Corse n'élude pas le besoin évident en infrastructures de tri et de valorisation des collectes sélectives, avec le triple objectif d'accroître le recyclage des matières, de réduire l'impact des transports aussi bien terrestres que maritimes et de limiter le coût des gestions de déchets.

L'action et les choix de la Collectivité de Corse en matière de gestion des déchets visent donc en permanence à concilier deux temporalités de nature différente :

La temporalité du moyen et long termes qui doit permettre à la Collectivité de Corse, à travers ses choix, de faire émerger un nouveau système de gestion des déchets vertueux, respectueux des objectifs fixés par la loi nationale et européenne, et intégrant les contraintes spécifiques d'insularité de la Corse.

La temporalité du court terme qui doit permettre d'éviter toute crise des déchets pendant le temps de la montée en puissance des décisions structurelles prises en faveur de l'émergence de nouveaux systèmes.

Je vous rappelle quand même que nos deux centres aujourd'hui ont une capacité de durée de vie qui n'excèdera pas les 2 années qui arrivent.

Cette dialectique se retrouve, par exemple, dans le positionnement de la Collectivité de Corse par rapport au centre de tri et de valorisation de Monte.

La Collectivité de Corse considère que la réalisation de ce centre est indispensable pour permettre de ne pas conduire à l'enfouissement, près de 60 000 tonnes de déchets de manière annuelle. C'est la réduction et la valorisation qui nous permettront d'éviter d'enfuir 60 000 tonnes et ça sera fait par le centre de Monte.

Grâce à cette filière de valorisation alliant conjointement recyclage matières et production de combustibles, la Corse réduirait sensiblement sa dépendance à l'enfouissement en la complétant par une filière régionale de valorisation énergétique. Cette stratégie fixée par le PTPGD affirmerait cette synergie infrastructurelle comme une solution efficace et pérenne à la décarbonation énergétique et à la limitation des impacts environnementaux générés par l'enfouissement.

La valorisation énergétique imposée par l'Europe, source potentielle de croissance verte, la tension actuelle sur les prix de l'énergie, la nécessité de réduire drastiquement l'enfouissement des déchets et d'évoluer vers des sources d'énergie alternatives moins carbonées obligent la Collectivité de Corse à s'interroger, d'une part, sur la pertinence d'une valorisation locale des combustibles solides de récupération produits par les centres de tri du territoire (pas uniquement Monte) et, d'autre part, sur le développement des énergies renouvelables dans une perspective d'autonomie énergétique.

À l'initiative de l'Office de l'environnement et en synergie avec l'AUE et la SEM Bois Énergie, une assistance à maîtrise d'ouvrage visant à déterminer les conditions d'opportunités pour la création d'une filière régionale de valorisation énergétique biomasse CSR a été attribuée et va permettre le lancement d'un programme poussé d'étude dont la possibilité de montage juridique favorisant bien sûr la gestion publique, une définition affinée des flux à valoriser, et une modélisation technique des installations et de leurs impacts environnementaux et sanitaires.

Nous sommes donc dans les études afin d'apporter toutes les garanties de ce qui pourrait se faire en termes de combustibles solides de récupération.

Et enfin, en dimensionnant les unités au plus juste des besoins et en veillant à une haute performance environnementale.

Il s'agira également de s'assurer de leur pertinence financière, vous l'avez dit. Je crois qu'aujourd'hui, le combat que nous avons à mener ensemble, il est bien évidemment de réduire la facture des intercommunalités et indirectement de nos contribuables.

Je ne vais pas alourdir le débat, je pourrais être long sur le sujet, mais juste pour vous donner un exemple : la facture va continuer d'augmenter de 17 M€ jusqu'à ce que Monte soit réalisé, selon les chiffres du SYVADEC, et on serait sur une hausse constante à près de 2 % par an. C'est là où on a un travail à faire. C'est là où c'est inacceptable et c'est là où c'est incompréhensible. Nous avons besoin d'y réfléchir tous ensemble.

Donc, en dimensionnant ces unités au plus juste des besoins et en veillant bien évidemment à cette haute performance environnementale, il s'agira également de s'assurer de la pertinence financière et de leur soutenabilité économique (coûts d'investissement, de fonctionnement et bien d'autres sujets).

Enfin, des plans de financement optimisés qui vont s'appuyer sur des recettes de production énergétique et une éligibilité maximale au soutien financier de l'État.

Je rappellerai quand même que l'État a mobilisé près de 300 M€ pour accompagner les projets de territoire valorisant les CSR. Qui plus est, à l'horizon 2030, ce sont les chiffres de l'ADEME, près de 4 millions de tonnes de CSR seront produits sur le territoire national.

La Collectivité de Corse, comme d'autres territoires métropolitains, vous évoquiez tout à l'heure Laval et Strasbourg, il s'agit aussi du syndicat tarnais Trifyl, il s'agit aussi de l'agglomération Dracénie Provence Verdon, il s'agit aussi des territoires vendéens et mosellans, il s'agit aussi des territoires ultramarins, la Réunion, la Guadeloupe. Donc, nous nous devons effectivement activement de participer au développement contrôlé de cette filière locale que nous aurons à mesurer, à quantifier en termes de valorisation et essayer de voir comment ce maillon, qui devient au niveau national un maillon essentiel du respect des modes de traitement à répondre à ces enjeux énergétiques et environnementaux, en étudiant bien évidemment dans tous ces axes, la possibilité d'une unité biomasse et de CSR.

C'est en déployant donc, vous l'avez compris, un PATC ambitieux et un PTPGD renforcé, que nous aurons à valider sous peu, intégrant une nouvelle

définition des besoins infrastructurels, que la Corse pourra s'engager dans une gestion pérenne, responsable et à coûts maîtrisés de ses déchets.

À défaut, la situation telle que nous la connaissons depuis de nombreuses années, vous l'avez évoqué, vous avez dit 20 ans, je le confirme, nous amène aujourd'hui inexorablement vers les deux centres d'enfouissement qui chargent et qui surchargent. Mais j'ai envie de vous dire plus pour très longtemps, puisque sous 2 ans, on devrait avoir d'autres problèmes. La Collectivité de Corse a activement travaillé sur le sujet. Je m'empresse de vous dire qu'il y a un autre centre qui est à l'étude. Ça ne suffit pas, mais il y en a un autre qui est à l'étude pour essayer, en termes de territorialisation, de soulager ceux qui le font déjà depuis fort longtemps.

Donc en termes de PTPGD, de PAEC, il est important de s'engager dans des voies de prévention, de réemploi, de recyclage de déchets, mais également de promouvoir des modèles économiques visant à la réduction du gaspillage des ressources et de permettre bien évidemment des matières premières et des énergies.

À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. 12 minutes, je pense que...

M. Guy ARMANET

Ça mérite certainement plus, je n'ai pas pu faire plus court.

M. Hyacinthe VANNI

Le sujet est important, mais je vous demande quand même de rester dans des temps raisonnables.

Donc, on peut passer à la question suivante avec une question posée par Anne-Laure SANTUCCI, au nom du groupe « Fà populu in seme ».

Vous avez la parole.

Question orale N° 2024/O1/019 posée par Mme Anne-Laure SANTUCCI, au nom du groupe « Fà populu in seme » : Prédation autour du patrimoine bâti historique.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Merci, Président.

Monsieur le Président du Conseil exécutif,

La tour génoise du XVIème siècle de Tominu a fait l'objet d'un projet d'acquisition par des tiers extérieurs à l'île, qui ont concomitamment déposé une demande administrative de transformation en meublé de tourisme.

Le Conseil municipal de Tominu s'est exprimé à l'unanimité contre ce projet. La commune souhaite que le bien intègre le patrimoine public.

Cette tour est en effet un élément important de l'histoire du village et de la Corse en général. La prise de position du Conseil municipal et les nombreux appels à la mobilisation ont empêché ce projet d'aboutir.

La municipalité ne disposant pas en l'état d'un Plan Local d'Urbanisme ne peut pas faire usage du droit de préemption urbain. Et quand bien même elle le pourrait, compte tenu du prix de vente affiché - de l'ordre de 215 000 € – elle serait dans l'incapacité d'assumer une telle charge financière.

Ce projet de vente, qui n'est malheureusement pas une exception, a démontré une nouvelle fois, la nécessité absolue d'un statut d'autonomie et d'un pouvoir législatif qui, nous le pensons, permettra de stopper les logiques de spéculation et de dépossession.

En attendant, de disposer d'un véritable statut d'autonomie qui garantisse les intérêts du peuple corse sur sa terre, la Collectivité de Corse doit jouer un rôle crucial dans la protection du patrimoine et du foncier, particulièrement face à la pression croissante liée à la spéculation immobilière.

Il nous semble essentiel de mettre en œuvre des politiques et des réglementations strictes qui préservent ces biens de grande valeur culturelle, historique et patrimoniale.

Au-delà d'altérer l'intégrité architecturale et historique des bâtiments, la transformation de certains biens patrimoniaux en logements touristiques provoque une hausse des prix immobiliers, rendant ces zones inaccessibles pour les résidents corses.

Nous nous souvenons des intentions de prédation sur le Couvent Santa Catalina de Siscu, ces derniers jours la tour de Tominu a été ciblée... Nous pouvons malheureusement supposer que d'autres édifices emblématiques de notre patrimoine pourraient aiguïser des appétits spéculatifs.

Pour éviter que ces biens soient à nouveau menacés par la dépossession et la spéculation, Monsieur le Président, pouvez-vous nous informer des moyens dont dispose la Collectivité de Corse pour enrayer ces phénomènes et préserver notre bien commun ?

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Saveriu Luciani pour une même question. Il y aura donc une réponse commune de l'Exécutif.

Donc, Saveriu Luciani, avete a parolla.

Question orale N° 2024/O1/018 posée par M. Saveriu LUCIANI, au nom du groupe « Avanzemu » : Patrimoniu corsu : da a difesa turregiana à l'esigenza di memoria naziunale.

M. Saveriu LUCIANI

À ringrazià vi.

O Sgiò Presidente,

A settimana scorsa, si hè intese assai reazzione pulitiche in giru à a vendita è u scopu d'appigiunamentu di a torra di Tuminu.

Parechji partiti, sindacati è associ anu sustenutu a deliberazione curagiosa di a cumuna di Tuminu chì s'hè opposta di pettu à stu prugettu privatu.

Megliu cusì dicerete, ma ci sia cuncessa d'interrugacci tutti insemi per sapè à quale tuccherà a prussima volta.

Chì per avà, nisun' cullettività ùn hà propriu i mezi, ghjuridichi quant'è finanziarii, d'impedisce o d'acquistà tanti è tanti bè oramai ruvine, à guaru, o prupietà private, for' di u patrimoniu naziunale, forse per via di scosse vechje, erede d'una storia paisana forse trascurata, intrecciata, inturcinata, intrisicata o sippuru trascurata.

Quì si tratta d'un edifiziu storicu è militarescu, specificu d'un puntu di vista memuriale è architetturale. Di questi, n'hè pienu u nostru paese. Ma impatrunisceti di ste petre chì palesa i seculi di lotte è di vita d'un populu in quà è in là, à spizzichi, ùn basta propiu micca. A sapemu noi tutti calati quì in st'emiciculu cum'è a pensanu eletti, militenti associativi o pulitichi fora, cum'è a ponu bramà dinò tant'altri, cittadini o paisani, chì pratendenu à u mantenimentu è à u spannamentu di a ricchezza patrimoniale, storica, culturale è ambientale di stu paese.

Ma sta mane ùn ne simu più digià à u simbulu di Tuminu, ne mancu à ramentà quella vechja difesa torregiana ! Capimuci bè per capisceci megliu : Ancu s'è l'acqua passata ùn macina più a sapete bè, ci pare utule quì di ricurdà à tutti a necessità di riacquistà, di riabilità è mette in valore, inghilocu, in Capicorsu o in altrò, stu patrimoniu materiale è immateriale. ne vogliu vene à ricurdà quì solu sti fundami sacri, chì dicenu ch'ella ci hè quì una nazione ch'hà da rinasce, è ch'hà bisognu d'una strategia subbitania, à nome di resistenza è d'esistenza d'un populu sempre vivu.

Abbisogna quì è avà hic et nunc dice u latinu, l'ambizione d'una strada per turnà à impatrunisceci di a memoria è di sta memoria cullettiva, cù ogettivi è mezi finanziariii d'altu livellu.

L'attesa a sapete hè più chè vechja, hè travechja ma u tempu corre è ùn aspetta...

Aghju da compie è dumandavvi O sgiò presidente, intantu, chì quì a sapete fattu si stà chì à mezu à miraculi è miraculi di capatoghji primurosi, n'emu intesu ancu sta mane, è per u più toccanu à l'ecunomia è a u suciale è a sucietà corsa, ùn ne simu più solu à parlà di petre, di torre, di castelli, o di cittadelle. L'estru naziunalistu chì ci porta, ùn pò chè turnà à ripete chè u bisognu d'essezza -a famosa essezza di Rinatu Coti- hè à mezu chjosu : allora sta mane vi dumandaraghju solu cum'è d'abitudine, chì cuntate di fà, prima à titulu cusì dettu cunsirvatoriu, ma, più in là, allocc'à a mudifica bramata è sperata d'un statutu d'autunomia, per dà un avviu decisu è potente à l'operata patrimoniale ?

U Riacquistu cantava tanti anni fà, 45 anni fà, in lu 1979 « *sta Terra hè a nostra, nisun ci pò pretende, ormai ùn hè à vende, ùn vale à pattighjà* », Ghjacumu Fusina è Ghjuvan'Paulu Poletti. Iè, 45 anni fà hè bella chè capita, era, hè è sarà forse ma sin'à quandu ?

Vi ringraziu.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. A parolla à l'Esecutivu pè risponde.

Mme Antonia LUCIANI

Je vous remercie. Nous ferons une réponse à deux voix avec M. le Président.

Madame la Conseillère, Monsieur le Conseiller,

Je vous remercie pour ces questions dont le sujet, le patrimoine architectural de notre île, et vos inquiétudes touchent et ont touché de nombreux Corses.

Vos questions font écho à l'actualité de ces derniers jours avec la polémique sur la tour de Poghju située sur la commune de Tominu.

Concernant cet édifice, il est important d'indiquer dans un premier temps qu'il n'est pas protégé au titre des Monuments Historiques et qu'il n'entre pas non plus dans notre programme des tours littorales, et pourtant le sujet a mobilisé et mérite toute notre attention.

Avant de développer mon propos, vous rappeler notre engagement depuis plusieurs années en faveur du patrimoine, à travers notamment l'investissement de près de 4 M€ spécifiquement sur le programme des tours dites « génoises », propriété de la Collectivité de Corse.

On peut citer la tour de Fautea, la tour de Nonza, Capu di Muru, celle de Capitellu sur la commune de Grussetu Prugna et la liste n'est pas exhaustive.

Concernant la tour de Tominu et plus largement les outils dont nous disposons pour répondre à la protection de notre patrimoine, voici les indications que nous souhaitons vous donner :

Tout d'abord du point de vue du territoire de la commune, comme ça a été rappelé, celle-ci n'est pas dotée d'un document d'urbanisme. Et donc, ce sont les dispositions combinées du Code de l'urbanisme et du Code du patrimoine qui s'appliquent, qui prévoient des mesures spécifiques, principalement l'expropriation pour cause d'utilité publique et le droit de préemption.

Cette option n'est pas ouverte car, comme je vous le disais, cette tour n'est pas classée.

Par ailleurs, nous pourrions envisager de lancer, au niveau de la Collectivité de Corse, la procédure aboutissant au classement des tours en Monuments Historiques, afin de permettre, le cas échéant, l'expropriation.

Du point de vue de la Collectivité de Corse, aujourd'hui, pour rappel, notre politique patrimoniale se décline en quatre grandes actions :

- Inventorier et connaître à travers l'inventaire général du patrimoine,
- La deuxième action est de protéger à travers le Conseil des sites de Corse, coprésidé par le représentant de l'Etat et le Président du conseil exécutif de Corse. La Collectivité de Corse y décline une politique volontariste en termes de protection visant à valoriser la diversité du patrimoine de Corse,
- La troisième est de conserver, restaurer et mettre en valeur.

La Collectivité de Corse assure la maîtrise d'ouvrage directe d'un certain nombre de projets de conservation, de restauration et de mise en valeur. De grands programmes sont en cours : la cathédrale d'Aiacciu, la citadelle de Corti ou encore, le programme des tours littorales que j'évoquais précédemment.

- Enfin, quatrième action, l'action foncière : la Collectivité de Corse peut être à l'initiative d'actions volontaristes en matière d'acquisition foncière aux fins de sauvegarde et de conservation du patrimoine architectural. Ça a été le cas avec l'action foncière qui a été menée par l'Office foncier pour l'acquisition du Palazzu Stoppielle à Centuri qui est celui qui présente le plus grand intérêt scientifique et historique parmi les 200 « maisons d'américains ».

On pense également au transfert récent du couvent d'Orezza, nous en avons parlé à la session dernière.

Pour autant, nous considérons aujourd'hui que la situation n'est pas satisfaisante et que nous devons aller plus loin.

Pour intervenir, puisqu'il s'agit là plus spécifiquement d'un phénomène de spéculation foncière et de dépossession avec un changement de destination prévu pour la tour, duquel nous devons nous prémunir, et effectivement, le droit constant, pour le moment, ne nous permet pas d'aboutir à une solution satisfaisante. C'est la raison pour laquelle nous réaffirmons que la compétence Culture et patrimoine doit revenir entièrement à la Collectivité de Corse pour permettre la maîtrise totale, la protection et la valorisation de notre patrimoine corse dans le cadre de l'autonomie.

Aujourd'hui, nous pourrions imaginer, comme c'est le cas en Polynésie française, que le droit de préemption permette à la Collectivité de Corse autonome de surveiller et de mettre à déclaration toutes les ventes qui se feraient en Corse,

avec pour but de protéger notre patrimoine et faire en sorte qu'il puisse revenir dans notre giron, et éviter les phénomènes de dépossession.

Enfin, l'outil fiscal, puisque indispensable, pourrait être mobilisé, permettant de récupérer tout ou partie de la rente générée par la puissance publique, avec un fléchage de la recette vers le financement des politiques publiques patrimoniales.

Vous l'avez compris, Chers conseillers, notre volonté est d'aboutir à un transfert total de la compétence culture et patrimoine à la Collectivité, afin d'éviter que des cas comme celui de la Tour de Tominu ne se reproduise.

À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. M. le Président !

M. le Président Gilles SIMEONI

Merci, Mme la Conseillère exécutive.

Merci, Mme et M. les conseillers territoriaux.

Simplement quelques mots d'explication, puisqu'on est dans les temps et qu'il y a eu deux questions orales.

Au-delà de l'aspect technique, cette affaire de la Tour de Tominu a souligné la nécessité d'une démarche politique, historique, patrimoniale et institutionnelle. On est, au-delà des débats techniques et juridiques, au cœur de ce qui fait notre identité, notre histoire, notre relation à la terre.

D'abord, rendre hommage, bien sûr, au maire de Tominu, François Orlandi, et au conseil municipal qui se sont saisis de cette affaire et qui, par délibération, ont dit très clairement leur refus d'abord d'une vente, ensuite d'une vente à caractère économique, voire spéculatif, puisqu'il s'agissait non seulement de vendre le bien dont la propriété est actuellement privée, de le vendre donc à un tiers acquéreur, mais de le vendre aux fins de transformation du bien en meublé de tourisme. Donc, le maire et le Conseil municipal se sont opposés.

Merci de vous être opposés et merci donc d'avoir fait connaître cette problématique.

Ensuite, le mouvement « Femu a Corsica » a relayé à la fois le refus et la nécessité d'une réflexion collective, et il y a eu une mobilisation très large qui

a permis de dissuader les acquéreurs et de laisser les choses en l'état. Et il faut se féliciter bien sûr et de cette mobilisation démocratique, et de son issue positive. Mais une issue positive qui n'est là encore qu'à titre conservatoire, puisque le problème de fond pour Tominu et pour les autres tours, mais au-delà des tours pour tous les biens à valeur patrimoniale et Dieu sait s'ils sont nombreux en Corse, le problème reste entier.

Donc, je voudrais très brièvement rappeler ce que sont les données à droit constant et approfondir un petit peu dans la perspective notamment d'un statut d'autonomie, ce que nous pourrions faire en plus et en mieux, y compris pour répondre très directement aux questions et d'Anne-Laure Santucci et de Saveriu Luciani.

D'abord, le constat du droit actuel, c'est que c'est un droit fragmenté entre l'État, la Collectivité de Corse, un certain nombre d'institutions et que c'est un droit qui est inadapté à une réponse politique d'ensemble. Ça a été dit, la commune de Tominu était impuissante. Pas de PLU, pas de droit de préemption. Et même si elle avait eu un droit de préemption, elle aurait été dans l'incapacité totale d'acquérir le bien au prix du marché annoncé.

Deuxièmement, y compris à travers les premiers communiqués de certaines organisations, on a invité la Collectivité de Corse et l'Office foncier à se saisir juridiquement du dossier. On doit répondre très clairement que, à droit constant, nous n'avons pas la possibilité d'intervenir. L'Office foncier peut intervenir en accompagnement pour porter des projets, il peut se porter acquéreur mais il n'a aucune possibilité de préemption. La Collectivité de Corse n'en avait pas plus de possibilité de préemption. Elle aurait pu l'avoir si la tour était sise sur une parcelle classée dans un espace naturel sensible. Mais je vous rappelle que nous n'aurions pu exercer ce droit de préemption qu'à condition d'avoir un projet d'aménagement économique, et nous serions retombés sur la difficulté que nous avons pu évoquer ensemble.

Et je voudrais dire aussi très clairement qu'il y a aujourd'hui, au-delà de cette impuissance juridique, il y a un gouffre entre ce qu'il faudrait faire en matière d'exercice du droit de préemption, à supposer qu'il soit reconnu et consacré, et nos capacités budgétaires et financières.

Vous rappelez l'exemple de Stopielle : l'exemple de Stoppielle qui est donc une maison dite d'Américains, qui a été acquise à l'époque par l'Office foncier à la demande de la mairie qui avait un projet. La mairie, ensuite il y a eu une alternance, n'a pas les moyens budgétaires de porter un projet économique. La Communauté de communes du Cap Corse, qui a la compétence en matière touristique, on pourrait penser, par exemple, à un circuit autour des maisons d'Américains. Mais là aussi, ce projet se heurte aux difficultés budgétaires d'une

communauté de communes ; une communauté de communes sans moyens propres. Et donc aujourd'hui, l'acquisition de Stopielle, dont je continue à penser, elle avait été votée à l'unanimité, qu'elle était nécessaire et indispensable, pèse lourdement, y compris sur l'Office foncier puisqu'il y a des frais d'entretien et des frais de travaux conservatoires, ne serait-ce que pour assurer la mise hors d'eau, qui grèvent largement le budget de l'Office foncier et qui viennent de facto interdire le financement d'autres opérations portées par d'autres communes et qui sont toutes aussi légitimes. Donc on voit bien qu'on a un problème de nature systémique.

Alors, dire que, y compris confronter à l'insuffisance des moyens juridiques et budgétaires, nous ne sommes pas restés sans rien faire.

Pour ne parler que des tours, je salue le travail qui a été mené sous l'autorité de la conseillère exécutive, qui avait été initié et qui a été poursuivi. On a un travail qui a été mené par les services de la Collectivité de Corse, notamment ceux du patrimoine, avec une cartographie des tours littorales : 94 sur le littoral occidental, 38 sur le littoral oriental.

La propriété qui se répartit entre propriété publique, des baux qui ont été consentis à des privés ou carrément des propriétés privées, quelquefois mais pas toujours dans l'indivision, et nous intervenons y compris à travers le programme ambitieux GRITACCESS, un programme européen. Nous sommes en train de rénover les 11 tours et dans les prochaines, il y a notamment Fautea et Nonza, deux tours particulièrement symboliques. Mais ça ne suffit pas à l'évidence.

Alors, je termine en disant, c'est un peu un pas d'école de l'utilité de l'autonomie. On nous demande souvent, « mais à quoi pourrait servir l'autonomie de façon concrète ? ».

Alors, sur cet exemple précis, d'abord sur le principe de l'acquisition et ensuite sur les moyens budgétaires et financiers de l'acquisition.

Sur le principe de l'acquisition, en s'inspirant par exemple du statut d'autonomie effectivement de la Polynésie, il y a en Polynésie un droit de préemption élargi autour d'une notion de biens qui a été créé sui generis. Vous avez vu qu'aujourd'hui, il y a des régimes qui sont très différents, très lourds à mettre en œuvre, et la gestion des procédures relève à titre principal de l'Etat.

Dans un statut d'autonomie, on pourrait très bien penser que la Collectivité de Corse a la possibilité de définir une catégorie de biens immobiliers ou mobiliers qui présente, je reprends les termes du statut de Polynésie, un intérêt du point de vue de l'histoire, de l'art, de la science, de la technique, du patrimoine

matériel ou immatériel, qui rend désirable ou nécessaire l'acquisition et la préservation. Et là, on a un régime unique qui est défini pour le coup par la loi de Corse, qui va permettre d'intervenir.

Et je rappelle, me tournant notamment vers les maires qui sont dans la salle, c'est que moi, je pense effectivement que, en premier rang et chaque fois que possible, c'est à la commune de porter ce type de projet et qu'en Polynésie, ce droit de préemption général est reconnu aussi bien à la commune qu'à la collectivité. Donc c'est un droit qui est exercé en concours avec une priorité pour la commune.

Donc moi, je pense que cette idée-là, elle vient démontrer... Parce qu'il n'y a pas que les tours, on a tous en tête des fortins, des immeubles... Je ne vais pas citer des immeubles, parce que j'en oublierai certains et puis la plupart d'entre eux sont aujourd'hui privatifs. Moi, je ne pense pas qu'on doive aller brutalement vers des expropriations, ça n'a jamais été notre philosophie, y compris dans d'autres cas. Il faut négocier.

Par contre, avec un droit de préemption renforcé, s'il y a une volonté de cession à un tiers, eh bien la personne publique intervient. Et donc ça, c'est le premier niveau.

Le deuxième niveau, ce sont les moyens. Là-aussi, l'autonomie est un bon exemple. On a parlé champ de compétences dans lequel, selon nous, le pouvoir normatif de nature législative aurait vocation à s'appliquer. Je pense que, par définition, dans ce type de registre et de compétences, eh bien oui, on a vocation à avoir un pouvoir normatif de nature législatif et on a vocation à pouvoir fixer une fiscalité qui va être une fiscalité liée à l'immobilier et aux transactions immobilières, qui va être dissuasive vis-à-vis de la spéculation, on l'a dit souvent. Et le produit de cette fiscalité peut venir, par exemple, alimenter, on avait parlé de ressources fléchées, notre politique de logement, notre politique d'acquisition des terrains agricoles, notre politique d'exercice du droit de préemption, y compris au profit des communes.

Et on peut également penser, et je termine, à des mécanismes fiscaux puisque si on se situe dans le cadre de la propriété privée par un tiers qui va vendre, on peut très bien penser que l'acquisition se fait pour préserver les finances publiques à un prix qui n'est pas celui du marché, mais avec un mécanisme d'avoir fiscal, par exemple, qui permet au tiers qui envisage de vendre et qui accepte de vendre à un prix qui est inférieur à celui du marché, de retrouver à travers un avoir fiscal un intérêt à la vente.

Donc moi, je pense que cet exemple précis qui a conduit à se mobiliser avec succès pour assurer que la tour de Tominu ne fasse pas l'objet d'une vente

spéculative nous a permis de démontrer, par l'exemple d'abord, que la mobilisation démocratique paye, celle du maire, du conseil municipal, relayée ensuite et soutenue de façon très large et, deuxièmement, nous a démontré que, y compris dans des domaines qui sont des domaines très concrets, un statut d'autonomie nous permettrait de construire et de mettre en œuvre des solutions très opérationnelles au profit de la Corse, du peuple corse et de l'intérêt général.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Question orale posée par Cathy COGNETTI-TURCHINI, au nom du groupe « Un soffiu novu ».

Vous avez la parole.

Question orale N° 2024/O1/012 posée par Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI Au nom du groupe « Un soffiu novu » : Bilan du schéma montagne.

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

Merci, Monsieur le Président.

Le schéma d'aménagement de la montagne, corrélé au Comité de massif, avait été adopté en 2017 pour se terminer au 31 décembre 23. On ne voit pas poindre de schéma révisé pour en prendre le relai, ni de bilan de ce septennat.

Un dossier important revient de manière récurrente dans les discussions depuis la création de l'Assemblée de Corse : c'est la question de la revitalisation de l'intérieur.

L'élue de la commune de Morosaglia et la Vice-présidente de la communauté des communes Pasquale Paoli que je suis sait bien ce que cela implique.

Concernant la mise en œuvre du schéma montagne, les interventions se répartissent en quatre axes :

Le premier axe permet le rattrapage des infrastructures d'eau et d'assainissement, les investissements en matière d'électrification et aussi, l'accompagnement du déploiement de la fibre finançant l'adressage et la signalétique des communes.

L'axe 2 concerne l'amélioration de l'accès aux services de base pour lesquels je pense qu'il y a 80 projets qui ont été soutenus.

L'axe 3, quant à lui, soutient le développement du tourisme de montagne et les itinéraires patrimoniaux, tels que la Strada paulina. Et à ce titre, la commune de Morosaglia a bénéficié d'une aide importante pour la rénovation du couvent de Morosaglia et bien d'autres projets.

Enfin, l'axe 4, soutient le développement agricole et la filière bois en finançant des projets favorisant notamment l'autonomie alimentaire et les circuits courts.

Chaque mandature a eu son lot d'initiatives en faveur de l'intérieur, du réseau routier secondaire, de la politique des meublés de tourisme, de la politique en matière d'hydroélectricité avec les retombées que l'on connaît pour les sites d'implantation, du développement rural et agropastoral avec l'institution du PDRC, le fameux programme de développement agricole de la Corse. Je pense aussi aux mesures engagées au profit des communes pour favoriser la réhabilitation du foncier bâti existant et sa transformation en logements communaux ou sociaux en mesure d'accueillir de nouveaux habitants en milieu rural.

Des mesures certes disparates mais bien réelles et ciblées sur le monde rural qui témoigne de l'implication constante de notre institution sur cette question. Le schéma de 2017 arrive à son terme. Il est temps d'en mesurer ses effets, de mettre en perspective ce qui était prévu et ce qu'il en est ressorti effectivement. Ne reproduisons pas le syndrome du PADDUC dont on attend le bilan depuis octobre 2021.

Bien sûr il y a dû y avoir des évolutions sur certains sujets, je pense au numérique et au déploiement de la fibre qui a pu, grâce au concours du Fonds de Solidarité Numérique, se concrétiser plus rapidement que prévu, et on s'en félicite.

En revanche, d'autres dossiers peinent à avancer. Je pense à la désertification médicale sur laquelle j'étais intervenue en décembre dernier dans ce même hémicycle. La désertification médicale évoquée dans la présentation en générale du schéma renvoie au fameux problème du déséquilibre territorial de l'encadrement médical.

Il y a des pistes de réflexion sur les cabinets secondaires, le renforcement de l'imagerie médicale assumée par les infirmières, les maisons de santé, etc.

À l'heure du bilan, quelle réalisation peut-on dénombrée ? Il y a eu bien évidemment la mise en place d'un bus, mais je pense que ça ne suffit pas. Et, l'on devait développer beaucoup plus ces taxes importantes pour la Corse et les Corses.

Quant au développement économique pour la valorisation des ressources, je pense notamment au thermalisme et à la filière bois, notre Assemblée s'était prononcée favorablement sur ces dossiers sans rencontrer d'opposition politique tant les sujets sont partagés.

Le financement prévu s'avérait conséquent, si tant est que les sommes prévues aient été effectivement affectées à des projets structurants. 182,3 millions d'euros sur 7 ans, soit une moyenne annuelle de 26 millions d'euros par an, et sur les 182,3 millions de fonds montagne qui avaient été établis, 49,5 millions, soit 7 millions par an.

Initialement, votre solution était de recourir aux reliquats de la DCT, en espérant la revalorisation de l'enveloppe allouée à la CdC à l'époque au titre du Massif de Corse, qui devrait dépasser, avoir une augmentation importante, comme des massifs comparables tels que les Vosges, le Jura. Qu'en est-il exactement ? Le point budgétaire nous permettrait d'y voir plus clair. Et, vu les dernières informations, nous avons quand même quelques inquiétudes.

Donc ce que nous souhaitons, c'est un bilan financier global dans les grandes masses, un rapport d'État lié à l'occasion de la prochaine session, faisant état des opérations réalisées au titre du schéma montagne entre 2017 et 2023.

Il va sans dire que nous partageons tous l'objectif de soutenir la montagne et la mise en œuvre de ce schéma montagne, d'y développer des activités pour y maintenir tout simplement la vie, d'y favoriser même l'accueil de nouveaux habitants par la pérennisation des services publics.

Ce monde rural, notre montagne, Monsieur le Président, cari cullegghi, c'est la Corse de l'Intérieur qui constitue nos racines, c'est notre ancrage et ça ne doit pas se concevoir au passé, mais bien devenir notre présent et notre avenir. Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. La parole est à l'exécutif, Gilles Giovannangeli.

M. Gilles GIOVANNANGELI

Merci, Monsieur le Président.

Merci, Madame la Conseillère, pour votre question parce qu'elle nous permet d'abord d'affirmer un choix stratégique de la Collectivité, de notre majorité qui est celui du soutien aux territoires de montagne. C'est un choix politique fort, c'est aussi un choix budgétaire qui est, je dirais un petit peu à contre-courant du modèle dominant et habituel que l'on retrouve ailleurs, c'est-à-dire celui de soutien souvent aux grands bassins de population, voire aux territoires littoraux.

Nous, nous avons fait le choix d'une orientation, notamment des politiques d'aménagement vers l'intérieur, vers le rural et vers la montagne, nous avons fait le choix de lutter contre les fractures territoriales pour plus d'équilibre territorial, en soutenant les politiques de logement, en soutenant les politiques de développement économique et agricole, en soutenant les politiques de santé, vous l'avez dit, et bien entendu, les infrastructures.

Nous le faisons grâce à des dispositifs d'aides qui sont, vous le savez, lorsqu'il s'agit d'intervenir dans ces territoires où les contraintes sont plus fortes, ils sont bonifiés avec des taux d'intervention plus importants. Je vais vous donner au moins un chiffre : entre 2018 et 2023, c'est plus de 200 millions d'euros qui ont été affectés, avec ces dispositifs d'aides, aux politiques de soutien en faveur des territoires de montagne, en soutenant plus de 5000 projets portés par des collectivités, par des petites communes en majorité.

Donc vous pouvez aussi vous imaginer ce que ça fait dans les budgets communaux, ce que ça apporte aussi dans les territoires en termes d'activité économique. Moi, je pense que souvent ici, les oppositions nous reprochent de manquer de marqueurs. Là, vous avez un marqueur fort de cette majorité, qui est assumé, c'est celui des aides aux territoires, notamment aux territoires de montagne, et je pense que cela représente un investissement majeur et indispensable pour la Corse.

A ces dispositifs d'aides, et vous l'avez souligné aussi, depuis 2016 a été réactivé le Comité de massif, c'est aussi un travail qui est à mettre au crédit de la majorité territoriale. Et dès 2017, a été voté, à l'unanimité je pense, le principe du schéma montagne et du fonds montagne.

Ces travaux, ils nous ont permis d'engager un certain nombre de politiques, vous en avez parlé, notamment en citant les 4 axes d'intervention du schéma montagne.

Vous nous posez deux questions, si je résume. La première question c'est : quel en est le bilan et quelle en est l'évaluation et où en est la révision ? Je m'étonne un peu de cette question, Madame la Conseillère, parce que je pense que vous le savez, lors de la réunion des assises de la montagne en février 2023 à Zicavu, un bilan a été présenté du fonds montagne, un bilan qui est éloquent, et vous l'avez repris dans les axes, je vais me permettre moi aussi de les citer : 100 millions d'euros ont été investis, 50 millions de fonds montagne, sachant que ce fonds a un effet puissant de levier, lorsque l'on injecte 50 millions de fonds montagne, derrière on lève des fonds de la Collectivité de Corse à travers les dispositifs d'aides, mais on lève aussi les fonds d'Etat, ce qui fait que les porteurs de projets, souvent les communes, se retrouvent avec une quote-part relative autour de 10 %, et encore, avec la récupération du FCTVA nous sommes plutôt sur 5 %. Donc, vous voyez là l'effort conséquent.

Sur le premier axe, infrastructures eau et assainissement, pratiquement 190 projets ont été financés, 36 millions d'euros dont 18 millions de fonds montagne.

Sur le deuxième axe, l'amélioration aux services de base, les maisons de santé, l'offre culturelle hors saison, les équipements, notamment les équipements de déneigement, c'est à peu près 20 millions d'euros, dont 8 millions d'euros de fonds montagne.

L'axe 3, et vous en avez aussi parlé, le développement du tourisme de montagne, les itinéraires patrimoniaux dont « A Strada Paolina », et vous avez cité le projet porté par votre commune, qui est celui de la rénovation du Couvent de Merusaglia ; cette rénovation, c'est 2,5 millions, dont 1,7 million par le fonds montagne, mais au-delà, intervention de la direction du patrimoine, intervention de l'Etat, ce qui fait que votre commune se retrouve avec une participation de 10 %. Là, c'est 84 projets, plus de 25 millions de projets et à peu près 14 millions de fonds montagnes.

Enfin l'axe 4, celui du développement agricole, filière bois, financement de l'autonomie alimentaire, des circuits courts, rénovation des abattoirs, etc., 16 millions d'euros dont 10 millions de fonds montagne.

Vous pouvez donc constater l'effort conséquent réalisé qui démontre tout l'intérêt de ce fonds.

Ce bilan a été présenté aux Assises, mais également à la Chambre des Territoires.

Sur l'évaluation et les révisions, lors des Assises de Zicavu, un comité de suivi et d'évaluation a été mis en place ; des réunions sont en cours, et ce travail

est en train d'être mené et va aboutir dans les semaines à venir, et il y aura effectivement, lors d'une prochaine session, comme vous le soulignez, un rapport qui sera présenté avec le principe de révision du schéma.

Votre deuxième question concerne celle du financement du Plan montagne. Vous l'avez aussi signalé, les massifs de France sont financés en particulier grâce à l'intervention du FNADT, à hauteur, suivant les massifs, de 5 à 10 millions. Pour la Corse, c'est 150 000 euros qui servent uniquement à financer le soutien aux foires rurales. C'est pour cela que dès 2016, il y a eu un amendement concernant l'affectation du reliquat de la DCT qui nous a permis de déspecialiser ce reliquat, et cette déspecialisation a permis, entre autres, d'abonder le financement du Comité de massif. Je pense que c'était une bonne chose, lorsqu'aujourd'hui nous voyons le résultat, nous voyons bien la pertinence de cette démarche.

Cela dit, on sait aussi aujourd'hui que, parce que cette DCT n'a jamais été réévaluée, on se retrouve aujourd'hui sans reliquat.

Mais je le disais précédemment dans mes propos introductifs, nous avons fait le choix de maintenir une politique forte de soutien aux territoires de montagne. Et donc, dans la présentation budgétaire qui vous a été faite, lors du vote du BP 2024, nous avons fléché des financements qui permettront de continuer à soutenir cette politique de manière forte.

Pour autant, dans le cadre du travail qui va être mené avec l'Etat sur un nouveau pacte financier fiscal et budgétaire, travail qui sera aussi produit en commission des finances, nous devons introduire cette nécessité d'avoir pour la Corse un fonds montagne spécifique.

Pour conclure, un peu de la même façon que l'a fait le Président du Conseil exécutif, nous sommes là aussi dans un cas d'école, et je vais reprendre ses propos, de ce que pourrait nous apporter l'autonomie. Elle nous permettrait de franchir un palier, un saut qualitatif, parce que vous le savez, dans le projet d'autonomie, il y a bien sur la question des territoires, l'organisation infraterritoriale avec la question des périmètres à redéfinir, car on voit aujourd'hui combien ils sont incohérents et peuvent être pénalisants pour les communes de montagne, la question des compétences qu'il faudra conforter, voire développer et bien entendu la question des moyens qu'il faudra affecter, pour une politique de la montagne ambitieuse.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Question suivante :

Question n° 2024/O1/017 posée par Mme Julia TIBERI au nom du groupe « Avanzemu » : **Intelligence artificielle,**

Mme Julia TIBERI

Merci.

Monsieur le Président du Conseil exécutif, Monsieur le Président de l'ADEC, lors de la dernière séance des questions orales de notre Assemblée, je vous interrogeais sur l'économie bleue en tenant compte de la transversalité du sujet, puisque c'est un sujet qui embrasse plusieurs domaines.

Pour élaborer cette question, puisque j'avais déjà en tête mon projet de ce jour, j'ai fait le choix d'avoir recours à un logiciel d'Intelligence Artificielle qui a complètement généré et rédigé le document que je vous ai soumis.

Nous pouvons qualifier le résultat de très satisfaisant. Malgré la nécessité de compiler des paramètres relativement complexes au regard de l'étendue du sujet, le logiciel a su synthétiser la problématique et proposer une rédaction d'une qualité ne dénotant pas des autres questions posées ce jour-là.

Cette anecdote n'est qu'une facette de la révolution technologique en marche.

Vous l'avez compris, M. le Président, je souhaite évoquer avec vous le développement de l'Intelligence Artificielle, les perspectives que cela offre pour notre territoire et la nécessaire adaptation que cela impose.

L'Intelligence Artificielle peut être, pour un territoire comme la Corse, une véritable opportunité de développement économique. En effet, dans ce domaine, au contraire de nombreux autres domaines, la Corse ne pâtira que marginalement des handicaps liés à son insularité. Cela vaut d'ailleurs pour l'ensemble du secteur du numérique.

Quelques entreprises locales sont d'ailleurs d'ores et déjà positionnées sur le développement de l'IA et de ses outils. Nous sommes en mesure de faire de la Corse un territoire d'excellence dans ce domaine.

Au-delà des acteurs du développement de l'IA, nous pouvons considérer que la révolution technologique va impacter l'ensemble des entreprises et institutions au même titre que l'avènement d'Internet a pu le faire il y a quelques années.

La technologie peut être alors être perçue comme une formidable opportunité de croissance, d'innovation, d'optimisation pour les entreprises, mais aussi comme une menace pour les salariés avec des tâches toujours plus nombreuses pouvant être assurées par les machines.

C'est donc un important défi de transition qui s'annonce. Celle-ci doit être accompagnée afin d'en tirer le meilleur et de conserver l'équilibre social.

La Collectivité de Corse ne fera pas exception et ne saurait, elle-même, demeurer en retrait de cette vague de progrès. Il conviendra d'adapter son organisation et de tirer avantage des nouvelles possibilités offertes par l'IA, afin d'optimiser le service public alors même que les moyens financiers se raréfient.

Tout ceci doit s'anticiper dès aujourd'hui. La Collectivité de Corse a un rôle majeur à jouer dans l'avènement de l'IA et les opportunités qu'elle pourrait offrir à la Corse et aux Corses.

Cette question envisage donc trois niveaux d'action et d'anticipation : quelles mesures comptez-vous adopter pour accompagner les acteurs économiques de l'IA dans le développement de l'outil ?

Comment envisagez-vous d'accompagner l'ensemble du tissu socio-économique corse dans la transition technologique induite par l'IA ?

Comment appréhendez-vous cette transition au sein même de l'organisation des services de la CdC et de ses satellites ?

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. La parole est à l'exécutif.

M. Alex VINCIGUERRA

Madame la Conseillère, vous m'interrogez sur les enjeux que représente l'intelligence artificielle pour la Corse et sur les initiatives que nous comptons prendre dans ce domaine. Je vous remercie vivement pour cette question qui nous projette dans l'économie de demain.

Tout d'abord, je tiens à vous affirmer que cette réponse n'a pas été rédigée par une intelligence artificielle mais par une main humaine.

Plus sérieusement, je vous remercie pour cette question qui évoque le principal enjeu de notre économie à venir.

Vous le savez, l'Intelligence artificielle fait partie de nos points d'attention dans le domaine économique et numérique et bien sûr nous sommes sensibilisés à ce qui va se passer.

Même s'il est difficile d'en appréhender les contours, nous suivons de très près l'actualité chargée de l'intelligence artificielle qui, ces derniers mois, a été avec l'apparition d'outils aux performances inédites et de progrès technologiques inattendus, plus particulièrement avec la diffusion à grande échelle d'environnements d'IA génératives, généralistes d'ailleurs, dont le plus connu, et vous l'avez cité, est ChatGPT.

Cette apparition de l'IA dans les débats et dans la société a provoqué un emballement médiatique, des polémiques sur les réseaux sociaux avec les pour et les contre, et une forte pression commerciale des grands acteurs industriels de ce secteur, essentiellement anglo-saxons.

L'Europe a su proposer un premier cadre réglementaire qui fixe un cap : l'IA Act. Cette réglementation pose les questions que nous devons aussi nous poser face aux défis économiques et sociétaux causés par l'IA : comment garantir que les solutions utilisant l'Intelligence artificielle respectent la vie privée de leurs utilisateurs ? Comment s'assurer que les IA génératives qui consomment un grand nombre de données, respectent les droits sur les données et notamment les droits d'auteurs ? Comment éviter que des données sensibles ne soient captées et diffusées par un outil reposant sur l'IA ? Comment faire en sorte que les consommateurs sachent que tel ou tel contenu (texte, audio, vidéo...) a, ou non, été généré par des systèmes d'IA ?

Bien évidemment, ces questions interrogent notre action publique.

Face à ces épineux problèmes, notre volonté est de nous emparer du sujet pour créer en Corse un écosystème de compétences autour de l'IA qui soit en

mesure de stimuler l'innovation et qui nous permette de relever les défis d'un développement durable raisonné et émancipateur, plus particulièrement dans le cadre de l'autonomie.

Depuis 2021, plusieurs initiatives ont été prises et répondent à vos trois questions.

En matière de recherche et de formation, l'Université de Corse, que nous soutenons à travers une nouvelle convention triennale, s'est engagée résolument dans l'IA par ses programmes de recherche et au travers de projets financés par les programmes d'excellence européens, comme Horizon Europe, des programmes nationaux, opérés par l'Agence Nationale de la Recherche pour France 2030 et bien sûr des programmes régionaux à travers notre convention triennale.

Plusieurs enseignants-chercheurs sont impliqués dans des programmes d'IA comme, par exemple, ceux liant mathématiques et santé ou encore informatique et feux de forêt.

En matière de formation, après PAOLITECH, c'est MIRA, une nouvelle école privée d'ingénieurs, qui recevra en septembre prochain sa première promotion. Elle a obtenu, avec notre soutien, l'habilitation à délivrer des titres d'ingénieurs et sera spécialisée en robotique et informatique, avec une forte dominante en IA, rentrée prochaine des élèves ingénieurs.

En matière de transferts de technologie, le projet de Pôle Européen d'Innovation Numérique, que nous soutenons, a été retenu en octobre 2022 par la Commission européenne pour faire partie des 136 pôles européens et des 17 pôles français.

Le consortium portant le pôle réunit 5 partenaires : l'entreprise Aflokkat, CampusPlex 2., Femu Qui, la SITEC et l'Ecole Supérieure des Technologies Industrielles avec 2 consultants, la startup AGRID et IB Consult.

Ce pôle européen permet d'ores et déjà d'apporter un soutien aux entreprises insulaires dans leur projet d'innovation en IA et en robotique par la mise à disposition d'une offre de services articulée autour de 4 axes : le développement des compétences par la formation, le prototypage dans le domaine de l'IA, l'aide à la recherche de fonds pour le développement de projets innovants, la création et animation d'un écosystème autour de l'intelligence artificielle sur le territoire.

Je souligne que ce pôle attire déjà, au-delà des entreprises locales, des entreprises continentales, j'en ai accompagné une hier, qui souhaitent développer leurs centres de recherche en Corse.

J'insiste aussi sur l'effort soutenu conjoint d'INIZIA et de l'ADEC, les start-up corses dans le domaine de l'IA sont de plus en plus nombreuses, tant dans le segment applicatif utilisant l'IA pour résoudre des problématiques fonctionnelles que dans le segment plus amont proposant des services, des produits, des technologies utiles pour, par exemple la création d'applications à base d'IA. Je citerai comme exemple les sociétés Agrid, qui ont aujourd'hui des marchés nationaux et internationaux, Neural Vision, DeltaGee, Biophonia, MidGard, et d'autres.

D'ailleurs, à ce jour, toutes les candidatures au dispositif territorialisé de France 2030 en Corse, se positionnent dans le domaine de l'IA, ce qui prouve la qualité de l'accompagnement de ces startups.

Enfin, en matière d'action publique, la Collectivité de Corse s'engage sur plusieurs chantiers autour de l'intelligence artificielle. Dans le cadre du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de la Corse, SMART ISULA, une charte de la donnée est en cours d'élaboration.

Elle aborde aussi la définition des principes d'une IA éthique pour la Corse. Ces travaux ont débuté en décembre 2023. La charte sera présentée à l'Assemblée de Corse d'ici la fin de l'année.

Parallèlement, la Collectivité de Corse lance une démarche exploratoire de l'IA dans l'action publique autour de 3 axes : l'apport de l'IA notamment dans la constitution de documents administratifs ; l'apport de l'IA dans la gestion publique de ressources de type énergie, eau, déchets ; l'apport de l'IA dans l'action publique en faveur de l'aménagement du territoire et de l'espace territorial, par exemple dans la gestion des flux.

Ce retour d'expériences sera formalisé et restitué sous forme d'un rapport d'information présenté également à l'Assemblée de Corse d'ici la fin de l'année.

L'information et la sensibilisation à ces changements sont importantes.

En Corse, nous soutenons de nombreux évènements et manifestations qui abordent le sujet de l'IA. Des conférences ont eu lieu au CESEC, à l'Université, au parc Galea, ou encore le 23 mai sur Aiacciu, nous nous associerons à une journée dédiée à l'IA et à la donnée.

Pour finir et vous l'avez compris, ce mouvement de la Corse vers l'IA nécessite une action coordonnée car il s'adresse à l'ensemble de nos secteurs économiques culturels, sociaux, les sphères publiques comme privées, le monde professionnel comme la vie quotidienne.

La tâche est ardue car nous devons veiller à une IA maîtrisée, au service de tous. Nous devons éviter de céder à la tentation et à l'attrait d'outils IA alléchants derrière lesquels se cachent parfois des dérives liées à l'utilisation de données non fiables, opaques, ou orientées.

Nous travaillons à un livret spécifique consacré à l'IA pour aligner l'ensemble des initiatives et règlements d'aides relatifs à ce secteur. Tout comme nous réalisons une veille active sur les appels à projet et appels à manifestation nationaux et européens dans le domaine de l'IA.

Madame la conseillère, notre ambition est la vôtre : c'est réussir cette transition vers l'intelligence artificielle et l'économie de demain.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Question suivante :

Question n° 2024/O1/021 posée par Mme Serena BATTESTINI au nom du groupe « Core in Fronte » : **À quand la fin de la répression en Corse ?**

M. Serena BATTESTINI

Merci.

Monsieur le Président de l'Exécutif de Corse,

Depuis plusieurs mois, la répression politique contre les militants nationalistes s'amplifie. Celle-ci est prégnante au quotidien et multiforme avec notamment des arrestations spectaculaires et des emprisonnements de patriotes corses, avec des méthodes violentes d'intervention que l'on imaginait révolues ; une multiplication des procès FIJAIT, contre les anciens prisonniers politiques, qui assimile les nationalistes corses à des terroristes islamistes. Pour la première fois, le 26 mars dernier un militant de « Core In Fronte » est passé en procès en récidive légale

Les comptes bancaires d'un ancien prisonnier ont été, dernièrement, bloqués pour un retard de paiement de quelques jours, sur une amende liée à son engagement politique. Les amendes concernant les anciens prisonniers s'élèvent toujours à plusieurs millions d'euros.

Une jeunesse condamnée à de lourdes amendes pécuniaires dans des procédures liées aux manifestations populaires suite à l'assassinat d'Yvan Colonna. Dans le même temps, les plaintes des victimes des violences policières ne sont pratiquement pas instruites.

Des assignations à résidence qui éloignent des militants nationalistes de leur famille.

Nous le disons clairement : la répression ne sera jamais une réponse à la question nationale corse. Elle est incompatible avec l'actuel processus de discussions entre les élus corses et le Gouvernement. Elle permet, probablement, à l'Etat français de ne pas s'engager sur la voie de l'apaisement et d'une véritable solution politique globale en Corse.

En effet, les engagements du Président de la République, notamment, sur les anciens prisonniers politiques ne sont pas tenus.

C'est en ce sens, qu'en février dernier, « Core In Fronte » avait tenu une conférence de presse à Centuri devant la maison secondaire du Ministre de la Justice, Eric Dupond Moretti.

Dans ce contexte, l'arrestation de Stéphane Ori est intervenue.

« Core In Fronte » a organisé un rassemblement, le 7 avril, à Coti Chjavari, devant la résidence secondaire familiale du Premier ministre, Gabriel Attal, pour signifier son refus de la répression.

Il s'avère, M. le Président de l'Exécutif, que vous avez rencontré Gabriel Attal, le lundi 8 avril à Paris.

Depuis cette date peu de choses ont filtré de cette réunion, mis à part un communiqué lapidaire de Matignon.

Notre question sera la suivante : M. le Président, pouvez-vous nous indiquer si vous avez parlé de la question de la répression avec M. Attal ? Si la réponse est oui, pouvez-vous informer la représentation élue de l'Assemblée de Corse sur le contenu de ce point de discussion ?

À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. La parole au président du Conseil exécutif.

M. le Président Gilles SIMEONI

Rapidement sur les griefs rappelés dans votre question orale, vous savez que j'ai eu l'occasion de m'exprimer devant l'Assemblée de Corse concernant les méthodes d'interpellation, notamment le fait de faire exploser des portes ou de se livrer à des perquisitions extrêmement brutales. D'abord, ce n'est pas l'esprit ni la lettre du code de procédure pénale et ensuite, c'est totalement contraire à la lettre et à l'esprit du processus en cours. Donc, c'est à la fois incompréhensible et inquiétant.

Au-delà des méthodes d'interpellation et d'un certain nombre de procédures en cours, la question dite des prisonniers politiques a toujours été incluse dans le périmètre du champ des discussions avec le gouvernement et avec l'État. Elle a vocation à continuer à l'être et elle a vocation à être traitée et définitivement réglée.

Je rappelle d'abord que notre objectif commun doit être d'enraciner de façon irréversible, la paix dans l'île et que cela signifie notamment la fin définitive de la violence clandestine, qui continue, en ce qui me concerne, à être pour moi une nécessité absolue, non pas dans le rapport à l'État mais dans le rapport des Corses à eux-mêmes, y compris pour la jeunesse.

Nous savons également qu'au-delà de cette volonté commune de construire et d'enraciner la paix, le moyen le plus sûr de faire que la violence politique disparaisse définitivement, n'est ni la répression policière, ni la réponse judiciaire, le moyen le plus sûr de priver de tout espace politique et de toute légitimité le recours à la violence, qu'elle soit clandestine ou publique, c'est la construction d'une solution politique et c'est ce à quoi nous sommes fermement et fortement attachés.

Dans cet esprit, vous le savez, nous avons souhaité que la question du Fijait, que la question des amendes, des dommages et intérêts, que la question des poursuites pénales et civiles, y compris contre les jeunes qui ont eu à connaître de convocations ou de déferrements devant la justice suite aux manifestations liées à l'assassinat d'Yvan Colonna, nous avons souhaité et nous continuons de souhaiter que l'ensemble de ces points soient traités dans le cadre du processus en cours et ils ont vocation à l'être.

C'est ce que nous avons rappelé ensemble et séparément à chaque occasion, y compris à nos interlocuteurs au plus haut niveau de l'État.

Il y a urgence à le faire parce que le temps joue contre nous dans ce domaine-là et que chaque risque de dérapage peut conduire à des situations qui viendraient ensuite nous engager collectivement dans des logiques que la Corse ne connaît que trop.

Donc il y a urgence, il y a urgence de façon générale, mais nous en parlerons dès cette session, à passer à la deuxième phase du processus et à lui permettre de se concrétiser. Et il y a urgence également à ce que nous ayons des réponses, singulièrement sur la question du Fijait et la question des amendes, des dommages et intérêts dont on nous a dit, et vous le savez, qu'elles étaient solutionnables d'un point de vue technique dès lors qu'il y a la volonté politique.

Donc, cette volonté politique nous a également été exprimée, il faut maintenant qu'elle se concrétise, pas nécessairement à travers de grands effets d'annonce, mais à travers des décisions qui permettront de vérifier que les engagements sur le principe desquels l'État a été clair, commencent enfin à connaître une concrétisation.

En ce qui concerne mon entretien avec le Premier ministre, j'en ai fait une restitution publique qui n'a pas donné lieu à communication. C'était une prise de contact, la première fois que j'avais l'occasion de rencontrer le Premier ministre. Il m'a confirmé sa volonté que le processus réussisse, il m'a confirmé également sa volonté que le Parlement, l'Assemblée nationale et le Sénat puissent débattre du projet d'écritures constitutionnelles qui a été débattu, voté et adopté par l'Assemblée de Corse, en suite des réunions de Beauvau. Et que, en ce qui le concernait en tant que chef du Gouvernement, il serait pleinement engagé dans cette réussite et dans toutes les dimensions du processus, y compris celles que je viens d'évoquer, en subordonnant toutefois la suite opérationnelle, y compris en termes de calendrier, à la décision du président de la République. Je vous rappelle, mais là aussi c'est du domaine public, que Gérard Darmanin nous a dit que le président de la République aurait probablement l'occasion d'inviter les élus de la Corse sous une forme qui reste à déterminer et à un moment qui ne nous a pas encore été précisé, que le président de la République aurait l'occasion de nous rencontrer pour que nous parlions ensemble de la deuxième phase du processus, c'est-à-dire la saisine de l'Assemblée nationale et du Sénat dans la perspective de la révision constitutionnelle.

Voilà donc ce que je pouvais vous dire à ce stade-là.

Par ailleurs, nous nous connaissons bien les uns et les autres, je ne pense pas que la question des prisonniers doive donner lieu à quelque instrumentalisation que ce soit, ni à quelque surenchère.

Nous avons su nous mobiliser, y compris au-delà des nationalistes, dans des dossiers et sur des cas extrêmement douloureux, je pense notamment au rapprochement d'Alain Ferrandi et de Pierre Alessandri, de façon unanime. Nous avons su nous mobiliser de façon collective et unanime pour exiger la justice et la vérité pour Yvan Colonna. Je pense que nous devons également de façon unanime, mais ça sera l'objet de nos discussions à venir, rappeler qu'il ne peut pas y avoir de solution avec une logique répressive qui risque de nous entraîner dans des mécaniques qui sont des mécaniques fondamentalement dangereuses.

Donc l'équation est complexe, elle reste soluble. À nous de nous donner les moyens de la résoudre.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Question orale suivante :

Question n° 2024/O1/020 posée par M. François SORBA au nom du groupe « Fà Populu Inseme » : **Dysfonctionnement au niveau de l'installation de stockage de déchets non dangereux de Vighjaneddu**

M. François SORBA

Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Président du Conseil exécutif, Monsieur le Président de l'Office de l'environnement, le 27 mars 2024, la Commune de Vighjaneddu a adressé une sommation interpellative avec constat d'huissier au SYVADEC relative à des « dysfonctionnements graves » concernant notamment le traitement des lixiviats de l'ancien ISDND (installation de stockage de déchets non dangereux) de « Viggianello 1 », aujourd'hui fermé, relevant de la compétence et de la responsabilité du syndicat.

Cette sommation a été faite suite à une suspicion de déversement de lixiviats en dehors des bassins prévus pour leur récupération.

S'inquiétant des risques sanitaires pouvant impacter les populations de Vighjaneddu et de Prupia, la Commune de Vighjaneddu a déposé plainte au pénal contre le SYVADEC le 9 avril 2024.

À cela s'ajoutent, les récriminations et inquiétudes de la population de la microrégion au sujet des nuisances olfactives récurrentes qui émanent du site

tout au long de l'année et cela même au cœur de Prupia, donc bien loin du site de Tepareda....

Inquiétudes aussi quant à la présence, en aval de l'installation, de stations de pompage alimentant les communes de Viaghjaneddu, Prupia et Belvidè à Campumoru, dans lesquelles est captée l'eau pour la consommation. Une infiltration de lixiviat dans les nappes phréatiques pourrait s'avérer catastrophique.

Sans préjuger des suites de la procédure en cours, et malgré les explications apportées par le SYVADEC depuis, la population du Valincu est en droit de s'interroger sur les mesures de contrôle et de surveillance de l'ancien ISDND ainsi que sur les risques à court, moyen et long termes pour la santé de tous, et notamment des générations futures.

D'autre part, la chaîne de tri de l'Ecopôle avait pour objectif de trier 60 % des déchets entrants pour 30 % de déchets valorisés selon le pétitionnaire. Or, suite à l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale par la société exploitant le site pour la modification substantielle apportée à l'exploitation de l'installation de l'ISDND dit « Viggianello 2 », les commissaires enquêteurs ont relevé dans leur rapport qu'en 2022, seulement 0,32 % de déchets ont été effectivement triés et valorisés, soit pour environ 84 000 tonnes de déchets entrants, 268 tonnes valorisés, le reste étant enfoui.

Ainsi, considérant les dysfonctionnements relevés à Vighjaneddu, Monsieur le Président du Conseil exécutif, Monsieur le Président de l'office de l'environnement, de quelles informations dispose l'Office de l'Environnement de la Corse à ce jour sur cette problématique ?

Vi ringraziu.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazia vi. La parole à l'exécutif.

M. Guy ARMANET

Caru Presidente, Caru Cunsiglieru, vi ringraziau pè a vostra dumanda.

Vous l'avez évoqué et la procédure est en cours concernant ce sujet, bien évidemment je me dois de rester extrêmement prudent sur le sujet. Dans le domaine des déchets, la Corse doit faire face à des défis majeurs, particulièrement complexes et dont les conséquences techniques, financières et structurelles constituent, sans aucun doute, les enjeux incontournables des années à venir.

Ces enjeux qui relèvent, notamment, d'une problématique environnementale et sanitaire, trouvent un écho dans les préoccupations légitimes de la population du Valincu qui accueille l'installation de stockage de déchets non dangereux de Vighjaneddu.

Si ce type d'infrastructure, et je me dois de le dire, classée ne relève pas du champ de compétences de la Collectivité de Corse et encore moins de l'Office de l'Environnement, les informations relatives à un dysfonctionnement pouvant occasionner une pollution ont, bien évidemment, attiré mon attention et notre attention.

La démarche entreprise par la commune me semble pertinente et, plus largement, l'inquiétude de la population de la microrégion mérite une réponse claire des acteurs compétents en la matière. Je suis d'ailleurs en relation avec Jean Pereney, et indirectement avec Monsieur Pucci, le maire, et j'ai pu avoir les documents nécessaires à me faire une propre évaluation de la situation. Mais une fois de plus, je ne peux pas me prononcer sur le sujet.

Par contre, à cette occasion et ce titre, ce qui s'est passé à Vighjaneddu m'a permis de m'entretenir vendredi dernier avec le préfet de Corse sur différents sujets, et deux ont pu retenir mon attention et toute mon attention. La première concerne Vighjaneddu 1, mais nous n'avons pas, à l'heure où l'on se parle, de réponse ni de l'Etat, ni de la DREAL ; je me suis donc permis de dire au Préfet que la population était très inquiète et que moi-même en tant que Président de l'Office de l'Environnement, je me devais d'avoir les éléments qui attestent que les choses se sont faites comme elles auraient dû être faites, et que les inquiétudes sur le risque d'une infiltration dans les nappes phréatiques semblent pendantes et nous interpellent.

Donc, il y a bien au moment où on se parle, un tuyau de surverse sur un des deux bassins qui pourrait présenter quelques caractéristiques qui restent à définir dans le cadre de l'enquête.

Et enfin, concernant Vighjaneddu 2, à l'époque où les choses ont été mises en route, nous avons évoqué le sujet d'une Ecopôle qui mettrait en route une unité de tri en système entrant, un peu ce qu'il va y avoir à Monte, qui permettrait de réduire la volumétrie à l'enfouissement. Bizarrement l'enquête publique, pour la constitution de Vighjaneddu, de l'extension des casiers, nous amène à nous rendre compte qu'on ne tri effectivement que 0,32 % de ce qui rentre sur le site, ce qui est une interpellation forte, car la chaîne de tri déployée pour l'Ecopôle doit nous amener à une réduction de l'enfouissement.

Donc, c'est une interpellation qui doit nous préoccuper. Et, j'ai bien évidemment alerté le préfet sur le sujet, parce que dit tri en entrée de chaîne, dit moins de tonnage à l'enfouissement.

Je ne reviendrai pas aussi sur le cheminement de l'histoire de Vighjaneddu 2, puisqu'on sait que le site est en vente, etc. Ça sera un autre sujet.

Au-delà des réponses fondamentales attendues rapidement sur cette affaire, en tous les cas nous avons été insistants sur le sujet, la seule perspective viable pour la population de Vighjaneddu, et je rajouterai celle de Prunelli di Fium'Orbu, s'inscrit, j'en suis convaincu, dans la mise en œuvre de ce que le PTPDG doit déployer, tout aussi bien en matière de tri que d'infrastructures, pour continuer de développer les choses et d'aller au plus vite vers le moins d'enfouissement possible.

Je rappelle ici qu'en 2035, on ne doit plus enfouir que 10 % de ce que nous faisons aujourd'hui, donc peu ou prou 14 000 tonnes sous peu. Donc, ça c'est la recommandation. Et, on va être contraints de mettre en œuvre tous les systèmes de hiérarchie de traitement que j'ai déployé tout à l'heure, mais je ne serai pas plus long, vous l'avez compris.

J'en terminerai sur le sujet en disant qu'on doit contribuer à l'évolution des comportements vers une économie circulaire qui me semble pertinente et importante. La Collectivité de Corse et l'Office de l'Environnement poursuivent, sans détour, l'objectif de faire des déchets une ressource, c'est un objectif principal, une source de développement économique et d'emplois, et non plus une contrainte ou, encore, une inquiétude pour les Corses.

À ringrazià vi.

M Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Vous avez tenu le temps, Monsieur Armanet, c'est très bien.

Donc, question orale posée par Chantal Pedinielli.

Question n° 2024/O1/013 posée par Mme Chantal PEDINIELLI au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse » : Réfection du radier de Sartène

Mme Chantal PEDINIELLI

Je vous remercie Président.

Monsieur le Président, je me dois de vous interpeler sur le désenclavement d'une zone agricole située au pont génois de Sartène en raison de la submersion récurrente du seul accès actuel.

Il s'agit du passage à gué appelé « le radier » qui dessert cette zone agricole protégée où plusieurs jeunes agriculteurs se sont récemment installés.

Je vous ai rappelé également que la mairie de Viggianello a créé une association foncière pastorale qui a sanctuarisé ces 600 hectares sur cette rive. Mais, en cas de crue, le passage à gué est totalement submergé.

L'office national de l'eau et des milieux aquatiques, la fameuse police de l'eau, ONEMA, interdit de nettoyer les buses et d'enlever le sable en mettant en avant des arguments écologiques. La DDTM interdit, elle, l'utilisation d'engins mécaniques dans les cours d'eau. Le résultat est que le radier est très souvent submergé.

Afin que les agriculteurs puissent bénéficier d'un autre accès, il avait été question que l'ODARC finance la création d'une piste. Je souhaiterais savoir si c'est envisagé par vos services, et si oui, savoir si c'était réalisable à court ou moyen termes.

Mais il n'y a pas que les agriculteurs qui sont embêtés sur cette rive, il y a aussi plusieurs riverains. Les habitants de la rive droite du Rizzanese sont obligés de laisser leurs véhicules sur la RD 268 et de regagner leur domicile à pied, ils traversent le pont de Spin'à Cavaddu, pont qui date du 13^{ème} siècle.

Donc, vous comprendrez que ces riverains n'accèdent pas ni à leur terrain dès la première pluie.

L'ironie du sort, est que l'on avance sur le dossier de l'irrigation de la vallée du Rizzanese avec l'office hydraulique de Corse. A ce sujet, je voulais remercier M. Giovannangeli, car les ingénieurs de l'office travaillent sur un projet pertinent. La chambre d'agriculture, elle, a répertorié tous les agriculteurs de la vallée, et ceux dont je parle en font partie.

Donc, vous voyez, les parcelles vont être irriguées, il va y avoir de l'eau, mais certains agriculteurs en fonction de la météo, ne pourront pas accéder sur leur parcelle.

Vous l'aurez compris, la question de cet accès est capitale pour les usagers de ce tronçon qui, je le répète, est le seul moyen de rejoindre la rive droite.

Il est impératif donc que la Collectivité ainsi que l'ODARC apportent une solution d'accès alternative.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. La parole est au Conseil exécutif, au président de l'ODARC, Monsieur Livrelli.

M. Dominique LIVRELLI

À ringrazià vi.

Madama a Cunsigliera, à ringrazià vi pè issa questione.

Effectivement, aujourd'hui, une partie de la rive droite du Rizzanese est à certains moments de l'année, enclavée du fait que le radier dont vous parlez soit submergé et rende impraticable son utilisation, obligeant les riverains et usagers à emprunter à pied l'antique pont.

Ce radier, composé de multiples buses bétonnées réhaussées par un tablier bétonné, existe depuis plus de 30 ans et a été refait et amélioré il y a une dizaine d'années.

Situé juste à l'aval du pont de Spin'à Cavaddu, le radier enjambe le Rizzanese, rejoignant les communes de Sartè et d'Arbiddara et désenclavant aussi des terrains de la commune de Vighjaneddu.

Au fil du temps, les buses longues de plus de 5 mètres se sont remplies de matériaux charriés par le fleuve (sable, galets, bois...) et se retrouvent donc obstruées, ne jouant plus leur rôle. Le niveau d'eau s'est donc élevé et rogne les rives de l'ouvrage où une marche de près de 20 cm apparaît au départ du radier sur chacune des berges, rendant difficile l'accès au radier, même à sec, avec un véhicule normal.

Une convention liant la commune de Sartè et EDF, relative « aux conditions de gestion, surveillance et entretien du passage à gué au lieu-dit « Spin'à Cavaddu » sur le lit du cours d'eau Rizzanese à l'aval de l'aménagement hydroélectrique d'EDF », prévoit que la gestion, l'entretien, la surveillance, la maintenance et les réparations, pour l'intégralité de l'ouvrage, soient assurés par la commune.

Mais comme vous le soulignez dans votre question, à partir du moment où l'ONEMA interdit le nettoyage des buses, seul moyen technique de retrouver un fonctionnement normal de l'équipement, on se trouve dans une situation très difficile.

Afin de trouver des solutions alternatives, les services de l'ODARC ont participé à une réunion concernant ce sujet spécifique, en mairie de Vighjaneddu, le 29 mars dernier.

L'une des propositions que nos services ont pu apporter, sous réserve de l'accord des différents propriétaires fonciers, est d'essayer de mettre en place une desserte alternative rejoignant le centre d'enfouissement. Si cette option était retenue, il faudrait maîtriser le foncier sur le tracé, et si possible porter l'action collectivement, c'est pourquoi nous avons également proposé la mise en place d'une association syndicale libre sur la zone concernée.

Afin de creuser ces possibilités, une réunion est prévue le 14 mai prochain à Vighjaneddu.

D'autres itinéraires, par le Nord ou par l'Est, et même l'abandon du passage à gué comme le préconisent les services de l'Etat, pourraient être envisagés mais ne semblent pas recueillir l'accord des riverains et usagers.

Une dernière option pourrait être la déclaration d'utilité publique de la piste par la mairie.

Dans tous les cas, toutes ces possibilités seront étudiées par les acteurs du territoire et les services de l'ODARC et de la Collectivité, et se tiendront à leurs côtés, dès la réunion du 14 mai prochain, pour les accompagner et trouver la solution la plus adaptée, la plus sécurisée et la plus rapide.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi.

Question posée par Xavier Lacombe.

Question n° 2024/O1/014 posée par M. Xavier LACOMBE au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse » : Plan de Transformation et d'Investissement pour la Corse (PTIC),

M. Xavier LACOMBE

Merci. Monsieur le Président de l'exécutif... J'aurais souhaité que le Président soit présent.

M. Hyacinthe VANNI

Il n'est jamais bien loin.

M. Xavier LACOMBE

Donc, dans son discours à Bastia le 7 février 2018, le Président de la République a annoncé que le Plan de Transformation et d'Investissement pour la Corse (PTIC), qui devait se substituer dès 2021 et jusqu'en 2027 au Plan Exceptionnel d'Investissement.

L'objectif de ce nouveau dispositif financier était de poursuivre l'accompagnement des projets structurants pour la Corse.

Dans une interview à Corse Matin, le préfet de Corse, Amaury de Saint Quentin, définissait le caractère structurant, encore une fois, d'une opération par les effets qui ne sont purement pas transitoires, qui modifient durablement dans le temps les caractéristiques fondamentales du territoire, avec un rayonnement qui dépasse largement les frontières du porteur de projet.

Je rappelle que son montant initial était de 500 M€ pour être finalement porté, vous le savez bien tous, avec 50 M€ supplémentaires, ce qui fait un total de 550 M€.

L'Etat avait défini que la moitié serait dévolue à la Collectivité de Corse pour des projets structurants portés par elle ou par les offices et les agences, bien évidemment, l'autre moitié allant à des initiatives communales et intercommunales. Et on peut déjà d'ailleurs à ce stade, noter que plusieurs

territoires ont sollicité ce financement et ont même pour certains d'entre eux formalisé ces engagements sur des contrats de projet qui ont, pour certains, débuté.

Je citerai tout simplement quelques gros dossiers : l'aménagement du Port de Plaisance de Porto-Vecchio, la réalisation de la Place du Diamant à Ajaccio, toujours en attente des arrêtés de subvention, et sur un ton un peu ironique et avec une note d'humour, vous disiez si bien aux Ajacciens et aux pays ajaccien l'autre soir à l'inauguration du théâtre de l'Empire, que si nous étions gentils, nous aurions nos arrêtés de subvention, alors nous tâcherons d'être sages, même si des choses étaient convenues que pour cela sur les arrêtés de subvention, ça pourrait être étalé sur 2 ou 3 exercices et ça ne représente que 20 % du projet et non 50 ou 60 comme pour certains aménagements de parking qui ont été financés à cette hauteur par le passé. La reconstruction aussi du pôle d'enseignement de Prunelli di Fiumorbu, la couverture des tribunes du Stade Armand-Cesari de Furiani.

Sans vouloir, mais pour un petit rappel, faire de prosélytisme ou de chauvinisme, je suis également fier, pour y avoir participé, de rappeler que la Communauté du Pays Ajaccien a signé deux contrats de projet avec l'Etat, pour le financement du Téléporté San-Angelo et du Pôle d'échanges multimodal de Mezana. On espère que cela débutera dans les prochains mois.

Pour les collectivités que nous administrons, cela témoigne à la fois de la vision structurante de nos territoires respectifs, mais surtout de la maturité des projets que nous portons et de notre capacité à les engager.

Ils constituent l'essentiel de la consommation des crédits, à savoir 11,5 M€ en 2021, 30 M€ en 2022 et 50 M€ en 2023. L'Etat tablait d'ailleurs sur une consommation de 70 M€, mais chacun fait ce qu'il peut.

A l'exclusion de projets hydrauliques, M. le Conseiller exécutif de l'office hydraulique, portés par l'OEHC la réfection de l'appontement Saint Joseph, dont l'urgence n'était plus à démontrer par ailleurs, je ne trouve nulle trace d'une consommation ou d'une programmation d'opérations structurantes sous maîtrise d'ouvrage de la Collectivité de Corse.

Aussi, Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse, ma question sera simple et appelle une réponse simple, mais claire et précise.

En l'absence regrettable de Programmation Pluriannuelle d'Investissement pour notre Collectivité, sachant que la dernière remonte à 2017, avec une clause de revoyure l'année qui devait suivre ou deux ans plus tard, ce qui n'est toujours pas le cas, et qui nous prive, et qui ne peut pas être déconnectée

des affaires budgétaires et financières de notre Collectivité, qui nous prive de visibilité sur votre action, pouvez-vous informer notre Assemblée du choix des prochaines opérations structurantes, et notamment routières, où la Collectivité de Corse souhaite solliciter le PTIC et selon le calendrier opérationnel que nous avons accepté ?

J'en profite également pour vous demander quand la PPI transport sera révisée, présentée à notre Assemblée, ayant cru comprendre que cela devrait être au printemps, comme l'hirondelle !

Je vous en remercie.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. A parolla à u Presidente di u Cunsigliu esecutivu.

M. le Président Gilles SIMEONI

Je vais vous répondre avec plaisir, d'abord parce que je vous réponds toujours avec plaisir et ensuite parce que vous me donnez l'occasion de revenir sur un dossier sur lequel, je pense, que le Conseil exécutif et la majorité territoriale sont, l'expression est un peu triviale, extrêmement costauds.

Vous qui êtes attaché à la rationalité, à la cohérence et à la vision stratégique et planifiée des investissements, je pense que vous ne pourrez que partager mon constat en disant que dans cette affaire, la Collectivité de Corse est irréprochable, que la méthode qu'elle a préconisée depuis le début du PTIC a été écartée unilatéralement par l'État. Et que ce que nous prévoyions dès 2021, c'est malheureusement réalisé au détriment non seulement de la Collectivité de Corse, mais également des communes, intercommunalités et territoires. Le constat étant d'ailleurs également partagé et quelquefois majoré par la Cour des comptes. Excusez du peu !

Alors très brièvement, parce qu'on on a déjà eu l'occasion de le dire, le PTIC, c'est 500 millions d'euros, ce n'est pas 550 millions d'euros. Vous avez dit, « il y a eu 50 millions d'euros en plus », non ! Le Conseil exécutif, la majorité territoriale, appuyés pour l'occasion par un groupe d'opposition, « Core in fronte », ont réussi à obtenir 50 millions d'euros de prise en charge par l'État, d'une condamnation à 93 millions d'euros consécutive aux errements d'une majorité précédente, avec l'accord et le soutien explicite de l'État, dans le cadre de jugements et de décisions dont je considère qu'en droit comme au plan moral, elles étaient totalement infondées. N'y revenons pas. Mais on a été seuls pour obtenir la prise en charge de l'État, quand il fallait que vous soyez à côté de nous,

vous n'y avez pas été et si on avait compté sur vous, c'est 50 millions d'euros, on ne les aurait pas eus. On les a eus.

Alors il y a eu le vecteur juridique, ça a été le PTIC pour des raisons internes à l'État, mais ça n'a rien à voir avec le PTIC. Ces 50 millions d'euros, il y a 3 contrats de projet qui sont désormais soldés et en cours, pour 62,5 millions d'euros de coût d'opération, 50 millions d'euros PTIC.

Les opérations ont été menées et justifiées avant fin 2023, selon les calendriers prévisionnels prévus entre l'État et la Collectivité de Corse. Ça a servi à des travaux routiers, ça a servi à des achats de véhicules, notamment pour la lutte contre les incendies, et ça a servi à des travaux sur les établissements publics d'enseignement. Donc, ça on l'écarte.

Il reste 500 millions d'euros. 500 millions d'euros, l'État a décidé, remettant en cause unilatéralement la méthode qui avait été validée depuis 2002, qui reposait sur une concertation, certes, à améliorer, mais une concertation à titre principal entre la Collectivité de Corse et l'État, une Collectivité de Corse qui a, je le rappelle, la compétence exclusive en matière d'aménagement stratégique, que ça serait un financement non pas par axe, non pas par thème, non pas dans le cadre d'une programmation définie en commun, mais uniquement par projet, et qu'on irait sur des projets qui seraient répartis entre le bloc communal, intercommunal et la Collectivité de Corse. Ça a été la méthode de l'État.

Nous avons dit que cette méthode allait conduire à des difficultés énormes et nous y sommes aujourd'hui. Les difficultés énormes, quelles sont-elles ? Effectivement, a posteriori, on nous a dit : il y a une clé de répartition, 250 millions d'euros pour les communes et intercommunalités, 250 millions d'euros pour les projets portés en maîtrise d'ouvrage par la Collectivité et ou ses agences et offices. Dont acte.

Moi, j'ai toujours refusé d'opposer les communes, les intercommunalités et la Collectivité de Corse. Prenons la part qui est consacrée aux communes et intercommunalités et vous êtes beaucoup d'entre vous concernés, 250 millions d'euros nous dit-on. L'État a discuté directement avec chaque commune et chaque intercommunalité. Lorsque la Collectivité de Corse a demandé à être associée ou informée à ces discussions, on nous a dit : circulez, il n'y a rien à voir.

Au moment où je parle, je n'ai pas de liste ni des engagements pris avec l'État et avec quelles communes, ni à quelle hauteur, ni dans le cadre de quelle opération.

Vous parliez du port de plaisance de Porto-Vecchio, opération énorme, structurante, etc. Elle a été discutée entre le maire de Porto-Vecchio, qui était à l'époque d'ailleurs conseiller exécutif, et l'État. La Collectivité de Corse n'a jamais été associée, ni de près, ni de loin. Et c'est normal puisque c'était la règle qui avait été voulue, en tout cas, c'est normal du côté de l'État. Le problème, c'est que l'État s'est engagé avec beaucoup de communes et beaucoup d'intercommunalités, et bien au-delà des 250 millions d'euros qu'il a décidé aujourd'hui d'affecter à l'enveloppe dite « projet des communes et intercommunalités ».

Donc les communes se sont engagées, souvent elles se sont engagées quelquefois à hauteur d'un financement, je reprends les termes d'Édouard Philippe, qui devait être un financement à 80 % par l'État, le PTIC, c'est l'annonce qui nous avait été faite. Mais comme on a promis à plus de communes pour plus de projets, qu'on avait de financements disponibles, eh bien, quelquefois on finance à 70, quelquefois on finance à 50, quelquefois même on finance à 40, rarement. Mais ce qui est certain, c'est que, y compris lorsqu'on diminue le taux de financement initialement annoncé par l'État, les maires ou les présidents d'intercos qui se sont engagés, eux, ils n'ont pas, surtout dans le contexte budgétaire global qu'on connaît, la place pour majorer leur part d'autofinancement.

Donc on se retourne vers qui et dans la logique de nos institutions ? Vers la Collectivité de Corse, en disant « vous devez aujourd'hui mettre une part sur des projets ». Je n'en fais pas un problème de principe, mais à la discussion desquels on n'a jamais été associés, les critères n'ont pas été discutés. L'Assemblée de Corse avait pris une délibération pour proposer une méthode. On avait débattu ensemble. La délibération 2021 a été écartée d'un revers de main, au sens propre du terme, par le préfet de l'époque.

Et puis derrière on demande à la Collectivité d'aider. Mais ma difficulté aujourd'hui, qui est la nôtre, c'est que moi, je ne sais pas qui je vais devoir aider, dans quelles proportions, selon quel calendrier.

Vous avez pris l'exemple du plateau scolaire et sportif de Prunelli di Fiumorbu, 40 % d'aide de la Collectivité, soit 7,1 millions d'euros. On a réparti sur 4 exercices budgétaires. Le problème, c'est qu'entre le moment où j'ai pris cette décision qui me paraissait une décision attendue, non seulement par le maire mais également par l'Intercommunalité, le territoire, dans une logique d'équité, y compris avec Ghisonaccia, etc., il est rentré 3 demandes identiques de maires de gauche, de droite, on ne regarde pas la couleur politique, mais qui portent le même type de projet avec le même type de demande mais que moi, je n'ai absolument pas pu prévoir parce que je n'ai pas accès à la liste.

Et donc, vous me disiez en souriant, j'ai dit qu'il faut resituer, d'abord il y a 2 000 témoins, je n'ai jamais dit à Stéphane, « si vous êtes gentil », c'est parce qu'il m'a dit, je suis gentil avec vous, j'aime vous chuchoter à l'oreille des choses ». Il l'a dit devant tout le monde, et j'ai dit, « je vous demande de continuer à être gentil ».

Sur le Diamant, bien sûr qu'on va s'engager comme on a essayé de s'engager sur les autres projets structurants, mais j'ai un vrai problème de prévisibilité. Je sais que les travaux ont commencé, eh oui, mais moi, l'année dernière, je ne savais pas que j'allais avoir 7 millions d'euros à mettre sur les travaux du Diamant. On a eu la discussion il y a 4 mois avec le maire. Il faut le prendre en compte parce que vous ne pouvez pas de votre main gauche venir me dire dans la discussion budgétaire, « vous ne faites rien, vous ne faites pas assez, il n'y a pas de vision stratégique » etc., et puis de la main droite, me reprocher de pas financer au fil de l'eau l'ensemble des projets qui sont légitimement portés par les communes et intercommunalités. Donc on a besoin de porter une méthode qui soit une méthode différente.

Je termine sur le PTIC, pour la part de la Collectivité de Corse, en gros, on a environ 30 millions d'euros de crédits de paiement à mobiliser par an, pour la Collectivité de Corse sur l'enveloppe PTIC. Eh bien, on a pris les orientations qu'on a débattues en Assemblée de Corse. Après, on fait un arbitrage en fonction de la maturité des projets. Je vous prends un exemple : 2022, on a fait 3 contrats de projet ; l'eau brute, on l'a identifiée comme une priorité absolue, on a eu la discussion, et on a dit, « on le met en haut de la pile » On passe, je vous le rappelle, d'un montant moyen d'investissement de 6 millions d'euros à un montant moyen d'investissement de 20 millions d'euros. Donc, on a financé 5 projets qui ont contribué à sécuriser le réseau de la Plaine orientale, 3 opérations, la sécurisation de la ville de Calvi en eau potable et l'optimisation du barrage di E Codole.

Même chose, on a reproduit en 2023 mais toujours dans la même logique d'équité territoriale, cette fois-ci, on est sur 4 projets. Sur les engagements 2023, il y en a 2 qui concernent la sécurisation de la ressource et 2 projets sur la sécurisation des barrages. Vous le savez, il y a Figari et Peri. Donc 2022, domaine de l'eau brute à titre principal. Domaine routier, les opérations qui étaient mûres pour... Oui, pas Peri le vôtre, mais vous n'avez pas de barrage, on ne peut pas financer sans que vous fassiez les demandes ! Le barrage de Figari, c'était une demande qui était forte, qui était urgente.

Sur le domaine routier, ce sont notamment les doublements des créneaux de dépassement, vous le savez, notamment à San Ghjorghju, etc. Donc les opérations qui étaient prêtes et en fonction de la priorisation.

Et puis, une opération patrimoniale qui était la réfection du toit de la caserne génoise à Montlaur qui était attendue depuis longtemps.

Même chose sur la contractualisation 2023. Contrat de projet, l'appontement Saint Joseph, vous le savez, il y a une urgence absolue. L

'eau, je vous l'ai dit et on est à l'enveloppe de 30 millions d'euros qui a été fixée par le préfet.

Je termine. Oui, on va avoir une PPI très rapidement, j'espérais le printemps, on a même discuté, mais je pense que ça sera avant l'été. Je ne pense pas qu'elle puisse se limiter à la PPI routière, je vous le dis, je pense qu'il faut qu'on ait une PPI sur les infrastructures de façon générale, parce que si on fait beaucoup sur les routes et qu'on oublie les ports et les aéroports, on va nous dire « qu'est-ce que vous faites pour les aéroports ». Il y a le numérique aussi, etc. Donc, on aura cette PPI.

Cela étant, on a besoin d'une discussion de fond. Il nous reste quelques dizaines de millions d'euros, vous le savez. Je rappelle que l'identification, la revue de projet sous maîtrise d'ouvrage Collectivité de Corse, on vous a fourni le document, on en a pour 7 ou 800 millions de projets sous maîtrise d'ouvrage Collectivité de Corse, pour lesquels aujourd'hui on n'a pas le financement.

Donc, on a eu une discussion en conférence des présidents, et j'y reviens, sur le nouveau pacte budgétaire fiscal et financier parce que d'abord, on a une urgence de court terme. Je veux dire qu'il y a beaucoup d'opérations qui ont été validées dans le cadre du PTIC et au titre desquelles on a besoin de revoir les plans de financement. Moi, j'ai besoin d'avoir, je le dis, un accès global à ce qui a été prévu par la préfecture, par l'État, où est-ce qu'on est engagés, avec quelle commune, quel projet de territoire, quelle va être la part demandée à la Collectivité de Corse ? Sinon, je ne peux pas construire ma programmation budgétaire que ça soit en complément de subventions, en interventions ou en maîtrise d'ouvrages directe.

Et nous, on aura notre PPI également. On aura cette discussion avec l'État, y compris sur le besoin d'un grand plan qui, à mon avis, doit prendre la suite puisque les objectifs assignés au PEI et au PTIC n'ont pas été atteints. Je pense qu'on doit discuter de ça, qu'on doit en discuter de façon sereine. Il ne faut pas qu'on oppose les communes et les intercommunalités et la Collectivité de Corse. Il faut qu'on définisse des critères, une procédure, une vision pluriannuelle, à mon avis secteur par secteur, avant d'aller projet par projet parce qu'on ne peut pas avoir une vision stratégique projet par projet. Ça, c'est l'objet du travail qu'on doit avoir à faire. On a cet après-midi des rapports sur la DCT, des rapports sur le retard par rapport à un certain nombre de dispositifs où on n'a pas eu à mon avis,

à notre avis, la juste dotation à laquelle la Collectivité de Corse avait droit. C'est ce que j'appelle la mise à niveau avant de rentrer dans la discussion.

Et, avec la commission des finances notamment, comme je vous l'ai proposé, il faut qu'on ait cette discussion sur le fond avec des instruments qui nous font défaut. Et ça, je prends ma part, on ne peut pas continuer comme ça, il faut que vous ayez une vision globale, y compris débattue, ça ne sera pas la présentation par le Conseil exécutif d'une décision de programmation pluriannuelle d'investissement, ça sera un document programmatique, discuté avec la commission des finances et ensuite débattu et éventuellement travaillé par l'Assemblée de Corse pour ensuite avoir ce cadre-là. Et puis derrière, il faut qu'on ait la discussion avec l'État pour pouvoir sécuriser les financements parce qu'en l'état, nous sommes loin du compte.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi.

Question n° 2024/O1/023 posée par Mme Marie-Claude BRANCA au nom du groupe « Core in Fronte » : Aiutu à un agricultori dopu à a timpesta Ciaran : À chì ne simu ?

Mme Marie-Claude BRANCA

Sgiò cunsiglièru in carica di u sviluppu di l'agricultura,

“I boia si liani pà i corra, l’omini pà a parolla”

U 2 di nuvembri di u 2023, a Corsica cunniscia un novu fenomenu climaticu mediterraniu è distruttori chjamatu “Ciaran”.

S’hè supratuttu cuncintratu nant’à a costa di u Punenti di a Corsica, incù pricipitazioni misurati di 300 millilitri à u metru quadru. Stu ghjornu u fiumu Portu hà avutu una piena di 5,80 metra.

Parechji splutazioni agriculi sò stati tocchi è una particolarmenti hà persu tuttu i so infrastrutturi.

Subitu, subito hè stata missa in piazza un oparata paisana è sulidaria pà aiutà à a ricustruzioni.

In stu cuntestu di mossa populari, s'hè prisintatu u Prisidenti di l'Asicutivu par custattà tutti i danni, assicurendu l'allivatori di u so sustegnu par via di l'ODARC è dindu “*qu'il faut l'accompagner à la reconstruction dans les plus brefs délais*”.

In stu casu quì, l'aiutu aspittatu cuncernighja a ricustruzioni di a strada, di i sarrendi è di i purcili chì sò stati strutti.

Da tandu, 6 mesi sò passati è à chì ne simu ? À nudda. Cuntatti sò stati presi incù i vosci servizii è i rispunsivuli par ramintà sta parolla data. Quì dinò emu intesu monda prumessi, i parolli sò beddi è boni ma ùn valini l'atti.

Aghjustaremu chì st'allivatori, stimatu pà u so travaddu, u so cori è a so vulintà, mai ùn hà sviatu di u so parcursu prufissiunali, pruvendu incù stintu à metta i so tarri di famidda in cultura è à mantena u so castagnetu.

A sapeti, par no, l'agricultura devi essa u fundamentu economicu di a Corsica di dumani. Stu mudellu di sucità, ùn pò dunque metta da cantu quiddi chì à l'usu paisanu volini campà è travaddà in tarra soia, fora di i logichi di dipendenza è di l'assistanatu.

Oghji, par st'agricultori, ùn vulemu chì l'affari longhi diventini sarpi.

Vi dumandemu dunqua :

A parolla data vali sempri o nò ? È si rispundetevi chì sì, quandu hè chì sarà tinuta ? Postu chì in stu casu, u paisanu toccu hè à caternu. Spiremu chì prestu ci sarà una riunione trà l'agricultori prisenti quì, è i vostri servizii.

Vi ringraziu pà u vosciu ascoltu.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi.

A parolla à u presidente di l'ODARC.

M. Dominique LIVRELLI

Cara Marie Claude, vi ringraziu pà issa dumanda. M'eti avvezzu à più di rispettu cù i vostri dumandi à bocca. Ùn pensu micca d'essa un omu senza parolla, soprattuttu quand'ellu s'agisci di una disgrazia chì concerna un agricoltori.

Cù u Presidenti di l'esecutivu, emu chjamatu in persona l'agricoltori in quistioni. Aghju presu ingaghjamenti. Oghji a prublematica, a ricustruzioni d'una pista è di a splutazione d'issu agricoltori vi permettini di traparlà. Hè vera, sei mesi sò passati.

L'ingaghjamentu di i soldi publichi ùn si faci micca cusì...

Du 1^{er} au 5 novembre 2023, la Corse-du-Sud ainsi que la Plaine orientale ont été durement touchées par des intempéries dont l'ampleur et l'intensité ont engendré inondations et coulées de boue générant d'importants dégâts sur l'ensemble de l'île.

Si l'ensemble de la population insulaire a été impacté par cet épisode climatique, les exploitants agricoles ont été au premier rang des victimes. En effet, bon nombre d'entre eux ont vu leur outil de travail endommagé par cette catastrophe climatique : clôtures arrachées, pistes d'accès noyées et détruites, systèmes d'irrigation emportés, arbres fruitiers déracinés, ovins emportés sur le Taravo.

Au lendemain de ces événements, l'ODARC a mis en place un recensement dans les meilleurs délais des exploitations concernées. En effet, au-delà de l'indemnisation des pertes de revenu que ces événements climatiques provoquent et qui relève du dispositif « calamités agricoles » mis en œuvre par les services de l'Etat, la Collectivité de Corse a mis en place un dispositif de soutien à ces agriculteurs. Ce dispositif portait sur la reconstruction de leur outil de production dès lors qu'il s'agissait d'investissements non-couverts par leur police d'assurance et notamment, la reconstruction de clôtures à hauteur de 80 % de subvention.

Concernant l'exploitation agricole que vous mettez en avant dans votre question, celle-ci a également bénéficié d'une aide exceptionnelle dite « de minimis » basée sur le règlement (UE) 2019/316 de la commission du 21 février 2019 relatif à l'application des articles 107 et 108 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et permettant d'octroyer 20 000 € maximum d'aide par exploitation sur une période de trois années. Cette aide exceptionnelle a permis de couvrir plus de 18 300 € des pertes de production subies par cet exploitant.

Par ailleurs, comme vous le précisez, cette exploitation a également subi des dégâts importants au niveau d'une piste. Cependant, compte-tenu des contraintes réglementaires liées à la maîtrise du foncier et au regard du coût estimé par l'exploitant pour la réfection de cette piste, à savoir plus de 90 000 €, le financement de ces travaux n'a pas pu encore aboutir.

Sans avis technique et autorisation des services de l'Etat, DRAF, DREAL, nous ne pouvons engager cet argent.

En effet, il n'existe pas de dispositif réglementaire permettant d'intervenir sur du foncier non maîtrisé et encore moins à 100 %. De ce fait, j'ai sollicité les forestiers sapeurs de la Collectivité qui pourront ainsi intervenir et refaire la piste de cette exploitation si les discussions n'aboutissent pas avec l'Etat.

Com'è a pudeti veda, circhemu suluzioni ma miraculi ùn si ni pò micca fà. Allora, iè, a vi dicu, circaremu di fà una riunioni in a simana o quill'altra cù l'agricultori, i sirvizii di u Statu è l'ODARC, pà truvà una suluzioni à issa problematica.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi.

Question n° 2024/O1/015 posée par M. Georges MELA au nom du groupe « Un Soffiu Novu/Un Nouveau Souffle pour la Corse » : **Problématique de la circulation à Olmeto**

M. Georges MELA

Merci, Monsieur le Président.

Je pense que c'est une intervention qui aurait pu être aussi bien faite par notre collègue Chantal Pedinielli que par Santa Duval, compte tenu du lieu d'abord où elle se situe. Et puis, il s'agit au bout du compte que d'une prise en charge de dépenses de fonctionnement.

Je voudrais quand même préciser que passer par une question orale pour une dépense aussi infime, avec une prise en charge qui avait déjà eu lieu par la Collectivité territoriale, me semble encombrer de façon importante l'ensemble de nos travaux puisque nous sommes là déjà en réunion depuis 9 h 30 et je pense que ce sont des choses qui à l'avenir pourraient se régler de façon épistolaire.

Je sais que le maire de la commune d'Olmeto a alerté l'exécutif ou le président de région là-dessus. Il attend toujours une réponse. C'est pour ça que je me permets de la formaliser. Mais avouez quand même, compte tenu de ce qui va suivre au niveau de l'exposé, que cela est un petit peu difficile à mettre en œuvre, surtout compte tenu du montant que je viens de préciser.

Chacun connaît les problèmes de la traverse d'Olmeto qui reste le point noir de la RT 40 avec depuis des années, un alternat avec des feux pour générer le flux de véhicules.

Nous avons regretté, les uns et les autres à plusieurs reprises, que la déviation n'ait pas fait partie du PPI transport de 2017, le document ne l'ayant pas intégré dans son prévisionnel pour se contenter de l'évoquer dans un rapport qui nous avait été présenté il y a déjà quelques temps.

Depuis, nous savons et vous nous avez fait savoir que des études ont été engagées et nous en attendons encore la publication au niveau des résultats.

Vous savez, comme nous, que la commune est contrainte d'employer par ses propres moyens, notamment en personnels, pour organiser et faciliter durant chaque période estivale, la fluidité du trafic sur la portion de route territoriale n° 40 traversant l'agglomération d'Olmeto.

Entre 2015 et 2022, la Collectivité de Corse a consenti à allouer à la commune d'Olmeto, dans le cadre de deux conventions biennales et d'une quadriennale, une dotation permettant la prise en charge intégrale des dépenses dans la limite de 35 000 € TTC annuels. La circulation de véhicules qui a été mesurée dans cette portion a été évaluée à 7 600 moyens journaliers annuels.

Au-delà de l'aspect que revêt ce lieu, nous savons que depuis 2022, malgré les demandes de la commune, la Collectivité de Corse n'a pas renouvelé cette prise en charge. Nous avons cru comprendre que l'arrêt prématuré de l'expérimentation du rétablissement du double sens à l'initiative de la commune puisse en être le motif. Cette interruption prématurée de l'expérimentation réalisée par la Collectivité de Corse entre le 13 et le 22 février 2023, ne constitue en rien une entrave à la procédure d'élaboration du projet de déviation, mais représente au contraire un résultat formel.

La densité du trafic actuel ne permet pas d'assurer la sécurité des riverains au cœur de la traversée d'Olmeto, quels que soient les aménagements de voirie envisagés, seule une déviation permettrait de résorber l'encombrement routier que connaît cette portion de route territoriale.

Il y a un cliché qui permet de montrer les difficultés de cette traverse, y compris avec l'alternat par feux puisqu'il y a au milieu de cette traverse, une pénétrante qui vient et qui longe le marché et l'hôtel de ville et les véhicules qui en sortent ne savent s'ils doivent rentrer à gauche, s'ils doivent passer sur la droite compte tenu des indications qui n'y figurent pas.

Aussi, Monsieur le Président, nous vous demandons quel avenir envisagez-vous pour la prise en charge de cette dépense actuelle annuelle indispensable pour limiter l'encombrement que rencontre cette RT 40 au niveau de la traverse d'Olmeto en période estivale, même si on peut déjà envisager la réponse qui sera la vôtre, et je ne doute pas qu'elle soit pleine de bon sens puisqu'une initiative a déjà été prise en ce sens et personne ne comprendrait pourquoi elle ne serait pas perpétuée ou continuée.

M. Hyacinthe VANNI

La parole est au Président du conseil exécutif.

M. le Président Gilles SIMEONI

Vous regrettiez d'avoir eu à poser cette question, mais pour quelqu'un qui regrette de poser la question, vous l'avez posée avec talent et entrain. Je vais essayer de vous répondre sur le même ton.

Moi, je prends ma part quand les choses ne vont pas. Après, quand les choses vont de la part de la Collectivité de Corse, il faut aussi à mon avis le reconnaître.

Je pense que si on resitue cette affaire de la déviation d'Olmeto dans sa perspective historique que vous êtes plusieurs ici à connaître bien mieux que moi, je pense que celles et ceux qui, à bon droit, sont exaspérés et nous en faisons toutes et tous partie à un moment ou à un autre de l'année, d'avoir à attendre au feu rouge, vont mieux comprendre pourquoi je considère que nous ne sommes pas reprochables et que nous essayons de contribuer du mieux que nous pouvons à mettre en place une ou des solutions satisfaisantes.

Alors rapidement, puisque vous m'en donnez l'occasion et bien sûr avec toute l'amitié que j'ai pour vous et pour le maire d'Olmeto dont je connais l'engagement au service de sa commune, d'abord, la déviation d'Olmeto, d'après les services, les premières traces, c'est en 1997. Vrai ? On en parle depuis 1997. Il y a eu de nombreuses solutions envisagées, à chaque fois écartées car trop coûteuses ou trop difficiles techniquement.

Si on vient plus près de nous, en 2011, le schéma directeur des routes territoriales de Corse préconise une déviation avec un coût cible des aménagements de 10 millions d'euros. Il s'agit d'aménager la voie nouvelle, de raccorder la route territoriale à l'ex-route départementale 257 au nord d'Olmeto, avec un itinéraire bis, 10 millions d'euros. Contournement envisagé, opposition notamment des propriétaires agricoles, oliverais traversées par le projet. On renonce à ce projet alors qu'il est faisable techniquement, juridiquement à l'époque et budgétairement.

En 2013, une nouvelle phase de concertation, ce n'est pas la majorité territoriale nationaliste, et à l'époque, je dirais, les intérêts du Valinco, y compris au niveau du conseil exécutif, sont représentés directement, si tant est qu'on doive aborder les fonctions, et je ne pense pas que ça ait été le cas de personne avant, on n'aborde pas les fonctions en fonction de son village ou de sa région, mais on ne peut pas soupçonner celles et ceux qui étaient au conseil exécutif à l'époque de ne pas avoir eu un intérêt majeur pour la déviation d'Olmeto.

On envisage un deuxième itinéraire avec deux variantes, 16 millions d'euros au lieu de 10. Les budgets sont là, les 2 propositions sont rejetées, notamment par la population et on abandonne le projet de déviation qui est réalisable à ce moment-là, techniquement, juridiquement et budgétairement.

Lorsque nous arrivons, nous engageons des études et nous étudions 2 nouvelles variantes en 2019. Les 2 nouvelles variantes pour une longueur de 3,07 km et de 3,56 ont un coût respectif de 70 à 85 millions d'euros et de 60 à 70 millions d'euros.

Première remarque. Ça devient totalement impossible budgétairement dans le cadre qui est le nôtre parce qu'il n'y a pas que la déviation d'Olmeto, il y a Sainte-Lucie de Porto-Vecchio et puis il y a tout l'état du réseau routier, il y a les ports, il y a les aéroports.

Deuxième élément. Ce n'est plus possible budgétairement, ce n'est plus possible juridiquement, notamment au titre l'article 411-2 du code de l'environnement et de la jurisprudence du Conseil d'État, confirmée de façon constante par tous les juges du fond, avec des exigences environnementales beaucoup plus fortes qui imposent pour qu'une nouvelle route soit créée, que l'autorité maître d'ouvrage démontre de façon précise et opérationnelle et sur un laps de temps long, que le triptyque éviter/réduire/compenser a été mis en œuvre. Autrement dit, il faut faire la démonstration positive, argumentée, technique que l'état actuel du réseau ne permet pas, pendant une durée annuelle, d'assurer la gestion des flux. Si vous ne faites pas ça, l'opération que vous lancez est soumise non seulement à un risque, mais à la certitude d'annulation dès lors qu'il y a un tiers qui fait un recours.

Cela veut dire concrètement que si on ne fait pas ça, n'importe quel tiers, et vous allez forcément en trouver un dans un projet de cette envergure, ne serait-ce qu'un propriétaire de la parcelle concernée, il attaque, vous perdez et quelquefois vous perdez 5, 6 ans après, y compris quand on voit, j'ai la jurisprudence sous les yeux, c'est le conseil départemental de Dordogne, si ma mémoire est bonne, qui a été condamné avec des astreintes considérables alors que les travaux avaient été engagés et que le coût de démolition est estimé à 40 millions d'euros. Donc, ils vont payer 40 millions d'euros plus les astreintes tant qu'ils ne font pas. Donc vous voyez dans quelle situation on est.

Le troisième élément, je voudrais vous dire, ce n'était pas nous. A l'époque que dit la commune d'Olméto, elle dit « on est prêts à supprimer l'alternat, c'est-à-dire le feu rouge, si on réalise des places de parking ». Il y a une convention qui est signée en 2008 à la suite d'une délibération de l'ex-collectivité de Corse qui prévoit la réalisation de 3 parkings pour un montant de 2,850 millions hors taxes. Donc, l'engagement conventionnel qui est pris avec la commune, c'est « on fait les 3 parkings et dès lors que les 3 parkings sont faits, on peut retirer le stationnement sur la route qui traverse Olméto pour retourner à une double circulation ».

Donc le premier des parkings, il est réalisé avant notre arrivée aux responsabilités. Les 2 autres vont être faits ensuite. On va rajouter 2 autres parkings, notamment le parking dit « de la salle des fêtes ». Il n'est pas encore inauguré, on a vu un article où le maire se félicitait, la population aussi, il y a le parvis, ça fait une place, etc. Coût quand même de 1,8 million d'euros pour 39 places supplémentaires.

Autrement dit, on a réalisé 5 parkings pour 136 places supplémentaires contre 30 places de stationnement à supprimer dans la traverse. Donc en l'état de cet accord, et d'ailleurs le maire l'écrivait en 2021, il m'écrivait en disant « seule la réalisation et la dernière phase du parking dit « de la poste » est susceptible d'apporter une solution décisive permettant d'envisager la suppression de l'alternat actuel et le rétablissement du double sens de circulation sur ce tronçon ». Donc en l'état de la réalisation, on supprime le feu rouge. Là, normalement, on doit ouvrir une période d'une année qui doit nous permettre de démontrer qu'on ne peut pas gérer et qu'on peut aller.

Parallèlement, on a engagé les études avec EGIS etc., pour réfléchir à engager le projet de déviation. Reste après à trouver les financements, etc., mais on a engagé en temps masqué. Donc, on doit faire l'année pleine.

Le problème, c'est que le maire, vous le savez, 8 jours après la suppression du feu, m'appelle, d'ailleurs il était lui-même en vacances, je crois que c'était l'hiver, et dit « regardez, pour moi, c'est trop dangereux. Il y a les poids

lourds qui passent, il y a des gosses, etc., je prends mon pouvoir de police, je supprime la double circulation ».

Donc, je comprends la position, je la comprends et je le lui ai dit. Mais la réalité, si on restitue sans remonter aux calendes grecques, c'est qu'on avait un accord en 2007 de dire « on fait 3 parkings, on supprime l'alternat ». Nous, on en a fait 3+1, on l'a fait, on devait mettre en place et on ne l'a pas fait. Aujourd'hui, on est en difficulté par rapport à ça.

Donc, il va falloir qu'on revoie, y compris avec les services de l'État, etc., toujours la même chose, pour essayer de voir si en l'état on peut considérer qu'on a un dossier suffisant sans fragiliser juridiquement.

Dernier mot. On avait mis la convention, il y a le feu rouge. Le feu rouge, c'est pour la régulation. On l'a prise en charge, on a prolongé. Je ne vous le cache pas, puisque vous voulez savoir l'arrière-plan, vous pensez bien que ce n'est pas moi qui vais embêter la commune d'Olmeto pour un coût annuel de 35 000 €.

Il y a eu certainement une irritation, y compris dans les services qui se sont sentis désavoués dans la mesure où ils avaient travaillé longuement à la construction de cet ensemble-là. Et moi, dès que le maire nous a avertis, quelles que soient les circonstances que j'ai exposées aujourd'hui en faisant la part des choses, je pense que tout le monde est dans son rôle, nous, s'il faut prendre en charge et on les prendra en charge bien évidemment, par contre ça laisse entier le problème que je vous ai dit, le risque juridique et surtout comment on fait, comment on fait ?

Je vous rappelle que pour Santa-Lucia di Portivechju, on vient d'avoir une demande supplémentaire du conservatoire sur les espaces naturels, sur des mesures de compensation, etc. Donc, on est confrontés à des contraintes juridiques extrêmement fortes et puis on aura aussi la discussion budgétaire nécessaire.

C'est pour cela que je vous dis qu'il faut qu'on ait une programmation, il faut qu'on ait aussi une discussion avec l'État, c'est pour ça qu'à mon avis, notre PPI, elle ne peut pas être seulement sur les routes. Demain, sur une enveloppe de 250 millions d'euros, si vous mettez 80 millions d'euros pour Olmeto, c'est normal qu'on mette 80 millions d'euros peut-être à Olmeto pour une déviation par rapport à la réalité du flux, mais tous les autres ? Tous ceux qu'on ne pourrait pas, qu'est-ce qu'on va leur dire ? C'est pour ça qu'il faut qu'on ait une discussion stratégique partagée, y compris avec l'État.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi.

Question n° 2024/O1/024 posée par Mme Véronique PIETRI, au nom du groupe « Core in Fronte » : **I Soldi Corsi : À chi ne simu oramai ?**

Mme Véronique PIETRI

Vi ringraziu.

Susciter la création puis la circulation, dans l'économie réelle de notre pays, d'une monnaie spécifique corse participe d'un encouragement à disposer, au cœur du système imposé, d'une monnaie complémentaire.

De nombreux exemples européens attestent de la pertinence d'une telle initiative, même si le système refuse par ses principes de l'incorporer dans la redistribution des richesses.

Prenons pour illustrer l'argument, la mise en place au Pays basque, de l'Eusko qui, depuis 2013, favorise autant l'économie du territoire que sa culture et sa langue.

À l'évidence, les monnaies dites locales sont un outil concret d'économie sociale et solidaire. Elles contribuent à valoriser les circuits courts et l'échange régional.

La Corse devrait bénéficier aujourd'hui de sa propre monnaie. Cette possibilité est d'ailleurs, inscrite dans le Plan d'Aménagement de Développement Durable pour la Corse acté en octobre 2015.

À cette même époque, l'ADEC lance un appel à projet. C'est celui de l'association "Corsica Prumuzione" qui est retenu. Des esquisses de billets ont même été présentées en 2016, représentant des figures et emblèmes de notre histoire. Puis, l'association était passée par la suite à une tentative d'expérimentation dématérialisée, à l'instar du Sardex en Sardaigne. Cela sans succès.

En 2019, une autre initiative de monnaie locale virtuelle est annoncée par "Move.Corsica", avec pour objectif d'officialiser une monnaie locale de la Corse.

Actuellement le constat met en évidence que ces initiatives n'ont pas eu les effets escomptés. Elles posent la question du rôle et du soutien de nos institutions à leur égard.

On peut certes toujours argumenter comme il a été précisé il y a quelques années que “*les conditions de sécurité techniques et juridiques et économiques n'ont malheureusement pas pu être réunies*”, mais cela pose avec acuité l'interrogation de l'alternative politique prétendument mise en place depuis 2015, qui, quelles que soient les composantes de sa majorité, n'ont pas la détermination d'actions novatrices au rang des comportements attendus.

En 2016, la création d'une monnaie locale était un projet phare des nationalistes nouvellement au pouvoir.

8 ans après, celui-ci n'est toujours pas effectif.

Nous vous demandons donc, aujourd'hui, quelle est votre appréciation du rôle et de la place d'une monnaie locale dans l'économie de notre pays au-delà de son rôle hautement symbolique ?

Si cette initiative est, pour vous, toujours d'actualité, quelles mesures envisagez-vous de prendre pour que I Soldi Corsi soient enfin une réalité, dans le développement économique et social durable de la Corse ?

À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. A parolla à l'esecutivu.

M. Alex VINCIGUERRA

Madame la Conseillère, merci pour votre question.

La possibilité de déployer des Monnaies Locales Complémentaires en Corse a été abordée par le PADDUC dans sa première rédaction de 2015 et dans la SRDE2I dans sa première version de 2016.

A cette époque, des initiatives de création de monnaies locales sous forme physique ou numérique avaient été évoquées et étudiées. Néanmoins, ces projets n'ont pas suscité d'engouement auprès des chefs d'entreprise, à la différence des exemples du Sardex et de l'Eusko qui ont été cités dans votre question et qui ont en commun de ne pas être des initiatives publiques.

Après une première tentative infructueuse de lancer une action sur le sujet, malgré une communication très active, l'ADEC s'était engagée à relancer la réflexion après le vote d'une délibération sur le financement des entreprises en 2019.

Cette action devait avoir lieu au début de l'année 2020. Or la crise COVID, survenue à ce moment, a amené l'ADEC à revoir ses priorités et à concentrer ses financements sur les projets de soutien aux entreprises insulaires fortement impactées par la crise.

Ce contexte n'a pas semblé favorable au déploiement d'une expérience sur les monnaies locales. En effet, ces dispositifs sont basés sur la confiance que se portent mutuellement les acteurs d'un système économique ; or la confiance est la première chose qui disparaît lorsque survient une crise.

Au moment de la révision du SRDE2I en 2022, et de la très large concertation qui a précédé, plus de 500 acteurs économiques qui y ont participé, nous avons constaté le peu d'attente des acteurs économiques de l'île concernant cet outil, et nous sommes soucieux de concentrer nos moyens sur les sujets susceptibles d'avoir le plus d'impact, à ce moment-là, nous n'avons pas jugé opportun de remettre les monnaies locales parmi les priorités de notre action.

Comme vous le savez, la création d'une monnaie locale ne confère aucun pouvoir monétaire à notre Collectivité, d'autant plus que ces monnaies locales, dans leurs organisations, sont essentiellement des réseaux associatifs d'adhérents qui la font fonctionner.

Néanmoins, nous continuons à penser que les monnaies locales favorisent l'échange, et donc, le commerce au sein de notre île, et si après un appel à manifestation d'intérêt, que nous lancerons, un groupement d'entreprises corses nous soumettait un projet solide, nous l'accompagnerions avec enthousiasme, car nous y verrions une manifestation du dynamisme de notre tissu économique qui, en Corse comme ailleurs, ne réagit pas seulement aux impulsions de la puissance publique, mais sait également se mobiliser à partir de ses propres initiatives.

C'est d'ailleurs le sens premier des monnaies locales : substituer l'initiative des acteurs locaux aux pouvoirs de régulation de ce que vous nommez vous-même « le système ».

En Corse, nous pensons que le seul système qu'incarne la Collectivité est une stratégie centrée sur la production locale pour rendre la Corse autonome.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi.

Question n° 2024/O1/016 posée par M. Pierre GUIDONI au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse » : État des routes en Balagne et respect des engagements votés en Assemblée.

M. Pierre GUIDONI

Merci, Président.

Monsieur le Président de l'exécutif,

J'ai été conseiller général entre 2008 et 2014 du canton de Calenzana, et croyez-moi, la gestion du réseau routier faisait partie de mon quotidien. Avec le regretté Jean Guglielmacci, nous avons une proximité avec les services départementaux qui faisaient qu'on alertait sur les besoins, générant des renforts en mesure d'assumer les urgences qu'il y avait à gérer.

Six années après la fusion et la création de la Collectivité unique, le constat d'échec est palpable sur ce point. J'en veux pour preuve l'état des routes en Balagne, où, sur le périmètre des deux intercommunalités, il y a 500 kilomètres de linéaire routier.

Si l'effectif du personnel à L'Ile Rousse est tout juste admissible, il en va différemment à Calvi où l'antenne fonctionne avec seulement 4 agents au lieu de 10 prévus. Conformément à la norme d'un agent pour environ 15 kilomètres, comme c'est le cas dans d'autres subdivisions, il manque entre 16 et 18 agents en Balagne. Dans toute la région de Galéria, une seule personne est affectée alors qu'il devrait y en avoir au moins deux pour garantir des conditions de travail sécurisées. Il est clair que le service souffre d'un déficit en personnel sur ce secteur, et cela sans compter l'absence de secrétariat.

Il n'y a qu'à voir l'état des routes et des fossés qui ne sont pas entretenus, avec des trous et des affaissements de chaussées.

Sur la nationale à Lumio, ça fait 18 mois qu'il y a un affaissement, pourtant signalé.

Sur la RD81 qui permet d'accéder à Bonifatu, les racines d'arbres soulèvent la voie, très dangereux pour les deux roues.

La liaison Calvi-Galeria est quasiment fermée avec de la végétation qui empiète sur le goudron de chaque côté de la route, et lorsqu'il pleut, la chaussée n'est plus praticable de façon sécurisée avec un risque d'aquaplaning élevé.

A ce jour, la maintenance des routes en Balagne, plus précisément dans la région calvaie, pose un défi insurmontable malgré les efforts louables du personnel. La taille conséquente du réseau routier rend impossible une intervention efficace de la part d'un nombre limité d'agents. Cette difficulté est particulièrement prégnante sur les voies départementales, avec les implications que cela comporte en termes de sécurité et d'accessibilité.

Au-delà de l'entretien, il y a les investissements structurants sur la RT 30 qui dessert un territoire fréquenté, la Balagne étant une région dont l'attractivité et l'affluence sont importantes en période estivale. Et si l'on regarde les opérations prévues dans le PPI de 2017, on voit bien qu'hormis les trois « tourne à gauche », ni le contournement de L'Ile Rousse, ni le giratoire de Palasca, ni la traverse de Lumio n'ont été engagés. Peut-être que ces opérations ne sont plus à l'ordre du jour, que la direction des routes a d'autres solutions à proposer, mais encore faut-il le savoir, les élus locaux sont laissés en déshérence. On est à mille lieux de la politique de proximité des départements que nous sommes nombreux à regretter. L'état de nos routes en est le symbole...

Donc il faut revoir les engagements de la Collectivité s'ils sont à corriger, ça passe par l'actualisation du schéma directeur des routes, et bien sûr les tenir, lorsque ceux-ci sont votés, le plus souvent avec un prévisionnel et un calendrier de réalisation. Siégeant à l'association des maires de Haute-Corse, je ne compte plus les maires qui attendent et espèrent que des engagements, travaux, arrêtés attributifs soient honorés.

Je ne vous prendrai qu'un exemple, celui de notre collègue Marie-Thérèse Mariotti. Depuis 2015, la commune de Taglio-Isolaccio alerte la CdC sur l'extrême dangerosité du croisement de la RD 10 et la RD 30 et sur l'urgence à aménager ce carrefour. En juillet 2019, soit près de 4 ans après, l'Assemblée de Corse approuvait le projet d'aménagement du carrefour. Il a fallu attendre septembre 2021 pour que soit pris l'arrêté déclarant le projet d'utilité publique et depuis qu'une réunion de travail se soit tenue l'an dernier, la commune n'a plus eu aucune nouvelle, soit 10 ans d'échanges et de procédures sans résultat concret... Ce qui n'est pas convenable dans le paysage institutionnel actuel où la Collectivité est désormais le seul interlocuteur local des communes et concentre bon nombre de compétences, dont le réseau routier.

Je vous remercie pour votre écoute et pour vos réponses.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. La parole est au président du Conseil exécutif.

M. le Président Gilles SIMEONI

Merci, Monsieur le Conseiller territorial.

Cher Pierre, quelque chose qu'on ne pourra pas vous reprocher, c'est de ne pas avoir les bonnes informations. Donc, je pense que vous avez, et je le sais d'ailleurs, l'occasion d'échanger directement avec de nombreux agents, malgré mes consignes, aux conseillers de la majorité territoriale qui me sollicitent souvent et directement pour le même type de difficulté et qui appellent mon attention sur les carences, les besoins qu'ils relaient, c'est normal et je les comprends. Mais c'est vrai que nous essayons de mettre en place une façon de procéder qui veut qu'il n'y ait pas d'intervention directe, notamment des élus de l'Assemblée, qu'ils soient la majorité ou l'opposition, dans les circuits de décisions administratifs. C'est quelque chose d'important, mais ça ne peut fonctionner que si l'administration elle-même est efficace, parce que sinon, ça crée une insatisfaction.

Sur le principe, je comprends tout à fait, et les interpellations publiques comme celle de votre question orale, et les doléances que me font régulièrement remonter les élus, notamment de Balagne, puisqu'on parle de Balagne, à titre principal, pas que, que me font remonter les élus de la majorité territoriale notamment sur l'état du réseau routier.

Pour répondre très directement, il y a la question des ressources humaines et il y a la question des interventions, de leur financement, de leur programmation.

Les ressources humaines, là comme ailleurs, nous sommes en carence structurelle lourde, vous l'avez dit. Je pense que vous avez discuté directement, y compris avec les responsables sur place. On a un besoin évalué par les services de 16 agents supplémentaires, ça vaut en Balagne comme dans beaucoup d'autres régions. Ça vaut dans le service des routes, comme ça vaut dans le service des Forsap ou d'autres services opérationnels, et ça vaut également notamment dans les secteurs en tension, je pense par exemple dans le domaine de l'action sociale. Ce n'est pas seulement pour les catégories C, c'est pour les catégories B, les catégories A.

Je vous rappelle également que vous n'avez pas eu de mots assez durs du côté de l'opposition pour pointer l'augmentation des dépenses salariales

notamment, alors que l'augmentation des dépenses salariales est due uniquement au GVT, premièrement.

Deuxièmement, à la répercussion de décisions nationales et à l'effet mécanique du régime indemnitaire. D'ailleurs, écoutant les autres débats budgétaires, je me disais que Xavier Lacombe qui n'est plus là, enfin il n'est plus là, il est là, il n'est plus présent, qui n'avait pas de mots assez durs pour critiquer nos 3 % et qui avec la magnificence qu'on lui connaît, expliquait que 12,5 % de 0,12 à la CAPA, c'est moins que 3 % à la Collectivité de Corse, il faudra le talent de Jean-Martin Mondoloni, prof de maths, pour me convaincre !

Je reviens sur la question. On est effectivement en déficit de personnels. Il y a également, au-delà du déficit de personnels, une vraie question sur la productivité, débat que nous avons et que nous allons continuer à avoir, avec l'encadrement supérieur, avec l'encadrement et avec l'ensemble des agents. Il y a des endroits où ça va très bien et il y a des endroits où ça va mal et quelquefois très mal.

Il faut retrouver des marges. On a besoin d'un référentiel en organisation parce que la planification stratégique pour les investissements, ça vaut aussi la planification stratégique pour les recrutements. Donc on a besoin de savoir, DGA par DGA, secteur par secteur, ce qu'est l'état des effectifs, ça on le sait, ce qu'est l'état des besoins et on aura besoin de prioriser nécessairement. Ce premier point est un point qui nous préoccupe au premier chef.

Deuxièmement, sur l'état du réseau, qu'il s'agisse de maintenance ou d'investissement structurant. D'abord, dire que c'est vrai que parmi les avantages incontestables de l'ancien conseil départemental, il y avait le fait que l' élu départemental, cantonal était un élu de proximité et que notamment, il y avait dans ses prérogatives directes, au premier chef les routes et donc, une capacité aussi, je dirais, à la fois à constater et à faire remonter en direct, y compris d'ailleurs en application d'une pratique administrative qui, sur le principe, ne doit pas être. Normalement, c'est à l'exécutif, quel que soit l'instance, à avoir un contact direct avec les services. Mais ça, ça marchait.

Donc, ça n'existe plus et on ne l'a pas remplacé de façon satisfaisante. Oui, il faut qu'on réfléchisse. Ça fait partie à mon avis du travail qui est devant nous.

Après, on idéalise toujours, peut-être qu'un jour, quand je ne serai plus là, vous direz « oh, c'était bien quand il y avait Gilles » ! On idéalise toujours le passé. Au conseil départemental, il y avait aussi, y compris dans votre région, des zones entières qui se sont considérées oubliées, y compris pendant des décennies. C'était vrai. Ça montre que même quand il y avait un conseil départemental de

proximité, selon la façon dont les choses fonctionnaient ou ne fonctionnaient pas, on n'arrivait pas à avoir.

Vous savez que, y compris dans le sud, on engage des travaux qui sont attendus depuis des décennies, on le fait sur des réseaux ex-départementaux et pour prendre l'exemple de la Balagne ou un peu au-delà, du Ghjunsani, la liaison entre le Ghjunsani, le col de Battaglia et Speluncatu, elle a été considérée comme un rattrapage historique qui était attendu avec en arrière-plan, c'est vrai, on revient à la discussion, je vais faire vite, aux ratios, peut-être que si on fait un ratio euro par habitant, il y a clairement un surinvestissement dans le Ghjunsani par rapport au reste de la Balagne.

Mais notre politique, celle du Conseil exécutif, et je ne pense pas que sur le fond vous soyez en désaccord, c'est de dire « on ne peut pas s'arrêter à des ratios purement financiers ». Quand on a des régions qui ont été oubliées pendant des décennies et dans lesquelles on fait converger nos dispositifs pour réinstaller la vie, il faut aussi qu'à un moment donné, on mette un réseau routier qui permette d'aller à l'école, qui permette de faire des tournées, qui permettent d'avoir des services publics et qui permettent d'installer des médecins, etc. Donc ça, on l'a fait.

Je termine en disant, sur la Balagne, tous les points que vous avez évoqués sont parfaitement identifiés. Je vous rappelle quand même, vous ne l'avez pas dit, mais je pense simplement que vous l'avez oublié, mais je sais que vous l'avez en tête, qu'on a effectué des travaux importants cette année, par exemple pour près de 2,5 millions d'euros avec du revêtement de chaussée à Palasca, revêtement de chaussée à Belgodère, revêtement de chaussée à Calenzana, revêtement de chaussée à Montegrosso, revêtement de chaussée à Santa Reparata et à Monticello, à Curbaghja, à l'Isula et à u Spuncatu.

Par ailleurs, par exemple, on a passé en commission permanente le déclassement de l'ancienne déviation de l'Ile Rousse, ce qui va permettre aussi, je dirais, de prioriser des opérations de moindre envergure mais qui vont être tout aussi utiles.

Sur les travaux lourds, les 3 tourne-à-gauche, Lumio, l'aménagement de la traverse, la sécurisation et l'élargissement de la RD 151 sur la commune de Pigna, l'élargissement entre Ucciglione et Curbaghja, l'aménagement de la traverse de Santa Reparata de Balagne, tout ça est en cours. On va le faire, c'est programmé, ça a été dit aux maires.

On le mettra aussi dans la PPI, comme ça on aura un document qui sera un document cohérent et visible.

Je termine me tournant donc vers Marie-Thé Mariotti, c'est vrai qu'il y a eu l'enquête en 2019, le projet d'aménagement, mais ce sont les délais, vous le savez, de 2, 3 ans qui sont des délais normaux.

Aujourd'hui, cette opération qui vous tient à cœur, elle s'inscrit dans le programme de sécurisation global des différents carrefours, Taglio, Talasani, également vers le sud, Solaro, Aleria, Ghisonaccia, Ventiseri, puis aussi en revenant vers la Casinca, Sorbo-Ocagnano, etc.

En ce qui concerne la commune de Taglio, le DCE est en cours de finalisation. La consultation des entreprises interviendra très rapidement pour un déroulement des travaux au dernier trimestre 2024 et au début de 2025. Voilà ce que je pouvais vous dire à ce stade.

M. Hyacinthe VANNI

Eccu. À ringrazià vi.

Si vous en êtes d'accord, on va faire l'appel.

Il n'y aura pas de discours de la présidente, il y aura un mot du président. On fait l'appel.

Mme Sandra MARCHETTI procède à l'appel des conseillers.

La séance est ouverte à 13 h 05 sous la présidence de M. Hyacinthe VANNI, Vice-Président de l'Assemblée de Corse, en l'absence de Mme la Présidente MAUPERTUIS.

M. Hyacinthe VANNI

Dunque, una parolla di u presidente di l'esecutivu. Avete a parolla.

M. le Président Gilles SIMEONI

Très rapidement.

D'abord, je voudrais comme c'est l'usage, saluer la mémoire d'un de nos agents prématurément disparu, Jean-Jacques Giovannoni, qui était agent au service de la formation-jeunesse. Saluer sa mémoire et bien sûr, adresser en notre nom à toutes et à tous nos condoléances émues à l'ensemble de sa famille.

Je souhaite également avoir un mot et une pensée pour notre collègue et ami Dany Antonini et à sa famille, Dany qui a comme vous le savez perdu il y a quelques jours, sa maman. L'assicuremu di sicuru di a nostra amicizia è di a nostra fratellanza, à ella è a tutta a so famigliala.

J'avais prévu, en accord avec la présidente de l'Assemblée de Corse, de consacrer mon propos introductif à un point d'étape sur le processus avec Paris, à l'évocation du voyage annoncé de Gérald Darmanin en Corse.

Et enfin à soumettre à l'Assemblée de Corse des éléments de méthode pour à la fois travailler à la sensibilisation des parlementaires, députés, sénateurs appelés à statuer sur le texte, le projet d'écriture constitutionnelle, travailler à la sensibilisation et également réfléchir à une méthode commune sur la contribution de l'Assemblée de Corse et du Conseil exécutif à la rédaction de la future loi organique, qui me semble être un aspect essentiel puisqu'il y a d'un côté, bien sûr, le projet d'écriture constitutionnelle, mais il y aura également, selon un temps et un calendrier qui restent à définir, la formalisation de la loi organique, qui est un élément essentiel d'appréciation de l'architecture d'ensemble du futur statut d'autonomie.

À mon avis, il ne peut pas être question d'être confronté à la même méthode et à la même situation que celles que nous avons connues pour le projet d'écriture constitutionnelle, c'est-à-dire un projet qui nous est présenté de la part du ministre et à propos duquel nous avons un temps réduit pour répondre.

Je crois qu'il y a à la fois la nécessité que l'Assemblée de Corse et le Conseil exécutif travaillent ensemble à ce projet de loi organique et il y a également la nécessité, tout aussi impérieuse, que l'ensemble des instances consultatives et au-delà, l'ensemble des forces vives et l'ensemble des Corses puissent avoir les éléments du débat sur la loi organique et participer, selon des modalités à définir, à la contribution d'ensemble, notamment par thème, par secteur. Tout cela est à définir.

Donc, j'avais prévu de parler de ça, mais pour parler de ça, il fallait au préalable, à mon sens, que nous ayons une discussion en conférence des présidents. Elle était prévue, cette conférence des présidents, malheureusement, vous le savez, la Présidente de l'Assemblée de Corse n'a pas pu nous rejoindre à temps du fait de contraintes indépendantes de sa volonté.

Donc, ce que je propose à l'Assemblée de Corse, c'est que nous organisions une conférence des présidents avant la fin de la session dans laquelle nous pourrions échanger et puis qu'éventuellement, nous puissions aborder ce point, y compris avant la fin de la session. Mais préalablement et avant de vous faire part des pistes de travail que j'ai envisagées, je souhaite présenter ces pistes de travail à la conférence des présidents et éventuellement bien sûr, les faire évoluer, les enrichir de ce que pourrait être l'avis des présidents de groupes.

Voilà ce que je voulais vous dire.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi.

Donc, suite à la CPO, il reste un petit rapport qu'on peut voter, c'est l'approbation du procès-verbal et après on suspend et on se rejoint à 15 heures, si vous en êtes d'accord.

**RAPORTU DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

Raportu n° 101 : Approvazione di u pruceddu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di i 27 è 28 di marzu di u 2024

Rapport n° 101 : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse des 27 et 28 mars 2024

M. Hyacinthe VANNI

Donc, est-ce qu'il y a des remarques sur le procès-verbal ? Il n'y en a pas, donc je le mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ?

Le procès-verbal est ADOPTE à l'unanimité.

Donc on se rejoint à 15h00 précises. Merci.

La séance est suspendue à 13h10 et reprise à 15h30.

M. Hyacinthe VANNI

On va commencer par le rapport n° 090, « Revalorisation de la dotation de continuité territoriale ».

Monsieur le Président du Conseil exécutif, vous avez la parole.

Merci de rejoindre vos places. On avait prévu de commencer à 15h00, il est 15h30, je pense que la tolérance d'une demi-heure... Je pense qu'on peut commencer, Monsieur le Président, si vous en êtes d'accord.

**BUGETTU - FINANZE - FISCALITÀ /
BUDGET - FINANCES - FISCALITÉ**

Raportu n° 090 : Rivalutazione di a dutazione di cuntinuità territoriale

Rapport n° 090 : Revalorisation de la dotation de continuité territoriale

M. le Président Gilles SIMEONI

On va commencer doucement pour permettre aux retardataires de prendre l'avion et le bateau en route...

Donc, j'ai l'honneur de vous présenter au nom du Conseil exécutif devant l'Assemblée de Corse, ce rapport consacré à un enjeu, qui est un enjeu essentiel, celui de la revalorisation de la dotation de continuité territoriale ; un enjeu essentiel, notamment pour permettre l'application normale des contrats de délégation de service public en cours, aussi bien dans le domaine maritime qu'aérien.

Je salue en cette occasion les représentantes et représentants des différentes organisations syndicales dans le domaine aérien et maritime ; organisations syndicales qui ont donc tenu à être présentes pour assister à nos débats et à notre vote d'aujourd'hui.

Ce rapport vient à un moment charnière pour au moins trois raisons.

La première raison, je l'ai dit, c'est un enjeu d'application et d'exécution des délégations de service public en cours.

Il manque aujourd'hui structurellement 40 M€ à la dotation de continuité territoriale pour permettre d'appliquer les contrats dans le domaine aérien et dans le domaine maritime qui ont été votés par l'Assemblée de Corse et qui ont fait l'objet d'attribution de délégations de service public.

Je rappelle que le périmètre de ces contrats correspond à une définition stricte du besoin de service public pour la Corse et pour les Corses, que ce périmètre a été validé aussi bien par les instances étatiques que par les instances européennes. Et donc, il est normal, logique et légitime que l'on donne à la Collectivité de Corse les moyens budgétaires de garantir la bonne exécution de ces contrats, avec une double exigence : d'une part, permettre aux Corses, aux citoyens de cette île, aux entreprises, à l'ensemble des passagers transportés par air et par mer de bénéficier du service public auquel ils ont droit, première exigence.

Et deuxième exigence en arrière-plan, avoir les moyens de garantir la bonne exécution du contrat. C'est aussi, bien sûr, permettre aux entreprises délégataires, à leurs salariés et à l'ensemble des emplois indirects générés par le service public aérien et maritime d'être préservés dans de bonnes conditions.

Donc, un premier enjeu d'exécution des contrats de délégation du service public qui est un enjeu majeur.

Deuxième enjeu. Si ce débat que nous avons mené depuis longtemps est posé aujourd'hui devant l'Assemblée de Corse, c'est parce que nous sommes à un moment charnière des relations entre la Collectivité de Corse et l'État. Nous sommes en train de discuter un statut d'autonomie. Parmi les axes structurants de cette discussion, il y a la nécessité de définir un nouveau pacte budgétaire, fiscal et financier entre la Corse et l'État. Quand je dis « la Corse », c'est bien sûr la Collectivité de Corse, mais également les communes et intercommunalités. Nous savons que nous sommes structurellement dans une équation budgétaire qui ne nous permet pas de répondre aux besoins de la Corse et des Corses, il faut donc redéfinir ce pacte et, dans le cadre de cette redéfinition, il est nécessaire aussi, en quelque sorte, que nous remettions, avant de rentrer dans la discussion, les compteurs à 0 et notamment que nous corrigions les injustices qui pénalisent à ce jour la Corse, et notamment la Collectivité de Corse.

Deux rapports aujourd'hui consacrés à ces injustices.

D'une part, le fait que la dotation de continuité territoriale n'ait pas été revalorisée depuis 2009.

2^{ème} rapport, celui consacré aux iniquités successives qui ont impacté les finances de la Collectivité de Corse à l'occasion de réformes nationales.

Je disais, cette demande et les arguments qui la sous-tendent ne sont pas une nouveauté. Nous avons eu l'occasion, notamment pour la dotation de continuité territoriale depuis plusieurs années de présenter notre argumentaire et de développer des demandes de réévaluation. J'ai sous les yeux un certain nombre de courriers que j'ai adressés aux chefs de gouvernement successifs ou aux ministres en charge de la Corse successifs, et notamment la dernière lettre envoyée aussi bien à celle qui était alors Première ministre, Madame Élisabeth Borne, mais également le ministre Gérald Darmanin, en charge du processus, et enfin le ministre Clément Beaune, à l'époque ministre chargé des transports. Je salue d'ailleurs le soutien constant que nous a apporté dans toutes les discussions aériennes et maritimes le ministre Beaune. J'avais eu l'occasion de leur communiquer ces demandes et notamment un mémorandum technique qui reprenait déjà à l'époque l'essentiel des arguments qui sont aujourd'hui développés dans le cadre du rapport présenté devant l'Assemblée de Corse.

Il nous a donc semblé important, au moment où nous allons discuter de ce nouveau pacte budgétaire, fiscal et financier, que nous purgions les injustices qui continuent aujourd'hui de pénaliser la Corse et les Corses. Et parmi ces injustices figure la non-revalorisation depuis 1989 de la dotation de continuité territoriale.

Premier argument donc, la nécessité de garantir l'exécution des contrats de service public aérien et maritime et de préserver les emplois qui y sont attachés.

Deuxième argument, un argument d'opportunité dans la perspective de la discussion avec l'État du nouveau pacte budgétaire, fiscal et financier.

Et troisième argument, c'est un argument qui est étroitement corrélé à l'expérience de ces deux dernières années, mais également à l'année budgétaire qui s'ouvre.

Lorsque je dis « l'expérience des deux dernières années », nous avons réussi, vous le savez, grâce à la mobilisation de l'Assemblée de Corse, du Conseil exécutif, grâce au travail mené par les parlementaires de la Corse, et notamment les députés, nous avons réussi à obtenir, à titre exceptionnel et dérogatoire non pérenne, deux rallonges de 30 et 38 M€ au titre de la majoration de l'enveloppe de dotation de continuité territoriale.

Ces deux rallonges successives nous ont permis de maintenir jusqu'à aujourd'hui l'application du contrat. Mais ce qui caractérise ces deux rallonges, je l'ai dit, c'est qu'elles n'ont aucun caractère pérenne, ni structurel et il faut donc obtenir la pérennisation de la réindexation de la dotation de continuité territoriale. Et il faut le faire en posant le débat dans des conditions sans doute plus claires que cela n'a été le cas jusqu'à aujourd'hui.

Je me suis rendu compte que, de gouvernement en gouvernement, de ministre en ministre, de titulaire des portefeuilles ministériels à titulaire des portefeuilles ministériels, quelquefois il y avait une déperdition, alors même que ce dossier est à la fois simple en son principe et essentiel. Il fallait à chaque fois réexpliquer, reconvaincre, faire œuvre de pédagogie. Et je crois que nous ne pouvons plus perdre de temps.

Donc, parce que c'est un enjeu fondamental au plan budgétaire, au plan politique, au plan économique et au plan social, je pense qu'il est important que l'Assemblée de Corse en délibère et vote notamment pour nous permettre d'aborder les discussions à venir dans le cadre de l'année budgétaire, dans les meilleures conditions, dans la mesure où l'année budgétaire s'annonce, vous le savez, au plan français et au plan européen, sous des auspices qui sont des auspices inquiétants.

Nous avons tous lu que le ministre de l'Économie et des Finances cherche 2 fois 10 milliards d'euros d'économies, que 10 milliards d'euros d'économies seront notamment demandés aux collectivités locales. Et donc, dans ce contexte global d'économie et d'austérité, nous risquons d'avoir un surcroît de difficultés à faire passer notre demande et notre argument. Et donc il est important que nous nous y prenions à l'avance ; d'où l'inscription de ce rapport à la session d'aujourd'hui, pour pouvoir expliquer notre position, sous réserve du vote à intervenir de l'Assemblée de Corse, dans le cadre des semaines à venir.

Voilà donc les trois catégories d'arguments qui ont milité pour que nous présentions aujourd'hui ce rapport devant l'Assemblée de Corse.

Alors, très rapidement, il y a une première partie qui est consacrée à l'historique de la dotation de continuité territoriale. Je ne rentre pas dans le détail des différentes évolutions, mais quand même rappeler deux éléments qui ont leur importance pour la suite.

D'abord, que la loi a d'abord fait de la dotation de continuité territoriale une composante de la dotation générale de décentralisation ; une composante affectée de façon spéciale au financement de la continuité territoriale.

Deuxièmement et ensuite, rappeler que, au départ, la DGD était indexée sur un indice, l'indice à la consommation, et que la DCT, partie de la DGD, a elle-même cru en l'application de cet indice. Elle a été longtemps majorée, et ce n'est qu'à partir de 2009, dans un contexte financier et budgétaire global de crise économique que, d'abord à titre transitoire, 2009, 2010, 2011, la dotation de continuité territoriale a été désindexée et figée en son montant, et que cette désindexation, conçue d'abord comme transitoire, est ensuite devenue, à compter de la loi de finances de 2012, définitive jusqu'à aujourd'hui.

Et donc depuis 2009, la dotation de continuité territoriale n'a plus évolué et est restée à son montant de 187 M€.

Je rappelle simplement un chiffre : si on avait continué ce qui était l'esprit et la lettre des textes régissant la matière à indexer la dotation de continuité territoriale sur l'IPC (l'indice des prix à la consommation), index qui servait de référence à sa majoration jusqu'à 2009, si on avait continué d'appliquer cette indexation, le montant de la dotation de continuité territoriale serait aujourd'hui majoré de 53 M€.

Nous aurions 187+53, c'est-à-dire exactement la somme dont nous avons besoin pour assurer l'exécution des contrats de délégation de service public qui ont été passés dans le domaine maritime et aérien.

Un mot quand même pour dire que cette désindexation n'a pas été linéaire. Il y a eu une dérogation à compter de 2017, qui est une dérogation importante parce que c'est le moment justement où l'ensemble des régions françaises ont bénéficié d'un accroissement de leur part de TVA dans leurs recettes propres. Et à ce moment-là, la Corse a bénéficié, à l'instar des autres régions, de cet élargissement et de cette transformation de recettes, qui étaient des recettes structurelles figées en recettes de nature TVA, donc avec une augmentation liée au coût de la vie et à la consommation. En 2017, le législateur a décidé que la DGD, et donc la DCT, serait alignée sur la TVA et serait transformée en recettes de TVA.

Cette mesure devait rentrer en vigueur à compter de 2018 mais, par dérogation au principe général qui a été appliqué à l'ensemble des régions et qui avait été également appliqué en son principe en 2017 à la Corse, eh bien le législateur, à travers la loi de finances de 2018, a fait voter un amendement excluant la dotation de continuité territoriale de l'assiette de dotation transformée en TVA. Autrement dit, nous avons été une deuxième fois privés d'une transformation, qui a été la règle partout en France et qui, si elle nous avait été appliquée comme l'avait d'abord décidé le législateur en 2017, nous aurait conduit aujourd'hui à avoir une recette extrêmement dynamique et une enveloppe de dotation continuité territoriale qui aurait augmenté dans les proportions que nous sommes en droit d'attendre. Ça n'a pas été le cas. La situation de maintien depuis 2009 d'une enveloppe de dotation de continuité territoriale à un montant de 187 M€ est donc aujourd'hui le principe et ce principe a des conséquences qui sont des conséquences catastrophiques dans notre capacité budgétaire à assurer l'exécution des contrats. C'est la deuxième partie de ce rapport.

Nous avons d'un côté le rappel de la non-indexation, de son caractère injuste et de son caractère pénalisant. Dans la deuxième partie, nous objectivons l'augmentation des coûts constatée dans les comptes des délégataires, aussi bien dans le domaine maritime que dans le domaine aérien. Et je voudrais un instant donc m'arrêter sur cette présentation.

D'abord, quel est le montant global aujourd'hui au temps, la somme peut varier, de ce que nous devons payer au titre de l'exécution des contrats de délégation de service public dans le maritime et dans l'aérien ? Environ 109 M€ par an sur la période du contrat de DSP 2021-2027 pour les DSP maritimes et environ 121,5 M€ par an pour les DSP aériennes.

Soit un total d'environ 230 M€ par an ; 230-187, nous avons donc un différentiel de 43 M€.

Dire aussi que dans le cadre des nouveaux contrats, nous avons, vous le savez, affiné nos instruments d'analyse avec des comptes analytiques, des contrôles tous les trois mois des instances de suivi qui nous permettent d'avoir un suivi extrêmement fin et extrêmement précis de l'ensemble des comptes des délégataires, et notamment dans le périmètre de la délégation de service public.

Comment se structure l'augmentation des coûts aussi bien dans le maritime que dans l'aérien ?

D'abord le maritime. Alors, nous rappelons que nous avons des délégataires qui sont Corsica Linea d'un côté et la Méridionale de l'autre.

Première partie, les surcoûts relatifs à l'exécution du contrat dans le cadre du périmètre d'exécution de celui-ci, et je dirais tout ce qui est charges générales liées au contrat.

Vous aurez noté des majorations extrêmement conséquentes ; la plupart d'entre elles liées à l'augmentation du coût de la vie ou du coût d'exécution du contrat. Ces sommes sont rappelées pour mémoire. Il est important d'insister sur le fait que la structure du contrat ne permet pas aux délégataires de répercuter ces majorations sur l'autorité délégante. Le contrat et son exécution se font aux risques et périls du délégataire.

Si j'ai tenu à demander à l'Office des transports de la Corse, et je salue son directeur et ses équipes, si j'ai tenu à ce que ces chiffres figurent dans la présentation qui est faite aujourd'hui à l'Assemblée de Corse, c'est pour que nous ayons ensemble une vision prospective de ce que va être l'exécution du contrat et de ce que sera le point d'atterrissage.

Donc, en ce qui concerne l'augmentation des coûts de la DSP par rapport à l'inflation, aux charges, au coût du salaire, au coût de manutention, aux différents frais de structure, etc., il est marqué dans la page 10 que le déséquilibre financier actuel par rapport aux prévisions des contrats s'établit à un surcoût de 13,5 M€ à la charge du délégataire. Mais ça n'impacte pas la dotation de continuité territoriale que nous versons. Mais ça vient bien sûr modifier l'équilibre du contrat. Et je rappelle aussi que nous avons inclus contractuellement, dans nos délégations de service public, la notion de bénéfice raisonnable. Le délégataire ne peut pas réaliser un bénéfice supérieur à 1,7 % du chiffre d'affaires à l'occasion de l'exercice budgétaire, sauf à reverser une partie du bénéfice excédentaire à la Collectivité de Corse.

Donc, que les choses soient claires, ces sommes là qui sont mentionnées ne viennent pas impacter le montant de la dotation de continuité territoriale. Par contre, elles viennent impacter l'équilibre économique global du contrat.

Par contre, en ce qui concerne les majorations objectives liées à l'évolution de l'environnement économique, elles sont de deux ordres et celles-ci viennent impacter l'équilibre contractuel et le montant de la dotation de continuité territoriale.

Nous avons deux types de coûts : les coûts de carburant qui sont en hausse constante, vous le savez, mais avec des mécanismes d'atténuation à travers la couverture carburant. Mais, par exemple, nous avons eu cette année un surcoût de 2,6 M€ de coût carburant. Mais nous avons surtout, dans le domaine maritime, et ça sera encore plus vrai dans le domaine aérien, l'émergence de la fiscalité écologique, avec la mise en place des ETS, fiscalité mise en place au niveau européen et qui reprend mutatis mutandis les exigences posées par la loi climat résilience au plan national. Et vous avez en page 14, la projection, alors qui n'est pas encore définitive puisqu'il y a toujours une marge de variation, mais vous avez la projection de ce que coûtera en surcoût, par an, la fiscalité écologique, qui elle est nécessairement répertoriée sur l'équilibre économique du contrat.

Par exemple, nous avons en 2025, un surcoût de 13 M€ ; en 2026, 19 M€, etc.

Donc, vous voyez que déjà sur l'enveloppe consacrée au maritime, nous avons une augmentation très significative liée à titre marginal à l'augmentation du carburant, atténuée par les clauses de couverture carburant, et à titre principal, par la fiscalité écologique.

Je rappelle également que cette augmentation s'inscrit dans un contexte global où nous avons placé au cœur de notre construction contractuelle une plus grande exigence vis-à-vis de nos délégataires.

Je rappelle pour mémoire, mais tout le monde l'a en tête, que dans les années 2010, il y a eu jusqu'à 130 M€ au titre de la DSP maritime, que nous étions descendus dans les années 2015-2016 à 85, 86 M€, y compris en élargissant le périmètre du service public maritime et en diminuant le reste à charge pour le fret, c'est-à-dire en augmentant la prise en charge par la compensation territoriale du mètre linéaire transporté.

Donc, nous avons un premier aspect de déséquilibre, mais un deuxième aspect de déséquilibre qui est encore plus marqué lorsqu'on regarde l'augmentation des coûts des DSP aériennes par rapport notamment à la moyenne 2020-2023. Donc là, nous avons trois catégories de facteurs qui viennent impacter de façon drastique le coût du transport aérien et donc le coût de l'exécution de la délégation de service public.

D'abord, là-aussi, les coûts de carburant, modulo les couvertures carburant, mais qui ne sont pas automatiques. Et je rappelle notamment que si Air Corsica a développé une expertise certaine dans le domaine qui a permis à la compagnie de diminuer au maximum l'impact de son poste carburant, aussi bien dans ses offres que dans ses comptes d'exploitation, ça n'a pas été le cas notamment pour Air France.

Deuxième facteur, l'augmentation drastique des redevances liées à la navigation aérienne.

Et troisièmement et surtout, les coûts liés à la décarbonation du secteur aérien, le système d'échange des quotas d'émissions européennes, dont le détail vous est donné en pages 15, 16 et 17.

A titre d'exemple, les coûts relatifs à l'évolution de la réglementation écologique sur la durée totale des deux DSP Corse-Continent pour la période 2024-2027 sont évalués à plus de 77 M€, avec un surcoût total en moyenne annuel de 56 M€ pour l'aérien.

Sur ces 56 M€, 14 M€ sont liés à une décision politique que nous avons prise : c'est la diminution du tarif résident, mais qui correspond à l'esprit de la loi ; décision qui a été votée à l'unanimité et qui permet aux Corses d'accéder, dans des conditions équivalentes à ce que pourrait faire un citoyen d'un territoire continental, aux transports, et notamment dans le cadre des transports médicaux. Donc, un coût de 14 M€.

Mais l'ensemble des coûts liés à la décarbonation, au coût du carburant et à l'augmentation des redevances représente annuellement dans le secteur aérien, par rapport à la période antérieure, une augmentation de 42 M€ par an.

Donc, je termine cette présentation. Quelle est la situation ?

Nous avons défini un juste périmètre de service public. Nous avons fait le choix du respect de la règle de droit en incluant aussi la volonté de défendre bien évidemment la qualité de service public et les emplois directs et indirects liés à l'exécution du service public.

Nous avons construit des outils contractuels qui ne laissent pas la marge aux dérives et nous avons calculé au plus juste le coût de la compensation que nous versons pour éviter toute surcompensation.

Après avoir réussi ce travail, nous constatons aujourd'hui que le coût réel qui se forme à partir largement de données qui nous échappent, la fiscalité écologique, l'inflation, l'augmentation des redevances, ce coût réel fait que le coût

du service nécessite une augmentation de la dotation de continuité territoriale d'environ 40 M€ par an. Il se trouve que cette indexation est normale, qu'elle est légitime, qu'elle était en vigueur avant 2009 et qu'on ne peut pas déceimment nous demander de financer avec une enveloppe qui ne bouge pas, un service qui coûte chaque jour plus cher pour des raisons qui nous sont étrangères.

Donc, en l'état de cet argumentaire qui me semble, aussi bien dans son principe que dans ses déclinaisons techniques, totalement imparables, il est demandé à l'Assemblée de Corse, bien sûr, de prendre acte de ce rapport, d'en valider les termes essentiels et surtout, de nous donner mandat collectivement pour mener cette négociation et faire qu'elle aboutisse.

L'enjeu est très simple. Tout à l'heure, je demandais au directeur de l'Office des transports, « mais pourquoi n'a-t-on pas maintenu la transformation en TVA ? Ou pourquoi n'a-t-on pas maintenu l'indexation sur l'IPC ? ». La réponse tient en une phrase, c'est un proverbe corse, « a ragiò hè toia, mà a capra hè mea ». A ragiò hè nostra, mà a capra hè soia.

Donc, dans ce dossier on a raison à 100 % et il faut qu'on réussisse à faire reconnaître nos droits. Et ce n'est pas seulement un enjeu théorique, c'est tout simplement que si on n'arrive pas à obtenir cette réindexation qui est de droit, on ne peut pas continuer à exécuter les délégations de service public. Et ça veut dire qu'il n'y aura plus de service public dans l'aérien, il n'y aura plus de service public dans le maritime et les emplois qui sont attachés au service public aérien et maritime disparaîtront.

Donc, pour moi, et je pense pour nous tous, c'est inenvisageable. Donc je pense et j'espère que nous déciderons de façon unanime que ce dossier fait partie de nos priorités absolues et que nous devons avoir une réponse pérenne pour la durée des contrats en cours.

Je dis « pour la durée des contrats en cours », parce que là-aussi, il n'y a pas de démagogie. On est dans un contexte budgétaire qui est très difficile. On va avoir une discussion qui va être très serrée. Nous savons aussi que ce qui se passe dans le domaine aérien international et dans le domaine maritime international va nous obliger à réfléchir, sans doute à redéfinir le périmètre, sans doute à de nouvelles modalités, en discutant avec les délégataires, en discutant avec les salariés.

Tous ces problèmes, nous les avons identifiés et nous nous sommes donnés comme objectif de les traiter, y compris au moment où nous avons voté les différents contrats de délégation de service public. On sait que le chantier est immense. Il faut certainement faire évoluer notre modèle. Mais pour qu'il puisse y avoir un demain et un après-demain, il faut assurer aujourd'hui et il faut assurer

le contrat en cours. Et assurer le contrat en cours, ça passe par la réussite dans la négociation qui nous attend.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Il y a un rapport de la commission des Finances, Monsieur Savelli Joseph.

M. Joseph SAVELLI

À l'issue de la présentation du rapport par M. Jean-François SANTONI, *Directeur de l'Office des Transports de la Corse*, les commissaires ont formulé les observations suivantes :

M. le Président du Conseil exécutif a souhaité apporter des précisions quant à la genèse de la non-revalorisation de la dotation de continuité territoriale (DCT). Rappelant que celle-ci avait fait l'objet d'une suspension à titre provisoire et exceptionnel par l'Assemblée Nationale dans le contexte de la crise financière liée aux « subprimes » en 2008, il a fait observer que cette exception était devenue le principe ; contraire à la lettre et l'esprit de la DCT.

Par ailleurs, il a rappelé que le gouvernement a déjà été sensibilisé, bien avant la présentation de ce rapport, sur la nécessité de pérenniser la réévaluation de cette dotation, suite aux deux compensations supplémentaires obtenues notamment avec le soutien des parlementaires Corses lors des exercices précédents.

Aussi, à la lumière des explications techniques qui ont été apportées, **le Président du Conseil exécutif** a indiqué qu'il ne lui paraissait pas envisageable d'une part, de valider le périmètre et confirmer que le dispositif mis en place par la CdC correspondait à la juste prise en charge des besoins de service public et d'autre part, mettre la collectivité en difficulté dans le cadre de sa mise en œuvre, du fait de la non-revalorisation de la dotation.

Dans ce cadre, il a rappelé qu'il est nécessaire et cohérent, dans un souci de sécurisation budgétaire, d'obtenir la juste réindexation de la DCT dans les proportions précisées dans le rapport et ce pour la durée des contrats en cours.

Concomitamment, il a indiqué qu'il sera important d'engager et finaliser une réflexion sur les évolutions possibles du dispositif existant aussi bien dans le domaine maritime que le domaine aérien.

Remerciant les services pour la qualité du rapport, **M. Louis POZZO DI BORGO** a fait observer que celui-ci permettait de bien comprendre les difficultés qui se profilaient.

Précisant qu'il ne s'agissait pas ici de refaire le débat budgétaire, il a appelé les commissaires à faire preuve d'intelligence collective lors de la séance publique, afin d'acter la volonté commune d'obtenir la réévaluation de la DCT.

La Commission des Finances a émis un avis favorable sur ce rapport (Non-participation des groupes « Un Soffiu Novu », « Avanzemu » et « Core in Fronte »).

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Madame Borromei.

Mme Vanina BORROMEI

Merci, Monsieur le Président.

Je vais m'efforcer de distinguer sur ce rapport le fond et la forme.

Sur la forme, Monsieur le Président du Conseil exécutif, nous regrettons, je regrette un petit peu ce timing et la manière dont ce rapport est présenté.

Le timing parce qu'évidemment le budget est passé, les délégations de service public et les marchés ont été votés dans cette Assemblée et aujourd'hui, malheureusement, malgré ce rapport dont la démarche et les éléments prospectifs sont extrêmement poussés, le timing arrive un peu tard, toujours trop tard. Même si, vous l'avez dit, beaucoup de démarches que vous avez rappelées ont déjà été effectuées, nous avons nous aussi, à plusieurs reprises lors de motions, de questions orales, tiré la sonnette d'alarme sur le montant de cette dotation qui trouvait ses limites.

Et c'est vrai qu'aujourd'hui, ce rapport qui nous demande et qui demande à l'Etat de venir encore nous aider, c'est presque un petit peu comme une motion, et c'est un petit peu surprenant sur la forme, et dans le timing également.

Maintenant, si on doit évidemment s'atteler à la dotation de continuité territoriale, vous ne serez pas vraiment étonnés, je pense, tous, du discours que je pourrais porter.

Aujourd'hui, nous arrivons, nous l'avons dit, et nous l'avons tous dit d'ailleurs lors de nos débats sur les différentes DSP, notamment sur l'aérien, je pense que nous arrivons à la fin d'un système. Mais ce système aujourd'hui, il est enclenché. Il est enclenché sur plusieurs années. On était partis sur 7 ans, je crois, sur le maritime, 4 ans pour l'aérien et donc aujourd'hui, il faut trouver des solutions dans l'urgence, c'est finalement ce que vous sollicitez aujourd'hui, mais cela ne nous exonère pas et cela nous impose, nous le redisons, et là-aussi nous tirons la sonnette d'alarme, nous impose d'avoir une réelle réflexion sur les schémas que nous voulons pour cette continuité territoriale.

Aujourd'hui, qu'est-ce que nous faisons, si on s'attache évidemment à la forme et à ce service public, à la dotation ? Qui aujourd'hui pourrait ne pas défendre ce service public ? Qu'est-ce que la dotation de continuité territoriale ? Sommes-nous obligés de le rappeler systématiquement ? Elle vient compenser des handicaps structurels permanents liés à notre insularité et nous sommes systématiquement obligés de rappeler, je dirais même de quémander toujours cette dotation de continuité territoriale et une indexation qui est juste, équitable et à laquelle nous sommes tous les ans soumis, et nous attendons bien gentiment qu'on veuille bien nous rappeler et nous dire à combien nous aurons droit.

Je suis peut-être un peu difficile dans les termes que j'utilise, mais c'est tellement compliqué aujourd'hui de devoir assumer le service public, le rôle des compagnies délégataires qui sont extrêmement contraintes : contraintes dans le cahier des charges, dans le respect de la qualité du service, dans le respect d'une enveloppe contrainte.

Aujourd'hui, que devons-nous faire ? Évidemment, nous devons, et c'est parce qu'il y a urgence que nous devons le faire, on a voté aujourd'hui ces DSP et notamment dans l'aérien, on savait très bien qu'on n'aurait pas les moyens de la financer aujourd'hui en l'état. Donc tous les ans, nous rappelons, nous demandons et nous justifions du besoin et du montant qui va avec.

Nous demandons également, vous l'avez rappelé, Monsieur le Président, aux compagnies délégataires de s'engager dans des contrats à leurs risques et périls, le risque et péril du délégataire, c'est tout à fait normal. Mais il y a aussi une notion qui est imposée, qui est la notion de bénéfice raisonnable. A contrario, il n'y a pas de notion de déficit raisonnable. Et c'est vrai qu'aujourd'hui, on est soumis aussi à des aléas, dans le cadre de l'exercice des compagnies qui peuvent connaître de nombreuses difficultés, et là on s'interroge sur le rôle de la Collectivité, le rôle de l'Office des transports. Jusqu'où doit-on aller pour assumer cette qualité de service ? C'est un réel débat et aujourd'hui, on ne peut plus s'exonérer de résoudre ces questions. Est-ce que la DSP va perdurer au-delà de

l'engagement que nous avons pris dans cette Assemblée ? Quel modèle voulons-nous ?

Il est demandé aujourd'hui des efforts à tout le monde. Jusqu'où doit-on aller en tant que collectivité ? Jusqu'où doit aller l'État ? Jusqu'où peuvent aller les compagnies délégataires ? C'est vraiment un débat extrêmement important. C'est un débat que nous avons régulièrement en Conseil de surveillance d'Air Corsica. Jusqu'où pouvons-nous aller ? Est-ce qu'on peut impacter l'usager, le résident et dans quelle mesure nous pouvons le faire ? On va se réunir très bientôt pour évidemment anticiper tout cela et pour démontrer aussi que tout ne repose pas sur la Collectivité et qu'évidemment, on essaye de trouver tous des solutions à chaque échelon.

Mais il est important de rappeler ces chiffres qui sont assez faramineux, plus de plus de 200 M€.

Je voudrais faire un petit rappel.

Si pour l'aérien, vous avez dit, Monsieur le Président, on a un petit peu plus de 100 M€ annuels pour, si je ne me trompe, un petit peu plus de 2 millions de résidents annuels. Cela fait 50 € par résident.

Et pour le mètre linéaire dans le maritime, pareil, on est à 110 M€, on a un petit peu plus de 2 millions de mètres linéaires également, donc c'est 50 €.

C'est vrai que ces chiffres faramineux qu'on compare régulièrement avec d'autres îles, d'autres systèmes, comparaison n'est pas raison, et là je pense que ces chiffres sont assez éloquentes, et pourtant ils paraissent démesurés quand on dit 220 M€, 200 M€. Beaucoup s'interrogent sur comment on peut l'utiliser. Je peux comprendre les interrogations. Mais voilà, 45 € par résident transporté, 50 maximum selon les années, si on lit ça, je pense qu'on peut appréhender la réflexion d'une manière un petit peu différente, surtout quand on voit le prix aujourd'hui du tarif résident et qu'on prend en compte toutes les charges qu'il y a derrière pour les compagnies délégataires qui doivent assurer une qualité de service public que nous leur imposons et à laquelle nous tenons.

Donc voilà, je crois qu'aujourd'hui ce débat va engendrer de nombreux autres débats. Il y a une réelle urgence à trouver des solutions et à trouver des fonds finalement.

Est-ce que l'État va jouer et va assumer son rôle dans le transfert de cette délégation qu'il nous donne et qu'il nous demande d'assumer, et que nous faisons, je pense, plutôt bien, en tout cas sur ce schéma-là ? Jusqu'où peut-on aller ? Et si ça n'est pas un puits sans fond.

Eh bien, il va falloir repenser ce système. On demande des efforts à tout le monde, je le disais, on ne peut pas aujourd'hui venir et se demander si effectivement l'enveloppe est juste et si on peut encore la réactualiser, sachant que cela n'a pas été fait depuis des décennies, et demander ensuite aux compagnies d'avoir plus de vols sur Nice parce qu'il est complet à 1 mois et qu'évidemment, on ne trouve pas de solution, ou que les transporteurs ne sont pas forcément contents parce qu'il y a des bateaux qui sont pleins certains jours dans la semaine et qu'ils n'arrivent pas à transporter comme ils le souhaiteraient leur fret.

Je pense qu'il faut vraiment avoir la notion aujourd'hui que ce débat sur le service public, c'est le débat sur l'intérêt du service public et de l'utilisateur. Aujourd'hui finalement, le vrai problème, c'est l'utilisateur du service public, c'est nos résidents et c'est nos usagers, et c'est notre quotidien.

Donc finalement, on s'interroge, vous l'avez compris. Oui, évidemment, en l'état, on n'a pas beaucoup d'autres possibilités que de se retourner vers l'État et de demander une indexation, qui à mon avis d'ailleurs n'est pas tout à fait juste sur ce que vous demandez, parce que je pense qu'on serait plutôt vers les 47 M€. Donc tant qu'à faire, quitte à demander une enveloppe et une réindexation, autant qu'elle soit juste et adaptée.

Mais en tout cas, je crois qu'il faut vraiment s'interroger sur l'intérêt de ce service public, sur la défense et la qualité de service qui est essentielle à notre sens et sur le rôle que nous jouons tous. Mais on ne peut pas aujourd'hui décorrélérer le débat de l'avenir de ce service public, l'avenir des DSP, de cette indexation et de son financement.

Voilà, je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ?

Oui, Monsieur Savelli Jean-Michel.

M. Jean-Michel SAVELLI

Merci, Président.

Monsieur le Président de l'Exécutif,

On a fait et refait ce type de débat, notamment à travers et y compris aussi des questions orales et des motions.

Moi, ce qu'effectivement aujourd'hui je dirais, on est à un moment où on est prêt à tourner la page, enfin en tout cas je l'espère. Mais c'est un moment qui est difficile, un cap qui est difficile à passer parce qu'en fait, on se trouve aujourd'hui dans une impasse budgétaire.

Alors, cette impasse budgétaire, vous essayez de la justifier essentiellement, et c'est tout à fait naturel puisque c'est vous qui avez rédigé ce rapport, mais essentiellement en focalisant sur le problème de la non-réindexation de la dotation.

Alors, c'est indéniable, la dotation n'a pas été réindexée depuis 2009. Mais ce que vous oubliez de préciser, en tout cas vous l'évoquez à moitié, c'est que, en 2016, donc quand vous avez pris les commandes de cette collectivité, vous avez eu l'occasion, honnêtement c'est une occasion historique je pense que vous avez loupée, de repartir d'une page blanche et d'essayer d'imaginer quelque chose de nouveau. Vous ne l'avez pas fait parce que vous étiez focalisé à l'époque sur la compagnie régionale. Et si j'en lis à travers certaines interviews et certains propos que vous tenez, il semblerait que vous n'avez pas abandonné cette piste de la compagnie régionale. Bon, peut être que l'autonomie va vous permettre d'y accéder, sauf que ça passera par la Commission européenne qui, forcément, y mettra un veto, d'autant plus que l'environnement concurrentiel du transport maritime en Corse s'est enrichi, complexifié et que je pense que les nouveaux acteurs qui sont entrés sur ce marché aujourd'hui ne sont pas forcément attachés aussi à cette notion de dotation de continuité territoriale et de compagnie régionale telle que vous pensez l'imaginer.

Alors, ces 56 M€, enfin moi, ce que j'ai calculé, c'est que cette réduction de périmètre de 2016, potentiellement, ce n'est pas moi qui l'ai estimé, c'est la Commission européenne, elle l'a estimé à 56 M€. En gros, en 2016, il y avait l'opportunité de réduire la dotation maritime de 56 M€ et ça n'a pas été fait. La dotation de 2016, par rapport aux précédentes, ne présentait une réduction que de la moitié, donc il y a déjà une opportunité qui a été loupée.

Ensuite, sur la période qui a suivi, alors il y a eu bien sûr la partie qui a été, je dirais, utilisée dans le cadre de la déspecialisation, et il y a eu aussi des

choses de faites qui sont positives. Je pense notamment, comme vous le rappelez dans votre rapport, les 12 M€ qui ont été affectés à la baisse du tarif de bord à bord, je pense que c'était l'époque de Vanina Borromei, c'était une bonne chose et en plus, c'est une bonne chose mais qui est très mesurable.

Et ensuite il y a eu les 2 M€ plus récents, afin d'enrichir l'offre au départ de Calvi.

Donc, si on fait un calcul rapide, on peut considérer qu'entre ce qui était possible en 2016 et ce qu'aujourd'hui on va être obligé de demander, c'est-à-dire les 40 M€ qu'on demande aujourd'hui, il y a un écart de 80 M€ en 8 ans, à peu près 10 M€ par an.

Alors, aujourd'hui, c'est vrai qu'il y a une flambée des coûts d'exploitation, notamment liés aux ETS maritimes qui ont été mis en vigueur après l'attribution de décembre 2022. Mais à regarder d'un peu plus près, ces ETS maritimes étaient déjà validés dans le pacte vert pour l'Europe en octobre 2022. Donc, ils auraient pu ou dû être provisionnés à l'époque, lors de l'attribution de la DSP 2023, ou en tout cas on aurait pu avoir déjà à cette époque une idée de ce que pouvait représenter le surcoût.

Alors plus globalement, la question qui se pose est de savoir si la CdC doit compenser à elle seule tous les aléas industriels et commerciaux des compagnies délégataires. Et là je rejoins Vanina par rapport à cette question-là, notamment à travers des contrats de DSP qui sont, de mon avis, trop protecteurs et parfois insuffisamment négociés.

Donc, il s'agit d'opérateurs privés qui sont des opérateurs responsables, qui opèrent d'ailleurs sur certaines lignes en dehors des SIEG. Et moi, ce que je propose, c'est que ce risque, ces aléas industriels et commerciaux à un moment donné soient peut-être pris ou partagés entre les différentes parties prenantes, à savoir l'autorité délégante, les délégataires et pourquoi pas les clients finaux.

Ensuite, pour replacer un petit peu le sujet d'aujourd'hui dans un contexte un peu plus large, à l'international, je voulais préciser que la crise COVID a révélé une résilience particulière des compagnies low cost grâce à leur capacité d'adaptation en innovation.

Pour preuve, Ryanair a conforté sa position de leader européen en 2022 avec 160 millions de passagers et 66 000 vols effectués. Alors, je sais que ce n'est pas forcément votre tasse de thé les low cost, mais à un moment donné, il faut aussi regarder ce qui se passe ailleurs et il faut aussi se poser la question de comment des compagnies qui pratiquent des prix aussi bas donc arrivent à

maîtriser leurs couts de manière assez, je dirais, remarquable afin de dégager quand même des résultats très positifs.

Après, je voudrais aussi évoquer la mauvaise conjoncture budgétaire de l'État, Vanina l'a rappelé, qui fait que nos demandes de rallonge pourraient bien être retoquées ou rabotées. Ce n'est pas à exclure. Ou alors éventuellement déduites du futur PTIC au détriment des investissements. C'est un cas de figure qu'on ne doit pas exclure.

Je précise que, si on part sur une base de 50 M€ en moyenne annuelle, à l'échelle de la démographie insulaire, ça correspond à 10 milliards d'euros au niveau national.

Enfin, une question sur les contrats en cours : peut-on imaginer une contribution à un tel niveau sans amender les contrats ? Est-ce que vous pensez aujourd'hui, vous l'avez plus ou moins évoqué, est-ce que vous pensez aujourd'hui que s'il s'agit d'abonder, de surabonder sur des contrats qui ont été signés en mars dernier et en 2022, est-ce qu'il est possible de pouvoir amender à un tel niveau ?

Donc, en résumé, vous l'aurez compris, la situation financière très dégradée de l'Office des transports est multifactorielle, et l'absence d'indexation depuis 2009 n'est qu'une cause mineure, d'autant que la réduction de périmètre consécutive au contentieux 2007-2013 a généré une économie de 56 M€.

Les vraies raisons sont ailleurs et elles sont essentiellement politiques.

La CRC a signalé dans son rapport de 2021 sur l'Office des transports, je cite, « *l'essentiel des dépenses de l'OTC résultent des conventions de DSP conclues avec les compagnies de transport dans le cadre de la mise en œuvre de la continuité territoriale. Elles dépendent directement des choix opérés par la Collectivité de Corse ; autorité organisatrice des transports entre la Corse et la France continentale, au moment de la définition des obligations de service public* ».

Donc je vous rappelle qu'en janvier 2016, vous aviez l'occasion historique, je l'ai déjà dit, de repartir sur une plateforme, vous ne l'avez pas fait. Au contraire, vous vous êtes obstinés sur le modèle de compagnie régionale qui sera invalidé dans tous les cas par la Commission européenne en raison d'une pression concurrentielle toujours plus forte.

L'autonomie ne pourra rien y faire, sauf à ce que la Corse autonome demande à sortir de l'Union européenne.

En conclusion, je le répète, nous ne sommes pas opposés à une revalorisation de la DCT, mais à condition qu'elle soit associée, sous votre autorité, à une étude sur un mode alternatif plus vertueux.

D'où notre proposition d'amendement que si vous voulez bien, je peux vous présenter.

M. Hyacinthe VANNI

Vous pouvez le présenter, oui.

M. Jean-Michel SAVELLI

Nous proposons que, après l'article 3 de la délibération, soit inséré un nouvel article 4 ainsi rédigé :

« **DEMANDE** au Conseil Exécutif de Corse d'engager une étude sur un mode de gestion alternatif aux dessertes aérienne et maritime de la Corse par voie de concession, consistant en des obligations de service public compensées afin d'en mesurer la faisabilité et de pouvoir disposer des modélisations nécessaires à une réflexion d'ensemble ; et que les conclusions de cette étude devront être présentées avant la fin de l'année 2024 ».

En conséquence, l'article 4 devient l'article 5.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. A ringrazià vi. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Paul-Félix Benedetti.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Au vu des enjeux sociétaux, stratégiques, politiques et économiques, ce rapport, ou du moins les sous-entendus du rapport sont cruciaux.

On discute d'un gap financier de 50 M€, quand on sait que l'excédent comptable de la Collectivité de Corse est de 120 M€. Donc, on discute de quelque chose d'exceptionnel.

Et pour faire un plaidoyer en vue de valider une compensation exceptionnelle, la logique aurait voulu que l'on ait un rapport exceptionnel.

Moi, je suis effaré par la litanie des chiffres. Ils m'affolent tout autant qu'ils m'exaspèrent. Toute cette addition de lignes, de chiffres, de tableaux, pour quoi faire ? Pour quoi dire ? Ou c'est pour masquer quelque chose ou c'est quelque chose qui est, dans la rédaction et dans la structure, déconvenue.

On n'a pas besoin de faire 30 pages non-nomenclaturées, rédigées en vrac, pour simplement dire qu'il nous manque entre 40 et 60 M€, tout simplement parce qu'on a validé, voté des délégations de service public qui sont très au-delà de nos moyens de l'année N, qu'exceptionnellement on a eu une compensation temporaire qui permet d'ajuster les budgets pour l'année en cours et que les années à venir sont incertaines. Et qu'en plus, du fait de contrats non verrouillés en termes d'amplitude financière, les variables d'ajustement font qu'il est prévisible qu'il y ait des compensations qui soient en inflation et non en déflation par rapport aux 40 M€ d'excédents que l'on a actuellement.

Mais la logique générale, je veux dire, elle est simple, elle est politique, elle n'est pas comptable.

De demander une indexation, soit sur le principe général de toutes les collectivités françaises qui ont eu des indexations sur la TVA, puisque leurs dotations ont été des compensations de TVA, c'est légitime. Ou de demander la poursuite des règles antérieures qui étaient une indexation sur le coût de la consommation, hors évolution des tabacs qui était exceptionnelle ; là-aussi, c'est quelque chose de légitime.

Mais je pense que si c'est le document qui doit servir de plaidoyer pour valider une demande de 40 ou 50 M€, il est très confus, je le dis très simplement.

C'est un document d'annexe ça ! Le document principal, il doit être politique. Il n'a pas besoin de faire l'explication des régimes comptables, des DSP, des compagnies aériennes, maritimes, de ce qu'on a voté. C'est la réalité des contrats, ils sont comme ils sont, ils sont probablement perfectibles. Il peut y avoir probablement des meilleures offres, des meilleures réponses et une meilleure stratégie politique. Mais dans la logique actuelle, moi je considère qu'il n'y a pas la place pour un rapport qui est quasiment d'un niveau scolaire.

Il y a besoin, Monsieur le Président, d'un rapport fondamentalement politique, où il y a une logique d'égalité, de respect des engagements financiers. Les 187 M€ d'il y a 15 ans, pas besoin d'être un génie en économie pour savoir qu'aujourd'hui ça vaut un peu plus et que ce qu'on faisait avec 187 M€ il y a 15 ans, aujourd'hui, on peut faire l'équivalent de 120 M€. Donc à un moment donné, il manque quelque chose. Et la demande politique de la compensation, elle est fondée.

Maintenant, la vraie question, c'est : est-ce que notre demande de continuité territoriale telle que nous l'avons définie est à la hauteur de nos moyens ? Parce que la vraie question, si on ne nous donne pas satisfaction, s'il n'y a pas ce complément de validation des 40 M€ supplémentaires et si on lit bien votre rapport, il faut plus de 50, parce que à contrat signé, la compensation générale, elle va au-delà des 40 M€. Cela veut dire qu'on prendrait le surplus sur nos finances propres, c'est-à-dire qu'on viendrait rogner encore plus notre excédent de fonctionnement pour faire un transfert de financement vers la continuité territoriale.

Donc, tout ceci reste bien entendu à redéfinir et à appréhender. On ne peut pas avoir des chiffres de prospection au-delà de l'année 2030. On doit remettre en question notre logique globale et de redéfinir, d'une part, les logiques de partenariat avec les opérateurs aériens et maritimes et, d'autre part, de revoir nos logiques de réappropriation des outils maritimes et le recentrage global de notre outil aéronautique, dans le cadre d'un outil spécifique à la Corse. Ça aussi, ça fait partie de la clé de la réussite.

Or, en permanence, chercher le financement d'une réponse qui est subie par le jeu d'opérateurs économiques, dont le but fondamental est de faire du profit, alors que notre but à nous, c'est de créer une desserte appropriée, qu'elle soit en transport maritime ou aérien, pour la Corse, à un juste prix, à un juste coût et compatible avec la compensation que pourra payer une Corse demain autonome ou après-demain indépendante.

C'est pour ça qu'il faut garder à l'esprit qu'on ne peut pas en permanence demander la compensation d'une logique économique qui peut nous dépasser.

Donc, dans ces conditions, moi je pense que la demande, elle est légitime. Moi, je pense que le rapport, objectivement, c'est un rapport d'annexe, qu'il faut un rapport politique, un vrai argumentaire, qui tient en deux lignes ou en deux pages mais il n'y a pas besoin d'épiloguer, et de demander l'indexation comptable au vu de la conjoncture mondiale, européenne et de la situation de la Corse.

Voilà, moi c'est tout ce que j'ai à vous dire.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. D'autres interventions ? Monsieur Acquaviva Jean-Félix.

M. Jean-Félix ACQUAVIVA

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président du Conseil exécutif, Messieurs les conseillers exécutifs, Chers conseillers territoriaux,

Effectivement, c'est une demande politique, pour rebondir sur ce qu'a dit Paul-Félix, c'est une demande politique qui est liée à un contexte qui, par contre, est très bien décrit en chiffres dans le rapport. C'est-à-dire qu'il fallait être exhaustif. Le rapport est exhaustif, il est clair, il est transparent, néanmoins je rejoins le fait que c'est un combat politique. C'est d'autant plus politique que, comme l'a rappelé le président du Conseil exécutif, la raison de l'amendement du Gouvernement, parce que je me rappelle très bien, j'étais en séance, de 2018 qui visait à exclure la dotation de continuité territoriale du calcul de fractions de TVA, alors que cette même dotation de continuité territoriale est incluse dans la dotation globale de décentralisation, est tout simplement une raison d'ordre technocratique de Bercy qui, par centralisme bête et méchant, veut garder de l'argent sans argument sérieux. C'est a ragiò hè a toia, mà a capra hè a meia.

Et ça, c'est la réalité pure, dure de ce qui s'est passé en 2018 qui nous coûte donc à aujourd'hui, et je n'ai pas entendu quelqu'un s'offusquer de ça, sauf le président du conseil exécutif : 61 millions d'euros. Le centralisme, le jacobinisme, puisqu'on parle d'autonomie, c'est ça, c'est 61 millions d'euros qui manquent, qui auraient dû légitimement et de manière normale, comme les autres régions de droit commun, arriver dans la caisse de la Collectivité.

Donc j'espère que ça va transformer des gens en autonomistes, puisqu'on va aborder la question budgétaire, pacte fiscal et budgétaire, puis la loi organique, puisque là on parle d'un rapport qui est un rapport, on se le dit entre nous, transitoire, puisqu'on parle de court terme, alors que, et j'espère que d'aucuns croient encore au processus, alors que nous sommes censés avoir une révision constitutionnelle et que, si elle arrive, cette révision constitutionnelle, nous devrions avoir une loi organique en 2025, d'où l'intérêt de bien peser les choses.

Je prends un exemple : la différence entre autonomie financière et autonomie fiscale, on parle dans le rapport de part de TVA indexée, donnée aux régions de droit commun et à la Collectivité de Corse. Qu'est-ce que c'est réellement ? Ce n'est pas une autonomie fiscale, c'est une dotation que donne l'État à un taux choisi par l'État, sur la base de TVA de 3 %, sur une base, une assiette définie où on a exclu la dotation de continuité territoriale.

Si nous étions dans l'autonomie fiscale, le taux de croissance de recouvrement du volume de TVA en Corse est de 10 %, mais la réalité Insee, je vous renvoie aux chiffres Insee de 2009 à 2019. Donc c'est la différence entre l'autonomie financière et l'autonomie fiscale dont j'espère que cet exemple montrera qu'il faudra qu'on se batte pour l'avoir dans la loi organique, avec une bonne révision constitutionnelle, puisque c'est 2025, c'est demain matin, ça chevauche les 5 ans de ce dont on parle, puisqu'on parle de 5 ans.

Parce qu'à un moment donné, il faut que les masques tombent, il faut que les choses tombent, il faut que les choses soient dites au moment opportun. Il ne faut pas dire : on ne savait pas, C'est ça la réalité des choses. Ça veut dire qu'on aurait, si on avait eu une autonomie fiscale de 2009 à 2019, pour revenir sur les dates de non-indexation de la dotation de continuité, on aurait une dotation de continuité aujourd'hui de 374 millions d'euros. Et si nous étions autonomes depuis 2009, nous pourrions même exercer un service public transfrontalier avec Pise et Rome, puisqu'on sait très bien qu'on n'aurait pas pu utiliser les 374 sur la compensation maritime et aérienne pour des raisons de surcompensation, il aurait fallu utiliser les reliquats, sauf à faire remonter tout ça à Bercy ou organiser un autre service public ou d'autres modalités d'échange avec l'Europe si nous étions autonomes fiscalement et normative.

Moi, je parle très simplement des enjeux qui nous attendent puisqu'on chevauche une demande transitoire fondée avec la démarche politique qui est enclenchée, d'une révision constitutionnelle et d'une loi organique.

Mais j'espère qu'on est tous sur la même longueur d'onde parce que si on n'est pas sur la même longueur d'onde, on peut présenter les choses selon d'où on parle, pour des raisons politiques ou politiciennes. Chacun voit midi à sa porte, « vous quémandez » ? Non, on ne quémande pas, on voudrait l'autonomie fiscale, d'autres ne sont pas pour l'autonomie fiscale. Donc effectivement, si nous n'avons pas l'autonomie fiscale, on quémanderait souvent.

Donc, je crois que c'est important de le rappeler, notamment par rapport à ce qu'a fait l'État en 2018, l'amendement qui nous coûte 61 millions d'euros d'ores et déjà, et par rapport à la différence entre autonomie financière et autonomie fiscale. Et donc, l'intérêt de se mobiliser pour l'autonomie fiscale dans la loi organique.

Je voudrais revenir sur ce qu'a développé Jean-Michel Savelli, de 2016. Moi, je suis allé à Bruxelles deux fois, c'était la première fois qu'il voyait un président de l'office des transports. On ne m'a jamais parlé de 56 millions d'euros, jamais ! Donc, je ne sais pas quel est votre chiffre, vous me le donnerez. Mais nous, on y est allés plusieurs fois, je n'ai jamais entendu parler de 56 millions d'euros. Donc, chacun voit midi à sa porte !

Ce que je sais, c'est que ce que nous avons décidé ici dans cette Assemblée depuis 2016, a été validé avec Bruxelles, qu'il a eu des attaques juridiques devant les tribunaux qui ont échoué, alors qu'ils réussissaient auparavant. Et donc que la justification que c'était la bonne compensation donnée à l'époque, 2016, 2017, 2018 au juste contrat, a été validée par tout un chacun, Bruxelles compris. Ça, c'est un premier point important.

Quant à dire que la compagnie régionale que l'on présentait à l'époque, qui a été reprise ensuite, même si elle est mise en perspective, n'était pas conforme au droit européen, je ne suis pas d'accord avec vous. Je rappelle que la question des SEMOP, nous ne sommes pas des dogmatiques des SEMOP, c'est tout simplement la transcription, en droit français, des partenariats publics, privés décidés en directive européenne, et qui ont fait l'objet de décisions devant la Cour de justice de l'Union européenne. Donc, c'est bien la traduction juridique des partenariats publics, privés permis par la Commission et qu'il y aurait un chemin à définir, un modèle de SEMOP pour exercer un service public.

Et évidemment, on se pose la question du débat des services publics avec les opérateurs, notamment maritimes, que vous avez rappelés. Mais malheureusement, on va dire les choses comme elles sont : où a été historiquement la concurrence pure et parfaite entre opérateurs maritimes en Corse ? Non, on est en situation de duopole ou de monopole, pas de concurrence. Moi je suis adepte de la concurrence pure et parfaite. C'est justement parce qu'il faut la concurrence pure et parfaite, qu'il faut que la Collectivité mette son nez là où ça n'a pas bien fonctionné, qui a abouti notamment, je vous le rappelle quand même, à une aide sociale aux passagers qui était une aide aux touristes déguisés, dont ont bénéficié toutes les compagnies, y compris la compagnie privée qui n'était pas publique, et qui a permis malheureusement un grand déficit à l'Office des transports dans les années 2010.

Donc pour éviter ces duopoles et monopoles, il faut effectivement des partenariats publics, privés et faire le juste service public, la juste compensation de service public pour les opérateurs, mais surtout pour ceux pour lesquels on se bat tous ici, les entreprises, les familles dont il faut qu'elles aient le bon tarif marchandise in fine, par rapport au pouvoir d'achat, le bon tarif résident pour que justement pour des raisons de santé et autres, on puisse se déplacer sur le continent parce qu'on y est obligés. C'est ça l'objectif du transport, ce n'est pas simplement de faire plaisir aux opérateurs privés.

Alors chacun voit midi à sa porte, le verre à moitié plein en faveur des opérateurs ou le verre à moitié plein en faveur de la Corse en général. Moi je préfère le verre à moitié plein en faveur de la Corse en général. Et les opérateurs doivent être au service de la Corse en général et pas l'inverse.

C'est une vision un peu différente que je constate quand même, qui est développée sur les bancs de cet hémicycle. Et, je crois que ça doit nous interpeller sur la façon de voir la suite.

Donc on confirme, oui, que nous sommes pour un juste service public, qui a fait l'objet d'évolutions puisque les contrats sont mieux analysés aujourd'hui qu'auparavant, avec des contrôles tous les 3 mois, le bénéfice raisonnable qui était largement galvaudé avant 2015, pourtant c'est une notion qui existait avant, largement galvaudé, fait l'objet d'un contrôle strict aujourd'hui.

Je vous rappelle quand même, chose savoureuse, que les salariés du Maghreb au départ de Marseille étaient payés sur l'enveloppe de continuité territoriale avant 2015 quand même, je vous le rappelle au cas où quand même, pour comprendre d'où nous partions à l'époque avec un État très gentil et très indulgent avant 2015 et qui l'était moins après, comme par hasard. Bon, mais en tout cas c'est important de resituer les choses.

Donc, évidemment qu'il faut cette dotation transitoire en attendant le vrai débat de fond sur l'autonomie fiscale, sur cette question comme dans d'autres, à partir de la loi de finances qui arrive en 2025.

Après c'est vrai, et il faut faire un point là-dessus, que nous sommes dans un entre deux aujourd'hui, où vous avez un débat budgétaire français qui est ce qu'il est. Nous avons un dérapage du déficit public qui est purement un dérapage issu de la politique gouvernementale et de Bercy. Mais il est quand même scandaleux que l'on parle d'un décret aujourd'hui pour enlever 10 milliards d'euros de dépenses prévues à la loi de finances 2024, sans passer par exemple, par une loi de finances rectificative pour 2024, de l'État.

Donc on verra qui va être touché. J'interpelle tous les maires et présidents d'intercommunalités dans cet hémicycle, pour dire que la baisse des dotations globales de fonctionnement, elle n'est pas issue de la décision de l'Assemblée de Corse, elle est issue de la décision du pouvoir central et de Bercy qui décide de manière verticale et de manière forfaitaire de ces baisses, et qui fera de même, malheureusement, sans prendre en compte les spécificités de la Corse, pourtant on discute à côté, pour 2025.

Donc, ça veut dire que nous sommes dans un contexte où il va falloir se battre tous, et j'espère qu'on aura la notion de se battre, quels que soient nos partis politiques, pour l'intérêt supérieur de la Corse, des communes, des intercommunalités et de la Collectivité de Corse, parce que vous avez la vision de Bercy qui est de toucher aux collectivités locales. Je rappelle quand même que les collectivités locales dans leur ensemble, c'est 8 % du déficit public français et 25 % de l'investissement public. Là, je mets tout le monde dans le même bateau.

Donc là, j'espère qu'il y aura aussi des autonomistes pour l'autonomie fiscale et budgétaire, qui sera mieux à même, de manière très pragmatique, pas idéologique, de préserver nos intérêts. Mais pour cela, il va falloir se battre, il va falloir se battre sur la même ligne, puisque le train ne repassera pas. La loi de finances 2025, c'est demain matin, c'est dans 6 mois.

Donc, il faut se battre pour ces dotations transitoires, il faut se battre pour un cadre de pacte fiscal et budgétaire qui inclut la perspective dans la loi organique, notamment de cette dotation et du reste, mais aussi pour l'ensemble des dotations des collectivités, parce qu'on aura tous intérêt lorsqu'on passera à la note de ce que ça veut dire. Je rappelle quand même que le président du comité de finances locales, avec l'ensemble des membres du comité de finances locales, ont refusé la lettre de mission du président de la République qui leur demandait de réfléchir à une évolution de la DGF à titre descendant, c'est-à-dire une diminution des DGF pour toutes les collectivités.

Donc, ils ont refusé la lettre de mission, ça date d'il y a quelques jours, pour vous dire dans quel débat on est.

Donc, je pense que tout ça éclaire le chemin du combat qui doit être mené, peut-être avec moins d'ergotage et un peu plus de sens de la convergence et de l'intérêt supérieur pour justement préserver un service public qui, malgré tout, fonctionne, fonctionne avec des tarifs en Europe et ailleurs, qui permette au moins d'intégrer, c'était notre politique depuis 2015, des baisses nécessaires pour le surcoût d'insularité pour les résidents, pour le fret et malgré le contexte général, résiste et pour inscrire un cadre pérenne qui ne pourra pas se passer de la question de l'autonomie fiscale pour que la DCT soit pérennisée au service de l'intérêt supérieur de la Corse et des Corses.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Pierre Ghionga.

M. Pierre GHIONGA

O Sgio Presidente, vi ringraziu.

Aghju da fà la corta. Sò filusoficamente un omu di manca, è pensu chì i trasporti trà a Corsica è u cuntinente francese, è forse più tardi u cuntinente europeanu, devenu esse presi in carica di a putenza publica. È dunque, sò per una cuntinuità territoriale appuntellata nant' à una dutazione à u livellu per fà la campà.

Dunque, vuteraghju à prò di u vostru raportu è contru à l'amendamentu di u me amicu Jean-Michel. Vi ringraziu.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. M. SAVELLI, vous voulez réagir ?

M Jean-Michel SAVELLI

Oui, merci Président.

Simplement pour répondre au député Acquaviva, pour les 56 millions d'euros, je vous renvoie donc à la page 10 du rapport de la CRC sur l'utilisation des reliquats, datant de 2021, c'est précisé, ça n'a pas été contesté d'ailleurs à l'occasion d'échanges contradictoires, dont 40 pour le service complémentaire, plus 16 pour l'aide sociale, égal : 56.

Ensuite, sur l'histoire des SEMOP et des compagnies régionales. Une compagnie maritime, ce n'est pas qu'un statut juridique, c'est un statut juridique dans un contexte concurrentiel. Vous connaissez la (Realmart) qui dit qu'on doit financer le juste service public et pas plus. Or aujourd'hui, il n'y a pas de carence de service, donc il n'y a aucune raison de financer un service public. Voilà, c'est tout ce que je voulais rajouter. Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Monsieur Mondoloni.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci.

Je comptais réserver mon intervention pour le sujet suivant, mais j'ai encore bien relu les deux rapports, il y a un parallélisme des formes qui permet d'intervenir de la même façon sur les deux rapports. Comme j'aime bien réagir à chaud, je pense que mon intervention viendra en contrepoint de celle de Jean-Félix, notamment, parce que les conclusions sont toujours les mêmes. Les conclusions de vos réponses aux questions orales, ce matin, même CHATgpt peut les deviner. Les conclusions de tous les rapports qui vont arriver jusqu'à la fin du processus, on peut désormais les deviner. Ça participe d'une certaine logique politique, d'ailleurs.

Mais vous ne pouvez pas continuer à chaque fois qu'il y a un problème, à dire que l'autonomie, et notamment l'autonomie financière et fiscale, va être la solution à tout. En tout cas, nous, on ne va pas se laisser enfermer dans cette vision étriquée, je le dis d'une certaine façon, irresponsable des choses.

Aujourd'hui, vous demandez en tout et pour tout, sur la base d'un argumentaire, de deux argumentaires mais qui ont été, me semble-t-il, rédigés, et là-aussi ça participe d'une certaine cohérence, avec la même philosophie politique, 74 millions d'euros. Un colpu 34, un colpu 40, 34 et 40 : 74.

Donc, comme tout ça va être indexé, on s'imagine que l'on va pouvoir dans ce contexte, que je vais rappeler, obtenir quelque chose qui, peu ou prou, va s'avoir à quelques 80 millions d'euros, sur la base de ces analyses qui posent plusieurs problèmes, Monsieur le Président. Quelle que soit la façon dont on entre dans le sujet, elle pose trois problèmes.

D'abord, je vous le dis, un problème d'ordre historique. On arrive fin avril 2024, sur la base de deux rapports, chacun d'une vingtaine de pages, très bien étayés, et une fois encore, il faut rendre hommage aux services, sans la moindre analyse qu'on vous demande depuis 8 ans sur ces sujets-là, depuis 8 ans en commission des finances dédiée, car vous le savez, les finances de la collectivité depuis le départ, pour ce qui nous concerne, on considère que c'est la porte d'entrée, que c'est le château d'eau méthodologique depuis lequel tout découle. Et on arrive sur deux rapports, dont on nous dit qu'ils sont transitoires, parce que votre horizon, que nous avons pour partie en partage, c'est l'autonomie, vous considérez que par ces façons transitoires, nous allons obtenir de l'Etat quelque chose comme 80 millions d'euros sur un sujet qui n'a pas été abordé au fond, au fond entre nous. C'est une question de méthode et ce n'est pas à défaut de vous avoir alerté à plusieurs reprises, en tout cas depuis 8 ans, historiquement sur ce sujet et de vous avoir appelé à nous réunir pour examiner au fond les choses. Ça n'a jamais été fait, jamais ! Première chose.

Deuxième chose, vous intervenez, alors selon votre calendrier, évidemment, c'est opportun, au moment où la montée en charge médiatique des déficits, parce qu'on ne va pas faire comme si ces déficits n'avaient jamais existé au niveau national, ils existent depuis des années, et on arrive en gros à 3000 milliards de dette. L'État auquel vous vous adressez, a accumulé aujourd'hui 3000 milliards de dettes et il se trouve dans une situation où le seul paiement des intérêts d'emprunt financerait une seule des plus grandes politiques nationales.

Et vous arrivez dans ce décor où on vous dit, en gros, pour aller au fond de notre sujet, « les collectivités vont devoir faire 10 milliards d'économies ». Nous, dans ce décor, on est toujours à 0,5 % de tout. Quand il y a une politique publique vertueuse, on récolte les bénéfices de 0,5 %, et puis quand ça vole à pagà, on est à 0,5 %. 0,5 % de 10 milliards, ça va nous contraindre nous, ici, ça nous contraindrait, selon cette règle de proportionnalité, à faire 50 millions d'économies. On va nous demander de chercher 50 millions d'économies au moment où en cascade et mécaniquement, on nous demanderait de trouver 50

millions d'économies, nous, on dit : il faudrait, sur la base de ces argumentaires, trouver, 74 : 34 et 40.

Et on arrive au contexte politique. Le contexte politique, on le connaît tous, nous, on l'a assez dénoncé, on l'a dit, on l'a répété dans nos discussions, l'angle mort pour le moment des échanges que nous avons eus au niveau que vous connaissez depuis des mois, c'est cette discussion. Elle a commencé en commission des finances, c'était un mardi soir, ça durée de 21 h à 23 h. On n'a plus jamais, Monsieur le Président de la commission des finances, été convoqués pour parler de ce sujet. Et on en arrive à la situation inextricable où il y a des coûts partis, c'est l'histoire de la pâte du dentifrice, quand elle est sortie du tube, elle ne rentre plus, la DCT, elle est partie, il va falloir la payer.

Et puis, les politiques publiques que vous avez mises en œuvre sur la base à la fois de ce que le législateur nous a transféré comme compétences et sur la base des politiques que, à bon droit, vous mettez en œuvre, sur la base des choix politiques que vous estimez les plus légitimes, on a du mal à les payer. Mais celui qui est en face, avec les contraintes que je viens d'évoquer, va nous demander notre part de l'effort. Et nous, évidemment, le sujet est enfermante, on est mal à l'aise, vous ne voulez pas qu'on vous dise : non, on va voter contre le fait qu'on vous octroie 34 millions d'euros et puis on va voter contre le fait qu'on vous octroie 40 millions d'euros. C'est difficile.

On dépose des amendements, on verra bien le sort que vous réservez à ces amendements.

Mais vous ne pouvez pas nous entraîner dans ce sujet de façon aussi hâtée, aussi, on ne va pas dire caricaturale, aussi précipitée parce que ce que l'État va vous demander, c'est-à-dire quelle part d'effort vous faites. J'allais presque dire, si on s'était réunis ensemble, quelle part d'efforts on pourrait faire sur le sujet dont il est question aujourd'hui ?

Le service public, chacun y est attaché, mais les modalités du service public que vous avez choisi, avà ci vole à pagà le.

Je répète, le service public, tout le monde y est attaché, il y a plusieurs modalités du service public, sur ce sujet, comme celui qui va venir tout à l'heure. Les politiques publiques que vous avez mises en œuvre sur la base des choix que vous estimez légitimes à mettre en œuvre, avà ci vole à pagà le. Et donc là, maintenant, on rentre inévitablement dans les conclusions que vous déclinez à toutes les sauces, sur chaque sujet : la fée autonomie.

Jean Félix, actez et donnez-nous acte en tout cas qu'on est capables de faire la différence entre l'autonomie financière et l'autonomie fiscale. Mais on est

à ce point capables, qu'on pense qu'à ce stade, la part de risque, parce que vous faites des chemins assez raccourcis en disant : Ah, si on avait eu l'autonomie financière, 10 % de croissance sur la TVA et picci è imbrogliu, on arrive à 30 millions. Mais ça, c'est de la logique papier. Ce que vous ne dites pas et ce qui est quelque part en temps masqué derrière ces logiques, c'est la part de risque qui existe, celle-là, vous la masquez.

Et donc oui, nous aurons une réflexion à mener sur les lois organiques et oui, on va rentrer dans le sujet, mais on va y rentrer au fond, pas au détour d'un rapport de 20 pages sur One shot qui pourrait, je le précise, nous revenir en boomerang sur le thème : maintenant on vous a donné ça et puis le reste, on n'en parle plus. Je pense d'autant plus, Monsieur le Président, que si nous avons analysé au fond les choses, peut-être qu'on serait à plus de 34 millions.

Donc, je ne suis pas sûr que le rapport d'aujourd'hui qui nous enferme d'une certaine façon sur un quantum, soit le meilleur quantum que nous aurions pu trouver en termes de bénéfices dans une discussion plus fouillée avec les services de l'État.

D'autant que, et j'en aurai fini, lorsqu'on va élargir le spectre, puisque vous répondez à toutes les questions orales sur ce sujet-là, vous savez, j'ai calculé les questions orales, si vous répondez à tout ce matin, 14 questions orales, mais il y en a pour des milliards. Vous dites Tuminu, je finis là-dessus, Tuminu, c'est 250 000. Je regarde les maires qui se peuplent cet hémicycle, vous n'avez pas des Tuminu chez vous ? Vous n'avez pas des tours ? Vous n'avez pas des couvents ? Vous n'avez pas des châteaux ? Vous n'avez pas des maisons de maîtres ? Vous n'avez pas des édifices ? Vous n'avez pas des églises dont vous pensez qu'elles doivent être sauvegardées ? Ma à colpu di 300 000 euros, multipliés par 360 communes, il y en a déjà pour 150 millions.

Mais si vous alimentez un fonds foncier à 150 millions, mais si vous n'avez pas une logique d'argent roulant, one shot, vous mettez 150 millions, vous faites plaisir à tout le monde et après, quelle est la destination du bien ? Quand vous expliquiez ce matin à bon droit et quand vous allez manifester devant la tour de Tuminu en disant : pour sauver notre patrimoine, en prenant Tuminu comme symbole, il nous faut l'autonomie. J'en reviens à la réflexion que j'avais posée sur la table à l'occasion de nos débats, si nous avons une autonomie, mais si nous n'avons pas les ressources matérielles pour accompagner cette autonomie, vous êtes dans « l'autonomie », on s'est fait plaisir. Et Tuminu, ce n'est pas seulement en ayant l'autonomie que vous allez pouvoir la sauver, il faut le dire aux Corses, c'est en ayant les moyens financiers de l'autonomie et des moyens responsables, ce qu'on a appelé ensemble l'éthique de responsabilité.

Je ne crois pas que dans ces sujets, dans ces deux sujets, nous ayons et en termes de travail, et en termes de prospective, et en termes d'analyse de fond, été au rendez-vous de l'éthique de responsabilité.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien, merci. Oui, il vous reste 10 minutes, Monsieur Acquaviva, c'est le temps de parole qui reste au groupe.

M. Jean-Félix ACQUAVIVA

Juste un mot et de manière amicale pour Jean-Martin. Ce que je constate malheureusement, vous parlez de l'éthique de responsabilité, Jean- Martin, il faut qu'on parle éthique de responsabilité parce que justement on est au cœur du sujet. Vous trouvez toujours des excuses à l'État. Les 61 millions d'euros, qu'on aurait dû avoir de cette sortie de l'amendement 2018, c'est une décision inexcusable de l'État, qui nous coûte de manière sonnante et trébuchante 61 millions d'euros alors que de manière normale, on aurait dû les avoir. Vous ne dites rien ! Vous ne dites rien ! Vous accusez l'exécutif d'essayer de trouver des solutions, alors que pour ça, vous n'avez pas levé les mains, pourtant on l'a médiatisé cette intervention à l'époque, lorsque, de manière incongrue, inexcusable, l'Etat de manière centrale et bien jacobine, sort 61 millions d'euros, pourquoi ? Parce que c'est comme ça.

Mais vous vous rendez compte quand même ? Vous pouvez ne pas être avec nous, mais soyez au moins du côté de la Corse.

L'éthique de responsabilité aurait commandé de dire que ça, c'était inexcusable. Vous ne le dites jamais ! Vous ne le dites jamais !

Donc à un moment donné, le débat sur l'autonomie fiscale, on l'aura. La part de risque, celle-là, vous l'avez assumée, les 61 millions d'euros et vous parlez de risques éventuels alors qu'on a les chiffres de croissance de 10 % de TVA, c'est éventuel, par contre, ça c'est sûr, c'est certain. Ça on l'a payé, on a payé pour voir.

Chacun doit choisir son camp, il n'y a aucun problème. Mais vous nous excuserez de considérer que le service public en 2016, encore une fois, n'a jamais été remis en cause par la Commission européenne, encore une fois, n'a jamais été remis en cause devant les tribunaux. Tout le reste tombe.

M. Hyacinthe VANNI

Vous avez dépassé de 5 minutes déjà...

M. Jean-Martin MONDOLONI

30 secondes pour finir...

M. Hyacinthe VANNI

Et, je ne vous ai pas interrompu.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Pour dire que je ne trouve ni excuse à l'État, ni excuse à la Collectivité, ni excuse à quiconque, Monsieur le Député.

Moi je dis que lorsqu'on s'engage dans une éthique de responsabilité avec l'État, on trouve des moyens, lorsqu'on veut faire. Lorsqu'on ne veut pas faire, ce qui est votre cas, on trouve des excuses.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. Donc, dans ma grande sagesse j'ai accordé 5 minutes en plus, je ne voulais pas vous interrompre, mais restez dans les temps de parole.

Monsieur SAVELLI, vous avez encore 5 minutes.

M. Joseph SAVELLI

Ça va être très court.

En fait, je crois que je n'avais pas bien compris. Je pensais que l'idée était de savoir est-ce que le principe de DCT peut être remis en cause ? Je pense que la réponse est non. Est-ce que la DCT était indexée ? Oui. Est-ce qu'elle a cessé de l'être ? Oui. Est-ce que par effet mécanique aujourd'hui il nous manque de l'argent ? Oui.

Indépendamment des choix que l'on a faits pour opérer le service public parce que, encore une fois, je ne pense pas qu'on ait fait preuve de dogmatisme, on l'a démontré, si on a choisi la DSP, c'est qu'on considérait que c'était le moyen le plus sécurisé d'assurer la desserte par le biais d'un service public avec un tarif maîtrisé, indépendamment de ce qui pourrait faire l'objet d'études, puisqu'effectivement on a statué en ayant fait des études de marché qui nous ont permis d'arriver à la conclusion qu'il fallait aller sur des DSP, indépendamment de ça, puisque l'enveloppe n'est plus indexée, même sur un principe d'OSP, il manquerait de l'argent, parce que ça nous est dû. Pourquoi on appelle ça une rallonge ? C'est parce qu'en réalité, il n'est plus indexé.

Ce que l'on veut, c'est un rattrapage, une indexation comme ça, on gagne en efficacité, on arrête d'en parler pendant des heures et on obtient ce que l'on doit.

Le principe de DCT, c'est un principe qui est dû, c'est un principe d'égalité et qu'à partir du moment où on n'indexe pas une enveloppe, par effet mécanique, on diminue.

Donc, on demande de faire plus avec moins. Effectivement, on ne découvre pas aujourd'hui que ça va manquer. Je crois qu'il n'y a personne ici qui découvre que ça manque.

En fait, moi je pensais que c'était ça l'idée, mais je crois qu'on est un peu sortie du cadre. Alors, si jamais corrigez-moi, si je me trompe.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Vous n'avez plus de temps de parole, je suis désolé... Alors 30 secondes.

Mme Valérie BOZZI

Très, très brièvement.

Juste pour dire que la demande, et on vient de rappeler le sujet, la demande, elle est légitime. Il y a effectivement une revalorisation qui aurait dû être faite. Elle est même tardive cette demande, et on peut le regretter aujourd'hui. Vous êtes aux responsabilités depuis 2015, elle est tardive mais elle est légitime. Elle n'est pas revalorisée depuis 2009. Il y a eu 2 rallonges ponctuelles, je ne les conteste pas. Vous l'avez rappelé, le surcoût qui existe, le maintien du service, le maintien des liaisons, l'emploi. La demande, elle aurait dû être faite avant.

Le bémol, c'est qu'en 2017, vous avez dit, « nous avons été lésés par rapport aux autres collectivités », c'est vrai. Mais en 2017, nous sommes la seule collectivité à avoir eu une collectivité unique et c'était à ce moment-là qu'il fallait effectivement négocier ce sujet et le pérenniser.

Alors aujourd'hui, mieux vaut tard que jamais, et elle est évidemment importante et nécessaire au maintien du service et de la qualité du service que nous voulons.

Voilà, aujourd'hui, il faut le faire et j'ai peur qu'elle soit tardive parce qu'on le sait, le contexte national, les finances de l'État font qu'il risque de nous

rejeter à cette demande. Si elle était intervenue plus tôt, peut-être qu'elle aurait eu plus de chance d'aboutir.

Mais effectivement la réévaluation, l'indexation, elle est nécessaire.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Josepha !

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Il y a cet après-midi, l'examen de deux rapports qui ont un lien, et beaucoup l'ont évoqué, un lien étroit où on voit que nous sommes arrivés à la fin d'un système, d'une logique, à la fin d'un système pour le caractériser un peu globalement, un système de dépendance, d'un côté de dépendance à l'aide et à la dotation et de l'autre, et j'y viendrai rapidement, de dépendance à un système beaucoup plus global. Et donc, à la nécessité de faire des choix.

Parce que pour l'heure, c'est vrai que l'amorce de la démonstration d'une transition vers un autre modèle, on ne la voit pas poindre.

Alors moi je suis un peu gênée justement, et ça a été dit par d'autres, par la façon dont ce rapport arrive, à deux niveaux. D'abord, évidemment la forme où on nous rappelle au long des pages et avec une démonstration très scolaire, où l'on nous rappelle pourquoi, où l'on justifie le besoin d'une réindexation de la dotation de continuité territoriale, où on fait les bons élèves, en tout cas, on tente de les faire avec des tableaux, des graphiques, des analyses qui retracent l'historique de ce à quoi nous n'avons pas eu droit, ce qu'on nous a refusé, ce à quoi nous aurions dû avoir droit et on se justifie.

Quelque part, ça, c'est le premier élément qui me gêne beaucoup, et à chaque fois dans la façon de quémander, chaque fois pourtant, ce qui nous est dû. Ce qui nous est dû, je vais le dire, parce que votre demande, elle est légitime, elle est légitime. Mais j'ai entendu aussi un appel à se battre, à nous battre, parce qu'il faudra nous battre. Oui, il serait temps, il serait temps de sortir d'une certaine logique qui consiste à, alors que visiblement les relations avec l'État et les discussions semblent aller bon train, visiblement, il y a des endroits où ça bloque.

Donc moi, c'est le premier élément qui me gêne dans l'approche.

Puis, sur la question systémique en tant que nationaliste, on voit en filigrane aussi la nécessité de voir se dessiner derrière cette dotation de continuité territoriale, derrière la nécessité de la calibrer au regard de nos besoins et effectivement, vous avez raison de dire que si nous nous mettons en regard de nos

besoins, nous n'avons pas les moyens de répondre et d'être au service de la Corse et des Corses sur ce domaine stratégique et fondamental.

Mais sur la question des transports, et nous avons déjà eu ces débats lors des présentations des délégations de service public dans l'aérien et dans le maritime qui ont été de nature différente, le choix n'a pas été fait d'amorcer un autre modèle alors que nous savons, alors que vous savez, et ça a été dit au fil de ce débat, que le modèle, il a vécu là aussi. S'en est-il amorcé un autre ? Avez-vous commencé à le faire ? Non !

Je vais venir sur la question du maritime. La question de la compagnie maritime, elle a été écartée. Ce n'était peut-être pas la réponse en claquant des doigts du jour au lendemain, mais en tout cas on s'acheminait vers un autre système et en tout cas on ne s'en tenait pas, et vous le dites, on se conforme, vous vous conformez quelque part aux opérateurs économiques et non pas aux besoins de la Corse, parce que vous vous arrêtez, et là aussi c'est légitime puisque c'est dans le cadre d'une DSP, vous vous arrêtez au cahier des charges et vous demandez des comptes au regard d'un cahier des charges.

On n'est pas rentrés dans une logique d'être également à la gestion, de pouvoir mieux anticiper les choses, de pouvoir mieux faire face parce qu'il y a une part qui nous échappe, l'inflation, la question des coûts des carburants. Il y a un certain nombre de choses qui impactent la Corse comme elles impactent le monde entier. Et puis, il y a d'autres choses qui pouvaient faire l'objet, je crois, d'une meilleure maîtrise.

Alors oui, la demande est légitime. Mais aujourd'hui, elle ne peut pas se faire de la façon dont vous choisissez encore une fois d'aborder les choses et d'aborder la négociation. Et je le regrette. Ça viendra à un amendement d'ailleurs que je déposerai tout à l'heure sur le second rapport.

Je regrette justement que vous n'abordiez pas ces questions comme un combat et qu'on ne substitue pas à la logique sempiternelle de la justification, la logique de la démonstration également de ce que nous pouvons faire, de ce qui peut être fait, je le développerai plus tout à l'heure, pas dans l'obligation de résultat, mais au moins dans l'obligation des moyens.

Donc, si aujourd'hui vous nous demandez de vous donner mandat, mandat pour tenter d'arracher ce qui, pour la Corse, permettrait de répondre à ses besoins dans un secteur stratégique que sont les transports, à la hauteur des aspects sociaux, environnementaux, au service du transport de qualité pour les Corses. On va vous donner mandat pour quoi faire ? Comment vous allez le faire ? Comment vous comptez aborder ces négociations ? De quelle manière vous allez faire, je vous cite : entendre nos droits ? Comment ?

Moi, je ne le vois pas justement. Là encore, on nous a parlé de combat, je ne le vois pas poindre. Comment vous allez aborder cela ? Comment vous amorcez aujourd'hui le virage vers une autre façon, une autre façon de voir les choses ? Più andà à a limosina, ma veradimente, andà à circà, à strappà ciò chì chjè di u nostru drittu è à custruisce un mudellu novu per di u quale vulemu andà, senza stà ind'è dichjarazioni di principi. È oghje, per accumpagnavvi nant'à què, ghjè ch'eiu vogliu vede, ghjè què chì per a Corsica vogliu vede, vogliu sente, è in stu raportu quì, ùn c'era micca bisognu di fà trente pagine pè di "eccu ci ghjustificemu perchè ùn ci riescemu micca incù ciò chè n'avemu." Ma ci vulia di : cumu fà pè entre in una andatura nova. È quessa s'aspetta sempre.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien, merci.

J'ai été tolérant sur les temps de parole sur le premier dossier, mais je le serai moi sur le deuxième, que chacun s'organise. Monsieur Benedetti, il vous reste quelques minutes.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Je vais être court, c'est une remarque.

La gestion de l'enveloppe de continuité territoriale a été pour moi une gestion d'épicier. Quand la roue a bien tourné, par la force de directive européenne et qu'on a abandonné le financement du service complémentaire de haute saison et qu'il y a eu un gap de plus de 40 millions d'euros, on n'a pas cherché à redéployer ces 40 millions d'euros dans l'efficience d'un service public aérien et maritime efficient avec, par exemple, une baisse substantielle des coûts usagers, qu'ils soient transporteurs ou passagers. On a quémandé la fongibilité de l'enveloppe, pour s'en servir de complément à une dotation de financement. Et à aucun moment, on a envisagé une logique entrepreneuriale avec une indexation de ladite enveloppe, à ce moment où on était dans une logique, je dirais de l'euro Germinal, où il y avait une logique de déflation, l'euro stable et qui était laissée supposer stable. S'il y avait eu la demande, aucun gouvernement ne l'aurait refusée. Il n'y a jamais eu cette demande. Pourquoi ? Parce qu'il n'y a pas une logique politique stratégique.

Moi, ce que je voudrais, c'est qu'aujourd'hui, l'enveloppe de continuité territoriale, elle soit discutée politiquement. On n'est pas dans une logique de comptabilité monétaire, on est dans une logique de compensation politique parce que la France veut garder la Corse et qu'elle doit nous aider à faire du bord à bord. Point. Mais je rappelle ces années 2016, 2017 où on a eu une vision très petite.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Donc le débat étant clôturé, je passe la parole au président du Conseil exécutif.

M. le Président Gilles SIMEONI

J'ai écouté avec attention. On se rapproche du moment du vote et je crois qu'il faut revenir à l'essentiel et je dirais en forme de sourire, aghju detti nanzu, ci anu dettu in poche parolle, a raggiò hè vostra, ma a capra hè nostra, è aghju da dì in amicizia à tutti l'upponenti ch'anù parlatu, ùn si pò micca avè i dui pedi in u listessu scarpu.

Vous ne pouvez pas en même temps essayer de critiquer par toutes les portes d'entrée possibles, le timing, le contenu, la virgule, refaire le match, y compris quand on ne l'a pas joué, en gros, critiquer l'exécutif et la majorité, ce qui est normal pour une opposition, et en même temps ne pas prendre une position qui est claire, ùn si pò micca avè i dui pedi in u listessu scarpu. Ne cherchez pas les amendements, les virgules, les procès en renoncement ou en trahison, Josepha, vous avez d'autres espaces...

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Je n'emploie pas ce genre de paroles.

Le Président Gilles SIMEONI

Les procès en renoncement ou les leçons en « battez-vous », celles-là, vous les employez, vous aurez d'autres espaces pour les donner.

Le problème aujourd'hui, il est simple. Il y a eu trois catégories de critiques : il y a le critique sur le moment, il y a le critique sur les arguments et il y a le critique sur le fond.

Alors rapidement. Sur le moment, vous dites « ça vient tardivement », la droite. Je vais vous dire un mot de l'autre rapport, on y reviendra. Ce que j'ai remis avec l'aide des services dans ce rapport-là, c'est la note exhaustive qui a été rédigée à la veille de la fusion en 2018. J'ai pris mon bâton de pèlerin de président du Conseil exécutif, je suis allé voir le président du conseil départemental de Haute-Corse, le président du conseil départemental de Corse du Sud, on a fait une mnémotechnique qu'on a débattue dans chacune des assemblées et on a fait une demande au Gouvernement pour que les 3 catégories d'injustice sur l'autre rapport, dont la Corse a été victime au moment de la fusion, ne soient pas mises en œuvre.

Nous avons écrit, nous avons débattu, nous avons expliqué et je le dis à Paul-Félix, il y avait une volonté politique d'intégrer, y compris ça, u sumere ch'un vole micca beie, un vale à stirfulà, forse chi voi ci fussete statu, forse averiate fattu megliu, ma vi possu di ch'emu circatu à fà per u megliu, à issu livellu è à l'altri. Ça c'est pour l'autre rapport.

Pour celui-, et j'entends la critique bienveillante de Vanina, je suis surpris. On allait le demander quand ? Concrètement, on ne pouvait pas demander avant que les coûts n'exploient, ça c'est sûr.

2021, on a été dans la négociation pour la DSP. Ils étaient au courant, la plus belle preuve que cet argumentaire, ils le connaissent, c'est que nos parlementaires et nos députés se sont battus pied à pied, et que ça a été pris en compte en 2022. L'argumentaire, on l'a construit ensemble, pas seulement au sein de l'exécutif, dans le cadre des discussions avec l'État, dans le processus et hors le processus. Et on l'a construit ensemble avec nos députés, et nos sénateurs et vous ne pouvez pas feindre de découvrir et dire : mais c'est tardif. On l'a dit depuis 2 ans, on a obtenu une fois, à titre transitoire en 2022 et une fois à titre transitoire en 2023.

Et ce que je viens demander aujourd'hui, et ce que je vous propose qu'on demande, c'est clair, c'est la pérennisation des moyens nécessaires à l'exécution des contrats de délégation de service public que l'Assemblée de Corse a votés, avec un périmètre de service public qui a été entériné par l'État et par l'Union européenne.

On allait le demander quand ? On allait le demander à quel autre moment d'autre que maintenant. ? Il n'y a pas d'autres moments utiles que celui-là, moment où nous avons besoin d'une somme qui doit être pérennisée au titre de l'exécution des contrats.

Deuxièmement, alors on nous dit : mais il fallait imposer d'avoir l'obtention. Alors qu'est-ce qu'on allait faire ? Donc, on allait arrêter la discussion sur la délégation de service public dans le maritime en anticipant des hausses qui n'étaient pas encore concrétisées par l'exécution du contrat, et en disant, « on va avoir besoin dans les années à venir et tant que vous ne nous avez pas donné », Paul-Fé, au nom d'un rapport de force politique, « tant que vous ne nous avez pas donné la majoration de la dotation de continuité territoriale, on suspend les contrats ». Ah là oui, c'est sûr que là c'est radical, on suspend les contrats, on suspend les entreprises, on suspend les salaires.

Même chose pour l'aérien. Je n'ai pas besoin de vous rappeler par où on est passés pour respecter le droit, pour défendre le service public, pour défendre, dans le respect du droit, les entreprises corses et les salariés corses.

Qu'est-ce que j'allais faire ? Nous ne sommes pas sûrs d'avoir le montant nécessaire, donc nous suspendons et nous ne reconduisons pas ? Il n'y avait pas de possibilité de proroger, vous le savez.

Et celles et ceux qui disent aujourd'hui, « ça coûte trop cher », ce sont les mêmes qui demandaient plus de sièges, ce sont les mêmes, et c'est normal, qui ont soutenu les salariés des compagnies, qu'il s'agisse d'Air Corsica ou d'Air France, en disant : on a besoin de ce contrat de délégation de service public parce que la Corse en a besoin, parce que les Corses en ont besoin, parce que les entreprises corses en ont besoin, parce que les salariés corses en ont besoin.

Donc le moment, c'est maintenant. Après, on se détermine librement.

La deuxième catégorie de critiques : l'argumentaire. On a un droit politique à l'indexation, c'est une évidence. Certains m'ont reproché amicalement de dire : il suffisait de dire ça. Moi, excusez-moi, quand j'ai à la fois un argument politique qui est bon et un argumentaire technique qui est bon, je ne me prive pas de l'argumentaire technique, surtout dans une discussion qui va avoir lieu, avec qui ? Et certains y étaient, on a reçu la commission des finances. On a travaillé avec eux, on a échangé, on a parlé de la dotation de continuité territoriale, on leur a dit que c'était essentiel. Que nous ont répondu le président de la commission des finances et l'ensemble des députés ? « Ça va être difficile, on est dans un contexte budgétaire, donnez-nous des éléments, argumentez, démontrez qu'au plan technique votre demande est fondée ».

Et donc oui, ce rapport a une dimension technique mais qui, à mon avis, est une dimension indispensable, pour démontrer que, au-delà des principes qui commandent la réindexation, la démonstration objective, scientifique démontre avec autant de force que la réindexation est de droit.

Et moi, mon objectif aujourd'hui, il est d'obtenir une réindexation, qui est de droit, dont nous avons un besoin impératif et qui, au moment où nous parlons, n'est pas acquise.

Alors choisissez. Vous pouvez critiquer le Conseil exécutif, la majorité territoriale, Pierre, Paul ou Martin. A un moment donné, o biancu, o neru ! Si on monte là-haut à Paris en disant : oui mais nous, on n'est pas sûrs, on aurait dû demander avant, peut-être qu'on n'a pas raison, peut-être la virgule, etc. Si vous pensez aller dans une négociation difficile, vous créez les conditions en faisant ça, faites-en votre âme et conscience, faites-en votre âme et conscience.

Et je termine sur le fond, et là je m'adresse à Jean-Martin. Moi je comprends la méthode, etc., mais attendez, à un moment donné, je veux dire, il ne faut pas que l'argument sur la méthode devienne l'arbre de la méthode qui cache

la forêt du problème de fond. Ce problème, il est connu de tout le monde. Cet argumentaire, il est connu de tout le monde, cet argumentaire, il a été transmis à 3 ministres des transports, à des premiers ministres et à Gérard Darmanin.

Donc à un moment donné, lorsque, sans remonter aux calendes grecques, quand en 2017, on prend l'ensemble des régions françaises et qu'on leur dit : votre DGD qui a été transformée en DGS, elle est indexée sur la TVA, qu'on nous dit, « on va faire la même pour vous », et que derrière, au moment où ça doit être appliqué, on nous sort du dispositif, nous sommes victimes d'une injustice radicale. On peut tourner les choses comme on veut. Et ne venez pas dire : oui, mais on ne parle pas des autres avantages, parce que les régions françaises dans leur dotation générale, elles ont une subvention de l'État pour le ferroviaire que nous, on n'a pas alors même qu'on exerce la compétence ferroviaire. Eux, ils ont une dotation qui se porte en plusieurs centaines de millions. Et cette dotation qui est fléchée, elle est indexée, elle a été transformée en TVA au moment où à nous, on nous en a privée. Vous avez besoin d'aller plus loin dans la justification ? Ce n'est pas évident ?

Vous parliez Jean-Martin des 0,5 %, il y a un plan de 100 milliards d'euros pour le ferroviaire. Si on a 0,5 % de 1 milliard d'euros, on a 500 millions d'euros pour notre ferroviaire, alors qu'aujourd'hui on n'a pas le premier sou, ni au titre du PTIC, ni au titre de la discussion. On n'a pas le premier sou, notamment pour le renouvellement du matériel roulant, etc., vous le savez que c'est la condition sine qua non de la mise en œuvre de notre multimodalité.

Donc à un moment donné, vous avez fait vos critiques. On aurait pu le faire il y un an, je ne crois pas. Je crois que si nous avions anticipé en disant « ça va être très cher », on nous aurait dit : attendez de le prouver.

2022, on a obtenu à titre transitoire, 2023, on a obtenu à titre transitoire. On a des contrats qui vont jusqu'en 2027 et un an supplémentaire pour le maritime et on a un contrat de 4 ans pour l'aérien.

Moi je dis qu'aujourd'hui, et ça participe de remettre les compteurs à zéro, on en discutera dans l'autre, moi je ne dis pas qu'on va rentrer dans la discussion globale en faisant l'alpha et l'oméga de la DCT et l'alpha et l'oméga des 3 dispositifs desquels nous avons été injustement privés. Mais qu'à un moment donné, dans un débat qui va s'ouvrir, qui va être à la fois politique et technique, que l'Assemblée de Corse rappelle qu'il y a depuis plusieurs années un passif qui est un passif énorme et qui nous pénalise, parce que nos discussions budgétaires, excusez-moi, et je vais dire un mot, parce qu'à un moment donné, il y a même une phrase où on dit : aujourd'hui il y a une déspecialisation totale. Non, ça c'est une reprise, je le dis d'ailleurs pour mémoire, de l'argumentaire de notre AMO dans notre rapport, dans la mesure où l'argument qui a été avancé pour l'État

pour ne pas indexer, c'était qu'il y avait une déspecialisation. Et donc l'AMO voulant bien faire dit : puisque maintenant il y a une très large déspecialisation, on n'a plus besoin de ne pas réindexer. Mais refermons la parenthèse.

Lorsqu'on a discuté, d'abord il n'y avait pas 40 millions d'euros, Paul-Félix, on n'avait pas 40 millions d'excédent. On a eu les bonnes années. Les bonnes années, il n'y en a pas eu 50, il y en a eu 2 ou 3, on a eu 16 à 17 millions. On avait une loi qui prévoyait qu'on pouvait investir sur les infrastructures et nous avons obtenu que le reliquat du reliquat, c'est-à-dire en gros, concrètement dans la meilleure année, 5 millions d'euros, puisse être financé, puisse être investi sur le comité de Massif, parce que, je le rappelle, nous avons un retard historique et que depuis 1985, on n'avait pas eu le comité de Massif, ce qui nous a privés de plusieurs centaines de millions d'euros.

Le cœur de la discussion avec le Gouvernement, c'était de dire, on ne touche pas le dispositif de la DCT, on garde la spécialisation et on met en place des financements auxquels nous avons droit, y compris dans le cadre du comité de massif.

Et le deal, et c'est rappelé dans le rapport, qui est un deal imparfait, mais c'est celui auquel nous sommes arrivés, c'est de dire : regardez là où avant on dépensait 130 pour le maritime, nous aujourd'hui on dépense 84. On arrive à dégager des reliquats qui sont 15 ou 20 millions, laissez-nous prendre 5, 6, 7 millions d'euros pour financer la politique de la montagne. Et c'est ce qui a été expliqué depuis ce matin. Eh bien, c'était une cote mal taillée, mais c'est une côte qui a profité à la Corse.

Avà, simu à a strinta di u saccu. Bien sûr qu'on ne veut pas nous donner ce à quoi nous avons droit. Et l'Assemblée de Corse, au-delà des désaccords, au-delà des critiques sur la méthode, sur la virgule, sur le rapport, elle doit dire aujourd'hui, à travers votre vote : est-ce qu'on a droit à ça ou est ce qu'on n'y a pas droit ? Répondez à cette question à travers votre vote.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Donc avis sur l'amendement, Monsieur le Président du Conseil exécutif ?

M. le Président Gilles SIMEONI

Défavorable.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Monsieur le Président, je demande suspension de séance, s'il vous plaît, 10 petites minutes, merci.

M. Hyacinthe VANNI

Oui, elle est le droit, 15 minutes.

La séance est suspendue à 17 h 10 et reprise à 17 h 52.

M. Hyacinthe VANNI

Avant de mettre l'amendement aux voix, Jean-martin peut dire un mot s'il le veut, pour une explication de vote puisqu'il a demandé la suspension de séance, je lui donne la parole une minute, s'il en est d'accord.

Merci de regagner vos places.

La parole est à Jean-Martin pour une explication de vote.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Oui, Monsieur le Président, on est à l'amendement, je donnerai une explication de vote après.

L'amendement, il est récurrent, vous le connaissez. Il vise à essayer de mettre en pratique ce que nous disons depuis un certain nombre d'années et que d'ailleurs, nous avons en partage puisque vous dites qu'il faut réfléchir sinon à un modèle alternatif, en tout cas à l'avenir. Nous, on ne vous dit pas qu'il faut des OSP compensées, on vous dit qu'il faut une étude sur des OSP compensées, je ne comprends pas pourquoi vous vous acharnez à ne pas produire cette étude qui dira ses conclusions en son temps. Et puis on verra bien, si ces conclusions vous agréent peut-être vous les retiendrez ou partiellement, et puis peut-être qu'elles pourraient nous surprendre nous aussi. Voilà.

On a l'impression de revivre un peu le débat sur les déchets. Nous, on ne vous a jamais demandé d'installer un incinérateur en centre Corse. On vous a demandé, il y a 8 ans, une étude sur la valorisation thermique. Vous avez toujours repoussé cette étude, systématiquement. Résultat des courses, on arrive 8 ans après au CSR.

Posons tranquillement cette étude sur la table. Je pense que ça fait partie de la palette des solutions possibles, que viendront peut-être s'agréger d'autres solutions.

Voilà l'esprit de l'amendement qui vous est proposé. On verra bien le sort que vous réservez et je donnerai au nom du groupe une explication de vote sur le rapport général.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. L'exécutif.

M. le Président Gilles SIMEONI

Comme je vous l'ai dit au moment de la discussion sur la DSP, il ne s'agit pas d'écarter par principe une demande de réflexion, voire d'étude. C'est un problème de timing.

Je pense que ce rapport est clair, ses objectifs également. Il s'agit de faire que le Conseil exécutif et l'Assemblée de Corse puissent dire clairement qu'il faut réindexer la dotation de continuité territoriale, notamment pour garantir la bonne exécution des contrats de délégation de service public en cours dans le domaine maritime et dans le domaine aérien. Il y aura également une phase de réflexion sur ce que sera l'organisation de notre desserte maritime et aérienne. Nous nous y sommes engagés, nous allons le faire. Et, nous aurons aussi une discussion avec l'État.

Mais je pense qu'au moment où nous sommes, il ne faut pas confondre les messages et le message que je propose à l'Assemblée de Corse de délivrer aujourd'hui à titre principal à Paris, c'est celui de la nécessité absolue de réindexer la dotation de continuité territoriale.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. Avis défavorable de l'exécutif.

Je vais mettre l'amendement aux voix.

Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est contre ?

L'amendement est rejeté.

Je vais mettre aux voix et je donnerai la parole aux groupes pour une explication de vote avant de mettre aux voix le rapport.

Donc, demande de parole de Jean-Martin pour une explication de vote. Vous l'avez.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Monsieur le Président, on est responsables, on ne peut pas quand on est responsables laisser passer l'opportunité d'une demande légitimée. Ça n'enlève rien, Monsieur le Président, aux réserves qu'il vous faut entendre parce que ces réserves sont récurrentes.

Non, Monsieur le Président, on n'a pas été au rendez-vous de la méthode.

Non, Monsieur le Président, ce que vous considérez comme une injustice n'a pas ce caractère de radicalité.

Non, Monsieur le Président, vous n'avez pas démontré la part d'efforts qu'on doit faire, y compris sur ce sujet, pour entrer dans une négociation responsable. Ça ne nous interdit pas de vous accompagner sur ce sujet et on vous le dit pour l'avenir.

Les échanges que j'ai eus avec Jean-Félix démontrent, me semble-t-il, que nous engageons la discussion avec Paris sur des sujets fondamentaux sous des mauvais auspices.

Donc, on vous le répète depuis 8 ans, on va vous le répéter encore ce soir, on est prêts, ensemble, collectivement sur des sujets fondamentaux comme celui-ci, à faire une part de l'effort qui doit tendre, quand c'est possible, parce que là, on n'est pas sur des sujets clivants au sens politique, à vous accompagner. Mais on ne veut pas recevoir un rapport d'une telle épaisseur politique, rédigé avec une telle insuffisance en termes d'argumentation à la veille de ces discussions qui vous engagent, qui nous engagent et qui nous engageront durablement pour l'avenir.

Donc oui à la légitimité de la réindexation, ça semble tellement évident qu'il ne me semble pas utile d'insister. On n'est pas sur la virgule, on ne cherche

pas à perdre ou à gagner le match, on cherche simplement à clarifier nos positions qui naturellement nous conduisent à saisir cette opportunité en votant pour le rapport.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. Paul-Félix.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Je crois qu'il faut savoir rester cartésien. On ne peut pas voter à l'unanimité deux délégations de service public pour des montants additionnés de 230 millions d'euros en sachant qu'en face, on a simplement un disponible de 180 millions d'euros, puisque le reste, je le mets dans les et cetera des aides à autre chose, mais qui sont payées sur l'enveloppe, entre autres le fonctionnement de l'Office des transports ou les aides à exportations et autres. Ce qui veut dire qu'il manque plus des 40 millions d'euros. Moi, j'aurais même compris qu'on fasse un amendement pour ajuster à la juste compensation de ce qui a été voté et de ce qui est dû.

Mais je crois que l'objet du moment est l'équilibre budgétaire de notre Collectivité et ce n'est pas au travers d'une demande de validation a posteriori de ce que nous avons tous voté parce qu'il ne faut pas faire les beaux et dire qu'on est tous pour sauver les emplois, pour sauver les compagnies et après se servir d'un vote secondaire dont la forme de présentation est contestable, mais où on a par anticipation et par nos votes en amont, validé la rectitude des sommes. Ces 230 millions d'euros, on les a votés. On ne peut pas au travers de ce vote, demander un réexamen des conditions de desserte maritime et aérienne au travers des OSP qui, on le sait tous, sont la voie ouverte à une libre concurrence et à la disparition d'une potentielle compagnie régionale pour le maritime ou d'Air Corsica dans sa configuration actuelle.

Donc moi, je crois qu'il ne faut pas mélanger les torchons et les serviettes et qu'il est légitime que cette fois aussi, on vote à l'unanimité la continuité budgétaire de ce qu'on a voté par les attributions des contrats, ou alors il faudrait envisager par exemple qu'on ait un plan de licenciement massif à la Collectivité de Corse pour supprimer 800 emplois qui compenseront les (230 millions d'euros) ou qu'on annonce aux communes que les enveloppes annuelles d'aide aux communes ou aux collectivités passeront de 130 millions d'euros à 90. Tout est faisable. Après, c'est un problème de logique politique et de cohérence.

Donc moi aujourd'hui, je crois que le vote est légitime, mais que l'avenant où j'ai voté contre n'est pas adapté à la logique actuelle.

Maintenant, qu'on fasse des études prospectives de toutes les possibilités de desserte, y compris ce qui nous plaît le moins, dans une logique de démocratie, c'est à faire. Mais ça ne fait pas l'objet d'un rapport qui aujourd'hui va partir au ministère des finances pour servir d'argumentaire à une demande où on explique de manière alambiquée qu'on pourrait faire autrement et que peut être qu'il n'y en a pas besoin. Là, ça ne va plus.

Donc moi je dis qu'on soit cartésiens.

M. Hyacinthe VANNI

Jean-Christophe Angelini.

Jean-Christophe ANGELINI

Merci, Président.

Monsieur le président de l'exécutif, Mesdames et Messieurs les élus,

Il y a des votes enthousiastes, des votes plus réservés. Ce sera un vote angoissé que le nôtre, très angoissé et plein d'inquiétudes.

En quelques mots, je ne vais pas refaire le débat, Vanina, pour ce qui nous concerne, a dit fidèlement et très justement l'état d'esprit qui nous anime.

Il n'y a pas de difficultés sur le fond et effectivement on va tendre, comme d'autres je crois, vers un soutien.

Mais je parlais d'angoisse, sans vouloir refaire le débat au fond, premièrement, parce que quand quelqu'un, qui que ce soit, dit « c'est ce qu'on propose » sans je cite « les virgules ou les nuances et il faut voter, sinon vous serez coupables devant l'histoire », moi, j'ai tendance à ne pas voter. Comme ça, c'est dit, il n'y a pas de langue de bois. Je voterai quand même, et le groupe avec nous, avec moi, parce que je considère que l'enjeu est trop important et qu'effectivement, il commande qu'on fasse preuve de responsabilité. Mais je dois dire que je ne goûte guère cet argumentaire, comme je goûte très peu celui qui a consisté à dire que les groupes de l'Assemblée, et notamment celui que je préside, par omission, de manière un peu tacite, s'était rendu complice de l'attitude de l'État, lorsqu'il réservait sa réponse quant à l'abondement, entre guillemets, de la DCT au moment des contentieux qui ont affecté la Collectivité.

Ce n'est pas parce qu'on n'est pas avec vous qu'on est contre la Corse, et ce n'est pas parce qu'on n'est pas du côté de la majorité qu'on est pour le chaos.

Et ça, il faut le dire, sinon on sort de ce débat avec l'idée très désagréable d'une espèce de chantage à l'unanimité qui est l'antidote de la démocratie. L'antidote.

Alors moi, je voulais le dire un peu solennellement, sans dramatiser, etc.

Deuxièmement, sur le fond, je ne suis pas, on l'a dit de manière constante, pour une libéralisation outrancière des transports. Je considère que ce serait in fine plus coûteux qu'un service public sanctuarisé, protégé, etc., et je crois que de façon générale, on est à-peu-près tous d'accord là-dessus.

Mais sans limiter le champ de la réflexion à la question des OSP compensés, je pense, comme Vanina et d'autres, que le temps est venu d'interroger le modèle, sinon le modèle sera interrogé sans nous. Ce n'est pas plus compliqué, j'aimerais un service public fort, annualisé, permanent qui ne pose aucune difficulté de financement à personne. Mais ça, ça ne peut pas exister, premièrement parce que l'État, à tort ou à raison, ne le permettra pas ; deuxièmement, parce que l'Europe dont vous connaissez mieux que nous pour les rencontrer plus souvent, les gens qui en composent les services, y est assez réfractaire ; troisièmement, parce qu'autant nous militons pour un service public fort, autant, je veux le dire, nous ne sommes pas favorables à un monopole de service public subventionné. Donc, il faut qu'on trouve un point d'équilibre et il faut qu'on le trouve entre nous avant qu'on nous l'impose.

Troisièmement, et j'en aurai terminé, c'est pour cela qu'on a soutenu la demande d'études, on en parlait avec Jean-Michel et d'autres un peu plus tôt, et je me ferai ainsi l'écho d'élus de divers groupes, on nous dit que des choses pourraient être diligentées dans le champ des compagnies délégataires. Si étude il doit y avoir, c'est dans le champ de l'autorité délégante, pas même, sauf à la marge, dans celui de l'Office des transports. La Collectivité de Corse, sur ce sujet-là comme sur d'autres, elle a vocation à interroger et lorsqu'elle n'est pas en capacité de répondre, de susciter des concours externes, c'est ce que font toutes les collectivités du monde. Je crois d'ailleurs savoir que la nôtre, en d'autres domaines, ne s'en prive pas. Ce serait pertinent que nous puissions effectivement le faire en cette occurrence.

Terminer cette explication de vote en vous disant, comme Vanina avant moi, que le timing, il peut interroger, je maintiens, nous maintenons que nous ne sommes pas favorables, Paul-Félix et d'autres l'ont dit pour les groupes qu'ils représentent, à une partie de la forme. J'entends ce que dit le président de l'exécutif qui pense bénéficier, et pourquoi pas, et d'un argumentaire politique, il est fondé, et d'un argumentaire technique tout aussi pertinent.

On est, et je n'ouvrirai pas le débat à ce stade, à la veille de bouleversements plus importants encore, la question des plateformes, la question du In house, la question du maintien de la collectivité publique au cœur de l'offre, y compris dans la gouvernance d'un certain nombre de compagnies délégataires, quid des autres opérateurs, notamment dans le maritime ?

Terminer sur cette explication et cette courte synthèse.

Premièrement, le chantage à l'unanimité ne fonctionne pas avec le groupe « Avanzemu », pas du tout et je ne me sens pas coupable ou malheureux d'exprimer un point de vue contraire. C'est plutôt sain et je plains cette Assemblée le jour où ce type de posture l'emportera.

Deuxièmement, le débat reste ouvert et je regrette qu'il ne soit pas élargi à d'autres types d'expertises et de compétences, mais on y reviendra parce qu'on ne pourra pas de toute façon faire autrement.

Troisièmement, en responsabilité et en lucidité, sans que ce soit un chèque en blanc ni un blanc-seing à la politique des transports que conduit votre majorité et votre exécutif, nous voterons pour ce rapport.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Josepha Giacometti.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Merci.

Je continue de regretter que cette demande, pour légitime qu'elle soit et personne n'a remis la légitimité de la demande en question, ce qu'aurait pu laisser entendre, la réponse que nous a apporté le président du Conseil exécutif, pour autant, la légitimité de la demande, elle reste, formulée sous la contrainte, formulée sans cesse sous le coup de la justification et dénuée d'un vrai positionnement politique fort, appuyé sur des éléments techniques, là aussi, personne n'est venu le balayer, mais qui doit aujourd'hui affirmer et marcher sur ses deux jambes, et sur la question financière, et sur la question de l'amorce d'un nouveau système, parce que tout le monde s'est attaché à dire, et la démonstration est malheureusement faite, que le système qui régit aujourd'hui nos transports, est un système qui a vécu et que nous devons prendre un virage qui, pour l'heure, ne s'est pas amorcé.

Ce n'est pas fragiliser la demande qui est faite aujourd'hui que de le dire. C'est agir aussi en responsabilité.

Effectivement, l'appel sans cesse réitéré à prendre nos responsabilités et à voter en son âme et conscience pour la Corse, comme chacun d'entre vous, je le fais chaque fois, y compris lorsque je suis en désaccord, en mon âme et conscience et avec le sentiment d'être au service de la Corse, comme chacun d'entre vous.

Et donc, il n'est pas besoin sans cesse de tenter de définir le camp de ceux qui agissent dans l'intérêt de la Corse et de ceux qui agiraient dans des intérêts particuliers, des logiques de partis ou de rancunes.

Aujourd'hui, pour être cohérent, avec ce qui a été fait jusqu'à maintenant, pas sur la question de la DSP maritime puisque j'avais eu une autre approche qui est d'ailleurs cohérente avec ce que je dis aujourd'hui d'ailleurs, sur la DSP aérienne, je vous ai accompagnés en disant qu'il était temps de chercher là aussi un autre modèle. C'est pourquoi, là, j'ai voté contre l'amendement de la droite, « Un soffiu novu », évidemment de vouloir engager des études sur les OSP, alors il aurait fallu en faire également sur la question de la compagnie maritime. J'ai moi-même dit que ces débats devaient revenir et devraient revenir très vite devant cette Assemblée.

Mais aujourd'hui, il s'agit de vous demander, puisque ma question, elle est restée en suspens, vous ne me répondez pas maintenant, puisque les débats ne sont pas organisés de cette façon et nous en sommes aux explications de vote, mais de vous demander comment vous comptez défendre cette demande légitime. Cette question-là, elle est restée, après mon intervention, en suspens. Comment vous comptez le défendre ? Est-ce que vous comptez engager, pour obtenir ce qui est légitime pour la Corse, un véritable rapport de force politique ? Et, j'y reviendrai encore tout à l'heure, ou est-ce qu'on va admettre, exemple du PTIC, au détour d'une question orale, vous y avez répondu ce matin, on va admettre qu'à chaque fois que nous sommes mis devant le fait accompli, eh bien malheureusement, il faut bien faire avec ? C'est ça qui suscite mon inquiétude aujourd'hui, c'est de quelle manière allez-vous aborder cette négociation ? De quelle manière allez-vous garantir ce droit pour la Corse ? De quelle manière par la suite, allez-vous amorcer un vrai changement de paradigme si nous voulons nous inscrire, non pas rester sur le chemin de l'aumône, mais aller vers le chemin de l'émancipation ?

C'est une réponse que je n'ai pas encore eue aujourd'hui. Mais en conscience, je voterai ce rapport, bien entendu.

M. Hyacinthe VANNI

Jean-Félix Acquaviva.

M. Jean-Félix ACQUAVIVA

Merci, Monsieur le Président.

Sur la question de l'état d'esprit du débat, je crois que ce qui était important, je pense qu'il y a, en ce qui concerne le vote majoritaire, aucun chantage vis-à-vis de qui ce soit. Simplement situer l'enjeu de manière fine, c'est ce que chacun essaie de faire vu de sa fenêtre. Je vais rajouter des détails à cela quand on dit que le timing ou la méthode n'était pas bonne.

Je me suis rappelé une chose que je n'ai pas évoquée tout à l'heure. Systématiquement depuis 2017, je dis bien systématiquement, à chaque loi de finances, les députés à l'époque, les 3, je portais l'amendement cosigné par mes collègues, en accord avec l'exécutif de Corse et d'ailleurs, je crois de mémoire, après même en avoir débattu ici, ont porté des amendements de demande d'indexation de la dotation de continuité territoriale, les ont porté au débat parlementaire, les ont porté devant le ministère et nous étions à l'époque de reliquat, donc nous étions toujours dans une demande d'anticipation rationnelle, dans un timing et des demandes qui ont été systématiques.

Et, je peux vous renvoyer si vous le souhaitez à l'ensemble des débats parlementaires pour la production aux amendements, y compris lorsque nous avons obtenu en 2022 puis en 2024, les 33 millions d'euros et 40 millions d'euros. A côté de ces amendements conjoncturels, nous avons des amendements de demande d'indexation de la dotation de continuité territoriale en accord avec le conseil exécutif.

J'ajouterai qu'à côté de ça, nous avons toujours aussi des amendements systématiques du transfert de la fiscalité sur les tabacs en équivalent par TVA, comme le demandait d'ailleurs le rapport de l'inspection générale des finances et qui n'ont pas été suivis d'effets par le Gouvernement parce que c'était une de ses conclusions de ce rapport, je vous le rappelle.

Donc pour dire que, quand on entend parler de méthode, de timing, ces faits-là et ces débats-là qui ont eu lieu, certes sous moins de pression qu'aujourd'hui, ils ont eu lieu. La logique d'anticipation et de volonté d'anticipation a eu lieu, la logique de discussion a eu lieu et il y a eu un refus systématique. Premier élément.

Deuxième élément, c'est ajouter non seulement au refus systématique l'amendement scélérat qui enlève 61 millions d'euros, alors que nous portions les mêmes amendements par ailleurs à côté, évoqués.

Donc je crois qu'ici, si on peut entendre que les groupes ne sont pas complaisants et c'est normal avec la majorité territoriale, nous voulons aussi vous dire, vous ne serez pas surpris, qu'il ne faut pas être simplement complaisant et naïf, je sais que vous ne l'êtes pas, mais on tient à le réaffirmer, vis-à-vis de l'État.

Tout simplement, notre propos d'aujourd'hui est un propos plus ferme à l'aune de ce que je viens de vous dire et de cette histoire. Peut-être d'aucuns peuvent le relativiser en disant, « l'État, on verra, ça va être difficile ».

Nous pensons qu'aujourd'hui, à l'aune de cette histoire, il faut être plus ferme et à l'aune de ce qui va se passer et qui va toucher, je le répète, qui pourrait toucher, outre la Collectivité de Corse, les communes, les intercommunalités, sur des décisions verticales, non concertées, de coupes budgétaires de dotations de fonctionnement, si ça agrée à quelqu'un ici tant mieux, nous, ça ne nous agrée pas du tout. On le dit déjà fermement par anticipation que l'on n'acceptera pas parce qu'on on choisit d'aller sur le terrain le plus fin, qu'effectivement se joue là, une cristallisation, après chacun voit, nous, c'est notre sentiment, autour de la nécessité de défendre l'intérêt supérieur de la Corse dans ce contexte nouveau qui est issu de facteurs externes.

Ce que je viens de vous dire sur la logique de loi de finances est un facteur externe. Le dérapage des déficits publics, c'est un dérapage historique, ce n'est pas un petit dérapage avec mensonge devant le Parlement, deuxième élément.

Le fait qu'on demande avec force, avec un rapport politique et aussi détaillé techniquement comme l'a développé le président du conseil exécutif, une rallonge aujourd'hui fondée, c'est issu d'une situation de facteurs externes liée à l'explosion du coût du carburant et liée à un comportement où on a eu une dotation qui a été diminuée de 61 millions d'euros par rapport à ce qu'on aurait dû avoir, des facteurs externes, non pas pour des raisons d'erreurs de gestion de la Collectivité, contrairement, sans vouloir relancer le débat, certaines décisions avant notre arrivée en 2015.

Donc je crois qu'il faut se dire les choses concrètement, de manière factuelle. Tout ce que je veux dire est factuel. C'est pour ça qu'il est évident que non seulement, il faut donner le plus de force, chacun se détermine, ce n'est pas du chantage, le plus de force à cette demande conjoncturelle, qu'il va falloir se battre. Oui, il va falloir se battre. Je rappelle quand même, et le président de

l'exécutif est au courant, que nous n'avons pas tendu la sébile pour avoir les 33 millions d'euros et les 40 millions d'euros conjoncturels.

Je rappelle que non seulement le président de l'exécutif a écrit, en a discuté avec les ministres concernés, le ministre des transports, le ministre Darmanin, ça a été évoqué, et de manière vive, mais il a fallu notamment pour les 33 millions d'euros, le premier amendement en 2022, que l'on brandisse avec mes collègues et notre groupe « LIOT » la menace, avec la solidarité de groupe, d'une motion de censure sur la loi de finances 2022 pour qu'Elizabeth Borne en complément des demandes du Président Conseil exécutif et de la situation parlementaire, accède en 24 heures aux 33 millions d'euros.

Donc je ne pense pas qu'on ait été naïfs, ni pour les 33 millions d'euros, ni pour les 40 auxquels s'est adjoint en amendement identique, Laurent Marcangeli. Nous ne serons pas naïfs demain dans le rapport de force face à l'État. Je rappelle, mais c'est anecdotique, comme il va s'en rappeler lui-même certainement, qu'au banc à l'époque, le ministre du budget, lorsqu'il nous avait enlevé 61 millions d'euros sur cette DGD, c'était Gérald Darmanin. Alors peut-être qu'il s'en rappellera maintenant qu'il est saisi du dossier corse pour renvoyer la balle de ce qui était un amendement indu.

Voilà. C'est tout ce que je voulais dire, bien sûr, en faveur de ce rapport.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Pierre Ghionga.

M. Pierre GHIONGA

(sans micro)

M. Hyacinthe VANNI

Donc, tous les groupes et les non-affiliés se sont exprimés.

Le président de l'exécutif veut dire un mot.

M. le Président Gilles SIMEONI

Simplement, remercier les groupes pour leur explication de vote.

Très clairement, il n'y a pas de chantage à l'unanimité. Il y a la volonté de bien poser les enjeux. Je crois que je l'ai fait à travers mon intervention, en tout cas, j'ai essayé de le faire et il me semble que vous l'avez fait vous-même à travers les décisions que vous avez annoncées, y compris à travers les critiques.

Donc moi, je n'ai pas bien évidemment entendu remettre en cause le droit de libre critique. Je dis simplement que, à un moment donné, il y a l'essentiel et il y a l'accessoire.

L'essentiel dans ce dossier, quel est-il ? C'est qu'il faut que nous obtenions cette réévaluation de la dotation de continuité territoriale et que le vote, c'est celui-là, ce n'est rien d'autre. Plus nous le dirons fortement et plus nous le dirons ensemble, et plus nous aurons des chances de remporter une négociation qui va être une négociation difficile. Ça, c'est la première chose.

Deuxièmement, comment on va mener la négociation ? Il y a la négociation sur la DCT, il y a la négociation sur la remise à niveau, l'autre rapport, et il y a la négociation sur le pacte budgétaire, fiscal et financier.

C'est la raison pour laquelle ces rapports sont aussi en quelque sorte des rapports d'appel, des rapports d'appel pour introduire, on l'a évoqué en amont de la session dans le cadre de la présentation devant la commission des finances, pour définir une méthode qui nous permettra de travailler sur le fond à ces différents dossiers.

Enfin, je me suis exprimé sur l'amendement. L'amendement, il a été porté par la droite, il a été soutenu par le groupe « Avanzemu ». La raison du vote favorable a été expliquée aussi bien par la droite que par « Avanzemu », mais la raison du vote défavorable par le groupe majoritaire, par le groupe d'opposition « Core in fronte » et également par Josepha Giacometti et Pierre Ghionga.

Ce que je redis de façon très claire, c'est que oui, nous allons avoir un débat et nous l'avons annoncé. Nous l'avons dit, y compris lorsque nous avons attribué la DSP dans le domaine aérien. Nous avons besoin d'un débat dans le maritime, nous avons besoin d'un débat dans le domaine aérien. Dans le domaine aérien, nous avons intégré l'ensemble des données et nous savons que si personne, je crois, n'est pour un monopole du service public qui exclurait et qui n'existe pas aujourd'hui, je rappelle que plus de la moitié du trafic est assuré par des compagnies dites compagnies low cost. Mais notre objectif, il est bien aujourd'hui de consolider et préserver un service public dans son périmètre, dans sa qualité, dans un coût assumable, dans sa dimension sociale en ce qui concerne les emplois en Corse et qu'il faut le faire aussi avec des impératifs de contraintes budgétaires, de saisonnalités très fortes, d'augmentation très certainement des flux, mais en respectant une logique de développement durable avec une politique qui soit une politique d'équité entre les différents territoires et les différentes plateformes aéroportuaires. Nous avons en tête toutes ces données et toutes ces données très difficiles.

Donc moi, je redis que le moment n'est pas, au moment où nous nous apprêtons à voter ce rapport, n'est pas à voter des études. On pourra examiner le principe d'OSP, ça fait partie du périmètre et nous nous sommes exprimés, effectivement nous pensons qu'il y a un risque très sérieux de démantèlement du service public dans le cadre de cette préconisation qui pour moi, en l'état des éléments que j'ai, comporte infiniment plus de risques que d'avantages. Mais par définition, dans un débat démocratique, on ne va pas exclure a priori quelques options que ce soit, comme nous aurons effectivement à réinterroger notre vision de la compagnie territoriale dans le domaine maritime, en intégrant y compris les contraintes qui continuent de peser sur nous et y compris de la part de l'Europe.

Donc tout ça, nous nous sommes engagés à le faire. C'est une autre temporalité.

Le vote qui est demandé aujourd'hui à l'Assemblée de Corse, c'est un vote aussi de combat, de combat démocratique parce que Jean-Félix Acquaviva l'a rappelé, nous avons été très présents dans ce dossier, avec un très bon dossier et ce n'est qu'au prix de rapports de force démocratique et au tout dernier moment que nous avons obtenu des votes qui ont été des votes conjoncturels et non pérennisés.

Et donc aujourd'hui, je pense que l'Assemblée de Corse doit envoyer ce message-là et que si elle envoie ce message-là, nous serons renforcés pour la négociation à venir et la négociation à venir, elle est et elle sera menée par nous tous, dans l'intérêt de la Corse, dans l'intérêt des Corses, dans l'intérêt du service public et dans l'intérêt des salariés du service public.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Je vais mettre aux voix ce rapport.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

À ringrazià vi.

On peut passer au rapport 92. C'est dans la continuité. La structure des ressources de la Collectivité de Corse à un niveau similaire à celui des régions et départements de droit commun.

Vous avez la parole Monsieur le Président du Conseil exécutif.

Raportu n° 092 : Rimpattu finanziariu chì permette di ripusiziunà a struttura di e risorse di a Cullettività di Corsica à un livellu paragunevule à quellu di e Regione è Dipartimenti di dirittu cumunu

Rapport n° 092 : Rattrapage financier permettant de resituer la structure des ressources de la Collectivité de Corse à un niveau similaire à celui des régions et départements de droit commun

M. le Président Gilles SIMEONI

Je vais être rapide.

C'est effectivement un dossier technique. Mais ce dossier a vocation à présenter sous forme de rapport un certain nombre d'arguments qui ont été évoqués de façon transversale dans le cadre du débat budgétaire, premièrement.

Deuxièmement, ce rapport a vocation aussi à être une contribution dans le cadre du travail que nous avons à mener ensemble entre le Conseil exécutif et l'Assemblée de Corse, et notamment la commission des finances pour expertiser la structure budgétaire de la Collectivité de Corse, identifier les points forts, les points de faiblesse. Et je le pense, ça sera en tout cas un des objectifs que je proposerai, définir une stratégie commune pour notre discussion sur le futur pacte budgétaire, fiscal et financier.

Et enfin, en termes de méthode, il me semble que là aussi ce rapport vient à son heure. Il ne s'agit pas d'organiser notre discussion budgétaire avec l'État et le Gouvernement autour de ces iniquités qui ont été faites à la Corse, il s'agit simplement de les rappeler et de dire aujourd'hui que, dans le cadre de la discussion budgétaire globale que nous allons avoir, nous souhaitons que ces iniquités soient corrigées. Ce n'est pas une façon parcellaire d'entrer dans la discussion, c'est une façon d'aborder un élément d'une discussion d'ensemble en ayant les idées claires et en compensant une injustice que nous continuons à subir ou plus exactement, deux injustices et je vais être le plus court et le plus rapide possible.

D'abord dans le rapport d'orientations budgétaires et dans le budget primitif, comme nous l'avons dit souvent lors des débats budgétaires précédents, nous avons rappelé que la Collectivité de Corse a une structure de recettes qui est différente de celle des collectivités de droit commun et qui nous place en situation globalement défavorable à travers un différentiel de dynamique.

Très rapidement, vous avez le dossier, il y avait la question de la TVA. Il y a eu une discussion technique sous votre contrôle, Jean-Michel, je crois qu'elle est purgée.

Il y a un niveau moyen dans les recettes de la Collectivité de Corse, la TVA représente 21 % ; le niveau moyen consolidé entre les régions et les départements, c'est 36 %. Donc là, on a une structure qui est quand même beaucoup plus dynamique. Ce qui est intéressant, c'est que ce différentiel, nous coûte en quelque sorte une moins-value de 10 millions d'euros par an.

Facteur aggravant de la situation, c'est-à-dire que là où les départements et régions voient leurs recettes de fonctionnement augmenter tendanciellement de + 2 % par an, nous, nous n'augmentons que de 1,2 % par an, soit un différentiel de 0,8 %.

Les recettes de fonctionnement, elles sont bien sûr importantes puisqu'elles nous permettent ensuite d'alimenter notre stratégie d'investissement.

Il est important aussi de rappeler, mais ça sera l'objet de la discussion budgétaire globale, que nous sommes dans une problématique où nos marges et notamment nos pouvoirs de taux sont extrêmement faibles. Nous avons une structure budgétaire sur laquelle nous n'avons concrètement pratiquement aucune prise. J'ai demandé à la DGA, Alexandra Folacci que je salue et que je remercie, je remercie l'ensemble des services qui travaillent sous son autorité, pour le travail qui a été fait, nous avons une marge aujourd'hui, taxe sur carte grise, 10 millions d'euros. Nous pourrions progresser d'environ 2 millions d'euros. Sur les droits de francisation des navires, on a une marge d'environ 4 millions d'euros. Sur la TICP, on est également à la virgule (de quelques millions d'euros).

Donc, on a à la fois une structure de recettes qui est structurellement moins dynamique et une marge de manœuvre fiscale qui est quasi inexistante. C'est le premier élément de faiblesse.

Deuxième élément, et cette fois-ci c'est un élément d'injustice, il y a eu des réformes des structures de recettes des collectivités qui ont été menées au niveau national et qui ont été appliquées à la Corse en lui appliquant des indicateurs qui ont conduit à une minoration des sommes qui nous sont dues.

Trois exemples. Premier exemple, la surévaluation artificielle de l'indicateur de richesse des départements et, depuis 2018, du volet département de nos compétences. On a intégré un certain nombre de dotations qui ont majoré nos critères de richesse, alors même que ces augmentations de dotations correspondaient à des compétences n'étant pas exercées par les autres départements de droit commun.

Cette surévaluation de nos ressources de départ a conduit les deux départements corses à se retrouver classés comme les plus riches de France aux côtés par exemple de la métropole de Lyon, de la Savoie ou des Yvelines. Un

classement qui est tout à fait artificiel. Si on avait appliqué à la Corse, une neutralisation de la majoration des dotations dues à des compétences supplémentaires, cela aurait conduit à reclasser la Corse avec un potentiel fiscal et financier beaucoup plus bas et donc, aurait conduit mécaniquement à une majoration des sommes qui nous sont attribuées. Une majoration qui, pour la DGF, est évaluée à 15,3 millions d'euros par an et pour les concours départementaux type fonds CNSA et fonds de péréquation des droits de mutation, environ 7,6 millions. Donc, on a $15,3+7,6$ environ 23 millions d'euros par an de manque de recettes par surévaluation du potentiel financier des départements.

Deuxième exemple d'injustice, c'est la surévaluation de la contribution de la Collectivité territoriale de Corse au redressement des comptes publics qui a été mise en œuvre en 2014 et 2017. Là aussi, nous avons subi un différentiel qui, sur les années cumulées à compter de la mise en œuvre de cette mesure jusqu'à aujourd'hui, nous conduit à un différentiel de recettes de non-perçu d'environ 96 millions d'euros, en gros 9,5 millions d'euros par an.

Je précise que là aussi, si la règle qui a été appliquée aux autres collectivités dans des situations identiques à la nôtre et notamment aux outre-mer qui avaient également des compétences particulières dépassant celles du droit commun, on serait allés sur un calcul au prorata des populations et non des recettes, qui aurait conduit à réajuster la ressource.

Dernier exemple, la contribution de la Corse au fonds de péréquation des ressources régionales qui n'a pas été calculée de façon correcte.

Le total de ces 3 postes conduit à une perte de ressources annuelles d'environ 34 millions d'euros.

Je précise également, je l'ai dit tout à l'heure, que nous l'avons dit dès 2017, nous l'avons dit ensemble avec les 2 présidents de départements à l'époque. Nous avons discuté, nous en avons discuté à chaque occurrence budgétaire et ça n'a jamais été pris en compte.

Donc question de méthode, je sais que la dernière fois et je termine, Jean-Martin disait, « oui, mais il y a d'autres dispositifs, on a des dotations spécifiques, etc. ». Oui, on a des dotations spécifiques mais qui sont liées à des situations spécifiques. Là, on nous a appliqué le droit commun, et c'était normal, sauf que, en appliquant le droit commun, on n'a pas tenu compte des critères différents par rapport aux régions du droit commun, qui auraient dû conduire à une application majorée et plus favorable à la Corse et à la Collectivité de Corse, notamment en termes de dotations transférées.

Donc, je pense que c'est important que l'Assemblée de Corse ait ces éléments techniques à travers un rapport, qu'elle puisse en débattre, en délibérer, à la fois pour qu'on ait un argument supplémentaire dans le cadre de l'argumentaire global que nous allons développer dans les semaines et dans les mois à venir et également un rapport qui a vocation à rejoindre le fond commun de travail que l'on va mettre en place, notamment à travers l'interaction entre le Conseil exécutif et la commission des finances, une interaction qui a été demandée par les groupes et notamment les groupes d'opposition et qui a été validée en son principe par le Conseil exécutif de Corse, pour qu'on puisse travailler de façon approfondie sur l'évolution de la structure budgétaire de la Collectivité de Corse.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Il y a un rapport de la commission des finances.

M. Joseph SAVELLI

À l'issue de la présentation du rapport par Madame Alexandra FOLACCI, Directrice Générale Adjointe en charge des finances, les commissaires ont formulé les observations suivantes :

Soulignant le travail remarquable des services, M. le Président du Conseil exécutif a souhaité sensibiliser les commissaires afin de chacun puisse faire part de ses observations sur les éléments très techniques apportés par les services et permettre d'aller au fond de la réflexion sur les ces aspects.

M. Jean-Michel SAVELLI est intervenu pour préciser qu'il ne souhaitait pas que l'absence d'observations de la part de son groupe au sein de la commission des finances, soit perçue comme un « boycott » de cette instance et un manque de respect vis-à-vis de son président.

A cet égard, il a fait observer que son groupe, avait par le passé et à plusieurs reprises sollicité des éléments financiers, qui n'ont jamais été transmis.

Aussi, à défaut, il a indiqué qu'un travail avait été mené au niveau du groupe afin de permettre de reconstituer les grands flux de cette comptabilité publique et d'essayer d'esquisser ce que pourrait représenter la collectivité unique par rapport à des moyennes régionales

Sur cette observation, M. Jean-Michel SAVELLI a indiqué qu'il lui paraissait important d'être d'accord sur certains chiffres clefs afin de ne pas, au regard des masses budgétaires concernées, se retrouver avec des distorsions de plusieurs points.

Aussi, revenant sur la comparaison des taux de TVA relatifs à la structure des recettes de fonctionnement, à savoir 21 % pour la Corse contre 36 % pour la consolidation régions + départements, il indiquait ne pas être d'accord avec cette démonstration et ce pour deux raisons.

D'une part, il a estimé que le taux de 21 % était trop faible dans la mesure où il était intégré dans un histogramme compensé à 100, sur une somme qui est beaucoup plus importante si on y intègre les dotations. Il a fait observer que cette présentation n'était selon lui pas objective.

D'autre part, concernant le taux de 36 % résultant de la consolidation des strates nationales, il a indiqué, au regard d'analyses menées à partir de données issues de la Direction Générale des Finances Publiques (rapport de la Cour des comptes ou données INSEE) qu'il ne parvenait pas à un taux de 36, mais à un taux de 31.6 %.

Dans ce cadre, il a indiqué que le taux de 21 % concernant la collectivité lui apparaissait sous-évalué et à l'inverse, le taux de 36 % surévalué.

Aussi, il a sollicité des précisions auprès des services concernant les sources utilisées, ayant permis d'aboutir à ce résultat, afin de trouver un point d'accord sur les données mentionnées au rapport.

Concernant les sources, Mme Alexandra FOLACCI a indiqué que le travail était basé essentiellement sur les états DGF, comprenant des éléments relatifs à l'ensemble des régions et départements et incluant les populations et les revenus. Elle a par ailleurs précisé que le travail mené en lien avec le cabinet Klopfer avait également permis de disposer d'éléments complémentaires.

Aussi, elle s'est dit favorable à l'organisation d'une séance de travail, afin d'expliquer la façon dont les données ont été collationnées et classées et in fine préciser le raisonnement ayant permis d'aboutir aux taux de TVA mentionnés au rapport.

Par ailleurs, elle a également fait observer, que par souci de clarté, le graphique relatif à la structure des recettes de fonctionnement joint au rapport, faisait apparaître la ventilation entre d'une part, la TVA résultant uniquement des reversements de fraction de TVA et d'autre part, les recettes évolutives ayant un lien direct avec l'inflation.

Sur ces précisions M. Jean-Michel SAVELLI a rappelé que la fraction de TVA était un élément important, dans la mesure où cet indice risquait probablement d'être utilisé dans le cadre de la réévaluation de la DCT.

Suite à ces observations, le président du Conseil exécutif a indiqué que la méthode qui doit être définie en concertation, a vocation à permettre à l'ensemble des élus d'aller le plus loin possible sur tous les éléments et conduire, in fine, à s'accorder sur les chiffres clefs notamment dans le cadre des futures discussions avec le Gouvernement.

En tout état de cause, et reprenant les propos du président de la commission des finances et de la fiscalité, il a proposé qu'une réunion de travail puisse se tenir dans les meilleurs délais afin de permettre à l'ensemble des groupes de faire connaître leurs arguments.

La commission des finances a émis un avis favorable sur ce rapport avec la non-participation des groupes « Un soffiu novu », « Avanzemu » et « Core in fronte ».

M. Hyacinthe VANNI

Merci. On va ouvrir le débat. Qui souhaite prendre la parole ? Personne.

Donc, je vais redonner la parole à l'exécutif et nous allons passer au vote. Pardon, Monsieur Mondoloni.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Non, juste un mot.

En effet, on va essayer de pas faire de redite puisque je maintiens qu'il y a parallélisme des formes entre les deux rapports et donc, ce qui vaut pour l'un, vaut pour l'autre.

Je continue à penser que nous n'avons pas eu un débat au fond sur ce sujet, (...) la temporalité, qu'il y a eu des amendements à l'Assemblée nationale, qu'il y a eu des lettres aux ministres, qu'il y a eu des interventions auprès d'instances nationales. Oui, mais ce qui est demandé depuis des années, c'est que nous nous saisissions au fond. Ce n'est pas pour le plaisir puisque c'est en commission que ça se joue d'ailleurs, d'apporter la contradiction, c'est plutôt pour essayer d'apporter des contributions qu'on demande cet effort.

Mais on n'apporte pas des contributions une fois que le rapport est sur la table et qu'on nous demande d'acter. D'autant que, encore une fois, ce type de débat est enfermante, quand vous demandez de façon légitime une compensation à l'État, en responsabilité il est difficile de dire non.

La question de fond que je veux rappeler ici, c'est de savoir si l'argumentaire que vous développez, pas entre nous, est soutenable, ce n'est pas nous qu'il faut convaincre, que vous soyez 63 ce soir ou 63-16, je ne pense pas que ça va changer grand-chose à la façon dont l'État va observer, va qualifier et va répondre à votre demande.

Et je crois, modeste expérience, que lorsque on atteint ce niveau de demande, je fais observer que les temps ont changé, on m'a appris lorsque je m'engageais en politique que lorsqu'on discutait à Paris, on discutait en milliards. En millions, on ne discutait pas. C'était quasi acquis. Aujourd'hui, on discute à Paris sur des sommes qui relèvent de nombre à 6 chiffres. Avant on discutait sur des nombres à 9 chiffres. Aujourd'hui, on pinaille pour des nombres à 6 chiffres. Or là, on est sur des nombres à 6 chiffres, 6 ou 7 chiffres. Il va falloir discuter.

Et quand vous arrivez à ce niveau de discussion, premièrement, nous, on n'est pas forcément convaincus que ce soit le rapport de force qui prévale. Moi, j'ai toujours dit qu'il fallait privilégier la force des rapports au rapport de force, d'autant que les rapports ne sont quand même pas les mêmes, encore une fois, qu'évidemment, ici, les uns les autres, avons à cœur de défendre les intérêts supérieurs de la Corse. La question, c'est comment on les défend ?

Je vais prendre juste un exemple, Monsieur le Président, qui vous a été développé par Jean-Michel en commission. Vous souhaitez et je pense qu'il est souhaitable parce que ça participe de la responsabilité, obtenir plus de recettes dynamiques pour faire simple et pour ceux qui nous écoutent, c'est ça l'enjeu, parce que vous voulez être responsable, vous voulez avoir plus de recettes dynamiques et puis vous dites en gros « la fraction des recettes dynamiques dans la comparaison que je fais avec départements plus région et nous, n'est pas notre avantage ».

Et je reprends votre tableau. Votre tableau, il dit : en gros sur la TVA puisque c'est encore ce qu'on fait de plus dynamique, vous le dites d'ailleurs très bien dans votre tableau puisqu'on fait 3,5 % par an. Ce n'est pas rien 3,5 % par an. Seulement, vous dites la chose suivante, Monsieur le Président, région plus départements 36 et nous 21. Bon, nous, on n'a pas le temps d'aller croiser la DGFIP, l'Insee, la Cour des comptes, mais il se trouve que ce temps-là, on le prend sous autorité de Jean-Michel qui a travaillé sur des datas, puisque c'est comme ça que la DGFIP travaille, on peut travailler lorsqu'on a un peu d'ingénierie et un peu de temps là-dessus. Et, vous concluez qu'on est mal servis.

Ce sont vos propres chiffres, Monsieur le Président. Vos propres chiffres, je vais vous aider, en page 8, vous dites « voilà, les régions, départements 36, nous 21 ». Mais si je ramène ça au nombre d'habitants, c'est peut-être ce que va être tenté de faire l'État, encore une fois.

Ce n'est pas entre nous qu'il faut discuter. Nous on peut se convaincre de votre bien-fondé, mais l'État, lui, il a sa propre grille d'analyse. Admettons, hypothèse d'école, que l'État fasse un ratio par habitant. Il dit, « combien ils sont ? 350 000, voilà la fraction de TVA, je prends vos chiffres et voilà ce que le cumul des 2 strates donne sur les autres régions et départements de droit commun ».

Mais il se trouve que le montant de la TVA par habitant en recettes fiscales, elle est de 529, régions, départements et nous, 720. Donc, on se tire d'une balle dans le pied avec votre propre tableau. C'est un exemple caractéristique sinon des coquilles, en tout cas peut-être des incohérences que nous aurions pu lever ensemble pour mieux défendre ce dossier parce qu'il n'y a personne ici qui a intérêt, mon cher Jean-Félix, à défendre coûte que coûte les intérêts de l'État. On est élu pour défendre les intérêts des Corses et c'est encore mieux en le faisant et en le pratiquant, et en l'écrivant, et en donnant des preuves. C'est comme l'amour mon cher Jean-Félix, ce n'est pas les déclarations qui comptent, ce sont les preuves !

Sur ce sujet-là, vous voyez bien que, à la première lecture, ça semble relever de ce qu'on appelle, mon cher Président, vous qui êtes avocat, l'argument d'autorité, mais lorsqu'on décrypte un peu, on trouve des situations qui peuvent nous conduire à aller à contresens du bénéfice que vous recherchez.

Donc de la même façon, évidemment en responsabilité, on va accompagner cette demande. On ne retire rien de ce que cette demande à mon avis est insuffisamment nourrie, qu'elle manque de densité.

Du reste, nous on pense que toujours et pour conclure, dans les discussions avec l'État, lorsqu'on demande des recettes supplémentaires, il est de bon ton de les flécher. Et nous, ce qu'on considère, c'est que vous obteniez 5, 10, 50 ou 60, il serait bon, compte tenu de l'idée qu'on se fait de nos choix politiques, enfin des choix politiques de cette maison, qu'ils aillent en direction de l'investissement. Et je serais même allé plus loin, en essayant, si on était tous d'accord sur ce sujet, de fixer une priorité, ou deux, ou trois.

Je prends un exemple. On a voté ensemble, à mon avis, une des délibérations les plus nourries et les mieux argumentées de votre mandature qui était « Acqua 2050 ». Il y en avait pour 600 millions. On s'était dit, « on va mettre 30 millions sur 20 ans. C'était voté quand ? En 2016, 2017 ?

M. Saveriu LUCIANI

30 juillet 2020 !

M. Jean-Martin MONDOLONI

2020, ça fait donc 4 exercices. Est-ce qu'on a mis 4 fois 20, 80 millions d'euros sur cette politique ? Est-ce qu'on en a mis 30 ? Donc l'idée, c'est un exemple, c'est oui à l'octroi d'une recette supplémentaire que vous chiffrerez. On verra bien ce que donnent les négociations. Mais nous l'amendement, il consiste à dire, allons sur une politique d'investissement et mieux encore, choisissons ensemble la priorité des priorités. Ça pourrait être l'eau, ça pourrait être les routes, ça pourrait être d'autres sujets infrastructurants, parce que si c'est pour réinjecter 34 millions d'euros pour aujourd'hui répondre à la question prégnante du fonctionnement, ça veut dire que mécaniquement, ensemble, on fait le choix de ne pas toucher à la structure financière et de dire, « on ne repart pas sur de bonnes bases, mais on vous demande de nous accompagner sur One shot » en attendant la fameuse autonomie financière et fiscale que vous appelez de vos vœux.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. D'autres interventions ? Josepha.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Alors là-aussi, si on peut être d'accord, je le disais tout à l'heure avec le constat qui consiste à dire que la structure financière de la collectivité ne correspond pas aux besoins et ne correspond pas à ses compétences, que la matrice de cette collectivité ne correspond pas aujourd'hui à l'ensemble des compétences auxquelles elle doit répondre.

Bien sûr que nous ne pouvons que le partager et que la structure des recettes n'est pas dynamique, ça évidemment, on ne l'apprend pas aujourd'hui, qu'elle relève pour beaucoup d'une part fixe de dotation et que nous arrivons bien entendu à un déséquilibre.

Mais je crois que là aussi encore l'approche, d'ailleurs qui se lit dans le titre de votre rapport, « Rattrapage financier permettant de resituer la structure des ressources de la Collectivité de Corse à un niveau similaire à celui des régions et départements de droit commun », elle aboutit à une des conclusions qui sont très certainement biaisées, puisque vous le dites vous-même d'ailleurs dans votre propre rapport que ça ne correspond pas, les compétences, la matrice, notre collectivité, son statut, ses spécificités économiques ne correspondent pas aux autres collectivités, je dirais, de strates équivalentes, ni en droit, ni en fait et que donc le raisonnement auquel vous vous livrez nous fait peut-être passer bien en-dessous de ce qui s'avérerait être la réalité des besoins de la Collectivité.

Et là où je préconisais tout à l'heure une approche de fond qui doit dès aujourd'hui être radicalement différente, même si elle ne préfigure pas, comme vous le mettez dans le rapport, les discussions dans le cadre d'un nouveau pacte budgétaire et fiscal. Mais elles doivent être dès aujourd'hui différentes du côté de la Collectivité, puisqu'on ne va pas attendre de l'État qu'elle le soit.

Je disais tout à l'heure que nous étions enfermés dans un système de dépendance, ce n'est certainement pas l'État qui compte nous en sortir si nous ne tentons pas de nous en sortir par nous-mêmes d'abord, et en faisant des démonstrations, et là-aussi je parlais des changements d'approche.

Sur la question, par exemple, des recherches de nouvelles ressources, de nouveaux outils et de nouveaux instruments à mobiliser, nous l'avons dit lors du débat budgétaire, il n'y a pas une obligation de résultat, mais en revanche, il serait temps pour étayer, par exemple, ce rapport d'une démonstration consistant également à s'appuyer sur ce qui pourrait être mobilisé si un certain nombre de ressources fiscales, un certain nombre de calculs, de nouveaux calculs quant aux recettes d'autres natures étaient mobilisées, cette démonstration-là, vous pourriez déjà commencer d'ores et déjà à la faire, au moins en théorie, pour que votre rapport fonctionne sur ses deux jambes encore une fois : celle du constat et celle de la prospective.

Ensuite, un exemple simple, celui de la mobilisation de l'épargne dont on parle beaucoup et depuis longtemps, et le mouvement national en parle beaucoup et depuis longtemps, quels sont les outils et instruments qu'on pourrait mobiliser ? Quelle est la réalité ? Et là je veux en venir à autre chose et conclure par là en présentant en même temps, Monsieur le Président, mon amendement, comme ça je vais condenser.

Cette négociation-là, ces négociations-là, pour un rattrapage historique, pour dans l'éventualité d'un statut fiscal, cette négociation-là, si elle ne s'appuie pas aussi sur une exigence, et ça a été formulé, notamment pendant les discussions avec Paris et lors de la venue de la commission des finances, je n'y étais pas associée, donc par voie de communiqué, le groupe Nazione s'est également exprimé sur cette question, a demandé des comptes pour ne plus naviguer à l'aveugle, a demandé des comptes à la France sur la réalité de la balance financière. Ça aujourd'hui, il faut en faire un préalable aux discussions à venir, parce que sinon, on est dans une négociation totalement asymétrique.

Et quand je parle de rapport de force, c'est ça aussi : décider de sortir et refuser d'entrer dans des négociations qui seront forcément asymétriques, et ça aurait dû déjà être fait. Et ça, ça doit être un élément de blocage aussi. On ne peut pas continuer à avancer et à nous demander d'imaginer des modèles, sans nous faire disposer des données qui doivent être à notre disposition. Jusqu'à ce jour, les

relations financières entre la Corse et la France, elles ont toujours été abordées du côté de Paris, sous l'angle de la double rengaine : la Corse ne pourrait pas vivre sans l'aide de la France et il faudrait faire la chasse aux prétendus privilèges. Pourtant, Gérald Darmanin a reconnu durant le processus de discussions avec les élus corses que « la Corse ne coûtait pas cher à la République », je le cite.

Le mouvement national, pour sa part, en a toujours été convaincu.

En revanche, nous, nous avons la faiblesse de penser que, contrairement aux mythes de la fameuse solidarité nationale, la dépendance a pour la Corse un coût, et ce coût, il faut que nous commençons à le mesurer. Dans la perspective d'une pleine souveraineté, seule garante à notre sens d'un mieux-être économique et social, nous ne nous situerons pas dans une logique consistant à demander plus d'aide à la France, mais bien de retrouver la maîtrise de l'ensemble des leviers de notre développement.

Mais pour l'heure, dans le cadre d'une réparation historique qui pourrait accompagner la mise en œuvre éventuelle d'un statut fiscal, les élus de la Corse, ainsi que l'ensemble des Corses, doivent pouvoir disposer en toute transparence de l'ensemble des données objectives permettant d'établir la réalité financière entre la Corse et la France.

En l'absence de ces éléments, le débat de ce soir, les négociations à venir, le travail sur un statut fiscal, un rattrapage historique réel, il devient illusoire. Il devient illusoire. Nous y allons désarmés.

Alors la proposition d'amendement, Monsieur le Président, c'est d'intégrer en tant qu'article 2 à la délibération « Demande que, préalablement à toute discussion sur un statut fiscal, les élus de la Corse puissent disposer en toute transparence de l'ensemble des flux permettant d'établir la réalité de la balance financière entre la Corse et la France, notamment le montant des recettes fiscales et parafiscales perçues en Corse, ainsi que leur évolution, le montant des revenus fonciers, dont les recettes effectives et potentielles liées à la présence de la base militaire d'A Sulinzara-Ventiseri, ainsi que l'évolution des coûts des externalités négatives induits par celles-ci et le montant global de l'épargne corse ».

Nous devons pouvoir disposer, je sais que des demandes ont été formulées en ce sens, mais elles n'ont jamais été satisfaites. Des engagements ont même été pris et ils n'ont jamais trouvé de prolongement et ils n'ont jamais été honorés.

Je crois qu'aujourd'hui, il faut les exiger et en faire des préalables parmi d'autres choses, sinon ça consistera, comme je concluais tout à l'heure et je vais

conclure, à rester, si on ne change pas de paradigme, dans la logique de l'aumône, et non dans une logique d'émancipation.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Paul-Félix Benedetti.

M. Paul-Félix BENEDETTI

La logique d'une demande de compensation par rattrapage et par mimétisme avec les autres régions françaises est tout aussi fondée qu'infondée.

C'est fondé au niveau comptable ; c'est infondé au niveau politique.

On a une histoire différente, des compétences différentes, des sources de revenus différentes et différenciées, et des négociations faites au gré des transferts de compétences qui ont abouti à cet équilibre économique qui aujourd'hui est défavorable à la Corse au vu de la logique inflationniste du monde lorsqu'on est, pour partie, par exemple, adossés à des dotations qui sont bloquées. Mais à côté de ça, on a des compensations grasses que n'ont pas les autres régions.

Par exemple, on a les tabacs qui nous donnent une logique inflationniste hors normes.

Donc, on ne peut pas globalement tout avoir et ne regarder que le côté comptable. Probablement que ces 34 M€ sont fondés par logique de comparaison, et encore, il faut regarder que dans les transferts, une partie de la TVA que nous avons est une TVA bloquée, donc notre TVA n'a pas le même niveau de valeur d'ajustement en logique inflationniste qu'une TVA perçue par une autre région française. Mais l'analyse globale, elle reste valable.

Il y a un différentiel, mais on demande 34 M€ pour faire quoi ? Pour être comme les autres ou pour faire une politique différente ? Moi si c'est pour continuer à combler les trous...

Vous savez, la première intervention que j'avais faite à l'Assemblée de Corse en 2011, à Paul Giacobbi qui était dans cette logique-là, je l'ai toujours à l'esprit parce que ça avait surpris, j'avais parlé du sapeur Camember. C'était une bande dessinée française du début du 20^{ème} siècle, tout début du 20^{ème} siècle, où Sapeur Camember n'arrêtait pas de faire des trous pour y mettre la terre du trou d'avant.

Donc, j'ai l'impression qu'on reste dans cette logique.

Donc moi, 34 M€, mais qu'est-ce qu'on fait ? Si c'est simplement pour compenser les 20 M€ annuels annoncés de notre déficit de fonctionnement structurel, quelque part ils ne suffiront pas. Dans deux ans, il en manquera encore 6 et dans 3 ans, il en manquera 26, plus l'inflation des 20.

Donc, on voit qu'économiquement, on est sur un système qui est à son apogée. Et on doit revoir la politique globale et en matière économique, une bonne comparaison, par exemple, aurait été sur la tranche de retour de TVA, par exemple, qu'est-ce qu'elle a la Corse en retour de sa contribution directe sur le flux de TVA perçu en Corse, liquidé en Corse, compensé en Corse par rapport à une autre région d'une strate similaire ?

Vous ne pouviez pas le faire parce que les chiffres ne sont pas donnés. C'est la fameuse question des données fiscales généralisées. Parce que ce n'est pas tout de demander comme les autres, mais sur les droits de mutation, la péréquation nous est défavorable parce qu'on est considéré comme une région riche. Mais la vraie discussion c'est : qu'est-ce qui nous revient réellement en comparaison des autres régions, par rapport au volume réellement encaissé et à la contribution sociétale de l'espace corse dans une logique de spéculation où malheureusement ? Ca fait partie là-aussi, comme le tabac, de nos ressources principales.

Donc moi, je comprends que vous cherchiez à équilibrer un budget car je sens que vous anticipez des mauvaises années pour les budgets à venir, mais la logique elle est globale.

Donc, sur cette demande je la conçois, mais je ne la partage pas sur la forme.

Et dans cette demande, j'ose espérer que vous les aurez, ces 34 M€, mais je vous accompagnerai simplement en étant un observateur, car je considère qu'on doit avoir une vision planificatrice globale et qu'on doit envisager une refonte du système complet, avec un projet budgétaire qui soit compatible avec les ressources de la Corse, dont il faut que nous exigions d'avoir les données pour savoir à quel endroit on peut mettre un curseur d'indexation de recettes nouvelles par rapport à l'inexorable augmentation des frais de fonctionnement et, je vous fais la parenthèse, sur les logiques qui deviennent obligatoires d'une refonte du fonctionnement pour réussir à engranger chaque année un gap minimum de quelques millions d'euros qui permettrait de compenser ce déficit structurel qui aujourd'hui prend des proportions qui deviendront demain dramatiques.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. D'autres interventions ? Louis Pozzo di Borgo.

M. Louis POZZO di BORGO

Merci.

Monsieur le Président du Conseil exécutif, Chers collègues,

Alors je serai plutôt bref, puisque je crois que tout a déjà été dit et ce qu'a dit et défendu mon collègue Jean-Félix Acquaviva, bien entendu, s'applique aussi à ce rapport. Ce qui est valable sur la DCT en termes de positionnement politique et de demande s'applique bien évidemment à ce rapport.

Simplement, je n'ai pas pris la parole sur le rapport précédent parce que justement je ne voulais pas être redondant.

Si effectivement, il n'y a pas besoin de Chat GPT pour deviner nos réponses aux questions orales, eh bien en tout cas nous n'avons pas besoin non plus de ce logiciel pour deviner vos questions et vos positions, c'est certain.

Alors, très rapidement. J'entends ces positions qui viseraient à dire que nous sommes en défense, nous n'avons pas anticipé. Mais toutes les délibérations, tous les rapports passés ces dernières années viennent démonter l'argumentaire.

Nous sommes depuis plusieurs années dans la demande d'une discussion globale sur la fiscalité, sur l'aspect budgétaire et si lors d'une déclaration d'amour, ce ne sont pas les mots qui comptent mais les actes, dans une discussion, il en va de même, il faut être deux, et c'est bien les actes au final qui comptent.

Nous demandons, par de multiples courriers, des rendez-vous et des rencontres avec des ministres, les chiffres, la fiscalité en Corse, nous n'avons toujours aucun élément.

Alors ça peut prêter sans doute à sourire, mais c'est quand même gravissime qu'une collectivité comme la nôtre ne soit pas respectée à ce point-là. Que l'État n'ait pas encore donné les chiffres de la fiscalité en Corse, je trouve cela aberrant et pour le moins choquant.

Il me semble aussi que la Corse ne peut rester ad vitam æternam le laboratoire de la probité financière et de la rectitude de l'État.

J'entends, Jean-Martin, qu'à une époque, on discutait en milliards à Paris et qu'aujourd'hui on discute plutôt en millions. Mais pas plus tard qu'hier, pas plus tard qu'hier, sous la pression des cheminots pour les Jeux olympiques, voilà qu'un ministre ramène l'âge légal de la retraite des cheminots de 54 à 52

ans. Le coût de cette opération, 15 mois de travail rémunérés à 70 % sur un simple décret, c'est 336 M€ pour le contribuable, et nous, et nous, nous devrions être dans la peau des victimes consentantes, sans jamais rien demander. Et on demande notre dû ! On a dit que l'injustice était un mot un peu brutal, mais nous sommes dans l'injustice ! Ce qui s'est passé hier avec les cheminots, ce qui s'est passé hier aussi avec les aiguilleurs du ciel, nous n'avons pas encore les chiffres, même causes, même effets.

Sous l'angle des Jeux olympiques, que ce grand pays qu'est la France ne soit pas mis à mal par des grèves ou une manifestation qui sera suivie par plusieurs milliards de personnes dérape ou ne soit pas au niveau des attentes, eh bien dans ce cadre-là, on peut très bien offrir 500 M€, à peu près 336 plus les 150 escomptés pour les aiguilleurs du ciel, sur le dos du contribuable. Et nous, nous demandons simplement la remise à niveau de notre dû et on aurait à y aller sur la pointe des pieds. Et je vais rejoindre Josepha, il faut y aller en combattant. Il faut y aller en combattant parce que c'est notre dû. On ne peut pas être simplement dans une demande très, je dirais, technique. C'est un combat politique pour le coup parce que, qu'on le veuille ou pas, depuis 2009, la DCT n'a pas été réévaluée et indexée, et qu'on le veuille ou pas, on se rend compte que les spécificités de la Corse qui ont été retenues, eh bien au final, sont retenues sous le prisme du handicap. Nous n'avons pas ce à quoi nous devrions avoir droit ! Ça c'est une réalité. Les chiffres sont têtus et c'est comme ça.

Aujourd'hui Jean-Martin et, ce n'est pas faux, si on ramène les chiffres effectivement par habitant sur la TVA, ça pourrait être un handicap. Mais c'est là-aussi de l'interprétation. Ça voudrait dire que nous aujourd'hui, nous ne prendrons plus en compte les spécificités de l'île.

Aujourd'hui, quand on est à Lyon et qu'on veut se rendre à Marseille, on prend la voiture, on prend le train, on prend le Bus Macron. Mais quand on est ici, pour nos habitants aussi, il faut prendre un bateau, il faut prendre un avion. Alors je reviens sans doute sur la partie transport, mais ce qui est valable ici, même quand on veut se faire soigner en Corse, qu'on est obligé de partir, ça fait partie des spécificités qui sont intégrées dans les écarts de dotation. Aujourd'hui, un Corse qui souhaite se faire soigner, souvent est obligé de prendre l'avion pour Marseille ou de se rendre sur le Continent.

Pour nos entreprises, idem. On importe des matières premières, ça a un coût supplémentaire. On exporte notre production, ça a un coût supplémentaire. Tout ça, c'est la spécificité de notre île et ça fait ce que nous sommes.

Et aujourd'hui, dire que nous ne pourrions pas, je dirais en amont d'une discussion bien plus importante, réclamer ce qui nous est dû, non pas pour

équilibrer simplement nos budgets ou pour continuer à mettre de la terre dans des trous, Paul-Félix, avec le soldat Camember... C'est ça ?

Eh bien, nous, aujourd'hui, ce que nous voulons, c'est avoir un niveau de dotation, un niveau qui soit acceptable et qui soit juste notre dû, pourquoi ? Parce que ces deux rapports, vous l'avez bien compris, vous avez appelé ça des one shot. Pour nous, ce ne sont pas one shot, c'est la meilleure manière d'arriver aussi à cette discussion sur ce futur pacte financier, fiscal et budgétaire, avec déjà des chiffres qui soient au niveau de nos attentes et au niveau de ce qui nous est dû. Et ensuite nous pourrons avoir une discussion sur, effectivement, cette autonomie, que chacun appelle, certains plus forts que d'autres, afin de débiter une négociation qui soit la plus avantageuse pour nous.

Mais là-aussi, il ne faut pas se voiler la face, si nous n'arrivons pas aujourd'hui à récupérer ce qui est une évidence de par les chiffres, si nous n'arrivons pas à récupérer cette évidence, eh bien effectivement, la suite s'annonce encore plus difficile.

Donc ce premier combat que nous allons mener et cette demande, elle ne va pas s'appuyer uniquement sur ces rapports. Le Président du Conseil exécutif s'est engagé lors de la session précédente à réunir la commission des finances, ça a été demandé par des groupes de l'Assemblée, afin de pouvoir travailler sur ce futur pacte fiscal, financier et budgétaire.

Alors je pense que c'est dans cette commission là que nous allons pouvoir justement échanger, proposer au-delà d'une méthode, affiner la demande afin dans un premier temps, pour que ces deux rapports soient appuyés par une production de la commission des finances, puisqu'il y aura forcément discussion et sans doute des allers-retours, et dans un 2^{ème} temps, au moment de la discussion budgétaire dans le cadre de l'autonomie, d'avoir un document le plus large possible, le plus partagé possible et qui soit aussi la construction de tous les groupes.

Mais aujourd'hui, je le répète, n'allons pas sur la pointe des pieds à Paris, surtout lorsqu'on voit ce qui s'est passé ces deux jours. Je pense que nous avons une carte à jouer et je le dis et je le redis, il est grand temps que la probité financière de l'État s'arrête au simple laboratoire de la Corse quand on voit ce qui se passe ailleurs.

Merci.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Il n'y en a pas, donc je passe la parole à l'Exécutif.

M. le Président Gilles SIMEONI

Je pense qu'on est globalement d'accord sur le fond. Après là-aussi, il y a une question de méthode qui demande à être tranchée.

On va vers une discussion qui va être très compliquée et qui doit être globalisée, on le sait, et dans cette réflexion-là, il y aura des arguments pour dire : vous avez tel type de contraintes, vous avez tel type de spécificités, elles sont déjà en tout ou partie prises en compte à travers des dispositifs spécifiques insuffisants, à améliorer, etc.

Cette discussion passe aussi par la communication des données fiscales et de l'ensemble des éléments qui vont nous permettre de construire une matrice et d'être dans une logique de prévisibilité budgétaire. C'est le travail qu'on a à faire ensemble. Il me semble que c'est un travail qui doit être déconnecté de la proposition qui vous est faite aujourd'hui sur ces 3 dispositifs, sur lesquels on a été traité de façon injuste, et le rappeler et demander la correction, indépendamment même (mais je ne suis pas figé là-dessus, encore une fois) de la discussion, me semble une bonne façon de rentrer dans la discussion.

Indépendamment de tout le caractère compliqué, il y a 3 dispositifs qui ont été appliqués partout et y compris en Corse. Et on laisse de côté ce qui est spécifique à la Corse, y compris la structure des recettes, la discussion sur la part de TVA, etc. On l'a mis pour mémoire, peut-être qu'on n'aurait pas dû le mettre. Mais parlons des 3 dispositifs qui nous ont été appliqués.

En application de ces dispositifs, on a calculé les sommes auxquelles nous avons droit et on a commis des erreurs qui sont des erreurs grossières. Nous l'avons constaté, nous l'avons documenté et argumenté, y compris avec des AMO successives, nous l'avons dit, pour une partie des arguments, dès 2017, et c'est incontestable.

Je ne crois pas que nous affaiblissions, dans le cadre de la discussion générale à venir, en rappelant cela. Je pense au contraire que c'est une façon de remettre les compteurs à 0, y compris ensuite pour discuter de tout. Avant d'aller dans une discussion prospective et stratégique qui va intégrer l'ensemble des données, il faut qu'on remette les compteurs à 0. On nous devait 34 M€ supplémentaires par an, si nous avons eu ces 34 M€, nous aurions eu 34 M€ supplémentaires, notamment pour investir. Et c'est en page 8 et 9 du rapport, à

minima l'addition de ce que nous aurions dû percevoir et que nous n'avons pas perçu, eh bien c'est 291 M€ pour les années considérées, et si nous les avons perçus, nous aurions déduit mécaniquement ces 291 M€ du recours à l'emprunt. Et notamment lorsque beaucoup, y compris parmi l'opposition, disent « attention, la dette aujourd'hui, elle est d'un milliard, etc. », eh bien on aurait 291 M€ en moins sur la dette.

Alors on ne nous a pas entendus jusqu'à aujourd'hui. Moi, entendons-nous bien, je ne compte pas rentrer dans la discussion globale avec l'État par cette porte d'entrée-là.

Moi, ce que je dis c'est, premièrement, on remet les compteurs à 0 et l'Assemblée de Corse constate qu'en application des règles, si les sommes avaient été bien calculées, nous aurions 34 M€ par an supplémentaires.

Comment nous allons utiliser cet argument ? Ça, c'est la définition de la stratégie à venir. C'est le travail de fond qu'on doit engager. Et c'est le travail de fond dont nous avons acté le principe ensemble : se mettre autour de la table, prendre tous les éléments du spectre, se faire communiquer les données qui nous ont été promises effectivement depuis juillet 2022 et réfléchir, mais je dirais « Vers l'Orient compliqué, j'allais avec des idées simples », pour reprendre l'aphorisme du général De Gaulle. Vers cette négociation compliquée en matière fiscale et budgétaire, il faut aller aussi avec des idées simples. Commençons par dire, « regardez, il y a 3 dispositifs, il nous manque 34 M€ par an », ça on l'acte ensemble. Après comment on va s'en servir dans la discussion ? La discussion, nous allons définir nous le cadre général.

Donc moi, si vous voulez, je suis ouvert, on peut suspendre 5 minutes. Si vous voulez faire une délibération qui rappelle qu'on va avoir une discussion générale, qu'on a vocation, dans cette discussion générale, et je me tourne vers Josépha Giacometti, à redire une fois encore qu'on souhaite la communication et qu'on va ensuite aborder le fond, mais je pense qu'il faut redire et rappeler qu'on nous doit 34 M€ par application de la règle qu'on a entendu nous appliquer jusqu'à aujourd'hui. Et si on ne dit pas cela, on se prive d'un argument qui est un argument majeur.

Donc à vous de réfléchir. Moi, je pense que c'est suffisamment clair, y compris au bénéfice de mes explications. Il ne s'agit pas d'aller vers la négociation en disant « on veut impérativement aujourd'hui 34 M€ », il s'agit d'acter qu'en application des dispositifs, il y a un moins perçu annuel de 34 M€, et ensuite, derrière, il y a un travail de fond pour la discussion sur le pacte budgétaire, fiscal et financier.

Dans ce cadre-là, on aura l'occasion d'avoir un travail de fond et sans doute, je me tourne vers à la fois Jean-Martin Mondoloni et son groupe qui a rédigé un amendement, et vers Josépha Giacometti qui a rédigé un amendement, on travaillera dans les semaines à venir à cela. On va engager la discussion, on le sait. On aura une délibération-cadre dans laquelle on rappellera tout ça et dans laquelle on insistera aussi sur, par exemple, l'articulation avec le nouveau plan d'investissement, la volonté d'investir, la volonté de ne pas être dans une politique du coup par coup, etc., etc.

Moi, il me semble que les positions ne sont pas incompatibles et que, y compris en l'état actuel de la délibération, ça intègre les préoccupations que vous avez souhaité exprimer à travers vos amendements.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Donc, il y a 2 amendements, Monsieur le Président.

Donc l'amendement d'« Un soffiu novu », pour lequel j'ai cru comprendre que vous étiez pour et il y a un amendement de Josépha Giacometti.

M. le Président Gilles SIMEONI

Je ne suis pas pour, j'ai dit « il me semble que c'est compatible ».

Si mon interprétation n'est pas bonne et que le groupe ou les rédacteurs d'amendements maintiennent leur amendement, moi, vous avez compris dans quel état d'esprit je suis, on peut suspendre, on peut essayer de trouver une rédaction qui fasse la part des choses.

Je pense qu'on a quand même intérêt à déconnecter sous une forme ou sous une autre le constat de l'injustice qui a été faite sur 3 dispositifs précis qui nous coûtent 34 M€ par an, et de dire aussi que cette demande-là, de toute façon, elle va également être intégrée dans une discussion plus globale qui est à venir et qui passe par, pour être menée sereinement, à la fois l'accès à l'ensemble des données que nous avons demandées, la réflexion sur l'investissement, etc.

Donc moi, je ne veux pas alourdir les débats : ou on considère que ces explications vous suffisent et on vote en l'état la délibération, ou en suspend 5 minutes et on essaie de trouver une rédaction qui convienne aux rédacteurs et aux porteurs d'amendements.

M. Hyacinthe VANNI

Je propose donc qu'on suspende 15 minutes pour se mettre d'accord.

Brouhaha.

Suspension de 10 minutes !

La séance est suspendue à 19h25 et reprise à 20 heures.

M. Hyacinthe VANNI

On peut commencer, si vous en êtes d'accord.

Un peu de silence, s'il-vous-plâit, le Président du Conseil exécutif va présenter l'amendement commun, l'amendement de consensus.

Donc, vous avez la parole, Monsieur le Président du Conseil exécutif.

M. le Président Gilles SIMEONI

Donc, c'est un amendement de synthèse qui, comme on l'a évoqué à la fin de nos débats, intègre à la fois l'amendement de « Un soffiu novu » et l'amendement de Josépha Giacometti.

Je lis rapidement le projet de délibération substitutif.

L'article 1 est inchangé.

L'article 2 a repris le texte légèrement modifié et proposé par l'amendement de Josépha Giacometti, je le lis :

« Demande qu'en amont des discussions sur le pacte budgétaire, fiscal et financier, sur le statut fiscal et social, la Corse puisse disposer en toute transparence de l'ensemble des flux permettant d'établir la réalité de la balance financière entre la Corse et l'État, et notamment :

-le montant des recettes fiscales et parafiscales perçues en Corse, ainsi que leur évolution,

-le montant des revenus fonciers dont les recettes et les plus-values effectives et potentielles liées à la présence de la base militaire d'A Sulinzara-

Ventiseri, ainsi que l'évolution des coûts et externalités négatives induites par celles-ci,

-le montant global de l'épargne corse ».

Article 3, inchangé.

Article 4, l'ajout pur et simple de l'amendement de « Un soffiu novu » : « Précise que cette dotation annuelle spécifique sera affectée au financement des investissements infrastructurels ».

Voilà donc le projet de délibération substitutif qui est soumis au vote de l'Assemblée de Corse.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. Est-ce qu'on est tous d'accord ? Oui.

Josépha, un mot.

Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA

Explication de vote puisqu'il y a un amendement substitutif de l'exécutif, et donc on ne va voter que la délibération ainsi substituée, si je comprends bien ?

M. Hyacinthe VANNI

Monsieur le Président exécutif, c'est bien ça ? Oui.

L'amendement d'abord et le rapport amendé après.

Très bien. Donc je peux mettre l'amendement au vote si vous en êtes d'accord.

Oui, Paul-Félix !

M. Paul-Félix BENEDETTI

Moi, sur le fond, je partage l'idée, bien entendu, qu'il faut toutes les données économiques, on l'a demandé maintes fois et j'ose espérer que ce sera la dernière fois où on le demandera.

Par contre, demander une revalorisation des dotations, avec un mimétisme des formes, avec les taux variables et les sujétions d'assiette comme

les autres, et que derrière on rajoute que ça va être exclusivement sur de l'investissement, ça met la charrue avant les bœufs.

Comptablement, c'est un exercice totalement illégal, parce qu'il y a unicité de caisse et de prévoir à l'avance... Alors où vous dites tout de suite que ça sera + 34, mais par rapport à quel quantum ? Sur l'année 2023 ? Sur l'année 2025 ? 2028 ? Ça n'a pas de sens, ça c'est pour amuser la galerie, ce n'est pas quelque chose qui est raisonnable. Quand on demande une dotation, la dotation rentre dans le budget général. Et ce qui permet de faire de l'investissement, c'est un transfert de l'excédent budgétaire annuel vers le budget d'investissement.

Écrire à l'avance qu'on va mettre + 34, on peut le mettre, mais on peut mettre même + 104. Cette année, vous avez transféré 155, enfin il y a les 35 qui servent à payer les intérêts du capital, mais ça n'a pas de sens. C'est peut-être pour vous faire plaisir, mais moi je ne suis pas là pour faire plaisir. Je suis là pour avoir un peu de rigueur et pas passer pour un idiot à Bercy.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. M. le Président !

M. le Président Gilles SIMEONI

Mais vous ne passez pas pour un idiot, Paul-Félix ! Du tout !

Si vous aviez participé à la discussion, vous auriez entendu. Après, on a bien entendu cet argument technique.

L'idée, c'est de sortir avec un projet de délibération qui permette à chacun de considérer que ses soucis, y compris par rapport à la discussion de fond, ou ses préconisations sont intégrées.

Cette délibération ne va pas être l'alpha et l'oméga de notre négociation à Bercy. Elle est un élément que nous aurons et que nous choisirons d'intégrer dans notre stratégie globale. C'est dans ce sens que j'ai souhaité accéder, au-delà de la discussion technique, à la prise en compte des amendements. On sait bien que si demain, on nous donne une dotation, elle va rentrer dans notre budget général.

Maintenant, l'idée c'était de dire, « on n'est pas là pour demander au coup par coup des majorations, on est dans une logique structurante », il me semble que ce n'est pas déraisonnable de l'intégrer sous la forme qui est précise et il ne me semble pas que vous atténuez l'esprit de responsabilité et de rigueur budgétaire qui est le vôtre, si vous deviez décider de soutenir.

La délibération, nous en ferons ce que nous voudrons dans le cadre de la négociation globale que l'on va avoir à mener.

De la même façon, on a redit ce que nous avons déjà dit et écrit, y compris de façon collective. Je le rappelle, que ce soit au niveau de la délégation des élus de la Corse ou moi-même, soit seul, soit avec la Présidente de l'Assemblée de Corse, soit avec l'ensemble des présidents de groupes pour demander la communication de pièces qui vont d'ailleurs au-delà de l'énumération de l'amendement. Mais on a mis un « notamment » pour rappeler que ce n'est pas exhaustif.

Moi, il me semble qu'on est à un équilibre politiquement satisfaisant et au plan technique, nous verrons comment nous nous servirons de cette délibération si elle est votée par l'Assemblée de Corse.

Donc, j'ai bien pris acte de vos réserves techniques, elles sont fondées sur le principe, mais je pense que, à cette heure-ci, on peut aller vers le vote de la délibération sur la rédaction qui est préconisée, en ayant à l'esprit ce que sont nos intentions communes.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. Explication donnée !

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci, Président. Explication de vote.

On ne va pas voter ce rapport. On ne va pas le sanctionner ou voter contre. On voit bien, dans la trajectoire que choisit, et pourquoi pas, d'emprunter le Conseil exécutif, qu'il y a une volonté d'ajustement.

Prendre les choses, c'est légitime mais partiel, sous l'angle de la TVA et d'une recette supplémentaire donnée ne suffit pas, loin sans faut, à dire la complexité de l'équation. Le débat sur l'amendement substitutif en témoigne, qui vient, et je le dis avec beaucoup de respect pour les promoteurs d'amendements, cannibaliser les productions des uns et des autres et aboutir à un texte unique.

Donc nous, nous pensons que c'est un rapport qui en l'état mérite d'être encore un peu travaillé et qui, à l'aune de l'ambition que vous venez d'évoquer, doit être représenté, ou en tous les cas débattu un peu différemment.

Si comme je le pense, vous maintenez ce rapport ce soir, c'est a priori votre souhait, nous ne marquerons pas d'opposition, mais considérant la méthode imparfaite et, dirons-nous, les attendus trop partiels, nous ne le validerons pas.

Merci.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Oui, Josépha !

Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA

Alors, l'amendement que j'ai proposé est une exigence, me semble-t-il, pour la Corse, pour les travaux de cette Assemblée, d'enfin connaître et éclairer le débat et disposer de toutes les données objectives permettant d'établir la réalité de la balance financière entre la Corse et la France. Et je crois qu'il était important aujourd'hui de permettre de l'intégrer, même si ces demandes ont déjà été formulées dans le cadre d'une délibération.

Pour autant, j'ai été critique sur l'économie générale du rapport. J'ai eu aussi l'occasion, durant le travail sur l'amendement, de le dire au président du Conseil exécutif. Je reste critique sur l'économie générale du rapport parce qu'il continue de se fonder sur une approche qui me semble biaisée : celle de tenter de s'aligner sur les autres régions françaises et de calibrer, je dirais, le rattrapage sur l'ensemble des autres régions françaises. Cela ne me semble pas être ni de bonne comptabilité, ni de bonne politique, puisque nous ne sommes ni politiquement, ni financièrement, ni structurellement des autres régions françaises. Cela reste une évidence.

Sur la méthode, moi je ne la commente pas puisque l'Exécutif a décidé de reprendre les deux amendements, celui de celui de droite et le mien, et d'en faire un amendement substitutif. J'aurais préféré que l'on puisse voter les amendements de manière dissociée et ensuite que l'Exécutif, éventuellement, propose un amendement substitutif. Mais ça, c'est une question de méthode et c'est parfaitement le droit du Conseil exécutif que de proposer celle-ci.

Pour ma part, je reste convaincue et je serai attentive, parce que j'estime avoir partiellement porté, amené un peu de corps à cette délibération, bien insuffisant mais on parlait de loin, donc je reste attentive sur la suite qui sera donnée, puisque je rappelle que pour ma part, je parlais de préalable -préalable - à toute discussion sur un pacte budgétaire et social, que ça ne devienne pas simplement une demande, mais qu'elle soit un préalable à toute discussion.

Donc, je resterai attentive et, au regard de l'insuffisance de l'économie générale du rapport, je m'abstiendrai bien sûr sur ce rapport.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. Jean-Martin !

M. Jean-Martin MONDOLONI

Pour notre part, nous allons soutenir le rapport, d'abord en cohérence par rapport au rapport précédent, presque pour les mêmes raisons en tout cas, qui peut le plus peut le moins.

Tout à l'heure, notre amendement n'avait pas été adopté. On considérait qu'en responsabilité, il fallait aller dans le sens du rapport. Cette fois, indépendamment des tentations d'anthropophage du président, notre amendement est, sinon un acte de cannibale, en tout cas un acte administratif qui vise à retenir, mon Cher Paul-Félix, l'esprit... Peut-être qu'à Bercy, il y a des gens qui font les idiots. On n'est pas idiots, l'esprit c'est lequel ? C'est de dire, quel que soit le quantum qui sera retenu, ça peut être 34, ça peut être 150, ça peut être 10. Nous, on souhaite réellement que, une fois que ces ressources sont octroyées à la collectivité, elles ne soient décaissées qu'au service de l'investissement. C'est l'esprit qui compte.

Ça n'enlève rien aux réserves que nous avons manifestées : le manque de densité, peut-être l'impréparation, la hâte avec laquelle on a présenté ce rapport que l'on considère, et j'espère que le message est passé, Monsieur le Président, qu'on est maintenant non pas à un point d'arrivée, mais à un point de départ d'une discussion franche, sincère, cordiale, discrète autant que faire se peut, sur ce qui nous paraît être un sujet fondateur.

L'avenir de la structure financière de cette collectivité, ce n'est pas un petit sujet qu'on traite à 20h15 en session, c'est un sujet qui doit être préparé très en amont.

Alors, peut-être que la discussion sur la loi organique en servira de support. En tout cas, il faut rapidement qu'on se mette d'accord sur une méthode pour discuter d'un tas de sujets, dont celui-ci prioritairement.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Louis !

M. Louis POZZO di BORGO

Merci. Très brièvement.

Simplement, vous l'aurez compris, nous n'allons pas faire durer le suspense, nous voterons ce rapport bien entendu.

Deux petites remarques.

Il est dommageable de s'attarder sur la forme du rapport ; c'est sans doute nier le fond. Ce qui nous intéresse aujourd'hui, c'est le fond. Le fond de ce rapport, c'est de rectifier toute la partie pénalisante qui touche le budget de notre collectivité, c'est de demander, je me répète, ce qui nous est dû. Ce n'est pas de quémander, ce n'est pas d'aller à la pêche aux recettes. C'est bien, après une analyse, les chiffres sont têtus, de pouvoir solliciter justement, via ce rapport, le juste retour des dotations qui nous sont dues.

Alors derrière ça, il est dommage que nous ayons intégré les amendements, nous avons été à la discussion, alors il n'y a pas de recherche d'unanimité, on l'a bien compris, parce que même quand on la recherche, elle est très difficile à obtenir pour le coup, et ce rapport en est la preuve.

En ce qui nous concerne, ce point 0 que nous devons atteindre, nous l'atteindrons par cette délibération, C'est pourquoi nous le voterons.

Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Paul-Félix, maintenant ça fait trois fois que tu expliques le vote !

M. Paul-Félix BENEDETTI

Non, la première fois, j'ai donné un avis sur l'amendement, maintenant, je donne une explication de vote.

Donc, moi, je suis pour que chaque chose ait un nom. Si une collectivité de rang supérieur alloue une somme pour de l'investissement, ça s'appelle une subvention. L'État a prévu cette case et cette case, ça s'appelle le CPER, le Contrat de plan État/région qui lie la Collectivité de Corse et l'État.

Moi, je n'admets pas qu'on fasse du contournement de règles. On a un déficit structurel, le déficit structurel, il est compensé par une dotation, point ! Et je ne vais pas tourner en rond pour dire que « oui, mais nous on l'a... », ça veut dire quoi ? Ça veut dire qu'on n'a pas de déficit structurel ? Parce qu'un déficit en

travaux, on l'a. On est en train de demander un contrat de plan à 2 milliards. 35 M€, ça ne pèse rien dedans. Même sur 20 ans, on n'arrive qu'à 650.

Donc, là-dessus, je ne suis pas du tout d'accord sur le fond. C'est pour ça que le groupe s'abstiendra.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. Donc, on peut passer au vote de l'amendement.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

L'amendement est adopté.

Fà Populu Inseme - POUR

Un Soffiu Novu - POUR

Avanzemu - Abstention

Core in Fronte - Abstention

M. Pierre GHIONGA - POUR

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA – Abstention

On peut voter le rapport ainsi amendé.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité des votants.

Fà Populu Inseme - POUR

Un Soffiu Novu - POUR

Avanzemu - Abstention

Core In Fronte - Abstention

M. Pierre GHIONGA - POUR

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA - Abstention

Donc je vais vous proposer la dérogation aux horaires, bien entendu

**DEROGATION AU TEMPS DE TRAVAIL ORDINAIRE DES
PERSONNELS DU SECRETARIAT GENERAL DE
L'ASSEMBLEE DE CORSE**

M. Hyacinthe VANNI

Est ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations ? Qui est pour ?

La dérogation est ADOPTÉE à l'unanimité.

On peut passer aux rapports « Social », avec le rapport N° 087.

Vous avez la parole, Mme la Conseillère exécutive.

SUCIALE È SALUTE / SOCIAL ET SANTÉ

Raportu n° 087 : Pattu è programma tarritoriali d'insirzioni di l'attributarii di u rivinutu di sulidarità attiva 2024-2028

Rapport n° 087 : Pacte et programme territorial d'insertion des bénéficiaires du revenu de solidarité active 2024-2028

Mme Bianca FAZI

À ringrazià vi, o Sgiò Presidente.

Donc, à cette heure tardive, je vous présente le rapport, « Pacte et programme territorial d'insertion des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) ». C'est un pacte qui va courir sur la période 2024-2028.

Ce rapport que je vous présente aujourd'hui est au centre de nos politiques en matière de lutte contre la précarité et la pauvreté.

Le RSA est une des principales allocations gérées par la Collectivité de Corse. Nous avons récemment eu un débat budgétaire. Le RSA représente plus de 1/5^{ème} des dépenses des politiques sociales et de santé de notre collectivité.

Elle est versée à 5 500 ménages, constitue une dépense de près de 36,7 M€ en 2023.

Au-delà du versement de l'allocation, nous mobilisons des dispositifs pour favoriser l'insertion, à travers, par exemple, une forte politique d'accompagnement.

Le programme et pacte territorial d'insertion des bénéficiaires du revenu solidarité active que je vous présente aujourd'hui est un engagement fort en direction des plus précaires, car la réalité, c'est qu'aujourd'hui 20 % de la population en Corse vit au-dessous du seuil de pauvreté. Les femmes seules ou avec des enfants représentent actuellement 1/4 de nos bénéficiaires.

L'insertion dans l'emploi est un des facteurs qui permet de sortir de cette précarité et de retrouver une place dans la société. Le document qui vous est présenté se compose de deux programmes prévus par la loi :

Le programme territorial d'insertion : il définit la politique de la collectivité en matière d'accompagnement social et professionnel des bénéficiaires du RSA. C'est-à-dire qu'il recense les besoins d'insertion, l'offre d'insertion et planifie les actions d'insertion.

Le pacte territorial d'insertion : il définit une stratégie partagée des acteurs de l'insertion, les modalités de coordination entre partenaires et ce afin de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires.

Ce document, nous l'avons souhaité unique pour gagner en cohérence. C'est le résultat d'une année de travail. Nous l'avons coconstruit avec l'ensemble des acteurs. Il a été pensé à partir du terrain, avec des professionnels investis, mais également les bénéficiaires eux-mêmes et bien évidemment les personnels de la Collectivité de Corse qui se sont mobilisés tout au long du projet.

Nous avons travaillé en table ronde collaborative, puis en cycle d'ateliers organisés sur les territoires de nos 5 équipes pluridisciplinaires, Bastia, Corti, Balagna, Plaine orientale, Sud Corse et Ajaccio.

Notre méthode : nous travaillons en transversalité entre politiques sociales.

Nous avons bien évidemment associé l'ADEC car l'accès et le retour à l'emploi est une priorité du pacte et programme territorial d'insertion.

Sur ce dernier point, un rapport concernant notre politique de soutien au travail et à l'emploi, dont le volet social s'appuie sur nos responsabilités sociétales des entreprises (le RSE), vous sera présenté prochainement.

Vous disposerez alors d'une vision globale de l'accompagnement renforcé vers l'emploi que nous menons.

Aujourd'hui, vous l'aurez compris, c'est donc bien une stratégie partagée qui vous est présentée, qui repose sur 3 grands axes :

Tout d'abord, renforcer le parcours de l'allocataire à travers l'accompagnement socioprofessionnel de l'ensemble des bénéficiaires du RSA et les actions permettant de les rendre acteurs de leur parcours.

Puis, mieux mobiliser l'offre de services afin de travailler à la levée des freins périphériques en valorisant l'offre et en développant les actions visant à répondre aux principales problématiques rencontrées par les publics.

Enfin, rapprocher les personnes en insertion et les acteurs économiques dont l'objectif est de redéployer l'employabilité et de renforcer l'adéquation entre les compétences des publics et les besoins des entreprises locales, plus particulièrement dans le secteur en tension, via la formation et la mise en situation, la constitution de réseaux d'entreprises inclusives.

Cette stratégie est déclinée en objectif opérationnel sous forme de fiches action. L'enjeu étant d'améliorer la qualité de prise en charge globale des bénéficiaires du RSA et d'élargir l'offre d'insertion sociale et professionnelle.

Notre ambition ici est donc de répondre au plus près aux besoins des allocataires du RSA et de permettre des parcours d'accompagnement fluides et sans rupture vers l'emploi. C'est l'engagement collectif qui a été pris par l'ensemble des signataires.

Pour mener ce programme, la Collectivité de Corse mobilisera 470 000 € par an qui sont inscrits au budget primitif 2024.

Vous l'aurez compris, l'objectif est de diminuer de plus les allocataires et bénéficiaires du RSA.

À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Ci hè un raportu di a cummissione suciale, Mma Densari.

Mme Frédérique DENSARI

À ringrazià vi, o Sgiò Presidente.

Ce rapport a été présenté par Mme Sylvie CAMPANA, adjointe à la Dga Sociale et Mme Pascale RENUCCI, cheffe de l'insertion sociale.

Mme Muriel FAGNI a témoigné du travail effectué par les équipes pluridisciplinaires du territoire en co-construction avec les acteurs concernés et des bénéficiaires du Rsa.

Tous les axes proposés dans ce rapport tendaient à mobiliser et surtout à rapprocher un grand nombre d'allocataires vers l'insertion professionnelle et des acteurs économiques.

Mme Frédérique DENSARI a souhaité s'associer aux propos de Mme Fagni et a ajouté que ces réunions avaient permis de mieux comprendre les différentes problématiques au travers de tous les territoires.

Mme Muriel FAGNI a souligné qu'il était très difficile pour des personnes éloignées de l'emploi depuis de nombreuses années de se positionner sur le marché du travail et ce dispositif permettait de les aider.

Mme Sylvie CAMPANA a estimé que l'insertion sociale était le cœur de métier de la Dga Sociale mais qu'à travers le PTI l'insertion avait été privilégiée.

L'insertion professionnelle était aussi un levier essentiel permettant de sortir de la précarité.

Mme Santa DUVAL s'est interrogée sur la communication de cette action à travers les territoires et avec les bénéficiaires.

Mme Sylvie CAMPANA a indiqué que des ateliers avaient été organisés dans chaque territoire et dans ces espaces d'échanges, la parole des bénéficiaires du Rsa, des associations et des acteurs de terrains avait pu être recueillie.

Mme Pascale RENUCCI a complété les propos de Mme Campana en indiquant que la volonté d'adjoindre des groupes d'usagers avait été dictée par la nécessité des équipes pluridisciplinaires d'œuvrer, au plus près de leurs besoins et de leurs attentes.

Ce travail avait mis en exergue que les freins à l'insertion étaient plus ou moins identiques dans chaque territoire malgré la spécificité de chacun d'entre eux.

Mme Chantal PEDINIELLI s'est étonnée de l'absence de ces rencontres sur son territoire.

Mme Pascale RENUCCI a indiqué que le Sartenais et l'Alta Rocca avaient été découpés sur le territoire de l'extrême sud.

Mme Santa DUVAL a souhaité savoir comment les bénéficiaires du Rsa avaient été contactés.

Mme Pascale RENUCCI a précisé que ces allocataires étaient tous suivis par les services dédiés de la CdC et qu'il avait été aisé de les inviter à participer à ces ateliers.

Mme Muriel FAGNI est revenue sur le travail conséquent qui avait été mis en œuvre par les services et a invité les commissaires à consulter tous les documents annexés au rapport.

**La commission a émis un avis favorable.
Non-participation du groupe Un Soffiu Novu ;
Absence de M. Pierre GHIONGA, non-inscrit.**

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

A ringrazià vi. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Mme Densari et M. Benedetti.

Mme Frédérique DENSARI

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président du Conseil exécutif, Madame la Conseillère exécutive en charge de la santé et du social, Chers collègues,

Ce rapport qui nous est présenté aujourd'hui devant notre Assemblée revêt une importance majeure.

Permettez-moi, Madame la Conseillère exécutive, de saluer la méthode ainsi que le travail réalisé ; un travail considérable avec l'ensemble des acteurs de l'insertion afin de lutter contre l'isolement et les postures de repli des publics précaires, à travers une réalisation des diagnostics, enquête auprès des acteurs de

l'insertion et organisation de tables rondes, comme vous venez de l'indiquer dans votre exposé.

Une méthode qui vise à aller vers et au plus près d'eux avec pour objectif de mieux répondre aux besoins, ainsi qu'aux attentes des territoires.

Cette démarche participative, ce travail de concertation ont permis la réalisation de ce plan territorial d'insertion que vous nous présentez aujourd'hui.

Ce PTI se veut être un document ambitieux, stratégique et essentiel. Il synthétise les engagements des partenaires concourant à la politique d'insertion dont notre collectivité est chef de file. Il pose un véritable diagnostic de la situation en Corse et dans les différents territoires, avec pour objectif de répondre au mieux aux besoins des publics précaires.

L'enjeu de ce PTI sera de mieux réussir à créer de la transversalité entre les différents partenaires et dispositifs afin d'assurer que le public le plus fragile puisse être pris en charge et suivi dans le cadre d'un véritable parcours global d'insertion durable.

Aujourd'hui, plus que jamais, alors que la situation socio-économique d'une partie de notre population reste difficile, l'insertion est un levier au profit des personnes les plus fragiles.

La politique d'insertion doit donc répondre à un cheminement vertueux permettant d'offrir à tous des opportunités pour sortir de la précarité, de l'isolement social en favorisant le retour à l'emploi.

Si vous me le permettez, Madame la Conseillère exécutive, j'ai envie de vous dire : enfin, la Corse, elle aussi à son tour, est dotée d'un plan territorial d'insertion, comme d'autres régions et départements. Nous ne pouvons que nous en féliciter.

Une nouvelle fois encore, merci à l'ensemble de vos services pour ce travail réalisé qui, je l'espère, permettra à l'ensemble de nos bénéficiaires de retrouver le chemin de l'insertion sociale et professionnelle.

Vous l'aurez compris, notre groupe « Fà populu », votera donc en faveur de ce rapport. Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Paul-Félix Benedetti.

M. Paul-Félix BENEDETTI

La logique de la loi du plein emploi, c'est une logique antisociale. C'est une logique qui a été rejetée par la quasi-totalité des partenaires sociaux et des forces politiques dites humanistes et socialistes en France. Je pense qu'en Corse, il est logique qu'il en soit de même.

Alors que les bonnes âmes de l'humanité, les sociétés évoluées, pensent à instaurer une logique de salaire universel pour le droit à la survie et à l'existence sur cette terre, sans logique de compensation de travail, nous, on va entériner une logique rétrograde par une adaptation, par de l'accompagnement comptabilisé comme des heures de travail. Mais in fine, on validerait la loi, on validerait le principe de l'acceptation, alors qu'il est plus logique, sous réserve de ses convictions, de rester conforme à la motion qu'on a proposée, qu'on avait différée pour vous permettre de présenter votre projet, mais le projet, il n'est pas incompatible avec la motion. Mais la motion, elle est plus claire. Elle est pour un rejet de cette proposition de réforme, la non-application à la Corse au titre de sa précarité et des constats entre autres de ce qui nous a été dit par l'inspection générale des affaires sanitaires et sociales à Paris, qui nous a dit que nous étions à un quantum de 60 % d'ayant-droit dans les 3 domaines de la précarité aidée : personnes âgées, enfants ou adultes en difficulté, que dans ces conditions-là, on a droit à une mesure de temporisation et d'exception.

En gros, y a 6 000 allocataires du RSA en Corse, 5 700, 5 600, 5 400, mais enfin, on est autour de 6 000, avec 15 heures de revalorisation de travail, ça représente un équivalent en plein emploi de plus de 2000 personnes. Dans un tissu économique aussi dégradé, on sait très bien qu'on ne les trouvera jamais. Il n'y a pas un bassin d'emploi qui permet de trouver, dans quel que soit le domaine, ou alors on va créer des disparités, on va créer un déficit structurel, par exemple, sur les structures d'aide à la personne et autres où on va envoyer des personnes en précarité absolue, faire des heures gratuitement au prétexte qu'ils touchent entre 600 et 800 € par mois.

Moi, je crois que c'est un problème de philosophie politique générale.

Dans ces conditions, vous demandez à expérimenter dans un secteur donné, en Plaine orientale, qui est un des plus soumis à la précarité, de récupérer une enveloppe expérimentale. Ça peut être une bonne chose, mais c'est un palliatif. C'est quelque chose qui est incohérent. Demain, j'espère qu'une Corse autonome qui aurait un droit social à portée de main, elle rentrerait dans d'autres logiques.

La logique, c'est la logique, bien entendu de l'accompagnement pour la recherche d'emploi, mais une logique d'accompagnement à la recherche d'emploi

dans un territoire où le nombre de chômeurs ne cesse de croître et où le nombre de personnes en situation de détresse et, entre autres, d'allocataires du RSA potentiels, même pas ceux qui y ont droit fiscalement, ceux qui y ont droit légalement mais qui ne font pas valoir les droits, on doit avoir une politique qui est beaucoup plus altruiste.

C'est pour ça que dans ces conditions, nous on va s'abstenir. Je comprends vos motivations mais...

Mme Bianca FAZI

Paul-Felix, pardon, je vous coupe, mais vous êtes en avance, c'est le deuxième rapport, ce n'est pas la même chose. Là on est sur le pacte territorial d'insertion, c'est sur le deuxième rapport.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Oui, mais je l'ai lié.

Mme Bianca FAZI

Mais ce n'est pas tout à fait pareil.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Mais je l'ai lié parce que je n'interviens qu'une seule fois.

Mais je comprends toutes les logiques. Mais dans ces conditions-là, moi je considère que la logique sociale globale, elle doit être adossée à une logique de philosophie sociale.

On ne peut pas faire du suivisme des logiques françaises qui sont des logiques qui souvent, par rapport aux droits humains, sont des logiques contrariantes.

M. Hyacinthe VANNI

Merci pour l'intervention. Cathy Cognetti.

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

Merci. Je serai brève.

Alors bien évidemment, premier acteur dans le domaine de la solidarité, la Collectivité a toute sa place. Bien sûr, il nous faut une action territorialisée parce que ce n'est pas vrai, l'ensemble des territoires n'a pas les mêmes attentes et les mêmes besoins et a des fragilités peut-être plus importantes en milieu rural que dans des endroits bien desservis.

Il nous faut offrir une offre de service, favoriser l'insertion, vous l'avez dit, des publics en empruntant la porte d'entrée de l'économie. Les heures qui seront mobilisées pour ces personnes fragiles, sont une remobilisation vers des projets professionnels pour trouver une issue favorable qu'ils n'ont pas pu trouver, bien évidemment, une fois que nous aurons levé les freins au niveau de la santé et autre.

Un document unique, vous l'avez dit, Madame la Présidente, coconstruit avec des actions et des acteurs de territoire et des bénéficiaires du dispositif. Lutter contre les vulnérabilités sociales, lutter contre les différents freins et contre l'exclusion, c'est vrai que c'est très bien. Mais aussi dans l'accompagnement des publics, il faut travailler sur les potentiels plutôt qu'uniquement sur les freins.

La formation est un vrai levier pour faciliter le retour à l'emploi.

Alors réussir l'immersion sociale et économique des jeunes et des adultes mais aussi l'accompagnement social des soins, est une nécessité et nous nous devons d'offrir au sein de cette Collectivité, une politique de solidarité, de qualité et efficiente pour pouvoir répondre à ces publics précaires.

Je vous remercie et nous voterons évidemment ce rapport.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. D'autres interventions ? Oui, Pierre Ghionga.

M. Pierre GHIONGA

Monsieur le Président, je me félicite bien entendu de l'élaboration d'un pacte territorial d'insertion, mais je me désolé qu'il s'appuie sur les dispositions de la loi plein emploi qui stipule un régime d'obligations harmonisé, ça n'existait pas avant. Et deuxièmement, la mesure suspension remobilisation.

Pour moi c'est de la stigmatisation des pauvres. Ça, je ne l'accepte pas et je voterai contre ce rapport.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. D'autres interventions ? Non. L'exécutif.

Mme Bianca FAZI

Je vais reprendre.

Merci à Frédérique.

Ce n'est pas le même rapport, Pierre et Paul-Félix, attendez que je lise l'avis du Conseil exécutif sur la loi. Il y a 2 rapports : le PTI, c'est comme un schéma que l'on fait parce que c'est l'accompagnement des gens bénéficiaires du RSA avec l'insertion vers une activité professionnelle ; le rapport que je vais vous présenter maintenant, vous donnera l'avis de l'exécutif par rapport à la loi qui impose de faire 15 heures, les fameuses 15 heures et contre lesquelles nous sommes. Et je vais vous le lire. Mais vous avez anticipé sur le PTI qui au contraire est un pacte d'accompagnement pour sortir de l'exclusion. Donc, c'est contradictoire.

C'est pour ça que je disais à Paul-Félix qu'il était en avance d'un rapport, il est peut-être un peu pressé, il faut dire que l'après-midi fut longue.

On va voter d'abord celui-là.

Je voudrais quand même vous donner l'avis du CESEC qui a souligné tous les dispositifs. Il faut que sachiez quand même que nous accompagnons énormément ces publics, notamment à travers les chantiers d'insertion. Sur la plaine orientale, on en a quelques-uns, mais pas que. Donc, ce sont vraiment des dispositifs, où au contraire, au lieu d'être coercitifs, on accompagne.

Le CESEC a souligné ce travail et a pris acte de ce rapport. Vous pouvez le lire, il a un avis qui est très intéressant.

Après le vote, je vous présenterai le suivant.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien.

Donc pas de confusion sur le rapport, celui-là, il va plutôt dans le bon sens de ce que disaient Paul-Félix et Pierre Ghionga, d'après ce que j'ai compris.

Voilà, que les choses soient plutôt claires, ça c'est un accompagnement à la réinsertion et ce n'est pas une obligation des 15 heures.

Madame la Conseillère exécutive, j'ai bien résumé ? Bon, très bien.

Donc, je mets aux voix ce rapport.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Donc, abstention de « Core in fronte » et de Pierre Ghionga.

Le rapport est ADOPTE.

**Raportu n° 088: Cunvenzione per l'inserzione è l'impiegu pè u 2024
Rapport n° 088 : Convention pour l'insertion et l'emploi pour 2024**

Mme Bianca FAZI

À ringrazià vi, o Sgio Presidente.

Donc, ça concerne la Convention pour l'insertion et l'emploi pour 2024. Donc, parallèlement au rapport que je viens de présenter, nous avons travaillé un projet de Convention pour l'année 2024.

Cette Convention prévoit le financement par l'État de plusieurs actions, dont la continuité de la CALPAE, Convention d'appui et de lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi, conclue en 2019.

À partir du 1^{er} janvier 2025, vous le savez, vous en avez parlé, la loi pour le plein emploi prévoit l'inscription automatique des allocataires RSA sur les listes de demandeurs d'emploi. Ils seront soumis à une obligation d'activité hebdomadaire de 15 heures à adapter en fonction de la situation individuelle de chaque bénéficiaire.

Sur ce sujet, la position du Conseil exécutif est claire, nous entendons l'obligation d'activité au sens de toute action concourant à l'insertion sociale et professionnelle de la locataire : stages, formations, accompagnements, remobilisations.

Ces accompagnements seront comptabilisés au titre des 15 heures d'activité hebdomadaire. Pour cela, nous développons l'offre d'accompagnement des bénéficiaires, nous mettons en place des actions pour lever les freins d'accès

à l'emploi, l'accès à la santé, garde d'enfants, mobilité, lutte contre l'illettrisme et l'électronisme.

Il n'est pas envisagé et inenvisageable de soumettre la locataire RSA à une obligation d'emploi non rémunéré.

Dans cette logique, dès 2024, nous avons saisi l'opportunité de conventionner avec l'État afin de renforcer et de consolider l'offre d'accompagnement proposée aux allocataires du RSA. Ces recettes provenant de l'État permettront d'alléger les participations de la Collectivité sur 3 volets. Le volet numéro 1 pour le financement de l'ingénierie et adapter les procédures de l'orientation de l'allocataire, pour 212 000 euros, 336 000 euros pour étoffer l'offre de solutions locales déjà financées au titre de la CALPAE.

Le volet numéro 3 porte sur le financement d'une expérimentation, préfiguration de l'application de la loi pour le plein emploi en Plaine Orientale, généralisé à tous les territoires dès le 1^{er} janvier 2025.

L'objet de cette Convention est bien pour nous de préfigurer l'application de la loi d'une manière adaptée à notre territoire.

Nous demandons en conséquence une adaptation législative à la Corse de la loi pour le plein emploi en raison des spécificités de notre tissu économique, de la solidarité, de la géographie, ce que disait Paul-Félix auparavant. Nous sollicitons également le report du système de sanctions lié au non-respect des 15 heures, au regard d'une évaluation d'application de la loi, compte tenu de ces spécificités, faiblesse du tissu PME, île-montagne, saisonnalité de l'emploi, qui contribuent à accentuer la précarité.

Nous aurons besoin d'évaluer l'application du dispositif et savoir si le niveau de l'offre activité, et non pas emploi, est suffisant sur le territoire.

C'est une question qui fait le lien avec le rapport emploi - travail porté par l'ADEC et qui, sur son volet social, s'appuie sur la responsabilité sociétale des entreprises et qui prévoit des périodes de mise en situation professionnelle.

Vous le voyez, il n'y a, en aucun cas, d'appliquer la loi et d'être coercitif avec 15 heures de plein emploi pour ces bénéficiaires du RSA.

À ringrazià vi.

M Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Donc, il y a un rapport de la commission sociale, Madame DENSARI.

Mme Frédérique DENSARI

Merci, Monsieur le Président.

Donc, je vais simplement vous donner l'avis de la Commission. La Commission a émis un avis favorable avec la non-participation du groupe « Un soffiu novu » et absence des groupes « Avanzemu » et « Core in Fronte ».

À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Rapport à la commission des finances.

M. Joseph SAVELLI

Le Président Louis POZZO DI BORGO s'est interrogé sur les coûts de ce plan, et même si les recettes provenant de l'État seront étalées dans le temps, le suivi sera difficile à mettre en œuvre.

Il a souhaité obtenir des explications sur la possibilité de sanctionner les allocataires du RSA, des sanctions qui se feront à la discrétion des collectivités pendant la première année.

Mme Sylvie CAMPANA, Adjointe à la Directrice générale Adjointe en charge des affaires sociales et sanitaires, a précisé qu'il s'agissait d'une demande d'adaptation de loi spécifiquement pour la Corse.

Le Président Louis POZZO DI BORGO a fait observer qu'il faudra être vigilant entre la sanction et le fait d'évaluer et qu'il conviendrait de proposer d'accompagner un maximum de bénéficiaires de ces 15 heures d'activités. Ces quinze heures d'activités constituent le meilleur moyen pour ramener vers l'emploi les bénéficiaires du RSA.

Il a souhaité que l'on fixe un objectif afin que 20, 30 ou 40 % de ces allocataires effectuent ces 15 heures.

Mme Sylvie CAMPANA a rappelé que l'accompagnement du bénéficiaire existe déjà, que ce qui est nouveau dans la loi, c'est la comptabilisation des accompagnements. Ainsi, il sera possible de savoir le temps

passé par le bénéficiaire en accompagnement, en formation. L'accompagnement, mis en place, s'en trouvera renforcé dans le cadre de cette convention.

Elle a fait observer que les décrets d'application de la loi n'étaient pas encore publiés et qu'ils permettront de connaître les critères concernant une partie des bénéficiaires dispensés de l'obligation des 15 heures d'activités, notamment ceux rencontrant de multiples freins à l'accès à l'emploi et sur un accompagnement purement social.

Mme Anne-Laure SANTUCCI a précisé qu'elle présidait l'équipe pluridisciplinaire RSA Bastia/Nord Bastia et que la loi permettra la comptabilisation de l'accompagnement. Elle a fait remarquer que des sanctions étaient déjà mises en place comme la perte du RSA à des personnes ne répondant plus à leurs obligations.

La loi et la convention afférente vont permettre à l'État de connaître précisément l'accompagnement des allocataires.

Elle a rappelé qu'au sein des allocataires, il y avait des personnes extrêmement fragilisées, voire marginalisées à l'extrême et les concernant, elle a exprimé des doutes quant à leur réinsertion dans le travail.

Mme Anne-Laure SANTUCCI a tenu à féliciter le travail des assistantes sociales et des équipes autour d'elles, un travail très lourd avec des équipes très efficaces passant 4 à 5 heures à étudier les dossiers avec Pôle Emploi, la CAF et les associations qui les accompagnent.

La Commission des Finances a émis un Avis Favorable sur ce rapport

Non-participation des groupes « Un Soffiu Novu » et « Core in Fronte ».

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. À ringrazià vi.

Qui veut prendre la parole sur ce dossier ? Cathy COGNETTI.

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

Merci, Monsieur le Président.

Les freins vous les connaissez tous, c'est notre quotidien en Corse, et surtout en milieu rural.

Ce rapport a le mérite de nous donner des données d'ordre général comme le nombre d'allocataires, 5529 dont, je le précise 58 % en Haute-Corse. Un déséquilibre d'autant dû par le fait que le Cismonte est plus peuplé et par celui qu'il est plus pauvre, une constante que je confirme.

Vous l'avez dit aussi dans ce rapport, 53 % des femmes sont bénéficiaires du RSA et nous l'avons déjà évoqué à maintes reprises, les freins que connaissent les femmes pour avoir un emploi et surtout que le monde rural vient en plus accentuer ce phénomène.

Ne nous laissons pas cependant abuser par le fait que ça représente 1,8 de la population contre 2,85 au niveau national.

Sous la précédente mandature, la Commission de contrôle avait travaillé sur le phénomène du non-recours aux aides sociales pour des raisons qui touchent à l'honneur, à la pudeur et bien d'autres, peut-être plus significatives qu'ailleurs, à la solidarité intergénérationnelle.

J'ouvre une parenthèse sur le précédent rapport qui valide un document unique, rassemblant le programme territorial et le pacte d'insertion d'accompagnement et la stratégie que la Collectivité va mettre en place. Je partage aussi la vue de la Collectivité sur ce point.

Dans ce rapport, on va au-delà en contractualisant avec l'État, consolider l'offre d'accompagnement des allocataires en bénéficiant de financements nationaux. On ne va pas s'en priver, simplement la présidente l'a évoqué, il y a des contraintes que, vu la précarité de notre territoire sur lequel nous ne pouvons pas aller.

Mais surtout, on demande une adaptation législative pour reporter d'un an l'entrée en vigueur de l'obligation des 15 heures hebdomadaires de formation et d'activité pour conditionner le versement du RSA.

Alors bien sûr, c'est une île montagne, la Corse, touchée par la précarité, mais en 2026, je ne pense pas qu'on aura résolu le problème.

Donc, bien évidemment, nous sommes attachés à cette mesure avec comme seul objectif d'accompagner davantage encore la réinsertion professionnelle. C'est une façon de remettre le pied à l'étrier. On y tient tous. Pour cela, il nous faudra faire un échantillonnage de ceux qui seraient par contre soustraits par rapport à la proximité avec l'âge de la retraite ou une pathologie, une quantité non négligeable dont il faut prendre la mesure pour pouvoir appliquer les 15 heures que l'État veut nous imposer dans cette expérimentation.

En revanche, l'expérimentation en Plaine orientale, je vous confirme ce que j'ai dit en commission, on aurait pu commencer par un territoire beaucoup moins doté. Les territoires ruraux, alors pas parce que je suis sur la Communauté des communes Pasquale Paoli ou en Alta-Rocca. Mais pour autant, sachez que la Communauté des communes Pasquale Paoli a été la première expérimentation pour le dispositif et territoire zéro chômeur. Donc, je pense qu'elle était bien dotée à ce niveau-là. Mais on est contents qu'une expérimentation se fasse.

Au titre des difficultés que vous avez expliquées, Madame la Présidente, et de l'engagement pour ces publics précaires, nous voterons pour ce rapport. Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Anne-Laure Santucci a demandé la parole.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Merci Président. Je ne vais pas rentrer dans les détails de ce dossier, mais partager quelques éléments.

Les premiers, c'est le constat, Cathy vient de le dire, je crois que les chiffres sont éloquentes, 1,8 % de la population, 25 % de familles monoparentales et 55 % de femmes. Donc ça déjà, ça nous parle.

Cette Convention, c'est une convention pour l'insertion, c'est le cœur de métier de la Collectivité de Corse autour de l'accompagnement social et professionnel.

Enfin, dans l'acronyme RSA, il y a le mot « s » qui veut dire solidarité. Donc le RSA, c'est un outil d'insertion sociale. On passe par de nouvelles mesures avec un territoire expérimental. Très bien. Peut-être il aurait pu y en avoir d'autres effectivement, mais pourquoi pas à venir...

Ces mesures de solidarité, moi je voudrais insister parce qu'elles doivent répondre d'abord à l'extrême pauvreté de ces personnes qui sont en très

grande fragilité, qui sont loin de l'emploi et qui sont très souvent marginalisées dans la société.

Alors pour rassurer ceux qui se questionnent ou qui nous écoutent, ne vous inquiétez pas, nous affirmons que les abus et les manquements sont déjà lourdement sanctionnés.

Enfin pour terminer en deux mots, je voudrais vraiment et je pense que ceux qui président les EP peuvent partager ce propos, je voudrais vraiment, au-delà de la valorisation de l'institution, féliciter toutes les personnes qui travaillent à cet accompagnement à l'insertion, les féliciter pour leur implication et leur engagement. Remercier également au-delà des services, les partenaires, les équipes pluridisciplinaires qui sont aussi attentives et qui travaillent.

Réintégrer dans la société, ça n'est pas simple. Cet accompagnement, moi j'insiste là-dessus, ne peut pas se réduire à une logique contractuelle parce que pour casser l'isolement et pour permettre l'accès à l'emploi, il faut répondre aux problématiques de santé, de logement, d'accès aux droits, de problèmes psychologiques et d'addiction. Donc c'est l'objectif de cette expérimentation. Nous attendons les résultats. Merci.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. D'autres demandes d'intervention ? Non, très bien,
Madame la Conseillère exécutive.

Mme Bianca FAZI

À ringrazià vi.

Merci pour vos interventions. Merci Cathy, la prochaine fois on fera le Centre Corse, mais on va le généraliser de toute façon à l'ensemble du territoire. Je suis contente de voir que nous sommes tous d'accord, il n'y aura pas de sanctions. On accompagnera donc ces personnes bénéficiaires du RSA sur les 15 heures comme on le fait déjà. Parfois, ça peut être tout simplement même de les accompagner vers la culture.

Donc, il n'y aura pas de sanctions, je le répète et nous n'appliquerons pas la loi qui est prévue actuellement. J'espère que le Gouvernement reviendra lui-même sur cette loi, mais nous n'appliquerons pas les sanctions, même à partir de 2026.

À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi.

Donc je vais mettre ce rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Pierre Ghionga et « Core in fronte ».

Qui ne participent pas ? Qui est pour ?

Le rapport est ADOPTE.

Donc, on va passer au rapport 79, si vous en êtes d'accord.

**GHJUVENTÙ - ATTIVITÀ SPURTIVE / JEUNESSE - ACTIVITÉS
SPORTIVES**

Raportu n° 079 : Designazione di i soci di a cunferenza di u sport è di i finanziatori di u sport

Rapport n° 079 : Désignation des membres de la conférence du sport et de la conférence des financeurs du sport

M. le Président Gilles SIMEONI

Rapidement, Lauda Guidicelli étant absente, je présente ce rapport.

La conférence du sport et la conférence des financeurs ont été instituées par des textes de portée générale. Je rappelle que la conférence du sport possède deux prérogatives : d'abord, établir un projet sportif territorial qui s'appuie sur un diagnostic partagé et prend en compte les spécificités territoriales, et ensuite instituer une conférence des financeurs qui vise à offrir un cadre de coopération pour la mise en œuvre du dit-projet sportif territorial.

Donc, il est prévu dans le texte qu'il y ait, de mémoire, 8 membres représentant la Collectivité de Corse dans la conférence du sport et 3 membres dans la conférence des financeurs.

La conférence du sport, nous avons proposé qu'il y ait une représentation Conseil exécutif de Corse et Assemblée de Corse avec 5 représentants de l'Assemblée de Corse sur la base proportionnelle qui permettrait d'avoir une représentation de l'ensemble des groupes, et la conférence des financeurs qui normalement relève simplement des prérogatives de l'exécutif, sur les 3, on propose qu'il y ait un représentant de l'Assemblée de Corse dans un souci de représentation de notre Assemblée, y compris dans une instance qui, a priori, relève plutôt des prérogatives de l'exécutif.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. Merci Monsieur le Président du Conseil exécutif.

Donc, pour le Conseil exécutif c'est Lauda Guidicelli, titulaire ; Bianca Fazi, suppléante ; M. Julien Paolini, titulaire ; Alex Vinciguerra, suppléant ; Gilles Giovannangeli, titulaire, Antonia Luciani, suppléante.

Pour l'Assemblée de Corse, « Fà populu in seme », je vous écoute, 2 titulaires, 2 suppléants.

Donc, j'avais cru comprendre que François Sorba était titulaire, que Joseph Savelli était titulaire et que Françoise Campana était suppléante, et il me manque un suppléant, un sportif. On mettra Romain Colonna ? Don-Jo Luccioni.

Donc je récapitule, titulaires : François Sorba, Joseph Savelli, suppléants : Françoise Campana, Don-Jo Luccioni.

« Un soffiu novu », un titulaire et un sportif : Didier Biccheray, je suppose, titulaire et Christelle Combette, suppléante.

« Avanzemu » : Pierre Poli titulaire et Juliette Tiberi suppléante.

« Core in fronte » : Véronique Pietri et Marie Claude Branca.

Cusì, semu d'accunsentu.

Pour le Conseil exécutif, pour la Conférence des financeurs : Lauda Guidicelli-Sbraggia, titulaire, Bianca Fazi suppléante ; Julien Paolini titulaire et Alex Vinciguerra suppléant.

Pour l'Assemblée de Corse, pour « Fà populu in seme » pour les financeurs, je pense que c'est bien que ce soit le président de la commission des finances, Louis Pozzo di Borgo donc, et il faudrait un suppléant : Jean Biancucci.

Donc je mets cette liste aux voix, les titulaires et suppléants, ne votent pas. Qui est pour ?

M. Didier BICCHIERAY

Je peux faire une intervention, s'il vous plaît ? Je vais vous parler un peu de sport.

M. Hyacinthe VANNI

Oui, mais ce n'est pas l'objet du rapport.

M. Didier BICCHIERAY

Deux petites minutes, quelque chose qui me tient à cœur.

M. Hyacinthe VANNI

Si le président du Conseil exécutif est d'accord, je suis d'accord.

M. le Président Gilles SIMEONI

Oui.

M. Didier BICCHIERAY

Merci, Monsieur le Président.

Sur les deux organismes à pourvoir, la conférence du sport et la conférence des financeurs du sport, créés par la loi 2019, mais dont l'arrêté de composition n'a été publié qu'à l'automne 2023, notre groupe doit pourvoir un binôme au sein de la Conférence du sport.

Vous connaissez mon engagement, mon engouement pour le sport et les valeurs qu'il véhicule, je serai donc titulaire et ma collègue Christelle Combette suppléante.

Juste un mot qui dépasse le cadre de ce rapport, mais qui porte sur l'événement inédit que la Corse va connaître le 14 mai prochain, avec le passage de la flamme olympique. Au total, ce sont 99 relayeurs très exactement, qui vont porter la flamme et qui vont traverser 9 communes de l'île, sans oublier les 24 relayeurs choisis pour le défi de la Fédération française de football, entre Furiani et le stade Armand Cesari.

Le circuit insulaire se divisera en 2 itinéraires distincts. L'un passera par Ajaccio, Corte, l'Isula et Bastia, tandis que l'autre visitera les Aiguilles de Bavella, Porto-Vecchio et la vallée d'Orezza. Les 2 parcours convergeront à Bastia avec une cérémonie d'allumage du chaudron sur la place Saint Nicolas. J'aurais préféré, plutôt aimé, qu'elle passe par Calvi, ville très dynamique en termes de manifestations sportives qui ont lieu tout au long de l'année. J'y suis personnellement impliqué, comme vous le savez, j'ai une délégation que je gère depuis 2001 en tant qu'élus municipal.

De même pour la ville de ma collègue Valérie Bozzi, de Grossetto Porticcio, qui a investi énormément dans les infrastructures sportives et qui accueille les athlètes pour les entraînements. C'est dommage.

Quoi qu'il en soit, ça reste un événement inédit que nous ne sommes pas prêts de revoir dans notre île, bien que ce soit la deuxième fois que la flamme parcourt la Corse. La première fois, c'était en 1968, avant les JO d'hiver de Grenoble, peu d'entre nous doivent s'en souvenir. Un événement qui nous honore et qui nous oblige à l'exemplarité et à la promotion de nos valeurs comme nos paysages d'exception. N'oublions pas que les Jeux sont la plus importante vitrine

de communication à l'échelle planétaire. Un événement qui s'inscrit dans un périple parti de Grèce pour rejoindre Paris, siège des JO cette année.

La Corse n'a pas été oubliée, et il n'y a rien de plus juste. C'est bien parce que les Jeux sont établis à Paris cette année, que notre île se voit traverser par la flamme.

Tout un symbole Monsieur le Président. Merci.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Dò a parolla à l'altri gruppi, s'elli volenu. Una parolla corta, cum'è Didier, micca di più.

J'avais refusé à François Sorba, maintenant je suis obligé de lui donner la parole.

M. François SORBA

Rapidement je vais essayer de ne pas faire un sprint, quand même.

Juste saluer le travail mené par le Conseil exécutif, avec l'engagement de Lauda Guidicelli. Nous tenons ici à l'assurer du soutien total de notre groupe et à la politique qu'elle mène en faveur du sport.

Je sais que nous partageons tous une vision, celle d'un sport pour tous qui s'appuie sur toutes les forces de notre territoire, mais aussi d'une pratique du sport à tous les âges de la vie. Le sport comme moyen de s'émanciper personnellement, d'aller bien physiquement et mentalement.

Cette conférence territoriale sera donc un lieu de co-construction. C'est une méthode déjà éprouvée par la conseillère qui, depuis quelques années déjà, construit toutes ses politiques de cette manière.

Nous saurons, nous, le groupe « Fà populu », prendre part à ce chantier et dans les futurs travaux de la conférence. Pour prendre une image sportive et rester dans le même thème, je crois que la Collectivité devra avoir un rôle de capitaine au sein de cette conférence.

Juste pour terminer mon propos, je voudrais également souligner, comme l'a dit Didier, le fait que cette conférence sera installée après le passage de la flamme sur notre île, que là aussi le Conseil exécutif a coconstruit cet événement, qu'en une journée la flamme traversera un nombre très important de

lieux, peut-être pas tous malheureusement. Je sais que cette organisation est lourde mais que de nombreux acteurs ont été mobilisés.

Là aussi on a essayé de jouer collectif, il n'y a pas eu de considération politique, seulement l'envie d'offrir aux Corses un bel événement, quelque chose d'unique.

À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. D'altre persone volenu piglià a parolla ? Non.

M. le Président Gilles SIMEONI

Ghjustu una parolla per risponde nant'à l'affare di a fiara olimpica.

Donc, dire que c'est vraiment un travail considérable qui a été mené par Lauda Guidicelli, par l'ensemble des services, par toutes celles et tous ceux qui se sont impliqués dans cette organisation. Ce sont des contraintes énormes. Après, je connais les frustrations, je sais qu'on aurait essayé de faire passer le plus possible et partout. On a essayé de faire de façon équilibrée.

J'espère que ça sera un moment qui permettra aussi de mettre en valeur le sport, les valeurs du sport et la Corse. Un moment aussi de fête. Et en tout cas, la prochaine fois, on fera passer par Calvi et par Porticcio.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Donc, je mets aux voix cette liste.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Ne partez pas. On a encore deux rapports sur l'agriculture pour s'avancer pour demain, sinon demain on va finir très tard.

Après je vous ferai un point sur l'ordre du jour pour demain, comme ça tout est calé.

AGRICOLTURA / AGRICULTURE

Raportu n° 098 : Pianu d'assodu 2024-2026 pà rinforzà a risistenza genetica à a trimuledda picurina

Rapport n° 098 : Plan de consolidation 2024-2026 visant à améliorer la résistance génétique à la tremblante ovine

M. Dominique LIVRELLI

Ce ne sera pas très long, ne vous en faites pas.

C'est un plan de consolidation 2024-2026 visant à améliorer la résistance génétique à la tremblante ovine.

Suite à la demande formulée par le président de la SCA Corsia en date du 12 février 2024, il est proposé un nouveau plan 2024-2026 visant à améliorer la résistance génétique à la tremblante ovine.

La sélection génétique pour éradiquer la tremblante : la tremblante du mouton est une maladie mortelle transmise par des prions pathogènes. Une fois atteint, l'assainissement d'un troupeau s'avère extrêmement difficile.

Sans vaccin disponible, la sélection génétique d'animaux naturellement résistants, constitue le meilleur moyen de se prémunir contre un risque épidémiologique.

Ce plan de lutte par la sélection génétique a été mis en place en Corse à partir de 2010.

L'amélioration génétique et sa diffusion en Corse : l'organisme de sélection de la race ovine Corse est chargé de coordonner l'ensemble des outils d'amélioration génétique, notamment au niveau des performances laitières.

Cette sélection est réalisée par la voie mâle au travers du contrôle laitier officiel et du testage des béliers de sélection.

Dans ce schéma, l'OS brebis corses valide les animaux à tester, tandis que la Corsia met en œuvre les décisions. La diffusion de ce potentiel génétique, soit par la vente des béliers reproducteurs, soit par l'insémination artificielle est portée par la Corsia.

Bilan technique et financier des plans précédents : le plan régional de lutte contre la tremblante ovine a été mis en place depuis 2010 et financé par la Collectivité de Corse via l'ODARC pour soutenir tous les éleveurs ovins de Corse et l'OS brebis Corse dans leur travail d'amélioration génétique de résistance de la maladie.

Il comprenait 3 axes principaux : génotypage des béliers sur les élevages, incitation à l'achat de béliers résistants au centre de sélection, incitation à l'utilisation de l'insémination artificielle pour améliorer le typage des agnelles des élevages grâce à l'utilisation massive de doses de béliers résistants.

Ces 3 dispositifs visaient tous à réduire la proportion d'animaux sensibles dans les élevages et à augmenter celle des animaux résistants.

Ainsi, depuis 2018, tous les béliers présents au centre d'insémination, testages et améliorateurs, sont résistants à la tremblante, augmentant considérablement le potentiel de diffusion de l'allèle résistant au sein des élevages.

Toutefois, le recours à l'IA est encore limité en Corse, notamment dans les élevages hors schéma. La capacité de production de semences n'est pourtant pas limitante. Le nombre de béliers génotypés est stable chez les éleveurs en CLO mais demeure faible chez les éleveurs hors schéma.

Plan de consolidation 2024-2026 : la poursuite du plan tremblant- 2021 à 2023 a répondu aux attentes et aux besoins des éleveurs corses. Outre l'aspect sanitaire, il a permis également de diffuser largement le progrès génétique créé par le schéma en termes de sélection laitière.

Toutefois, il nécessite une phase de consolidation afin de maintenir l'effort réalisé car le nombre d'animaux portant le gène de sensibilité à la tremblante est encore important et la pression de la sélection sur ce critère ne doit pas s'interrompre au risque de voir le nombre d'animaux très sensibles revenir au niveau actuel.

Aide au testage des béliers sélectionnés : depuis 2022, tous les béliers vendus par le centre de sélection sont résistant/résistant. Ce nouveau plan de consolidation en vue de lutter contre la tremblante ovine aura pour objectif jusqu'en 2026, de conforter le travail effectué en maintenant une aide au testage de bélier. Cette aide sera de 50 % du coût de testage d'un bélier.

Aide à la diffusion génétique via la réalisation d'inséminations artificielles : le schéma de sélection de la brebis corse, initié depuis 1985, est aujourd'hui dans une phase de développement critique. En effet, depuis l'origine,

le critère de sélection principal était la quantité de lait à la traite, auquel est venu s'ajouter en 2002 l'amélioration de la résistance à la tremblante et à la sélection des béliers depuis 2008.

À partir de 2024, de nouveaux critères viennent en complément, notamment le taux de matière sèche utile. Bien évidemment, le principal vecteur de création et de diffusion de ces nouveaux critères de sélection sera l'insémination artificielle dont l'efficacité sur la sélection de la production laitière n'a jamais été contestée.

Le maintien de l'aide financière auprès de ces éleveurs sélectionneurs est donc primordial compte tenu du contexte économique actuel. Mais le plan devra se montrer ambitieux pour relancer une dynamique au sein de la filière.

Ainsi, afin d'être incitative, cette aide sera couplée à un taux d'IA de l'élevage / nombre de brebis présentes à la mise bas. Sur le plan 2024-2026, nous proposons de débiter avec le même dispositif d'aide et de faire évoluer au cours du plan pour davantage inciter des éleveurs à augmenter le taux d'insémination.

En ce qui concerne le financement du plan, la Collectivité de Corse contribuera aux actions suivantes : aide au testage des béliers ; aide à la diffusion de la génétique.

Les aides seront individualisées annuellement en Conseil exécutif de la Corse sur rapport de l'ODARC. La SCA Corsia sera bénéficiaire de l'aide puisqu'elle assure ces actions de testage et de diffusion génétique. Cette aide sera bien évidemment déduite des montants facturés aux éleveurs lors de l'acquisition d'un bélier de sélection ou de la réalisation d'insémination.

Il est proposé pour financer cette action, une mobilisation du programme opérations spécifiques, dispositif de gestion de crise des crédits CdC inscrits au budget de l'ODARC, pour un montant de 364 577 euros.

Compte tenu de l'importance de ce plan pour la filière, je vous demande d'approuver la participation de la Collectivité de Corse à hauteur de 364 577 euros sur 3 ans : 106 000 pour 2024, 122 000 pour 2025 et 135 000 pour 2026 et d'autoriser l'ODARC à mettre en œuvre le dispositif.

C'était peut-être un peu technique, un peu, pas beaucoup !

M. Hyacinthe VANNI

Emu capitu tuttu. Il y a un rapport de la commission de développement.

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

Avis favorable non-participation des groupes « Un soffiu novu », « Avanzemu », absence du groupe « Core in fronte » et de Madame Giacometti-Piredda.

À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. Commission des finances.

M. Joseph SAVELLI

Il y a un avis favorable de la commission des finances avec la non-participation des groupes « Un soffiu novu », « Core in fronte » et « Avanzemu ».

M. Hyacinthe VANNI

Est-ce qu'il y a des interventions ? Paul-Jo.

M. Paul-Joseph CAITUCOLI

Monsieur le Président, je voulais intervenir sur les deux dossiers puisqu'après il y a « Capra Corsa », mais j'interviendrai longuement. Oui, longuement, je vais vous dire pourquoi longuement, parce que sur ces dossiers-là, c'est un dossier qui touche à l'agriculture. On connaît l'engagement du président qui depuis le début de son mandat ne ménage pas ses efforts sur le terrain.

Et puis je voudrais avoir une pensée, parce que ce plan-là, il est réalisable bien sûr grâce à Corsia, grâce à tous ses travaux et c'est pour ça qu'on devrait, sur ces dossiers-là, doubler le temps de parole comme pour les grands dossiers. Pourquoi ? Parce que si demain a pecura corsa è a capra corsa spariscianu, hè un pocu di no ch'hà da spariscia, parchì si sfundarà tuttu.

Jean Martin évoquait l'autre jour, lors du débat sur l'autonomie, cette angoisse que nous avons de peut-être, à un moment donné, disparaître et ne plus appartenir à cette Communauté. Eh bien, s'il y a bien un secteur qui évoque cette crainte, c'est bien sûr le pastoralisme et la transhumance, et notamment à la base de tout cela, ces races reconnues endémiques, adaptées à ces territoires. Pour a capra corsa marturiata in certi tempi parchì si dicia ch'è u liveddu di l'Urganismu Naziunale di i Furesti, spientava i furesti allora ch'edda pientava u focu.

Aujourd'hui, ce patrimoine-là repris par l'INRA et par d'autres, a permis de renforcer bien entendu ces filières et d'avoir des AOP. C'est à partir de ces races-là que l'on peut définir des appellations d'origine contrôlée. Et quand le groupement Roquefort s'est retiré d'un coup de Corse, eh bien il a fallu bien entendu, et vous avez vu le président qui a cité le début aux années 85, Roquefort s'est retiré en 81/82, laissant en quelques jours, une angoisse au niveau des agriculteurs et les bergers, qui ne pouvaient plus transformer leur fromage.

Si on perd cela, on perd la culture, on perd l'artisanat, on perd ce qui a inspiré Saveriu et d'autres avant, et on perd bien entendu ciò ch'è no semu, ce que nous sommes.

Et ce que je voulais dire, c'est en fait, Antonia, tu sais, ça pourrait être tout aussi bien, et ça l'est, un dossier porté à 2 ou à 3 sur ce dossier-là, parce que ça fait partie de notre patrimoine collectif, aujourd'hui reconnu au niveau de l'Unesco, patrimoine de l'humanité.

Je voudrais avoir une pensée ce soir pour les contrôleurs laitiers. Les contrôleurs laitiers, ce sont ces hommes et ces femmes qui pour 1000 € ou 1200 € depuis maintenant près de 40 ans, se lèvent tous les matins à 5 heures, vanu indè i pastori à fà issu cuntrollu laitier ch'è permette d'avè è di misurà a qualità di u pruduttu, di pudè fà dopu a selezzione di i più beddi pecuri, di i più beddi capri, di i più beddi becchi è di i più beddi muntoni.

Donc le plan exceptionnel que vous avez mené, Monsieur le Président, et celui qui suivra sur Capra Corsa », sont des éléments déterminants, notamment aussi par rapport à ce qui va nous permettre, sur l'autonomie alimentaire demain, de reconquérir des parts de marché, de nourrir nos populations et, je le disais tout à l'heure, de diffuser cette culture et ce savoir-faire.

Pour conclure là-dessus, la commission que vous mettrez en place la semaine prochaine, la commission d'aménagement foncier où je sais aussi, et ça sera pour le coup historique puisque les départements avaient un peu oublié cet aspect-là, même si à la fin, il y avait eu des commissions mises en place, celle-là elle devra permettre justement de pouvoir donner à i nosci capri è à nosci pecuri i spazi ch'èddi meritani è ch'è issa terra merita è ch'è pò permette un ghjornu è oghji, a vidimu ancu di più, da parà a fami mà dinò incù u riscaldamentu da parà i fochi. Quissu h'è un puntu impurtanti.

Et pour finir, vous le savez, nous avons mené depuis de nombreuses années un projet sur les terrains de Cupabia, les 117 hectares qui appartiennent à la Collectivité de Corse, sur lesquels il y a un plan que nous avons mené avec l'ex-département et la chambre d'agriculture et qui aujourd'hui, à mon avis, peut permettre justement à « Capra Corsa », comme on l'avait évoqué ensemble

Monsieur le Président, en lien avec le lycée agricole, d'avoir cette pépinière couveuse qui va permettre demain à nos jeunes de pouvoir s'installer sans prendre de risques sur l'évolution de leur exploitation, en les sécurisant et en développant peut-être sur ce plan, après avoir stoppé ces problématiques, notamment de survie parce qu'on l'a vu en 2000 avec la fièvre catarrhale, on aurait pu avoir l'extinction de la race, avec cette fièvre, avec la langue bleue, la fièvre catarrhale.

Et donc, je crois qu'aujourd'hui, ce que vous nous avez porté depuis de nombreux mois et de nombreux semestres, avec votre volonté, votre force, que je voudrais à nouveau saluer, eh bien ça peut nous permettre demain, et pourquoi pas, è parchi micca, sunnià, d'installer sur 10 ans, tous les ans, 3, 4, 5, 6 chevriers sur certains territoires, en territorialisant ces éléments-là. Et cette pépinière couveuse, à travers l'ensemble des dispositifs que vous avez mis en place, serait un outil indispensable. Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Marie Claude.

Mme Marie-Claude BRANCA

Ben sicuru, ùn pudemu esse chè d'accordu, è terminaraghju pà i dui raporti. Tuttu ciò chì cuntribuiscia à middurà u sviluppu di l'agricultura ùn ci pò chè cunvena, l'emu ditta è riditta, ancu sta mane è ogni volti di nostri intervensioni. Ci voli à priservà è à sviluppà l'agricultura, pà, cum'è l'hà ditta Paul Jo, hè un puntellu di a nostra sucità. Dunqua ùn pudemu chè essa d'accordu.

M. Hyacinthe VANNI

Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Il n'y en a pas.

L'exécutif, Monsieur le Président.

M. Dominique LIVRELLI

Je vous remercie, pour ces interventions qui vont dans le sens de ce plan. C'est vrai, la filière ovine est vraiment en difficulté dans tous les domaines, la filière ovine est en régression constante.

Il est vrai aussi, que ce soit la filière ovine ou la filière caprine, Paul-Jo et Marie Claude, je vous rejoins, en termes d'occupation de l'espace, en termes de ruralité, je pense que c'est un élément essentiel du rural, en termes de défense incendie, en termes d'occupation, en termes aussi pour fixer les populations dans

le rural, je pense qu'il n'y a rien de mieux que l'agriculture, que de la filière ovine et caprine.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. On va mettre voix ce rapport.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Le rapport ADOPTE à l'unanimité.

On peut passer au rapport suivant.

Raportu n° 078 : ODARC - Pianu di maistria 2024/2028 di i malatii capruni principali in Corsica - Prughjettu « Capra Sana »

Rapport n° 078 : ODARC - Plan de maîtrise 2024/2028 des principales maladies caprines en Corse - Projet « Capra Sana »

M. Dominique LIVRELLI

Ce rapport concerne les principales maladies caprines en Corse, projet « Capra Sana ».

L'ODARC est fortement investi dans l'accompagnement de la filière caprine en Corse et de ses acteurs.

En effet, l'élevage de la caprine insulaire est actuellement en difficulté et les menaces qui pèsent sur la filière sont nombreuses, sanitaires, faible productivité des troupeaux, éligibilité des surfaces, introduction de races exogènes.

Deux chefs de projet de l'ODARC assurent l'animation de la filière, la mise en place du schéma de sélection de la race et l'accompagnement des éleveurs dans la sécurisation et le développement de leurs exploitations.

Dans ce contexte, le plan de maîtrise de la paratuberculose en filière caprine étant arrivé à son terme le 30 septembre 2023, l'ODARC propose un nouveau plan de maîtrise sanitaire, élargi aux principales pathologies qui impactent fortement cette filière. Celui-ci permettra de préserver la santé des troupeaux, de protéger le programme de diffusion génétique, et d'améliorer les résultats technico-économiques des élevages.

Bilan du précédent plan de maîtrise de la paratuberculose caprine 2018-2023 : le plan de maîtrise de la paratuberculose en filière caprine a permis de recueillir des données épidémiologiques à l'échelle des élevages, mais également de la région. Après 5 années, seul un tiers des exploitants caprins ont adhéré au plan, ce qui reste insuffisant pour maîtriser la maladie. Au total, environ 400 visites et un peu plus de 600 interventions ont toutefois été effectuées pour un coût total de 386 347 € sur la période.

Concernant la prévalence et l'excrétion, 25 % des élevages ont amélioré leurs statuts vis-à-vis de la paratuberculose. Ce taux demeure toutefois bien en deçà des ambitions affichées lors de l'élaboration du plan en 2018.

La dynamique recherchée n'a pas réellement opérée malgré l'implication des acteurs et l'investissement financier.

Afin d'améliorer le taux de pénétration, et inciter davantage d'élevages à s'inscrire dans cette démarche d'amélioration sanitaire de leurs troupeaux, il est proposé d'élargir ce plan à d'autres pathologies que la paratuberculose.

Projet Capra'Sana 2024-2028 : ce nouveau dispositif serait élargi à d'autres maladies chroniques en plus de la paratuberculose, comme les mycoplasmes.

Il s'agit donc de proposer 4 grandes actions : aider les élevages touchés à limiter le nombre de cas cliniques ; accompagner les élevages sans symptomatologie ; connaître les statuts des troupeaux afin de préserver le schéma génétique de la race caprine corse ; avoir une connaissance régionale de la prévalence de chacune des maladies et des éventuelles interactions entre elles.

L'approche devra se faire simultanément sur les maladies dans les élevages engagés.

Pour chaque objectif préalablement définis, les mesures à mettre en œuvre et les moyens techniques requis sont détaillés par maladie :

Le Groupement de Défense Sanitaire Corse sera le bénéficiaire de l'aide.

Trois types de mesures concernant la pépinière de boucs, avec pour objectif de proposer des reproducteurs dont le statut peut être compatible avec celui de l'acheteur, en limitant les risques de développement des pathologies concernées.

Des moyens de surveillance et de suivi technique de la parade tuberculose, avec pour objectif de limiter l'impact de la maladie sur les élevages touchés et éviter son introduction dans les élevages à faible prévalence.

Des moyens de surveillance et suivi technique pour les mycoplasmes avec les mêmes objectifs que pour la paratuberculose.

Le suivi annuel du programme sera organisé par un comité de pilotage régional dont la compétence intégrera a minima le GDS, l'ODARC, l'association I Capraghji Corsi, l'ILOCC, le GTV et les CDA : bilan de l'année écoulée, difficultés de mise en œuvre, adaptations budgétaires pour l'année à venir.

Une plaquette d'information sur le dispositif sera élaborée par le Groupement de Défense Sanitaire et mise à disposition des éleveurs caprins via différents relais de distribution (ILOCC, I Capraghji Corsi, Chambres d'agriculture, Casgiu Casanu).

Financement du plan : cette opération sera financée par une mobilisation du Programme « Opérations spécifiques - Dispositif Gestion de crise » du budget de l'ODARC pour un montant de 572 986 € sur 5 ans. Les engagements juridiques et comptables se feront annuellement par convention, et feront l'objet d'une individualisation en Conseil exécutif.

Compte tenu de l'importance de ce plan de lutte pour la filière caprine, je vous demande d'approuver la participation financière de la Collectivité de Corse à hauteur de 572 986 € sur 5 ans : 94 000 € en 2024, 107 000 € en 2025, 115 000 € en 2026, 123 000 € en 2027 et 131 000 € en 2028 et d'autoriser l'ODARC à mettre en œuvre le dispositif.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Donc, il y a un rapport de la Commission développement.

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

À ringrazià vi.

Madame Marie-Anne PIERI a souhaité se voir confirmer que les aides étaient subventionnées à 100 %. Elle a souhaité que soit précisé également si les financements étaient portés par la Collectivité de Corse au moyen par exemple de fonds européens.

Madame Marie-Pierre BIANCHINI, Directrice par intérim de l'Office de Développement Agricole et Rural de la Corse, a confirmé qu'il s'agissait effectivement d'un taux de financement de 100 %, permis par un règlement de la Commission européenne en matière sanitaire et relevant uniquement des fonds de la Collectivité de Corse sans complément de crédits européens ou nationaux.

Elle a précisé qu'il n'existait aucun dispositif sanitaire permettant d'accompagner la maladie caprine avec des crédits FEADER et que l'Etat, par ailleurs, n'avait pas souhaité participer au plan d'accompagnement de la maladie, cette dernière n'étant pas considérée comme une maladie réglementée.

La commission a émis un avis favorable sur ce rapport.

Non-participation du groupe « Un soffiu novu ». Absence du groupe « Core in fronte » et de Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA (Non-inscrite).

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Commission des finances.

M. Joseph SAVELLI

Alors, avis de la commission des finances ; avis favorable avec la non-participation des groupes « Un soffiu novu » et « Core in fronte ».

M. Hyacinthe VANNI

Qual'hè chì vole piglià a parolla ? Vous avez la parole.

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

À ringrazià vi.

Merci, Monsieur le Président, pour ce rapport.

Parce que le soutien de cette filière est une de nos priorités, les investissements de celle-ci ont été encouragés avec désormais des taux d'aide maximum d'intervention.

Pour sécuriser et développer les exploitations. La recherche et l'anticipation des crises sanitaires sont au cœur de nos préoccupations puisqu'à mesure que la compréhension de celles-ci s'est améliorée, les pratiques ont évolué pour intégrer des mesures de biosécurité.

Cela a été motivé par le besoin de prévenir les épidémies plutôt que de simplement réagir à celles-ci.

La Collectivité de Corse, par le biais de l'ODARC mais également la contribution des acteurs de la filière caprine, joue un rôle crucial dans la lutte sanitaire contre les maladies infectieuses qui impacte douloureusement le cheptel caprin.

Un investissement technique et financier a été consacré ces dernières années, afin de maintenir la santé des troupeaux et la viabilité économique des exploitations insulaires.

Les techniciens de la station d'Altiani, le GDS, les chambres d'agriculture, I capraghji corsi, l'ILLOC, le GTV, mais également Casgiu casanu sont pleinement engagés dans cette lutte pour sauvegarder et valoriser un pan important de notre patrimoine agricole, culturel et sociétal.

Le bilan du plan de maîtrise de la paratuberculose 2018-2023, vous l'avez dit, révèle des progrès significatifs qui méritent d'être poursuivis fortement. 1/3 des éleveurs participants ont adhéré au plan et des améliorations ont pu être constatées dans 25 % des élevages. Ce constat nous conduit à un élargissement du nouveau programme « Capra sana 2024-2028 » qui inclura d'autres maladies chroniques telles que le mycoplasme en plus de la paratuberculose.

Ce programme élargi, dont le montant s'élève pour les 5 prochaines années à 573 000 €, est significatif de la prise en compte de ces maladies financées à 100 % sur des fonds de la Collectivité de Corse.

Je ne vais pas revenir sur les dispositifs techniques que vous avez présentés, Monsieur le Président, vous l'avez bien compris, nous voterons en faveur de ce plan.

À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Pierre Ghionga.

M. Pierre GHIONGA

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller exécutif, merci pour votre rapport.

Je vais vous faire part d'une réflexion de mes pérégrinations professionnelles, je vois souvent mélanger aux chèvres corses, des alpines ou des saanen. Alors est-ce que ce n'est pas ce mélange de génomes qui affaiblit nos chèvres et est-ce qu'il est possible d'interdire ces importations de chèvres exogènes qui ont pour but soi-disant d'augmenter la production et de diminuer la pérégrination des chèvres ? Merci.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Jean-Jacques Lucchini.

M. Jean-Jacques LUCCHINI

Merci.

Je voulais juste compléter les propos de ma collègue Vanina et de Paul-Jo et je voulais surtout insister sur le fait que c'est une mesure qui est financée entièrement par la Collectivité de Corse via l'ODARC, pour un coût de plus de 900 000 €.

Aujourd'hui, si on a choisi de faire de gros efforts financiers sur la filière caprine, c'est essentiellement pour produire, puisque la production est au cœur de notre projet, mais c'est surtout pour préserver notre patrimoine qui a façonné au cours des siècles notre culture et ce que nous sommes.

Je rappelle ce qu'a dit Paul-Jo tout à l'heure et je crois que ça, c'est important, il faut le rappeler.

Mais je voudrais aussi rappeler qu'il n'y a pas que le sanitaire, parce qu'il y a d'autres efforts qui ont été faits et quand nous avons créé un haras de boucs à Altiani pour sélectionner au profit des éleveurs des mâles de race corse, qui représente des garanties sanitaires et de lactation pour les futures chèvres, ça aussi, c'est pour sauver la race corse.

Quand nous avons entrepris de conserver les gènes de boucs sélectionnés et de les faire stocker à Poitiers à CAPGENES, pour sécuriser le matériel génétique de la race corse pour son temps, ça aussi c'est un devoir qu'on avait parce que malheureusement, il y a un risque pour la race corse.

Quand nous avons décidé pour les capraghji installés en « capra corsa », qui sont investis dans la démarche de l'AOP brocciu, de donner dans le cadre des aides de la PAC 27 € par chèvre au lieu de 13 € prévus dans le cadre général, on est toujours dans les mêmes démarches.

Quand on a fait le choix de financer les investissements sur ces exploitations caprine à un taux de 60 % pour les aînés et de 80 % pour les JA, là, c'est pareil, on est dans la même logique.

Donc, toutes ces mesures ont été faites bien entendu pour sauver a capra corsa.

Ensuite quand le Comité des massifs et l'ODARC flèchent des financements pour réinstaller sur nos estives nos bergers dans un contexte climatique préoccupant, avec une race de chèvre qui s'est adaptée à nos parcours depuis la nuit des temps, on est toujours dans la même démarche.

Quand le Comité des massifs lance une étude jamais réalisée sur le pastoralisme avant 1950 et de 1950 à aujourd'hui, sur les 20 estives de Corse, c'est d'abord pour un devoir de mémoire, pour ce que nous sommes, parchi semu guasgi tutti fiddoli di pastori, mais aussi c'est surtout pour œuvrer pour la réappropriation de nos montagnes par nos bergers.

Alors moi, je veux souligner que ce rapport qui est porté par le président de l'ODARC, c'est avant tout une volonté politique d'aller vers la production, mais c'est aussi et surtout de sauver notre patrimoine et une partie de ce que nous sommes.

Merci.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi.

M. Paul-Jo CAITUCOLI

Simplement pour compléter les propos, je crois que le travail qui a été entrepris par l'Office hydraulique et l'ODARC sur l'irrigation dans les zones de montagne est remarquable, ce travail en partenariat.

Je voudrais revenir au projet avec le Maroc que vous avez initié tous les deux, sur le stress hydrique, je pense qu'il pourrait s'élargir, je sais que vous en êtes d'accord, au pastoralisme et à la transhumance. En septembre prochain s'ouvrira à Paoli Tech, et il faut qu'on en soit fiers parce que ça, c'est quelque

chose qui se fait en Toscane et en Méditerranée depuis 40 ou 50 ans, une école d'ingénieurs agronomes et ces ingénieurs agronomes, ils pourront, à travers tout ce qui vient d'être cité depuis 40 ans, la génétique, les savoir-faire fromagers, on a une intelligence collective à exporter dans les pays du Maroc, dans les pays de la Tunisie, en Afrique, mais pas pour faire de la colonisation, pour faire du vrai développement, faire de la vraie coopération.

Pour conclure, pour vous dire comment était important cet animal, a capra corsa, qui est un animal libre, autonome, très sensible, i nosci vechji diciani « paci è saluta », c'est assez dur mais ça symbolise son intérêt, « pace è saluta à i capri, i pastori passani è venani ».

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. O Sgiò Presidente di l'ODARC.

M. Dominique LIVRELLI

Je vous remercie pour toutes ces interventions qui vont dans le sens du plan.

Monsieur Ghionga, c'est sûr, l'introduction d'animaux extérieurs à la race Corse favorise certaines maladies, on en est conscients, mais que voulez-vous, nous on ne peut pas tout interdire, on ne peut pas interdire, on n'a pas le pouvoir d'interdire l'introduction de certaines races. Merci.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Je mets aux voix ce rapport.

Ah, il faut voter l'urgence. Donc, on vote l'urgence.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour l'urgence ?

L'urgence est ADOPTÉE.

On vote le rapport.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Le rapport est ADOPTÉ à l'unanimité.

On a fini, mais je vous fais juste le programme de demain, avec l'accord de la présidente si vous en êtes d'accord. 9 heures, conférence de presse pour l'Assemblea di a Giuventù pour la campagne de renouvellement. 9 h 30, on peut reprendre ou 10 h au plus tard. On continuera avec les dossiers sur le développement économique. On va jusqu'à 12 heures. On suspend et on recommence avec la politique linguistique l'après-midi, on continue avec l'énergie et tous les rapports qui restent et les motions. Si on a bien avancé, la politique linguistique restera l'après-midi et on avancera les autres.

Eccu. Bona sera è à dumane.

La séance est suspendue à 21 h 35.



ASSEMBLEA DI
CORSICA

RESUCONTU IN EXTENSO 2024 COMPTE RENDU IN EXTENSO 2024



CULLETTIVÀ DI CORSICA
COLLECTIVITÉ DE CORSE

MANDATURA 2021-2028 / MANDATURE 2021-2028



**1^{ma} SESSIONE URDINARIA DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA
25 è 26 d'APRILE di u2024**

**1^{ère} SESSION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
25 et 26 AVRIL 2024**

(2^{da} ghjurnata / 2^{ème} journée)



**PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2024
REUNIONE DI I 25 E 26 D'APRILE DI U 2024
1^{ÈRE} SESSION ORDINAIRE DE 2024
RÉUNION DES 25 ET 26 AVRIL 2024**

**SUNTA di a 2^{da} ghjurnata : VENERI u 26 d'APRILE di u 2024
SOMMAIRE de la 2^{ème} journée : VENDREDI 26 AVRIL 2024**

Reprise de la séance à 10h20	
<u>SVILUPPU ECUNOMICU / DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE</u>	
Raportu n^u 095 : Travagliu è Impiegu : da u miglioramentu di i dispositivi esistenti à u cambiamentu necessariu di mudellu Rapport n^o 095 : Travail et Emploi : de l'amélioration des dispositifs existants au nécessaire changement de paradigme Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Alex VINCIGUERRA, Conseiller exécutif, Président de l'Agence de Développement Économique de la Corse (+ avis CESEC)	10
Lecture du rapport de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (rapport n ^o 2024/O1/010) par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, <i>rapporteure</i>	26
Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (rapport n ^o 2024/O1/015) par M. Joseph SAVELLI, <i>rapporteur</i>	31

<u>RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE</u>	
Raportu n° 065 : Rilevatu da cunclusionione di a Cumissione di u Sviluppu Economicu, di u Numericu, di l'Assestu di u Territoriu è di l'Ambiente relativu à a pulitica di sustegnu à u travagliu è a l'impiegù	
Rapport n° 065 : Relevé de conclusions de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement relatif à la politique de soutien au travail et à l'emploi	
Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Nadine NIVAGGIONI	33
<i>Prise(s) de parole :</i>	
Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI	37
M. Paul-Félix BENEDETTI	41
Mme Muriel FAGNI	44
M. Pierre GHIONGA	45
Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA	46
Mme Vanina LEBOMIN	50
M. Jean-Christophe ANGELINI	51
M. Jean-Paul PANZANI	56
M. Louis POZZO di BORGIO	58
M. Jean-Martin MONDOLONI	60
M. Paul-Jo CAITUCOLI	62
Mme la Présidente MAUPERTUIS	64
M. Alex VINCIGUERRA, Conseiller exécutif, en réponse	69
M. le Président SIMEONI, en réponse	72
Prise acte rapport commission	76
Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, point d'ordre	76
M. le Président SIMEONI, point d'ordre	77
Mme la Présidente MAUPERTUIS	78
VOTE rapport	78
Suspension à 13h50 / Reprise à 16H28	

<u>ERRATUM</u>	
Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS – retour sur la Conférence des Présidents et vote de l’urgence pour le rapport N°98	79
M. le Président Gilles SIMEONI , Président du Conseil exécutif -Avancée processus autonomie -Annonce officiel départ de M. GOMART, Directeur général des services	80
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS , hommage à M. GOMART	82
Discours de M. Ghislain GOMART , Directeur Général des Services	83
Raportu n° 066 : Travagli di a Cumissione di l’Educazione, di a Cultura, di a Cuesione Suciale è di e Prublematiche Sucetale è di a Cummissione di u Sviluppù Economicu, di u Numericu, di l’Assestu di u Territoriu è di l’Ambiente - Cuntribuzione à u raportu d’orientazione nantu à a pulitica linguistica Rapport n° 066 : Travaux de la Commission de l’Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux, et de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l’Aménagement du Territoire et de l’Environnement - Contribution au rapport d’orientation sur la politique linguistique Présentation du rapport de l’Assemblée de Corse par Mme Muriel FAGNI, Présidente de la Commission de l’Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux	85
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	89
<i>Prise(s) de parole :</i>	
Mme Véronique PIETRI	90
Mme Chantal PEDINIELLI	92
Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA	94
M. Pierre GHIONGA	96
M. Romain COLONNA	97
M. Xavier LUCIANI	99
M. Jean-Martin MONDOLONI	104
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	105
Mme Nadine NIVAGGIONI	105
M. Petr’Antone FILIPPI	109

M. le Président Gilles SIMEONI, en réponse	113
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	115
PRISE d'ACTE	116
Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS	
Modifications désignations des représentants du groupe Fa Populu, au sein de la Conférence des financeurs du Sport en Corse dans le cadre du rapport n°079	116
Vote modifications	116
Présidence de Mme Nadine NIVAGGIONI 18H25	
<u>ENERGIA</u> / <u>ÉNERGIE</u>	
Raportu n° 093 : Cuntrattu d'Ogettivi è di Perfurmanza (COP) trà a Cullettività di Corsica (CdC) è l'Agenza d'Urbanisimu è d'Energia di Corsica (AUE) pè u periodu 2024-2028	
Rapport n° 093 : Contrat d'Objectifs et de Performance (COP) entre la Collectivité de Corse (CdC) et l'Agence d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse (AUE) pour la période 2024-2028	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif	117
Lecture du rapport de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (rapport n° 2024/O1/011) par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, <i>rapporteuse</i>	119
<i>Prise(s) de parole :</i>	
M. Pierre GHIONGA	123
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI	123
M. Hyacinthe VANNI	126
M. Julien PAOLINI, en réponse aux interventions	126
M. Pierre GHIONGA	130
M. le Président Gilles SIMEONI, en réponse à Pierre GHIONGA	130
Mme Nadine NIVAGGIONI	132
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI, explication de vote	132
VOTE RAPPORT	133

Présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS 19H09	
Raportu n° 094 : Avisu in quantu à u prugettu di decretu rilativu à e cundizione richieste da chì un prugettu d'impiantu d'energia rinnuvellevule sia cunsideratu cum'è una risposta à un mutivu d'interessu maiò	
Rapport n° 094 : Avis concernant le projet de décret relatif aux conditions requises pour qu'un projet d'installation d'énergie renouvelable soit réputé répondre à une raison impérative d'intérêt majeur	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif, Président de l'Agence d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse	133
Prise(s) de parole :	
M. Xavier LACOMBE	134
M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif, en réponse	136
VOTE RAPPORT	137
<u>AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE</u>	
Raportu n° 091 : Messa à dispusizione da a Cullettività di Corsica à prò di u Gruppamentu d'Interessu Publicu pè a ricustituzione di i tituli di prupietà in Corsica (GIRTEC) di lucali situati in Aiacciu, Viali di u Monti Thabor, Centru cummerciale Castellani	
Rapport n° 091 : Mise à disposition par la Collectivité de Corse au profit du Groupement d'Intérêt Public pour la reconstitution des titres de propriété en Corse (GIRTEC) de locaux sis à AIACCIU, avenue du Mont Thabor, Centre commercial Castellani	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	138
Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (rapport n° 2024/O1/010) par M. Joseph SAVELLI, <i>rapporteur</i>	139
Prise(s) de parole:	
Mme Marie-Anne PIERI	140
M. Xavier LACOMBE	141
M. Romain COLONNA	142

M. le Président Gilles SIMEONI, en réponse	143
VOTE RAPPORT	143
<u>INSIGNAMENTU - FURMAZIONE - RICERCA /</u> <u>ENSEIGNEMENT -FORMATION - RECHERCHE</u>	
Raportu n^u 085 : Calendariu sculare di l'Accademia di Corsica per l'annata sculare 2024-2025	
Rapport n^o 085 : Calendrier scolaire de l'Académie de Corse pour l'année scolaire 2024-2025	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Antonia LUCIANI, Conseillère exécutive en charge de l'Enseignement, de la Formation et de la Recherche	144
Lecture du rapport de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux (rapport n ^o 2024/O1/011) par Mme Frédérique DENSARI, <i>rapporteuse</i>	148
<i>Prise(s) de parole :</i>	
M. Don Joseph LUCCIONI	149
M. Xavier LUCIANI	150
M. Jean-Martin MONDOLONI	151
Mme Anne-Laure SANTUCCI	153
M. Romain COLONNA	154
Mme Marie-Claude BRANCA	155
M. Jean-Baptiste ARENA	156
Mme Antonia LUCIANI, en réponse aux interventions et présentation de l'amendement de l'exécutif	157
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	157
VOTE Amendement	159
VOTE RAPPORT	159
<u>MUZIONE / MOTIONS</u>	
Motion N^o 2024/O1/010 déposée avec demande d'examen prioritaire par le groupe « Core in Fronte » : Non au RSA conditionné	
Mme Bianca FAZI	161
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	161

Motion N° 2024/O1/011 déposée avec demande d'examen prioritaire par Mme Véronique ARRIGHI et M. Hyacinthe VANNI du groupe « Fà Populu Inseme » : Maintien du statut actuel des sapeurs-pompiers volontaires	
Présentation de la motion par Mme Véronique ARRIGHI	162
Mme Chantal PEDINIELLI	164
M. le Président Gilles SIMEONI, Avis de l'exécutif	164
VOTE MOTION	165
Motion N° 2024/O1/012 déposée avec demande d'examen prioritaire par M. Ghjuvan'Santu LE MAO du groupe « Fà Populu Inseme » : Soutien aux classes ULIS	
Présentation de la motion par Ghjuvan'Santu LE MAO	165
M. Xavier LUCIANI	167
M. le Président Gilles SIMEONI, Avis de l'exécutif	168
VOTE MOTION	168
La séance est levée à 20H31	

La séance est ouverte à 10 h 20 sous la présidence de Madame Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je demande à tous les groupes de rejoindre l'hémicycle, s'il vous plaît.

Le Conseil exécutif est représenté. Bonjour, Monsieur le Conseiller exécutif, mais je pense que vous allez être rejoint par vos collègues.

Salute à tutti. Prima, vi vogliu dumandà di scusà mi per eri. Aghju avutu parecchi prublemi di trasportu aeriu è ùn sò micca ghjunta à tempu pè sta sessione, per u primu ghjornu di sessione.

Donc, veuillez m'excuser pour l'absence d'hier, indépendante bien évidemment de ma volonté, liée à une suite d'aléas dans le domaine aérien.

Je remercie Hyacinthe Vanni, le vice-président, de m'avoir remplacée toute la journée. J'ai pu suivre vos débats en ligne lorsque les temps de correspondance le permettaient. Donc merci à tous et je vous rendrai compte évidemment de ce déplacement très fructueux aux îles Açores.

Nous reprenons aujourd'hui nos débats, de ce que donc j'ai compris, vous avez pu passer hier le rapport de l'ODARC. Ce matin, nous allons débiter avec la question de l'emploi, ô combien importante.

Le rapport va nous être présenté par le président de l'ADEC. S'en suivra le rapport de la commission et l'avis de la commission.

Donc, Monsieur le Président, vous avez la parole.

SVILUPPU ECUNOMICU / DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Raportu n° 095 : Travagliu è Impiegu : da u migliuramentu di i dispositivi esistenti à u cambiamentu necessariu di mudellu

Rapport n° 095 : Travail et Emploi : de l'amélioration des dispositifs existants au nécessaire changement de paradigme

M. Alex VINCIGUERRA

Merci Madame la Présidente.

Signore è Signori Cunsiglieri,

À a fine di u 2022, v'avemu presentatu un raportu d'orientazione nant'à u travagliu è l'impiegu.

E questione chè no avemu postu tandu, anu caminatu in una trentina di reunione, incontri, presentazione. Avemu cusì vistu guasgi tutti i sindacati, ch'elli sianu quelli di travagliadori cum'è quelli di i patroni. Avemu vistu l'istituzione di u Statu, e camere, unepochi d'associ. Simu stati intesi per l'Assemblea di a Giuventù. Ci simu dinù avvicinati di u CESEC chì c'avìa rimesse e so riflessione incù un cartulare “cambià per campà”, vi n'avenite. Soprattutto, stu raportu hè statu travagliatu è arricchitu per a CDENATE è senteremu, dopu a mo presentazione, a presidente di a cummissione.

Oghje dunque, vi prupunemu un primu raportu d'orientazione chì rivene davant'à l'Assemblea, è ancu s'è fù una strada longa, ci pare chì apre sta riflessione hè un'opera pulitica impurtantissima, sopra à tuttu chì u tempu puliticu d'eri quandu avemu cumminciatu à riflette annant'à issu sugettu, è u tempu d'oghje, cù l'autonomia chì s'annuncia, ùn hè più listessu.

Quandu ci simu incaricati di stu cartulare, a nostra prima ambizione era di pudè allergà a riflessione annant'à e questione di u travagliu è di l'impiegu. Per noi, sò questione ecunomiche di sicuru, ma sò dinò questione chì ponenu i prublemi di a rispunsabilità suciale di l'impresu, di u ben'essera di l'impiegati, di dialogu suciale è ancu in fine di a lotta contru à a puvertà.

Ùn sò micca e prime pruposte chè no femu. Dapoi u 2016, a nostra Assemblea si hè mossa à nantu stu sugettu, vi n'avenite u pianu di lotta contru à a puvertà, u cartulare di l'impiegu lucale, u rivinutu universale è pò ùn ci scurdemu dinò, dopu a prima cunferenza suciale, di e pruposte fatte tandu, pè l'adattazione di a lege nantu à u pudere di cumprà. Avemu travagliatu nant'à a

crescita di e ritirate di u sceccu alimentariu, u mantinimentu di a prima annant' à l'essenza è e pruposte di blucchime di u prezzu di l'essenza, a calata di e cariche suciale pè l'imprese, tutte ste pruposte sò state senza risposte.

Infine, ci vole à ramentà chì a Sgiò Presidente cunduce un travagliu annantu à a pruspettiva duve a questione di u travagliu è di l'impieghi hè è sarà una questione centrale.

Avete capitu ind'è a Corsica di oghje è di dumane, ciò chì c'importa hè u cuntrattu suciale.

Ma oghje chè oghje, e nostre cumpetenze sò assai debule. Hè sempre u Statu è i so servizii chì portanu a rispunsabilità di u dialogu, di l'organizzazione è di a lege suciale. A nostra istituzione si ritrova impastughjata, certe volte nigata s'ella vole sviluppà una pulitica publica di travagliu è di l'impiegu. Vi deraghju per esempiu a lege « plein emploi » è a so cunsequenza, a creazione di « France travail » per quale a nostra Cullettività ùn hè micca stata cunsultata ancu s'ella hà a cumpetenza di a furmazione prufessiunale dapoi più di 40 anni, ancu si e sò specificità forte cum'è l'impiegu stagiunescu, u numeru fortu di e piccule imprese, a debulezza di e paghe, u Statu hà negatu tuttu què è stende a so lege senza adattazione di a nostra specificità, è què per a nostra più grande disgrazia perchè i risultati ùn sò tantu boni.

Alors, le rapport travail emploi présenté ici a vocation d'une part à rappeler dans les grandes lignes le contexte socio-économique, d'autre part à mettre en perspective deux catégories d'actions.

La première se situe dans une temporalité de court terme. Il s'agit pour le Conseil exécutif de proposer une réorientation de dispositifs et de mesures existantes. Sa portée est immédiatement opérationnelle : c'est la réforme de la prime à l'emploi, l'aide au retour des talents, le CDI saisonnier, l'encouragement à la création de groupements d'employeurs, l'accompagnement à la transmission, le territoire zéro chômeur.

Cette réorientation dessine une volonté d'infléchir dès à présent le cadre d'intervention de l'ADEC vers des objectifs plus en phase avec les besoins actuels et à venir de l'économie insulaire, tout en prenant en compte les modifications des aspirations et comportements individuels face au travail et à l'emploi.

La seconde catégorie d'actions se situe dans la temporalité de l'évolution institutionnelle de la Corse. Sa vocation est beaucoup plus politique. Elle vise à intégrer la réflexion sur le travail et l'emploi dans le volet économique et social du statut d'autonomie et de la future loi organique.

À ce stade, le rapport propose un cadre général des échanges et travaux qui associeront l'ensemble des acteurs et partenaires économiques et sociaux au sein d'une conférence sociale permanente.

L'autonomie est un long chemin. Nous souhaitons débiter sous cet aspect, travail et emploi, le travail de l'autonomie avant l'été.

Donc, la première réflexion que nous vous proposons consiste à appréhender ensemble la situation socio-économique de la Corse.

Si on en croit des indicateurs faiblement rassurants, l'économie corse reste performante par rapport à 2019, c'est-à-dire avant COVID et hormis le BTP, les entreprises enquêtées par la Banque de France confirment la bonne tenue des carnets de commandes.

En matière de dépenses d'investissement, la hausse se poursuit, les encours de crédit bancaire progressent. D'ailleurs, au premier trimestre 2024, le taux de chômage en Corse est de 6,5 % de la population active, même si avec les chiffres qui sont tombés hier de la part de l'Insee, on a une légère croissance, mais on est de manière générale à 1 point de moins de taux de chômage que ce qu'on peut constater à l'échelle française globale. Ce taux de chômage, si on le prend sur une période annuelle, c'est le niveau le plus bas observé sur 40 ans de recensement.

Pour autant, malgré ces éléments de conjoncture devenus globalement favorables et une tendance sur le marché du travail qui pourrait s'apparenter sur certains territoires à une situation de plein emploi, je pense à certains territoires l'été, comme le centre-Corse par exemple, la situation économique de la Corse s'avère néanmoins dans les faits, beaucoup plus contrastée.

La crise sanitaire a en effet exacerbé la pénurie d'emplois dans nombre de secteurs déjà traditionnellement en tension. Aussi, et cela peut paraître de prime abord paradoxal avec le stock de demandeurs d'emploi, les entreprises éprouvent les plus grandes difficultés à recruter, ce qui est le reflet d'une économie insulaire fortement tertiariée. Le secteur des services hors commerce est le principal pourvoyeur avec 6 offres sur 10.

Au-delà des services marchands, l'hébergement et la restauration concentrent 1/4 des offres et parmi les emplois offerts, notons quand même que 43 % sont proposés en CDI.

La situation observée de quasi-plein-emploi participe évidemment à des difficultés de recrutement remontées par les entreprises.

Ce retournement de situation fait que c'est désormais l'entreprise qui peine à recruter, alors que la difficulté marquante des décennies précédentes était l'accès à l'emploi pour les salariés.

Mais notons aussi que cette difficulté de recrutement ne renforce pas pour autant la remontée des salaires du secteur privé. La dernière étude de Corsica Statistica en 2022, nous dit qu'en Corse, les salariés du secteur privé perçoivent en moyenne 33 000 € brut par an en équivalent temps plein, soit 2 700 € brut par mois. C'est la rémunération moyenne du secteur privé. Les rémunérations des salariés insulaires apparaissent parmi les plus basses de France métropolitaine, près de 400 € brut de moins qu'en moyenne sur la France entière.

De plus, 1 salarié sur 2 perçoit un salaire brut annuel inférieur à 28 000 € brut. Cette valeur médiane est également la plus basse des régions métropolitaines.

Alors est-ce que c'est la saisonnalité de l'activité économique et le poids des activités touristiques en particulier ? Est-ce que c'est la petite taille des entreprises et leurs défauts de structuration ? Ou est-ce que c'est les 3 thèses du marché du travail qui confortent cette tendance des bas salaires ?

Plus on avance dans le temps, plus cette tendance de déséquilibre va en s'accroissant et va s'accroître.

Une récente publication de « France Stratégie » nous indique que les besoins de recrutement cumulés d'aujourd'hui à 2030 devraient atteindre 47 000 personnes en Corse, dont 37 000 départs à la retraite et 10 000 créations net d'emplois.

Or, l'arrivée de nouveaux jeunes travailleurs locaux est évaluée environ à 27 000 personnes et c'est donc plus de 20 000 travailleurs qui, selon cette étude, manqueront à l'horizon 2030. Toute projection sectorielle confondue, les besoins de main d'œuvre des entreprises insulaires, les départs à la retraite plus les créations d'emplois, ne pourront être comblés par des ressources constituées par des jeunes primo-arrivants sur le marché du travail. Ce qui fait apparaître un solde négatif 3 fois plus élevé en proportion que celui de la moyenne nationale française.

Ces prédictions font très largement écho à ce que nous observons et partageons quotidiennement avec les chefs d'entreprises insulaires. Les entreprises ont du mal à recruter et finalement, c'est là tout le paradoxe de la situation observée, la dynamique d'activité qui est objectivée par des indicateurs statistiques, ne parvient pas à gommer les dysfonctionnements du monde du travail et les inégalités qu'ils génèrent.

En effet, et je cite l'Insee, la situation économique demeure des plus préoccupantes avec 18 % des ménages vivant sous le seuil de pauvreté, la Corse est la région la plus touchée par la pauvreté monétaire. Le niveau de vie médian annuel des personnes vivant dans un ménage en Corse s'établit à 20 670 €, soit 580 € de moins qu'au niveau national.

Or, en Corse, les prix à la consommation sont les plus élevés qu'en moyenne nationale, soit + 8,7 % pour le seul poste de l'alimentaire qui représente, vous le savez, au moins 20 % des dépenses des ménages.

Donc, l'ensemble de ces éléments montrent clairement que la Corse est engagée aujourd'hui et de manière structurelle dans une trajectoire de croissance appauvrissante. Depuis surtout la crise COVID, s'est installé en Corse comme dans le reste de l'hexagone, en plus de ces problèmes structurels qui nous sont propres, un rapport au travail qui est différent. Là aussi, je cite une récente étude de l'IFOP, 84 % des salariés considèrent que leur travail est important, mais ils ne sont plus que 21 % à le décrire comme très important. Le travail semble donc perdre progressivement son statut de repère sociétal absolu et de facteur d'émancipation.

La crise sanitaire a été une sorte de révélateur et d'accélérateur de tendance. On peut constater une crise du travail, une remise en cause éthique quant au poids de la charge de travail dans la vie des actifs, une forme croissante de désacralisation du rapport au travail. C'est autant de tendances lourdes et nouvelles que nous observons tous.

Les aspirations et comportements traditionnels sont profondément modifiés et nous devons l'intégrer dans nos réflexions et plus encore, dans nos actions d'où l'importance de pouvoir accompagner différemment les entreprises en rationalisant leur espace de travail, en adaptant les contraintes, en installant une culture de management beaucoup plus horizontale et socialisante, mais aussi en partageant différemment les modes de rémunération. Ce sont des points qui nous semblent essentiels.

Avec nos faibles moyens et nos faibles compétences, face à cette situation, quelle proposition directement opérationnelle nous vous proposons ?

Déjà, je vous rappelle que nous sensibilisons et de façon forte, les plus jeunes au marché du travail et de l'emploi avec deux belles actions pédagogiques qui fonctionnent plutôt bien, une avec « entreprendre pour apprendre », l'autre avec « Forindustrie ». Nous faisons en sorte de sensibiliser les jeunes au travail dès l'école.

Je dirais aussi qu'avec les services de la formation sous l'autorité d'Antonia Luciani, nous apportons une nouvelle façon d'adapter la formation aux besoins des entreprises, je pense aux comités locaux de formation qui ont pour ambition d'identifier au plus près des territoires les besoins en compétences des entreprises locales et qui ont pour objet aussi de construire, sur la base d'un diagnostic partagé, une offre de formation adaptée.

Il nous faut néanmoins, parce que le contexte a changé, repenser notre politique de soutien à l'emploi. Jusqu'à présent, les aides à l'emploi délivrées par l'ADEC avaient pour objectif premier, dans un contexte de chômage marqué, de favoriser le retour à l'emploi des personnes qui en étaient le plus éloignées. C'est à ce titre que ces mesures avaient été pensées avec un partenariat avec l'État, Pôle Emploi et donc, l'idée était de pouvoir ramener à l'emploi des personnes qui ne trouvaient pas de travail.

Mais dans un contexte de quasi plein emploi sur certains territoires, les entreprises aujourd'hui nous alertent avec force sur leurs difficultés de recrutement, sur le nombre d'emplois non pourvus par défaut de compétences, voire sur le décalage encore trop souvent observé entre les compétences recherchées et les compétences disponibles.

La politique de soutien à l'emploi déployée doit donc nécessairement être refondée pour, d'une part, s'articuler et accompagner au mieux les initiatives visant à répondre aux besoins de compétences des entreprises et d'autre part, participer à l'amélioration des conditions d'emploi, de rémunération et de consolidation des plans de carrière.

Alors, quelle est la nouvelle approche de la prime à l'emploi qui vous est présentée ?

Tout d'abord et en préambule, je précise que la porte d'entrée désormais activée pour accéder à un soutien financier dans le cadre de toutes les primes aux entreprises, c'est que l'entreprise ait un projet centré sur la production locale de biens et services. Ça, c'est la première porte d'entrée. Cette porte franchie, nous pourrons alors accompagner les entreprises qui s'engagent dans une démarche de responsabilité sociétale en entreprise.

L'aspect social de la démarche RSE vous est proposé aujourd'hui, l'aspect environnemental vous sera présenté dans un prochain rapport.

Pour encourager les entreprises à s'engager dans cette démarche RSE, quels critères allons-nous retenir ? Il faut par exemple que l'entreprise nous présente un projet d'accompagnement renforcé vers l'emploi, notamment la promotion de l'alternance, notamment qu'il y ait des projets de tutorat ou encore

la montée en compétence et la promotion par mobilité interne. À ce sujet, nous lançons ces jours-ci un appel à projets en commun avec l'IAE de Corte et avec l'université avec laquelle nous travaillons de façon étroite sur ces sujets. Il faut qu'il y ait aussi dans l'entreprise un niveau de rémunération conforme aux moyennes de la branche, que l'entreprise ait signé la charte de l'emploi local, mais aussi qu'elle soutienne le pouvoir d'achat des salariés par des mesures telles que l'intéressement, la participation ou encore, ce qui est devenu obligatoire depuis quelques semaines maintenant, l'ITRC. Enfin, bien sûr, que cette entreprise soit respectueuse des conditions de travail.

Donc, selon la grille d'évaluation des différents critères que je viens de vous exposer, la prime sera indexée en termes de montant.

En termes de méthodologie, l'ADEC va travailler principalement sous forme d'appels à projets qui permettent d'une part de sélectionner les entreprises qui répondent aux critères établis et d'autre part, de maîtriser l'enveloppe budgétaire prévue annuellement pour le soutien à ce type d'initiative.

En complément de la prime à l'emploi qui s'adresse plus particulièrement au recrutement de salariés vivant en Corse, et c'est notre priorité bien entendu, nous souhaitons aussi favoriser le retour des talents.

Encourager le retour de la diaspora fait partie des stratégies à considérer pour les travailleurs corses qui expriment un fort sentiment d'appartenance à une communauté, travailleurs corses travaillant sur le continent.

On est devant quand même un problème parce que 33 % des jeunes bacheliers corses migrent vers le continent ou à l'étranger chaque année, 33 %, 1/3. Cette migration est souvent pérennisée par l'obtention d'un emploi hors de l'île. Ils partent faire leurs études, une fois leurs études terminées, très souvent, ils restent hors de l'île.

Parallèlement, seuls 16 % des nouveaux arrivants en Corse sont originaires de l'île, comparativement à une moyenne de 23 % dans les autres régions de France. Donc, on a très peu de retours par rapport aux autres régions, de gens originaires de l'île.

Donc, dans un contexte de tension généralisée sur le marché du travail auquel se couple la nécessité d'encourager la diversification du tissu économique vers des filières à haut potentiel, on va favoriser plutôt des retours vers les filières de création de richesses et d'emplois comme les nouvelles technologies, le numérique, l'agroalimentaire, les industries créatives et culturelles, la Silver économie, les énergies renouvelables, etc.

Vous comprenez aisément, chers conseillers, que le retour des talents exerçant leurs compétences sur le continent ou à l'étranger mérite désormais une attention toute particulière de notre Collectivité.

Il vous est ainsi proposé de compléter l'aide à l'emploi, que je viens de vous énoncer, par une aide forfaitaire additionnelle, si l'entreprise recrute sur un emploi qualifié, une personne ayant eu a minima son BAC en Corse, puis ayant poursuivi ses études bac + 3, bac + 5 sur le continent ou à l'étranger, voire y occupant un emploi qualifié.

Nous n'oublions pas la catégorie des entrepreneurs exerçant leur activité à l'extérieur, c'est une catégorie aussi qui nous intéresse et qui veulent créer une entreprise en Corse. La création du chef d'entreprise devient alors éligible.

Cette aide forfaitaire de retour s'élève pour 8 000 € pour tout recrutement versée à une entreprise corse qui recrute un profil pouvant être qualifié de talent et ce profil pourrait être porté à 10 000 € si le recrutement est opéré par une entreprise évoluant dans une filière à haut potentiel de création de richesses.

Alors ce dispositif de retour des talents, il faut l'animer. Il faut d'abord recenser les offres d'emploi disponibles en Corse, faciliter la mise en relation, créer une plateforme d'échanges et surtout, organiser des appels à projets qui fassent connaître ce dispositif.

Donc, nous allons sensibiliser les associations corses qui sont sur le continent, les universités, parce que les universités, notamment l'université et les écoles d'ingénieurs de Paoli Tech ont notamment des associations, des Alumni, c'est-à-dire des gens qui sont passés par cette formation. Cette association est d'ailleurs portée par la fondation de l'université de Corse. C'est un véritable vivier, tout comme est un véritable vivier l'ensemble des jeunes qui sont passés par les prépas, que ce soit la prépa scientifique du lycée Laetitia qui, bon an, mal an, forme une trentaine d'ingénieurs, que ce soit la prépa Khâgne du lycée de Bastia qui forme elle aussi des gens à haut potentiel.

Donc, premier changement, on réforme la prime à l'emploi en l'organisant plutôt vers une démarche RSE. Et cette prime à l'emploi, on la dope s'il y a un retour de talents qui est prévu par l'entreprise.

Deuxième grande proposition, c'est l'expérimentation des CDI tourisme en Corse. Alors nous y avons beaucoup travaillé avec l'ATC et ma collègue Angèle Bastiani, avec la CCI de Corse, la DREETS, l'UMIH parce qu'avec 19 % de l'emploi salarié, la Corse est la région de France où la proportion d'emplois

saisonniers est la plus importante. Et désormais, les entreprises peinent à recruter les saisonniers à tel point qu'on a vu, on l'a vu depuis l'été dernier, des entreprises qui cessaient toute activité parce qu'elles n'avaient plus de personnels, des restaurants fermés en pleine saison, 2, 3 jours par semaine.

Alors, je le rappelle, le dispositif qu'on vous propose est expérimental. C'est un test que l'on met en œuvre avant, on l'espère, d'aller beaucoup plus loin.

L'objectif vise à sécuriser les parcours de certains travailleurs saisonniers et notamment de ceux qui sont les plus expérimentés. Notre objectif et notre méthode, c'est tester les conditions de travail d'une annualisation du temps de travail en vue d'une meilleure fidélisation auprès de leur employeur et surtout d'une trajectoire stabilisée, notamment en termes de compétences et de formations.

Ce scénario est basé sur le mécanisme du repos compensateur de remplacement qui permet que les heures supplémentaires effectuées pendant la saison et les salariés peuvent travailler en respectant la loi jusqu'à 48 heures par semaine, ces heures supplémentaires soient accumulées en heures de repos avec une majoration prévue d'ailleurs, ce repos étant effectivement utilisé par l'employeur en période basse où l'activité de l'établissement est au ralenti ou à l'arrêt. La rémunération serait lissée sur l'année identique chaque mois.

Pour rendre ce scénario attractif pour l'employé, notamment en compensant le manque à gagner correspondant à la perte des allocations chômage qu'ils perçoivent aujourd'hui en saison basse, un système de primes combinées a été imaginé. Ce système combinerait 2 primes : une prime dégressive de maintien dans l'emploi versée par la puissance publique, laquelle économise le versement des allocations chômage. Cette prime s'estompe au fil du temps jusqu'à s'éteindre, sous réserve d'un maintien du travailleur dans les effectifs de l'établissement. Et d'une prime CDI tourisme expérimental progressive, versée par l'employeur et exonérée de cotisations charges sociales qui prendra progressivement le relais de la prime versée par la puissance publique.

Cet objectif du CDI tourisme répondrait à un double enjeu : le besoin de fidélisation des employeurs et l'autre enjeu, c'est la protection des employés concernés.

Notre première enquête fait que 76 % des saisonniers consultés dans le cadre de l'enquête réalisée se déclarent intéressés à l'idée de pérenniser à l'année leur travail. Ce mécanisme présente l'intérêt d'impliquer l'ensemble des acteurs dans la compensation à réaliser auprès du saisonnier, la puissance publique pendant une durée limitée, conjointement les employeurs du tourisme qui s'engagent à réévaluer les salaires au moyen de la prime d'ancienneté progressive.

Donc, on a fait toute une série d'abaques. L'idée c'est de tester ce CDI pour 50 saisonniers. L'idée, c'est que la Collectivité de Corse, et uniquement dans cette période de test, pourrait prendre en charge sur 5 ans le surcoût employeur à hauteur de 50 %, soit un total sur 5 ans de 250 000 €.

J'attire votre attention sur le fait que le ministre du Travail qui a été saisi par le président de l'exécutif, se prononce défavorablement concernant la création d'une prime de maintien dans l'emploi différée financée par l'État et je cite : « ces primes viendraient favoriser une situation d'inactivité prolongée des travailleurs saisonniers entre activités saisonnières contrairement aux orientations de la réforme de l'assurance chômage menées depuis 2019, qui visent à favoriser un retour vers l'emploi durable en luttant contre le phénomène dit de permittance », c'est-à-dire de l'alternance durable et de contrats court, « et de période de chômage ». L'objectif du Gouvernement est au contraire de développer l'exercice d'autres activités rémunérées dans la période séparant 2 emplois saisonniers et ainsi d'encourager la durée du travail annuel, et de conclure « qu'il est parfaitement possible de mettre en œuvre le dispositif tel que vous l'envisagez dans un cadre négocié avec pour limite, les règles nationales et européennes relatives aux durées maximales et (...) du travail ». En gros, il nous dit « faites, mais on ne paye pas ».

Donc, le chemin que je vous propose est de continuer à démontrer par l'expérimentation des bienfaits de la mesure proposée, puis nous nous adresserons à nouveau au ministre car pour pérenniser et étendre cette mesure, il est bien sûr hors de question, tout autant pour des raisons politiques que financières, que la Collectivité de Corse se substitue à l'Etat par mobilisation de ses seuls crédits d'intervention pour financer ledit mécanisme de prime.

Il est donc proposé, la saisine par la Collectivité de Corse de Monsieur le Premier ministre pour le sensibiliser à nouveau aux enjeux du projet et la prise en charge de 50 % du coût de l'expérimentation pour 50 salariés dans une limite de 1 000 € par an et par salarié sur 5 ans.

Donc, on est sur un CDI saisonnier qu'on peut mettre en mouvement de façon raisonnée objective. On va tester le dispositif. Aujourd'hui, l'incertitude pèse tout autant sur le fait de pouvoir répondre aux besoins des entreprises, que le fait de pouvoir trouver des saisonniers qui veuillent annualiser leur temps de travail.

La troisième mesure que nous vous proposons consiste à soutenir l'expérimentation « territoire zéro chômeur », en prenant cette expérimentation sur un territoire particulier qui est celui de la Costa Verde.

Je vous le rappelle, notre Assemblée a déjà délibéré en 2017 et 2018 sur l'expérimentation territoire zéro chômeur de longue durée au 3^{ème} trimestre 2023. Je vous rappelle aussi, mais ma collègue Bianca Fazi qui vous a proposé hier un dispositif d'insertion généralisé pour l'ensemble de la Corse qui est totalement complémentaire à ce qu'on vous présente actuellement, au 3^{ème} trimestre 2023, le nombre de demandeurs d'emploi longue durée s'élevait à un peu plus de 5 000 personnes. Ce sont donc des demandeurs d'emploi qui sont très loin de l'emploi.

Hier, nous avons examiné les mécanismes de l'insertion par l'emploi et aujourd'hui, l'idée c'est de pouvoir revenir sur l'ambition du territoire zéro chômeur qui est de proposer à tout chômeur de longue durée qui le souhaite, un emploi à durée indéterminée adapté à ses compétences et à son temps choisi.

Les emplois sont sans surcoût pour la Collectivité car ils sont financés par les coûts évités du chômage. Ils doivent répondre à des besoins non satisfaits du territoire sans rentrer bien sûr en concurrence avec les entreprises du territoire.

En 2023, le Gouvernement a lancé un nouvel appel à projets sur une nouvelle phase d'expérimentation d'une durée de 5 ans et souhaite sélectionner 50 nouveaux territoires.

Donc, ce cahier des charges permet aux territoires qui ont réalisé les travaux préparatoires de candidater à l'habilitation.

Il est proposé de soutenir dans un premier temps, l'expérimentation portée par le territoire de Costa Verde et pour ce faire, en complément de l'aide du fonds « Corsica Sulidaria » dont a bénéficié la Communauté de communes pour recruter une chargée de mission cheffe de projet territoire zéro chômeur, l'ADEC propose une ingénierie de projet qui s'articule autour de la nomination d'un référent statistique pour accompagner le territoire dans la réalisation des diagnostics et donc la mise à disposition sur le territoire des agents de « Corsica Statistica », la mobilisation d'un soutien financier exceptionnel pour recruter sur une période d'un an et faisant suite à ce qu'a fait « Corsica Solidaria », recruter sur une période d'un an une assistante d'animation indispensable à la candidature, la mobilisation d'un soutien significatif qui pourrait aller jusqu'à 80 % de l'assiette d'investissement support à la création et au déploiement de l'entreprise à but d'emploi qui serait créé dans le cadre du territoire zéro chômeur et enfin, la mise à disposition des services communication de l'Agence pour donner une visibilité renforcée à cette démarche.

L'objectif est ainsi d'apporter au territoire le soutien en ingénierie qui est une des principales causes, à mon avis, de la défaillance et de l'abandon de la

première expérimentation menée en Corse en 2017 dans la Communauté Pasquale Paoli.

En cas de succès, bien sûr, nous essaierons de déployer ce dispositif sur l'ensemble des EPCI, qui nous en feront la demande.

Troisième grand pavé qui revient régulièrement dans cette Assemblée et dans les aides proposées par l'ADEC, c'est favoriser la transmission d'entreprises.

34 % des entreprises corses sont potentiellement transmissibles. 2500 entreprises sont susceptibles d'être transmises d'ici 10 ans. Si ces entreprises n'étaient pas reprises, elles conduiraient à la disparition d'au moins 3600 emplois, des emplois qui sont concentrés sur le commerce, l'hébergement restauration et la construction.

Plus que toute autre région continentale, la Corse demeure exposée au risque de fermeture d'entreprises (...), mais aussi à la perte de savoir-faire, de compétences et puis d'emplois.

Plusieurs dispositifs accompagnent déjà la transmission : le dispositif « Impresa si » qui aide à l'investissement ; des mesures nationales, le contrat de génération, notamment ; l'intervention d'outils financiers ; l'action au quotidien des chambres consulaires. Mais aussi important soit-il, le soutien financier nécessite très souvent un accompagnement renforcé du porteur de projets via un appui à l'ingénierie du projet, au soutien technique et une action de formation d'où le partenariat que l'on vous propose avec les experts comptables qui sont souvent au cœur de ce travail de transmission.

Mais un autre partenariat aussi qu'il nous semble utile de développer dans la région, c'est celui avec la délégation régionale des SCOP et des SCIC. Je vous rappelle que les sociétés coopératives SCOC et SCIC sont des entreprises commerciales qui s'appuient sur des statuts juridiques classiques mais encadrées par des principes coopératifs et des valeurs différenciées, au premier rang desquelles, la pérennisation des emplois et des savoir-faire.

Donc, ce partenariat avec les SCOP et les SCIC serait en plus très intéressant parce qu'il nous permettrait aussi d'accéder à un fonds qui est géré par la délégation nationale des SCOP et des SCIC, fonds PARGEST qui est précisément dédié au financement de ces sociétés coopératives.

Autre mesure qui nous paraît aussi utile de lancer à travers un appel à projets, c'est la constitution de groupements d'employeurs. Je vous rappelle que les groupements d'employeurs ont un objectif principal, c'est de mettre à

disposition des adhérents, donc des entreprises qui constituent ce groupement d'employeurs, des salariés qui sont liés au groupement par un contrat de travail et non pas liés à l'entreprise par un contrat de travail.

Les avantages sont importants. Pour les entreprises, c'est avoir accès à une main d'œuvre qualifiée, c'est partager des salariés fidélisés, c'est être sécurisé dans le recrutement, c'est avoir une gestion maîtrisée des coûts liés à la gestion RH des salariés. Et pour les salariés, c'est avoir une relation d'emploi avec un employeur unique, même s'il a plusieurs types de tâches à faire dans différentes entreprises, c'est de bénéficier souvent d'un meilleur accès au droit via un contrat à travail unique, c'est sécuriser son emploi en bénéficiant de la répartition des effets des aléas économiques et c'est aussi enrichir son parcours professionnel, puisqu'il peut travailler dans différentes entreprises et se former à différents métiers.

Donc, nous allons relancer cet appel à projets sur les groupements d'employeurs, dont je vous rappelle aussi que les collectivités locales peuvent constituer, avec des entreprises, des groupements d'employeurs.

Enfin, et c'est le dernier point, mais c'est un point qui nous semble essentiel, c'est qu'il nous faut vraiment intégrer la réflexion sur le travail et l'emploi dans le volet économique et social du statut d'autonomie et de la future loi organique.

Ce travail d'élaboration de la loi organique a une importance majeure tant en termes de méthode que sur le fond des questions qu'il doit aborder.

En termes de méthode, il doit être l'occasion d'impliquer très largement l'ensemble des acteurs politiques, économiques, sociaux et culturels sur la définition du contenu concret du statut d'autonomie. Nous avons déjà commencé, on a à peu près une trentaine de réunions au compteur, à évoquer ces sujets avec les différents partenaires sociaux. Ça, c'est en termes de méthode.

Et puis sur le fond, les questions qui seront abordées dans ce cadre, doivent ouvrir le champ des possibles.

C'est donc à travers cette deuxième phase, désormais engagée, que doit prendre place une réflexion partagée sur le contenu opérationnel du statut d'autonomie et notamment, mais non exclusivement, sur les points suivants : quelles seront les compétences transférées à la Collectivité autonome de Corse et avec quels moyens ? Quel est le périmètre du pouvoir de nature législative et de nature réglementaire qui sera exercé par celles-ci dans le domaine économique et social ? Quels seront les transferts des ressources humaines et budgétaires y afférant ? Comment intégrons-nous tout ça à un nouveau pacte budgétaire, fiscal

et financier - on en a parlé hier - qui n'oubliera pas le domaine économique et social ? Comment faire tout ça en marquant dans le marbre la clause de non-régression en matière sociale et environnementale, notamment en matière de protection sociale ou de retraite par exemple ? Et donc, comment décliner l'ensemble des points de nomenclature validés à l'échelle de l'Union européenne, qui propose la typologie suivante des fonctions principales de la protection sociale : la maladie et les soins, la santé, l'invalidité, la vieillesse, la survie, la famille, les enfants, le chômage, le logement, l'exclusion sociale ? Vous voyez que la liste est très intéressante et que le travail est important.

Donc pour se faire, l'idée d'une conférence sociale permanente, parce qu'évidemment, ce travail va se continuer dans le temps, l'idée de cette conférence sociale permanente a été proposée aux différents acteurs.

C'est évidemment ce travail-là que nous lancerons dès le début, j'espère, de l'été.

Au-delà du travail effectué par la CDENATE et sur lequel la présidente de la commission vous instruira, nous avons consulté aussi bien évidemment, le CESEC qui a rendu un avis sur ce rapport dont je tire les principaux points.

Le CESEC souligne la qualité des discussions et des échanges. Je les remercie parce que ça a été plusieurs rencontres très intéressantes sur ce sujet, avec vraiment des praticiens du domaine social et de l'entreprise.

Le CESEC se satisfait qu'une véritable réflexion soit menée concernant le travail et l'emploi, avec pour la première fois un réel projet social, qu'un certain nombre de ces préconisations émises lors de l'audition de l'ADEC du 12 juin 2023 soit pris en compte dans le rapport soumis. Je vous le rappelle, c'est un rapport d'orientations, donc c'est une maturation lente, longue, difficile, mais fructueuse, je l'espère, qui vous est soumise.

Le CESEC se satisfait aussi que la large concertation menée en amont, même si elle n'a pas permis de prendre en compte la totalité des points évoqués, se soit in fine révélée constructive.

Le CESEC estime toutefois nécessaire de penser conjointement à la nature de l'emploi, leur volume et les rémunérations avec l'évolution souhaitée de l'activité touristique qui pèse fortement sur l'ensemble de l'édifice.

Le CESEC invite à une réflexion sur ce point.

Le CESEC se satisfait qu'une instance de concertation, structure innovante, soit prévue dans le cadre de la mise en place d'une conférence sociale,

dispositif qui avait déjà fonctionné et joué un rôle positif lors de la crise des gilets jaunes.

Le CESEC se félicite d'y participer.

Le CESEC prend également note que cette conférence sociale est une conférence sociale permanente qui s'inscrit dans le temps.

Sur la mise en place de la RSE, le CESEC salut l'engagement très clair en faveur de la RSE sociale.

Le CESEC se satisfait de la mise en place de l'ITRC.

Le CESEC rappelle que la RSE se définit comme la contribution volontaire des entreprises aux enjeux du développement durable.

Le CESEC rappelle à nouveau la nécessité d'impliquer le principe durable d'éco-conditionnalité. Mais, je vous le rappelle, on traite de la partie sociale aujourd'hui, la partie environnementale sera traitée plus tard.

Sur les retours des talents, le CESEC entend la volonté affichée de faire revenir des jeunes diplômés. Il considère qu'il conviendrait également de donner un coup de pouce aux entreprises corses afin qu'elles recrutent localement des jeunes sortant de l'université. C'est tout l'objet de la prime à l'emploi rénovée telle qu'elle vous est présentée.

Le CESEC reste persuadé que la meilleure manière de faciliter ce retour est surtout, d'éviter de nouvelles fuites réside concrètement dans l'augmentation des salaires.

Sur l'expérimentation du CDI Tourisme, le CESEC souligne la faiblesse du nombre d'entreprises ayant répondu à l'appel à candidatures. Il est conscient que c'est une expérimentation et reste dubitatif sur cette expérimentation.

Il prend néanmoins note de la réponse défavorable de Monsieur le ministre du Travail et prend note aussi de la saisine par la CdC de Monsieur le Président, de saisir le Premier ministre.

Sur l'expérimentation du territoire zéro chômeur, le CESEC se satisfait que ce dispositif soit relancé et encouragé et rappelle son rapport « Cambià per campà ». Il constate dans le rapport soumis les efforts faits par l'ADEC sur ce point.

Sur la mesure visant à favoriser la transmission de l'entreprise, le CESEC se satisfait de la mise en place de mesures visant à anticiper et à accompagner la transmission d'entreprises.

Il souligne également que le partenariat signé avec les experts comptables ou la Fédération des SCOP et SCIC est intéressant. D'ailleurs, le CESEC l'avait rappelé, la promotion des SCOP et SCIC, dans son rapport « Cambià per campà ».

Sur les groupements d'employeurs, le CESEC est favorable.

Sur les différents taux et chiffres avancés, le CESEC partage les constats. Il s'interroge néanmoins sur le taux de chômage avancé qui demanderait selon lui un examen plus approfondi.

Le CESEC entend, concernant l'inflation des prix évalués dans le rapport à 8,7 %, que ce taux vient s'ajouter aux augmentations constatées sur le territoire national et que la réalité se situe plutôt autour des 20 %.

Le CESEC est particulièrement inquiet de cette situation et rappelle dans ce secteur alimentaire que la différence est de l'ordre de 14 %.

Donc voilà pour l'avis du CESEC.

J'ai été un peu long, mais il me semblait utile dans ce domaine, non seulement bien sûr d'associer le CESEC et on a eu plusieurs réunions, mais aussi de vous faire part de leur avis puisqu'il y a un réel travail sur le long terme qui a été fait par ce Conseil.

Je vous remercie de votre attention et si j'ai été un peu long, c'était parce que ce rapport balaie bon nombre de dispositifs à réformer, mais aussi préfigure ce qui pourrait être un réel travail sur ces domaines, notamment sur le social, tant sur la loi organique que sur l'autonomie.

Je vous remercie.

Mme la Président Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, o Sgiò Cunsiglieru esecutivu.

Ghjera longu, ma ghjera utile è cullecatu dinò à i raporti d'eri nant'à l'insersione.

Ci hè un raportu di a cummissione de la CDENATE, ma mi pare di a cummissione di e finanze dinò, perchè ci sò parechji dispositivi finanziarii assuciati à ste misure.

Avete a parolla, prima è po dopu, a cummissione di e finanze.

Mme Vanina CHIARELLI-LUZI

À ringrazià vi.

Après avoir remercié Monsieur VINCIGUERRA, la présidente Nadine NIVAGGIONI a souligné l'existence de deux grands volets dans ce rapport - la politique de soutien à l'emploi et l'évolution institutionnelle - rappelant l'importance de procéder à une adaptation des dispositifs existants au regard de la situation nouvelle de l'emploi en Corse comme ailleurs.

Elle a, à ce titre, rappelé que les entreprises font part, quotidiennement, de leur difficulté à accéder à une main d'œuvre suffisante, qu'elle soit qualifiée ou pas.

Elle a fait observer que l'accompagnement de l'ADEC était rarement réalisé au profit du salarié mais plutôt vers l'entreprise et s'est interrogée sur la nature des difficultés à susciter de l'intérêt à se tourner vers un emploi (juridique ou autre).

Mettant l'accent sur le taux important de personnes éloignées de l'emploi, elle a relevé la question des femmes, étrangères ou non, en difficulté sociale, émettant l'idée que ce public devait aussi faire l'objet de mesures spécifiques afin de gommer les handicaps (pauvreté, isolement, langue, garde d'enfants) qui les empêchent d'aller vers l'emploi.

Enfin, la présidente a approuvé l'idée d'ouverture du modèle de conférence sociale et a mis en avant la nécessité d'une large cohérence, notamment au regard de la part importante qu'occupe la collectivité dans le financement de la formation, de l'insertion et de l'accompagnement, alors même que l'Etat semble se désengager de ces dispositifs d'aide.

A cette fin, elle a fait part de sa préférence à voir les compétences dévolues à l'Etat en matière d'emploi basculer dans le giron régional, pour une plus grande efficacité.

Madame Vannina CHIARELLI-LUZI a souhaité saluer le changement de mode de subvention, passant d'une aide directe à l'entreprise en position d'embauche à une aide au profit de critères liés directement au salarié (montée en

compétence, salaire...). Ce changement de paradigme lui est apparu comme une évolution politique de bon augure.

La présidente Nadine NIVAGGIONI partageant l'avis exprimé, a souligné le fait que les aides seront désormais soumises à des critères qui relèvent de la politique interne de l'entreprise, ce qui suppose une remise en question du mode de fonctionnement de celles-ci et des conditions de travail.

Pour sa part, Monsieur Jean-Paul PANZANI n'a pas souhaité s'attacher à un point spécifique du dispositif. Il s'est dit très intéressé par la logique de celui-ci, complexe et ambitieux, avec la mise en œuvre d'une cohérence pour répondre à des problèmes fondamentaux pour le développement de la Corse. Il s'est dit conscient du contexte, avec des compétences dévolues à l'Etat, certaines qu'il faudrait créer et d'autres qu'il conviendrait d'obtenir dans le cadre d'une évolution institutionnelle.

A ce titre, il a estimé qu'une collectivité comme la CDC, qui ambitionne d'être autonome, commettrait une faute politique si elle ne s'emparait de ces domaines de compétences. Pour autant, il a tout de même invité les commissaires à la vigilance.

Sur la nature des aides, il ne s'est pas montré défavorable à ce qu'elles soient dirigées au bénéfice des entreprises, estimant qu'il leur appartient d'impulser la puissance suffisante dans l'économie insulaire pour sortir d'une phase difficile et d'une crise systémique. Il a fait valoir le fait que la confiance pouvait être accordée aux entrepreneurs, lesquels doivent être mis face à leurs responsabilités sociales, sociétales et en termes de RSE, de manière à rester vigilant et à ne pas attribuer ces aides de manière aveugle, générale ou standardisée.

Dans ce cadre, il a estimé qu'il n'existe pas d'opposition entre salarié et entreprise, mais qu'il revient à l'entreprise de créer les conditions pour que les salariés puissent atteindre les objectifs fixés, ce qui de son point de vue relance la question du dialogue social.

Il a appelé à la prudence, estimant que dans un tissu économique où subsistent des carences, les dispositifs d'attractivité ne conduisent pas à de la spéculation en attirant des acteurs qui ne tendraient qu'à profiter d'un effet d'aubaine, en s'emparant de secteurs au détriment de l'intérêt général. Il a invité à la mise en place de bornes et de limites.

Enfin, sur la question de la conférence sociale, il s'est dit favorable à un caractère permanent et à un dépassement du cadre en faveur de mesures très

concrètes en termes de formation, de place et de responsabilité des entreprises dans le dispositif.

La temporalité de ce dossier lui est apparue parfaite, dans cette période de négociation sur l'autonomie.

Sur le plan de la cohérence, il a rappelé que tous les acteurs sont intéressés au dispositif, les entreprises du privé (à but lucratif ou non), les coopératives étant par ailleurs un maillon important dans la transmission du patrimoine entrepreneurial de la Corse.

En réponse à ces observations, le président VINCIGUERRA a souhaité préciser que l'aide aux entreprises constituait in fine une aide aux salariés dans la mesure où ils en bénéficient en termes de rémunération, d'annexe à la rémunération et de formation.

D'un point de vue conceptuel, il a estimé difficile d'imaginer une intervention directe de la CDC en faveur des salariés, mais également d'un point de vue financier, notamment dans un contexte d'autonomie où il appartiendra à la Collectivité de trouver des ressources pour financer ses propres politiques, y compris ses politiques sociales.

Il a donc rappelé qu'il conviendra à la fois de préfigurer les politiques sociales et les ressources qui seront nécessaires pour les mettre en œuvre.

De son point de vue, l'idée générale consiste désormais à aider les entreprises à créer de la valeur de manière à mieux la partager.

Sur la question du retour des femmes à l'emploi, il a rappelé que bien qu'absente du dispositif ADEC, cette question est traitée par ailleurs au sein de la CDC, notamment par des actions qui sont menées sous la responsabilité de la Conseillère exécutive, Madame Lauda GUIDICELLI.

Il a également indiqué que la question de l'attractivité ne manquera pas d'être traitée, en premier lieu avec la présentation d'un rapport sur la notion d'internationalisation, estimant qu'il est important d'attirer des entreprises capables d'exporter et de projeter la Corse dans l'économie de demain.

A ce sujet, il a estimé que la Corse disposait d'un certain nombre d'atouts, dont la qualité des formations dispensées et du cadre de vie, mais également d'avantages fiscaux existants (crédit d'impôts corse, crédit d'impôt recherche), qui sont susceptibles d'être développés dans le cadre de la mise en œuvre d'une véritable politique de marketing territorial ciblée.

Il s'est enfin exprimé sur la question de la conférence sociale, rejoignant Monsieur PANZANI sur son caractère permanent, regrettant que pendant longtemps le dialogue social n'est pas fait l'objet d'un grand intérêt pour des raisons structurelles, opérationnelles et fonctionnelles.

Le processus d'autonomie étant à considérer sur un temps long, il a estimé important que les sujets soient traités depuis une définition des besoins issus notamment du discours social, les domaines du travail et de l'emploi revêtant un caractère essentiel.

Profitant de l'évocation des volets internationalisation et attractivité, la présidente Nadine NIVAGGIONI a indiqué avoir été destinataire d'un courrier provenant de l'Université de Corse. Précisant qu'elle ne manquerait pas d'y apporter une réponse, elle a rappelé que le débat sur ce sujet n'était en rien clos et indiqué que l'université, dont chacun est à la fois le produit et l'initiateur, sera auditionné afin qu'elle puisse être partie prenante dans le choix des évolutions nécessaires pour la Corse.

Elle a ajouté qu'il appartiendrait au président de l'université de répondre à cette invitation avec les personnes qu'il aura désignées.

Elle a enfin souligné que dans le système évolutif relatif à l'emploi, au travail et à la recherche, d'autres partenaires extérieurs pourraient être amenés à prendre part à cette réflexion.

Madame Josepha GIACOMETTI-PIREDDA a souhaité revenir sur la question du courrier de l'université, rappelant que la collectivité a souvent recours à des cabinets qui ont une vision très extérieure, alors même que certains services de la CDC pourraient très bien répondre à la demande externalisée au regard des cahiers des charges présentés.

Elle a indiqué que le fonds du courrier concernait ce qui allait être fait des remarques relatives aux pistes évoquées et aux conclusions qu'elle a estimées problématiques à plusieurs égards, au regard des enjeux d'attractivité et de formation.

Enfin, elle a souhaité alerter ses collègues sur la forme de réponse qui sera apportée et sur les conclusions qui seront tirées sur les préconisations de cabinet extérieur.

Rappelant qu'il s'agissait de cabinets indépendants, la présidente Nadine NIVAGGIONI a rejoint Madame GIACOMETTI-PIREDDA estimant que les réponses apportées sont assez distantes de la réalité du terrain et de ce fait ne sont pas toujours partagées.

Pour autant, elle a estimé qu'il convenait tout de même de tenir compte des éventuelles critiques exprimées. Elle a regretté que la conseillère à l'Assemblée n'ait pu assister aux échanges avec les différents cabinets, estimant qu'elle aurait alors pu à cette occasion apporter sa part de remarques, même si cette possibilité lui restait à l'évidence ouverte jusque dans l'hémicycle.

Elle a indiqué que certaines réalités connaissent actuellement des évolutions, notamment dans le domaine de l'emploi, justifiant le caractère fondamental du rapport présenté et la nécessité pour tous les acteurs d'une remise en question rapide de manière à ne pas être en décalage avec les besoins.

Elle a estimé que le grand problème actuel de la Corse résidait dans la recherche de main d'œuvre pour les entreprises. A ce titre elle a estimé que des échanges avec l'université, où nombre d'élus représentent la collectivité, devaient s'établir autour d'une réflexion poussée sur ces domaines.

Elle a par ailleurs salué le travail sérieux engagé par l'Université dans de nombreux domaines, tout en faisant valoir que des avis différents étaient aussi bénéfiques au bassin d'emploi, observant que l'audition des deux organismes n'avait pas, de son point de vue, soulevé d'éléments choquants.

Le président de l'ADEC a souhaité mettre l'accent sur l'atout majeur que constitue l'Université dans la politique d'attractivité qui sera mise en œuvre et sur la nécessité de ne pas parasiter la réflexion sur le travail et l'emploi par celle relative à la question de l'attractivité, estimant que même si ces deux domaines sont intimement liés, ils constituent cependant deux sujets différents à part entière.

A ce titre, il a indiqué que la commission sera saisie d'ici le mois de juin pour examen d'un rapport relatif à l'attractivité. Ce sera alors l'occasion de débattre de ce sujet, enrichi par la vision des apports extérieurs et par le travail important réalisé en interne.

Il a rappelé que la Corse était certainement la seule région d'Europe à ne pas disposer de politique d'attractivité territoriale. Toute la difficulté résidant selon lui dans la définition du choix des entreprises que l'on souhaite attirer sur le territoire et dans les moyens qui seront utilisés pour réussir à les attirer en faisant face à la compétition qui, dans ce domaine, est mondiale.

La commission a émis un avis favorable sur ce rapport.

Non-participations des groupes « Un soffiu novu », « Avanzemu » et de Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA (Non-inscrite). Absence du groupe « Core in fronte ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Avà, aghju da dà a parolla à u ripresentente di a cummissione di e finanze.

M. Joseph SAVELLI

À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI a souhaité savoir si, dans le cadre de l'aide aux entreprises à la recherche de talents extérieurs, il s'agissait de talents continentaux, sachant que la Corse regorgeait de talents et que l'Università di Corsica en formait chaque année.

Il a estimé qu'il fallait avant tout rechercher ces talents en Corse et que s'il s'agissait de corses partis se former ailleurs et qui souhaitent « rentrer » en Corse afin d'enrichir et d'amener leurs compétences, c'était une bonne chose.

M. Olivier MOSCONI, Directeur Général Adjoint à l'Agence de Développement Économique de la Corse, a précisé qu'il était question des secteurs du numérique, de la Tech où l'Università di Corsica a mis en place des formations de niveau Ingénieur, d'emplois qualifiés, en partenariat avec PaoliTech et Afflokat.

Malgré cela, il a fait observer que les entreprises connaissaient de grandes difficultés à recruter. C'est pour remédier à cela que cette nouvelle mesure permettra de faire revenir des personnes qui ont suivi un cursus jusqu'au Baccalauréat en Corse, qui ont poursuivi leurs études à l'Università di Corsica avant de partir soit pour se spécialiser sur le continent, soit pour occuper des postes à responsabilités dans des entreprises.

M. Olivier MOSCONI a souligné que l'idée était de faire revenir ces talents en Corse.

La Commission des Finances a émis un Avis Favorable sur ce rapport (Non-participation des groupes « Un Soffiu Novu », « Avanzemu » et « Core in Fronte »).

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Alors je vous suggère dans le cadre de la poursuite de la procédure, rapport d'orientation, travail en commission, nouvelle proposition de l'exécutif et rapport à nouveau de la commission, que la présidente de la CDENATE nous fasse un compte rendu du travail qui a été réalisé pendant plusieurs semaines en CDENATE.

Vous avez la parole, Madame la Présidente.

**RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

Raportu n° 065 : Rilevatu da cunclusionione di a Cumissione di u Sviluppo Economicu, di u Numericu, di l'Assestu di u Territoriu è di l'Ambiente relativu à a pulitica di sustegnu à u travagliu è a l'impieggu

Rapport n° 065 : Relevé de conclusions de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement relatif à la politique de soutien au travail et à l'emploi

Mme Nadine NIVAGGIONI

Vi ringraziau, Madama a Presidente.

Prima, vogliu sottulineà l'interessu maiò di issu raportu d'orientazione, in u so principiu.

Ci sò stati parechji passi è veni, trà u mumentu di a prima pruduzione di u Presidente di l'ADEC è u travagliu di a cummissione, è issu travagliu ùn hè ancu à compie, postu chì s'hà da pruseguì.

Dunque avemu tenutu contu di una situazione attuale, qualessa hè à traversu l'impieggu è u travagliu. Prima di tuttu ghjè di sottulineà u cambiamentu di situazione. Prima ùn ci era micca abbastanza travagliu pè tutti. Ci era un'offerta pè parechje dumande.

Invece oghje ci sò più posti di travagliu chè ghjente chì ponu risponde à issu travagliu. Dunque ghjè un cambiamentu maiò, è à issu cambiamentu, di sicuru, ci vole à adattà pulitiche nove.

Dunque avemu tenutu contu dinù di i publichi chì sò à u "Pôle emploi" attuale. Qualessi sò, postu chè no simu quì à una percentuale di 6.5, è in certi lochi, in certe conche d'impieggu, sin'à 5%. Vole di pochissime ghjente iscritte oghje à ciò chè no chjamemu avà "France Travail". Què ghjè una data chì ci vole à tene contu.

Sì issi publichi, chì sò oghje à "France Travail", sò ghjente chì pè a maiò parte sò aggalabate, è vanu in furia à u travagliu, stanu pocu iscritte à nantu à e liste di "France Travail", è quelle chì fermanu, è menu diceraghju aggalabate, sò quelli chì sò e persone chì anu bisognu di più d'un accumpagnamentu longu per andà versu a qualificazione è versu l'impieggu. È u raportu d'eri casca propiu bè perchè chì avemu bisognu di issi dispositivi d'accumpagnamentu pè ste

persone chì ùn ponu micca stà tutta a so vita scritti à nantu à “Pôle emploi” senza pudè avè un’ attività ma sò accumpagnati à pocu à pocu.

Dunque vedimu prima chì ci hè una cuerenza glubale trà i dispositivi chì sò stati pruposti eri da a cunsigliere esecutiva di a Salute, chì s’occupa di u RSA. Ci hè una cuerenza trà e pruposte chè v’avete fattu oghje è a furmazione professionale.

Dunque pè risponde à issa problematica di l’impiegù è di u travagliu, ci vole à avè una vista glubale, generale, assai larga. È ci vole à tene contu dinù di u travagliu, avemu parlatu di l’impiegù, ma u travagliu cambia di fattura, cambia di manera di fà. È soprattuttu dapoi chì u numericu hè statu introduttu ind’è l’attività di e persone. È dapoi soprattuttu da u COVID, postu chì hà cambiatu assai assai l’ambiu di u travagliu è di l’impiegù.

Dunque à parte da isse cunsiderazione attuale, avemu tenutu contu dinù di ciò ch’ella ci hà presentatu a Presidente di l’Assemblea, à traversu “Corsica Pruspettiva” è avemu ritenutu chì da quì à unepochi d’anni, una persona à nantu à trè sarebbe attiva. Dunque a nostra dumanda oghje ghjè cumu fà, postu chì ci sò poche ghjente scritte à nantu à e liste di “France Travail”, ci sò ghjente chì si formanu in a furmazione professionale, à l’Università, in i licei professionali, ecc... Ci sò ghjente dunque pochi à u “Pôle emploi”, è ci sò ghjente chì partenu assai, torna, sempre, perchè chì tutte e filiere ùn sò micca presente quì, è a Corsica diventa oghje una terra chì hè attrattiva pè assai ghjente ma forse ghjente chì ùn sò più in l’età d’andà à travaglià. Forse chì pè a maiò parte sò ghjente chì anu fattu digià a so vita intantu chè travagliadori, è dunque a nostra riflessione ghjè cumu fà chì issa terra chì hà bisognu di travagliu pè dà à manghjà à a so ghjente ma pè ognunu.

Cumu fà ch’ella possi attrae ghjente chì... ch’ellu ci sia un’attrazione, un attrattività interna à a nostra isula, è un attrattività forse pè u nostru territoriu ma ch’ella sia ammaestrata perchè chì oghje ùn hè micca ammaestrata. Ci hè un flussu chì ghjunghje, ghjente chì sò pè a maiò parte piuttostu sia famiglie chì passenu è chì venenu perchè sò funziunarii, stanu pocu, ecc...è chì ùn s’arradicheghjanu micca. È ghjente chì venenu perchè chì ci hè a securità, ci hè u sole, ecc, ecc...È dunque forse chì ci vulerebbe à ammaestrà di più issi flussi di ghjunghjiticci diceraghju, senza cunnuttività negativa di sicuru.

Dunque, pè risponde à isse dumande, avemu inviatu prima l’OCDE, chì hè una urganisazione internaziunale, è ci hè parsu interressantissimu d’avè a visione d’un urganisazione, ùn hè micca un cabinettu, ghjè un urganisazione internaziunale chì traversa, chì cunnosce, è travaglia à nantu à parechji paesi, parechje regione listesse à e nostre, sia isulane, sia metropolitane ma chì anu pè

certe, vicinanze incù noi, è d'avè di sicuru issa visione critica è custruttiva à tempu.

È po avemu dinù inviatu u cabinettu Oco Global, chì ghjè un cabinettu chì hà travagliatu incù voi à l'ADEC, è ci hè parsu interessante. Ma di sicuru, a dicu è a ripetu, u nostru travagliu ùn hè ancu à compie, è avemu da stà à sente torna cabinetti, esperti lucali, ghjente chì travaglianu quì, capi d'impresi, ecc. è di sicuru istituzione. È l'istituzione sò parechje.

Allora, dettu tuttu què, è dopu avè statu à sente issi dui invitati, ci anu presentatu prima, i principii fundamentali di l'attrattività. Postu chì noi avemu purtatu a nostra riflessione à nantu à l'attrattività ver'di u travagliu, in internu quì di a nostra isula, è l'attrattività di u nostru territoriu. Dunque prima, avemu fattu un diagnosticu. Prima avemu postu i principii maiò, fundamentali di ciò chì pò esse l'attrattività di manera generale, i criterii di valutazione di sicuru, è dopu avemu fattu un diagnosticu.

Allora, à traversu issu diagnosticu, ci sò stati presentati i puntelli maiò, i punti forti, è e nostre debulezze. Ùn aghju micca da ripiglià, e cunniscimu, è n'avemu parlatu più chè più, ma tenimu à mente, sempre, ind'è e nostre debulezze, u fattu chì ci sò sempre ghjente è giovani, perchè chì ci vole à appughjà si dinù, à nantu à i giovani chì anu da vene dumane nantu à u marcatu di l'impiegu, chì ci sò sempre studenti chì partenu, è chì sò di regula di altu livellu, l'avete detta Sgiò Presidente, chì partenu in cuntinente è chì dopu, pè a maiò parte, pè i 2/3, facenu a so vita quallà. Facenu a so vita è anu a so famiglia quallà.

Dunque avemu presentatu e debulezze, e debulezze e cunniscimu, l'insularità, u fattu chì a nostra popolazione hè scarsa è vechja. Ci sò più vechji chè giovani. Allora ghjè una ricchezza ma à u livellu di u travagliu, pò esse di sicuru una debulezza. Ci hè a problematica di u fundariu, chì oghje, a sapemu tutti, a difficoltà di truvà a dispunibilità di l'alloghji, i prezzi alti, ecc...Avemu mentuvatu à nantu à u livellu economicu ch'ellu ci hè à nantu à i semmenti à debulezza à nantu à u valore aghjustu. Vole dì chì simu spessu à nantu à impieghi chì anu pocu valore aghjustu. Ci n'hè d'altri chì sò di sicuru incù un impurtanza maiò à nantu à a catena di i valori. Ùn ci vole micca à piglià què cum'è una maiurità. Ci sò dinù pochi impieghi stabuli, perchè chì sapemu chì ci appughjemu assai nantu à un ecunomia turistica è stagionale. Vole dì ghjente chì avà pè u più travaglianu sei à sette mesi à l'annu ma pè certi ùn hè micca abbastanza postu chì dopu ci vole à andà à scrive si à "France Travail" è tuttu què destabilisce un ambu. È dinù u fattu chì e paghe sianu più basse chè altrò.

Avemu marcatu dinù certe mancanze à u livellu di l'educazione, di a furmazione prufissionale è di l'Università. Di l'educazione, a sapemu, n'avemu parlatu parechje volte, sapemu chì ci sò rumpiture sculastiche postu chì ci sò

sempre centinaia di zitelli, di giovani, dopu à u livellu di a quinta o di a quarta, chì sortenu da u sistema educativu senza sapè induv' elli passanu. Certi ùn sò più scritti altrò, sia à a “Mission locale” sia altrò. A furmazione prufessionale, di sicuru anc'ella si deve adattà à issa mossa nova di u mercatu di l'impieggu, è dunque rifletta dispositivi novi. È l'Università dinù face di sicuru. Ci hè un travaglione chì hè fattu da l'Università postu chì in quaranta anni simu passati da nunda, da l'apertura, da a riapertura di l'Università à oghje incù un insegnante universitariu, stabilimenti CFA, postu chì ci hè un CFA, IUT, ci hè una scola d'ingeniere, ci hè a ricerca chì esiste, ecc...Propiu ci hè un'offerta larga, ma di sicuru, per via di a nostra debulezza di popolazione, ùn pudemu micca risponde à tuttu, è ci sò sempre mancanze. È tuttu què si deve riflette è custruì d'un antra manera, appieghendu si à a nuvella data di issu mercatu di l'impieggu.

Dopu avemu custattatu chì spesso, a strutturazione di l'aiuti, purtati da e pulitiche publiche eranu piuttosto ver'di e DPE è menu ver'di e PME. È forse chì què face chì certe iniziative ùn si facenu micca o forse chì certe imprese o capi imprese d'altrò, corsi d'altrò forse, chì anu una certa dimensione, riflettenu, è ùn venenu micca à stallà si quì perchè chì l'aiuti ùn sò micca abbastanza sviluppati à nantu à e PME è chì sò più sviluppati à antu à e DPE.

Dunque, dopu à què, avemu riflettutu dinù, avemu fattu unepoche di pruposte à u livellu di u dirittu custante. Vole dì chì pensemu chì ci sò sempre e pussibilità è forse soprattuttu à u livellu di l'attività immateriale di serviziu chì porta un valore aghjustu assai altu, è chì si puderebbe sviluppà, perchè chì tandu l'insularità ùn hè più una prublematica, ùn ci sò micca frontiere tandu, è a Corsica diventa oghje un territoriu putentemente cunnettatu postu chì avemu oghje a fibra chì si sparghe da pertuttu à nantu à u territoriu, l'inegualità territoriale s'hà da sguassà, di più in più, postu chì a fibra face chì chè vo siate in Niolu o in Furiani, s'è vo vulete travaglià incù u capu di u mondu, pudete travaglià. Dunque què ghjè una forza, u fattu dinù ch'ellu ci sia statu issu rinforzu di cunnezzione incù l'esternu. Dunque què, sicondu noi, ci vole à sviluppà assai issu duminiu custi è ci hè dinù, l'avete detta nanzu, ci pare ch'ellu ci hè una mancanza di a pulitica di marketing territoriale. Territoriale à l'indentru, è territoriale per via di u fora.

È dopu, travaglià dinù, l'avemu detta, à nantu à attrattività nantu à semmenti di a catena di valori alti piuttosto. Noi simu assai à nantu à a vendita à u detagliu, assai à nantu à u picculu artigianatu, ecc, chì ghjè una forza, sapemu chì face a nostra forza dinù, ma ci vole à riflette à tuttu què.

È poi a nostra seconda pruposta ghjè stata di sicuru un'evoluzione regulamentaria, legislativa è istituzionale postu chì avemu a maestria di l'educazione, participemu à l'educazione piuttosto, avemu a maestria di a furmazione prufessionale, ma ci manca l'impieggu, è l'impieggu ghjè a cumpetenza

di u Statu. Oghje, s'è no vulemu dà una cuerenza glubale à l'impiegu, ci hè bisognu, secondu noi, di un trasferimentu di a cumpetenza di l'impiegu ver'di a regione, versu a Cullettività.

È u secondu puntu maiò, secondu noi, ne avemu parlatu, è tuttu u mondu ne parla ancu s'è e pusizione ùn sò micca spertute per avà, ghjè u trasferimentu di fiscalità. Secondu noi, pò esse, s'è avemu una fiscalità propia à a nostra isula, secondu noi, parechje intraprese, secondu ciò ch'avemu da sviluppà di sicuru, ch'ellu sippii di manera inquadratu, di manera ammaestratu, sarebbe secondu noi dà una forza di più à u nostru territoriu.

Eccu in qualchì parolle e pruposte chì sò state date, u travagliu ùn hè ancu à compie, a dicu è a ripetu, è ghjè u travagliu chè n'avemu prisentatu dopu à qualchì settimane di riflessione.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi assai per u vostru prupositu è soprattuttu pè tuttu u travagliu chì hè statu fattu ind'è a vostra cummissione.

Eccu, avà, a parolla hè à chì a dumanda.

Christelle Combette !

Mme Christelle COMBETTE

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Conseiller exécutif,

En préambule à votre rapport, vous justifiez de l'incapacité de la Collectivité de Corse pour faire appel au pouvoir d'adaptation des règles nationales, on voit bien votre volonté depuis la session dernière sur « la fée autonomie », comme l'a appelée mon collègue, que vous tentez de façon systématique à justifier votre choix idéologique. Mais soyons prudents, et notamment en matière d'emploi, puisque vous n'êtes pas sans savoir que la politique de l'emploi est une politique nationale dont le Gouvernement en est le garant.

De plus, vous semblez regretter ne pas avoir été consulté lors de l'élaboration de la loi France travail, or il me semble que le président de l'Exécutif

siège à « Régions de France » qui a adressé une note au Gouvernement visant à donner des positions, justement les positions des régions.

Mais revenons à présent au fond du rapport.

Alors, vous faites un état des lieux du tissu économique local et plus précisément de l'emploi en Corse. Ce constat commande ainsi de travailler de façon soutenue et précise, sur chacun des bassins d'emploi du territoire, pour faire émerger les besoins en compétences.

En revanche, rien ne précise dans votre rapport la manière dont cette concertation que vous jugez essentielle, et vous avez raison, va se dérouler, avec qui, comment, ni dans quel domaine.

Nous notons également que ce nouveau dispositif de soutien à l'emploi est particulièrement restrictif, puisqu'il concerne uniquement les entreprises de production de biens ou de services. Des critères supplémentaires sont également prévus.

Alors, nous nous interrogeons : le cumul de tous ces critères ne risque-t-il pas d'exclure un grand nombre d'entreprises, et notamment les plus petites qui pourtant elles-aussi recrutent ? Lorsque l'on connaît le tissu entrepreneurial local, on se pose des questions...

Sur le second point concernant l'aide au retour des talents, bien évidemment, tout le monde y est totalement favorable. Et nous vous accompagnerons dans cette voie pour éviter la fuite des cerveaux.

En revanche, permettez-nous quelques réserves.

La première m'invite à vous demander si vous pensez qu'une seule aide de 10 000 € aux chefs d'entreprises pourrait inciter un jeune à revenir travailler en Corse. À mon avis, ce qui peut faire revenir un jeune est, d'une part, la qualité du marché de travail en rapport avec ses compétences. Mais aussi l'intérêt d'un salaire au moins équivalent à celui perçu ailleurs.

Ensuite, il faudrait peut-être aussi se poser la question sur les besoins en recrutement des entreprises qui, effectivement, sont lourds, vous l'avez rappelé dans le préambule de votre rapport, alors que, parallèlement, les collectivités croulent sous les demandes d'emplois. Pourquoi ?

La seconde réserve concerne la possible discrimination de cette mesure visant à favoriser les jeunes qui ont étudié sur le continent au détriment des jeunes étudiants de Corse. Que pense l'université de Corse ?

Maintenant, concernant le troisième point et l'expérimentation du CDI tourisme, j'ai envie de vous dire 3 fois oui. Oui, oui et oui ! Puisque 19 % de l'emploi salarié en Corse, hors agriculture bien évidemment, est saisonnier. Un record national ! Mais le gros problème de l'emploi saisonnier est que l'on importe des saisonniers qui viennent d'ailleurs, qui restent et qui viennent grossir les chiffres de France travail en septembre-octobre, alors que les jeunes Corses ne semblent pas attirés par ces activités.

Donc, l'expérimentation alternant activité renforcée sur le principe de l'annualisation du temps de travail, des périodes de formation et de congés permettrait effectivement de voir si ces jeunes insulaires pourraient s'y intéresser plus fortement, avec la perspective d'un statut plus protecteur, moins précaire, permettant l'accès à l'emprunt et donc au logement, avec tout le cycle vertueux que cela implique.

La réponse malheureusement négative du ministre Dussopt qui semble privilégier l'exercice d'autres emplois par les saisonniers entre deux saisons n'a pas de sens et méconnaît la problématique que nous rencontrons, je vous l'accorde.

Le point n°4 sur le « territoire 0 chômeur » pour encourager le retour à l'emploi des chômeurs inscrits depuis plus d'un an, ce qui concerne environ 5 000 personnes en Corse, nous y souscrivons également dans la continuité de nos positions antérieures sur ce dispositif.

J'en profite pour vous inviter aux Scontri di l'impieghi, le 29 avril prochain, lundi, à Moriani en Costa Verde.

Enfin, sur le dernier point qui, nous semble-t-il, est intéressant en théorie, je rappelle celui du groupement d'employeurs pour répondre à un besoin actuel, est-ce qu'en pratique cela sera adopté par les entreprises ? On se donne rendez-vous pour faire un bilan au bout d'une année de mise en place du dispositif.

Ensuite, une petite suggestion.

Alors, on partage tous bien sûr le constat selon lequel les entreprises ont des difficultés de recrutement, c'est bien là l'objet de ce rapport, et nous avons des jeunes qui cherchent à travailler, des moins jeunes bien évidemment aussi qui sont au chômage ou en situation de reconversion professionnelle. Et sur ce point, il y a des initiatives intéressantes qui sont mises en place et que la collectivité pourrait accompagner.

Et je voudrais évoquer le bel exemple de la Fiera di l'impiegu, qui a été organisée à Ajaccio le 21 mars dernier. C'était la 2^{ème} édition cette année et

malheureusement, la Collectivité n'a pas été associée à cette démarche. Alors peut être que vous allez le faire pour l'édition qui va se passer en Haute-Corse. L'ANDRH, donc l'Association des directeurs des ressources humaines, qui est à l'initiative de l'événement, est très investie sur ce mode de recrutement alternatif qui est moins conventionnel, plus innovant, peut-être plus accessible. Et il y en a eu d'autres aussi via le sport. Associer le sport et le recrutement est une bonne façon de casser les codes traditionnels de l'emploi.

Donc, dans cette opération, près de 800 postes étaient à pourvoir, tous statuts confondus, des CDI, des CDD, de l'alternance. Donc, c'est une démarche intéressante où nous pensons que tout le monde y a à gagner. Il y a donc une volonté d'inscrire l'événement dans la durée pour que ça ait lieu tous les ans dans les deux départements, donc j'espère que la Collectivité s'associera à ce genre d'initiative intéressante.

Et avant de conclure, je voudrais aussi aborder la Charte pour l'emploi local que vous avez intégrée comme critère d'éligibilité au dispositif. Heureusement pour nous, ce n'est pas un critère d'exclusion, puisque, comme nous l'avions relevé lors de sa présentation par le Président Talamoni, ce dispositif était selon nous contraignant pour les entreprises qui, de toute façon, à compétence égale, privilégie évidemment les embauches locales.

Une dernière petite interrogation aussi, vous avez parlé d'une convention que vous souhaitez signer avec les experts comptables. Alors oui, mais pourquoi cette convention qui est donnée en annexe est déjà signée par l'ordre des experts comptables, alors que normalement c'est à l'issue de ce vote qu'elle devrait être présentée aux deux ordres d'experts comptables.

Voilà, Monsieur le Conseiller exécutif, pour nos remarques sur ce rapport et nous vous suivrons tout de même, malgré ces remarques, dans ce dispositif pour l'emploi.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Madame la Conseillère.

Qui d'autre souhaite intervenir ? Oui, Paul-Félix Benedetti pour « Core in fronte ».

M. Paul-Félix BENEDETTI

Je crois que l'ADEC, c'est le couteau suisse de l'Exécutif, elle a toutes les compétences et elle prend la compétence sociale, c'est bien. Mais je pense qu'il est difficile d'avoir une âme sociale quand on a, au départ, une vision entrepreneuriale et économiste.

Toutes ces mesures, ce sont des mesures pour l'employeur. La mesure pour le salarié, le gap financier, la revalorisation des salaires au travers d'une aide structurelle à l'emploi, moi je ne la vois pas. C'est peut-être implicite, mais c'est au bon vouloir de l'employeur qui va utiliser les aides ou pour compenser un déficit structurel, et c'est la notion de l'aide, ou pour le motiver à mieux rémunérer son salarié si son entreprise est à l'équilibre. La frontière entre les deux, elle est très floue.

En tout cas, au travers du document, ce n'est pas perceptible. Il y a dans l'esprit de faire une analyse, vous parlez d'un scoring RSE qui permet de valider les critères pour donner cette aide, mais il n'y a pas de tableau précis. C'est quelque chose qui est laissé à l'appréciation du service d'instruction de l'ADEC.

Quand on permet à un employeur de recevoir éventuellement 11 000 + 10 000, c'est à dire 21 000 € d'aide, la logique est qu'il y ait un critère qui soit précis. Dans les annexes que vous fournissez, à un seul moment, vous mettez qu'il y a deux points si on est à bac +3 et 3 points si on est à bac +5, mais je ne sais pas où sont les autres points. Ce n'est pas quelque chose qui est connu. C'est-à-dire qu'on valide un principe d'aide pour créer des emplois, vous mettez une somme, 1 M€. En gros, si on oublie, et j'en parlerai tout à l'heure, les 10 000 €, pour le retour des exilés, on se base sur un potentiel moyen de 7 500 €, c'est-à-dire ce que vous avez donné les années antérieures, et de 120 emplois aidés par an.

Il n'y a pas de ciblage sur les zones en tension, c'est quelque chose qui est générique. Donc, il n'y a pas de contraintes sur les grilles de rémunération. Vous sous-entendez que vous allez l'apprécier, mais apprécier au travers de quoi ? Il n'y a pas de grille réelle. C'est quelque chose qui est quand même sous l'arbitrage léonin de celui qui instruit. Moi, je crois que ce n'est pas comme ça qu'on fait l'équité sociale.

Ensuite, dans la règle « riesce », vous ciblez le retour des talents.

Premièrement, c'est quoi un talent ? Il faut le définir. Est-ce qu'un ouvrier métallo, c'est un talent ? Il n'a pas de bac en général. Oui, maintenant, peut-être qu'il peut avoir un bac pro. Donc, je ne sais pas. Je sais qu'en Corse aujourd'hui, il y a 0 soudeur, on n'en trouve plus. Donc peut-être qu'il y a des

Corses, je ne sais pas moi, sur un chantier d'industriel, qui a des compétences et autres.

Donc, on n'est pas, à un moment donné, sur une analyse du besoin, on est sur de la généralité.

Ensuite, on sous-entend que la priorité, c'est de faire revenir quelqu'un qui est parti, qui a un bac +3, donc un diplôme d'une banalité extrême, ou un bac +5. Là-aussi, un bac +5, ce n'est pas quelque chose d'exceptionnellement valorisant.

Pourquoi il est parti ? Parce que c'est un fils à papa ou une fille à maman qui n'avait pas envie d'aller à Corte et qui a voulu aller à Paris, à Nice ou ailleurs ? Où est ce que c'est quelqu'un qui est parti pour faire une formation qui n'existait pas en Corse ? Ce sont 2 options qui sont complètement contradictoires.

Or, la proposition d'aide, elle ne fait pas de distinguo sur le retour de l'exilé. Est-ce que c'est un malgré lui ? Où est ce que c'est quelque chose d'une lubie infantile, pour aller voir ailleurs, pour aller... Là-aussi, il faut des grilles d'appréciation, parce qu'on discute d'un quantum de valorisation pour l'employeur qui est en moyenne, puisque là elle est à 10 000 €, supérieure à l'aide intrinsèque d'une création d'emplois sur une base locale.

Donc moi, ce sont des éléments qui me permettent de dire qu'il y a des choses qui sont floues.

La logique, elle peut être reçue, mais il faut préciser. Il ne faut pas laisser la porte, je dirais, à de l'usurpation de droit.

Ensuite, la notion fondamentale de l'aide, c'est le contrat de CDI saisonnier, ça s'appelle l'annualisation du contrat de travail, sur une base qui est globalement forfaitaire. Il n'y a pas d'indication du quantum à partir duquel sont comptabilisées les heures supplémentaires. Est ce qu'ils sont au-delà des simples 35 heures ? Si on est en régime hôtelier, en théorie c'est 39. Ou est-ce qu'on va partir à partir de la 40ème et quelque heure ? Ça, c'est quelque chose qui en fait, dans une logique de plein emploi, où quelqu'un pourrait travailler toute l'année, avec par exemple, des partages de contrats de travail entre l'été et l'hiver, ça sous-entend une diminution de la rémunération, puisqu'il n'y a pas la logique de majoration liée aux heures supplémentaires qui, elles, sont compensées par du repos.

Quelque chose qui, vous le savez, au niveau social, a bien entendu l'agrément d'une partie des hôteliers, y compris moi-même dans ma famille, j'en ai et je pense qu'ils y sont très favorables.

Mais moi-même, en tant que politique, avec une vision sociale, je n'y suis pas encore favorable. Il faut qu'on m'explique les règles sociales, il faut qu'on m'explique la valeur ajoutée pour le salarié, la stabilité en emploi et les conditions de droit au repos qui peuvent aller au-delà d'une compensation annuelle. Parce que si on intègre, qu'il va y avoir un 6 mois plein et que la personne, elle va se taper du 12 h par jour sur 6 jours par semaine, peut-être que la logique des rémunérations complémentaires, elle doit permettre, par exemple, d'avoir une bonification sur des droits retraite. C'est quelque chose qu'il faut regarder. On ne peut pas partir sur le simple principe en sachant que votre proposition, d'ailleurs je crois que le CESEC vous l'a soulevée, elle déroge au quantum maximum autorisé des 44 heures hebdomadaires. Vous, vous parlez de 48.

Donc on n'est pas là pour faire de l'esclavagisme. On est là, même en été, pour que les travailleurs de ces métiers en tension aient quand même un juste droit.

Donc, tout ceci pour vous dire que moi je comprends l'état d'esprit, mais je trouve qu'il y a des précisions à donner :

Que ce retour des exilés, il faut le cadrer dans le cadre des départs pour des formations diplômantes qui n'étaient pas possibles en Corse, sinon je ne vois pas pourquoi on ferait ces offres-là. Il y a des logiques à respecter et la logique, je dirais in house, elle est quand même prioritaire. Or, elle apparaît aujourd'hui comme subsidiaire.

Et ensuite dans votre grille, il faut bien entendu la préciser pour qu'on ait une vision connue des points attribués et du scoring qui permet d'être bonifié entre 5 000 et 11 000 €. Ça, c'est quelque chose qui est important, je pense. Sinon, c'est le libre arbitre.

Ensuite, la modulation générale sur vos 1 M€, par exemple, une fois que vous auriez précisé que c'est pour des retours sur des diplômes qui n'étaient pas possibles et pour éviter que cette formation elle soit bénéfique à d'autres pays ou à d'autres contrées, il faut mettre un quantum. Sur les 125 postes ou sur les 1 M€, qu'est-ce qu'on va affecter pour ce retour des talents ? Et qu'est-ce qu'on va affecter pour nos besoins locaux intramuros ? Ce n'est pas précisé, ça vaut peut-être la peine. Alors pour cette année je pense que vous ne le ferez pas, mais lorsqu'il y aura des réexamens de règlement, ce soit fait.

Donc en l'état, moi je vous comprends.

J'aimerais que la Collectivité de Corse réfléchisse à la création d'un organe dédié pour la politique sociale qui est décorrélé de la politique strictement économique. Puisque vous le voyez aujourd'hui, il n'y a pas de curseur qui permet

de dire où il est le bonus pour un quidam employé. L'employeur oui, il va toucher ; le salarié qu'est-ce qui lui revient ? On ne sait pas. C'est un peu comme l'histoire des réfections de TVA qu'on ne retrouve jamais dans le panier de la ménagère.

Donc j'attends. Si j'arrivais à avoir des réponses rapides et immédiates, ça permettrait de revoir notre position attentiste et abstentionniste, parce que sur l'esprit, je vous rejoins. Mais on est dans l'attente de ces compléments de précision.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Muriel Fagni, pour « Fà populu in seme ».

Mme Muriel FAGNI

Grazia, Signore Presidente.

Cari cullegghi, déjà une petite réponse : j'espère qu'on peut avoir un esprit d'entreprise et aussi la fibre sociale qui va avec. Je dis cela parce que j'ai en mémoire un souvenir qui m'est cher et un exemple qui m'est cher dans ma mémoire. Donc cela est possible.

Alors, Monsieur le Conseiller exécutif, le rapport sur la politique de soutien à l'emploi que vous nous présentez, pour moi, est très important aujourd'hui, parce qu'il est vrai que le travail est à un tournant et aujourd'hui, beaucoup d'entreprises sont confrontées donc à un changement, une urgence sociale et climatique, et il faut vraiment changer le modèle. Et vous l'avez dit, ce rapport au travail a vraiment changé et des difficultés de recrutement apparaissent forcément avec. Pourquoi ? Parce que les jeunes salariés recherchent aujourd'hui effectivement un bien-être dans le travail, un respect mutuel avec leurs employeurs, en privilégiant leur qualité de vie.

Et depuis la pandémie, effectivement, le rapport a évolué dans un monde qui s'est transformé. Il y a eu le chômage partiel, le télétravail et aussi des nouveaux protocoles dans les entreprises, comme la responsabilité sociétale des entreprises, le RSE.

Alors, dans le rapport que vous nous avez présenté, il y a plusieurs actions et orientations qui sont proposées, et moi je vais retenir le soutien à l'ingénierie par les services de l'ADEC, à l'expérimentation du « territoire 0 chômeur » de Costa Verde. C'est vraiment un soutien nécessaire pour l'accompagnement de cette expérimentation.

Hier, nous avons beaucoup parlé de RSA, de publics éloignés de l'emploi et de Convention pour l'insertion à l'emploi. Alors, aujourd'hui, c'est vrai qu'on a vraiment besoin pour ce public qui est éloigné de l'emploi et qui est confronté à des difficultés multiples, et qui est souvent stigmatisé (l'exclusion, la santé, le logement, le manque de qualification, la mobilité, etc.). La Collectivité de Corse travaille déjà beaucoup pour lever tous ces freins, mais pour y avoir travaillé, le territoire 0 chômeur de longue durée est vraiment, je pense, un levier très intéressant et nécessaire, et qui vient vraiment en complément, comme vous l'avez précisé, des rapports qui ont été présentés hier par Madame Bianca Fazi.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. D'autres interventions ? Pierre Ghionga, vous avez la parole.

M. Pierre GHIONGA

Mma a Presidente, o Sgiò Presidente, o Sgiò Cunsigliere,

Sò d'accunsentu di sicuru incù e vostre pruposte, ma aghju un rigretu : per una magiurità naziunalista, ùn ci hè mancu una parolla nant'à a necessità di l'impieggu di a lingua corsa per una riesciuta prufessionale è una lea suciale più forte.

Ne parlerimu di sicuru dopu meziornu, ma eiu pensu chì ghjè un'arnese impurtantissimu è ùn s'hè micca intese parlà di a lingua corsa.

Eccu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Altre dumande di parolla ? Josépha.

Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA

À ringrazià vi.

Allora di sicuru ch'ellu si pò avè una visione à le volte à tempu suciale è ecunomica. Ma què dopu si deve leghje in e pruposte chì sò fatte, è ancu in a manera di leghje u custattu. In a manera di leghje u custattu di u mercatu di u travagliu è di l'impieggu, è di sviluppà una visione à parte si di u custattu chì nantu à certi punti fattuali, di sicuru ch'ellu po esse spertutu. Ma nantu à e pruposte chì seguitanu, quì, si vede chì ci hè un indebulezza di u latu suciale, pè via di una

visione micca economica perchè ùn si devenu micca oppone ma d'una visione chì s'alluntanaghja à le volte assai d'una visione suciale. Ghjè què. Ghjè u squilibriu chì ci scummove à pena ind'è l'architettura generale di issu raportu.

È aghju da andà in furia nantu à dui o trè punti.

Nantu à a quistione nantu à l'adequazione trà l'impiegu è a furmazione. Issa questione quì volta è rivolta ad ogni cartulare. Ci hè a necessità, perchè ùn hè micca una quistione faciule, induv'ellu si mette una massa furmazione, una massa impieghi. Ci sò l'omi, ci sò l'umani, ci sò i prufili, ci sò i bisogni, ùn si po micca fà cum'è un equazione di matematiche, ùn esiste micca in issu sensu quì. Avemu a capacità in Corsica, luntanu di i schema maiò, è l'avemu tutti fattu, di e grande riflessione, "schéma de ci, schéma de là, plans...". Avemu una ricchezza, ghjè quella di a prussimità, è a capacità di chjappà guasgi u nostru territoriu, a logica di e nostre imprese, a logica di i nostri bisogni. È què, ùn hè micca abbastanza messa in opera in pusitivu. Ci vidimu chjuchi, soli in a custretta. Ci vidimu chjuchi, soli in ciò chì ci porta cum'è difetti. Ùn vedimu micca l'avantaghji chì ci ponu tirà di issa chjuculezza, di u nostru territoriu, di e nostre intraprese, di in nostri lochi di furmazione. Parchì chjuchi, ùn vole micca di debule. È dunque què, dinò, ci vole à avè un cambiamentu d'andatura per via di què.

Justement, je vais venir sur la question par un exemple concret.

Sur la question des aides aux entreprises, lorsque l'on dit que souvent les entreprises ne peuvent pas répondre aux besoins. Les entreprises déjà, c'est la question de la formulation du besoin. Elles formulent le besoin au carnet de commandes, on ne va pas le leur reprocher.

L'équilibre du politique, lui, c'est d'arriver à mettre en face, par des grilles, par des critères de lecture, par des orientations, les secteurs clés identifiés, là où ça va matcher avec le besoin de l'entreprise pour pouvoir l'accompagner. Ça, la proximité peut nous le permettre, très certainement ici mieux qu'ailleurs. Sinon on se contente de répondre à un catalogue, on met un catalogue en place et on met des critères, des critères sélectifs et on devient un guichet.

Sur la question maintenant de la diaspora et du dispositif qui est proposé, c'est une volonté ancienne de mettre en œuvre les moyens du retour de ceux qui soit sont partis et exercent ailleurs, soit sont partis pour différentes raisons. Moi, sur ces dispositifs là, ce que je dis c'est qu'il ne faut pas seulement avoir des dispositifs incitatifs sur le plan financier, il faut aller faire du lobbying, il faut faire de la détection, il faut faire du réseau. Mais, en effet, ça a été dit par d'autres avant moi, sur la base d'un certain nombre de critères. Sur la base d'un certain nombre de critères qui doivent là-aussi nous appeler à un peu d'équilibre,

parce qu'effectivement, et ça a été dit par d'autres avant moi, et je l'avais déjà soulevé en commission à l'occasion d'un échange avec la présidente, la question c'est qu'aujourd'hui, il y a aussi des jeunes issus de l'université de Corse, dont les compétences correspondent à des besoins et dont l'insertion n'est pas aisée, loin de là. Et on voit que sur cette question-là, les dispositifs manquent. Et d'ailleurs, certains dispositifs ne prévoient pas de venir dans ces domaines soutenir des jeunes également issus de l'université de Corse.

C'est un dispositif là-aussi qui doit avoir une vision globale. D'ailleurs, la Collectivité de Corse peut s'appliquer les règles de recrutement sur ses plus hauts responsables, par exemple, et du retour et de l'emploi des jeunes corses issus de l'université, à compétences égales.

Voilà, par l'exemple, c'est bien aussi.

Donc, ensuite, toujours sur la question de l'université, à un moment donné, moi j'ai soulevé la question sur la présence d'un cabinet extérieur. Alors les absents ont toujours tort, j'étais absente ce jour-là, la Présidente n'a pas manqué de me le rappeler, et elle a eu raison de le faire puisque je ne vais pas faire de la politique fiction en disant ce que je leur aurais dit, c'est trop facile. Mais en revanche, je crois qu'il y a un recours à des cabinets extérieurs très souvent. Qu'il y ait une approche critique, qu'il y ait un regard éloigné, bien évidemment que ça peut être bien et bien pour tout le monde. Mais ces cabinets extérieurs, ils viennent souvent, vous le savez, faire du copier-coller comme ils viendraient en Rhône-Alpes, ils viennent en Corse, dans le Berry, en Franche Comté, ils appliquent des méthodes de Swat, de force/ faiblesse qu'on connaît par cœur aujourd'hui, qui sont des cabinets marketing et qui viennent vous proposer des propositions « prêt à porter ».

Et puis surtout, il y a eu des questions de l'université qui portaient, premièrement sur le fait que justement un cabinet extérieur qui vient et qui travaille notamment sur la question de l'enseignement supérieur et de la formation et qui n'interroge pas la gouvernance de l'université, on peut se poser des questions sur la qualité du travail qui a été fourni par ce cabinet. Et d'ailleurs, la commission peut se poser des questions puisqu'elle est en demande d'un travail et d'une analyse.

C'est un peu problématique, y compris pour le rendu et la qualité du travail rendu à la commission : gouvernance de l'université qui n'est pas interrogée. Lorsqu'on travaille sur l'enseignement supérieur en Corse, qu'un cabinet vient travailler sur l'enseignement supérieur en Corse, qu'il n'interroge pas l'opérateur numéro un, c'est quand même problématique.

Deuxième chose, sur la conclusion notamment de ce cabinet : les domaines de l'éducation et de la formation présentent des failles qui viennent pénaliser la position de la Corse et que la recherche publique est très limitée. Question de l'université c'est : quelle conclusion nous allons en tirer ? C'est ça la question, quelle conclusion nous en tirons ? Si la réponse, c'est qu'il faut beaucoup plus investir dans la recherche et le développement, lors de la mandature précédente, les aides avaient été doublées pour la Collectivité et ça restait très largement insuffisant, et ça avait été déjà diagnostiqué, et du côté de l'université et du côté de la Collectivité de Corse. Il faut effectivement monter, doubler, tripler, il faudrait aller 10 fois sur l'investissement R&D, sur ce qui est fait aujourd'hui.

Mais ça, bisognu di u sguardu di u fora pè di ci què ! L'aviamu digià vistu.

Si c'est de dire qu'effectivement, l'université de Corse doit amener un regard critique, ce qu'elle fait, et pour être tout à fait honnête, ça a été également dit par des commissaires et notamment par la présidente de la commission, ce qu'elle fait au quotidien, elle se remet en cause, c'est le rôle d'une collectivité et d'une institution comme l'université, de se remettre en cause, de se remettre en doute, de repenser ses schémas et ses modèles.

Je rappelle quand même que nous avons une convention tripartite. Nous avons une convention tripartite qui permet le dialogue avec l'université et qui nous permet, sans là-aussi avoir recours à qui que ce soit d'extérieur, de penser avec l'université les évolutions possibles et nécessaires.

Je crois que ça peut être quelque chose qui peut être tout à fait effectué dans le cadre de la convention tripartite et dans le cadre de nouvelles discussions.

Là-aussi, le questionnement de l'université était celui-ci : quelles sont les conclusions ? La Présidente a dit que les travaux allaient se poursuivre, c'est pour ça que peut-être ce travail d'étape, il aurait été bon de le poursuivre et justement de venir l'enrichir, ce qu'il va faire, mais de le présenter à ce moment-là. Parce que là, on a l'impression aujourd'hui qu'il accompagne la conclusion à travers le vote du rapport de l'ADEC. C'est ça qui est problématique, parce que du coup, si ça continue, alors décorrélons-le, parce que sinon on a l'impression qu'on se fonde sur un rapport dont les conclusions, et tout le monde j'espère en vient sur la même chose, dont les conclusions sur ce point notamment, pas seulement, sont très problématiques.

Je dis sur ce point notamment, mais pas seulement, parce que : encourager l'installation d'universités étrangères ; sur l'attractivité, encourager la

venue, et je vais conclure Madame la Présidente, d'entreprises étrangères, c'est un peu problématique.

Pour conclure sur la question que j'ai évoquée de la proximité, j'espère par exemple pour agir sur les proximités que le territoire « zéro chômeur » sera bien accompagné maintenant, plus qu'il ne l'a été lorsque Jean-Guy Talamoni l'avait défendu dans cette Assemblée, tout comme la charte sur l'emploi local, j'espère qu'elle deviendra, pour notre Collectivité, toujours par l'exemple, plus contraignante aussi au regard de la commande publique par exemple. Il y a des choses que l'on peut faire dès maintenant, des entreprises qui ne sont pas signataires de la charte et d'autres qui le sont.

Enfin, sur les perspectives sur la question de l'autonomie, je conclurai par-là. Plus que la clause de non-régression, pour revenir à la question sociale, je préfère le principe de mieux-disant social, c'est beaucoup plus efficace et ça correspond mieux à notre vision. C'était d'ailleurs le sens de ma contribution lors de la délibération du 5 juillet.

Ensuite, sur la question de l'accès à l'emploi, je trouve vos préconisations bien timides puisqu'on ne parle plus de questions de corsisation des emplois et on ne parle plus, là aussi, puisqu'on parle de l'attractivité des entreprises, je ne vais pas refaire le débat du mois dernier, mais je vois ici d'ailleurs qu'aujourd'hui, on a un peu reculé là-dessus, puisque lorsqu'on parle d'installation des entreprises, il y a aussi une nécessité de parler de la protection des entreprises corses face à la concurrence déloyale, ce que permet, par exemple, le statut de Polynésie, ce qui pour l'heure, dans l'écriture constitutionnelle, ne nous est pas permis puisque nous ne nous sommes pas octroyés le droit de déroger aux libertés publiques et aux droits constitutionnellement garantis, en listant dans l'écriture constitutionnelle, le foncier, l'emploi, la formation, comme le fait la Polynésie, ce qui lui permet de se protéger, notamment sur la question de l'installation des entreprises étrangères qui se livrent à des concurrences déloyales, sur la question d'une préférence à l'emploi.

Donc je conclus, vous nous dites que les propositions, Monsieur le Président, que vous faites dans le cadre actuel sont limitées par le peu de moyens et de compétences. Ça, je peux l'entendre. M'à e pruposte formulate ind'è a perspettiva di u statutu d'autonomia mancanu, elle dinò, di un'ambizione forte.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Oui. Je vous en prie.

Mme Vanina LE BOMIN

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Conseiller exécutif, je reviendrai sur le volet « aide au retour des talents ».

Je ne crois pas qu'il y ait deux catégories d'étudiants qui partent sur le continent, « les fils à papa » et ceux qui n'ont pas la formation adéquate en Corse. Il y a aussi, je l'espère, des jeunes qui ont envie de partir pour se confronter et s'enrichir ailleurs, dans une autre culture, voire dans une autre langue quand ils partent à l'étranger.

Donc, l'aide au retour des talents, effectivement, il faut y penser, mais je serais assez d'accord avec Christelle Combette, je ne suis pas sûre que le frein vienne de l'entreprise. Une entreprise qui aurait l'opportunité d'embaucher un jeune qui a un bac + 3 ou bac + 5, plus une expérience voire à l'étranger, n'y renoncerait pas.

Je pense que le frein vient effectivement de la rémunération, mais on a quand même dans nos jeunes, des gens qui sont prêts à faire des sacrifices financiers pour revenir, parce qu'ils sont très attachés à notre île.

Donc, pourquoi peut-être ne pas imaginer que cette prime soit rétrocédée par l'entreprise aux jeunes qui reviendraient, comme un coup de pouce à l'installation finalement, puisque souvent ces jeunes sont obligés ensuite de se loger quand ils reviennent, parce qu'ils n'ont pas forcément envie de retourner chez papa-maman.

Deuxième remarque sur cette problématique, hier on a évoqué lors du rapport sur le RSA, un chiffre qui est un peu passé inaperçu mais qui m'a frappée : 80 % des allocataires RSA ont une formation inférieure au bac. Ça aurait été bien peut-être d'aller un peu plus loin dans l'étude de ces 80 %, à savoir la pyramide des âges et, pourquoi pas, le nombre d'allocataires qui ont fait leurs études en Corse, parce qu'effectivement c'est corrélé à la formation.

Donc effectivement, il faut accompagner ces allocataires vers un retour à l'emploi, mais il faut aussi, en prévention, les empêcher de tomber dans la précarité. Donc là, c'est effectivement une question de formation, mais aussi je pense un élément qui n'est pas souvent évoqué, c'est l'orientation. Ce n'est pas forcément votre domaine Monsieur le Conseiller exécutif, mais je me tourne vers Madame Antonia Luciani, l'orientation en Corse, elle est souvent défailante. Tous ceux qui ont des enfants ici savent que si le jeune n'est pas forcément encadré

par sa famille, s'il ne fait pas la démarche d'aller vers un CPE, il est souvent lâché dans la nature.

Donc, il faudrait aussi envisager de manière transversale des actions sur l'orientation parce qu'on a une grande richesse, ça a été évoqué hier par Paul- Jo, une grande richesse patrimoniale dans les savoir-faire, que ce soit dans l'agriculture ou dans l'artisanat, par exemple. Il y a actuellement un salon qui se tient au lycée Jean Nicoli à Bastia sur le savoir-faire insulaire. Et je pense que là, il y a des actions à mener parce que, on l'a dit, l'évolution des mentalités fait qu'aujourd'hui, le jeune a une autre approche du travail et que souvent, il ne sait pas que dans ces métiers-là, il va pouvoir être son propre patron, être maître de son temps, gagner sa vie et s'épanouir dans une activité qui est, à la fois créatrice mais aussi créatrice de plus-value.

Donc, j'imagine que vous avez déjà envisagé peut-être des actions, mais ça serait bien de mettre en corrélation les actions économiques et les actions auprès des jeunes en matière d'orientation. Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Jean-Christophe Angelini, pour le temps qu'il reste.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci, Madame la Présidente.

Effectivement, on avait prévu au titre du groupe d'intervenir à 2 voix, Vannina et moi-même. Elle a posé, à travers des exemples concrets, un certain nombre d'éléments de philosophie et d'approche du rapport.

Monsieur le Conseiller exécutif, pour aller vite à l'essentiel, y compris au titre des fonctions que j'ai pu exercer à l'ADEC, vous dire que le rapport est très intéressant. Nous, on rejoint assez ce que j'appellerais la dynamique du constat. En gros, on n'est pas dans quelque chose de clinique, de factuel. Il y a une approche du constat qui est articulée, qui est globale et qui amène des chiffres, des tendances et dessine en creux des perspectives.

Deuxièmement, il y a une dynamique de réappropriation. On en a parlé hier. On sait tous que la compétence emploi, au sens plein du terme, n'est pas une compétence de la Collectivité. Or, on a une forme de compétence, voire même de pouvoir réglementaire, pour aller loin, en matière économique qui nous conduit dans cette Assemblée à pouvoir voter, vous en proposez d'ailleurs, des règlements d'aide ou des dispositions particulières de soutien. Mais on n'a pas de compétences aussi fortes dans le domaine de l'emploi.

Il serait d'ailleurs bon que ce rapport ou un autre, vienne préciser les termes de cette demande de transfert de compétences ou bien que l'on formule entre nous l'idée que le processus engagé doit l'inclure.

Au-delà de ces quelques considérations introductives et dans le sillage du propos de Vanina, dire avec vous, Président, que la problématique de l'emploi, elle a structurellement évolué. Je ne parlerai pas des 30 glorieuses, des années fastes, etc. On a connu dans les décennies qui ont suivi, une période longue où le sujet majeur était l'accès à l'emploi et par voie de conséquence, le chômage, qui a d'ailleurs été érigé en variable d'ajustement, ce n'est pas le débat du jour, mais je le précise quand même, par un certain nombre de gouvernements ou d'exécutifs, davantage que comme une politique à consacrer, ou en tous les cas, comme un phénomène à combattre.

Aujourd'hui, au risque de choquer et sans être dans une approche trop libérale, ce n'est pas mon propos, de l'économie, on peut quand même dire qu'on est dans une forme de plein emploi, une forme. Le sujet, c'est donc moins l'accès à l'emploi qui depuis quelques années est un peu plus soutenu, les chiffres, les tendances, les retours des entreprises en témoignent, que trois autres sujets que je livre au débat de l'Assemblée avec beaucoup d'humilité.

Le premier, c'est la rémunération ; le second, c'est la dimension humaine ; le troisième, c'est la transformation.

La rémunération : on l'a tous dit, dans des mots différents, il y a un sujet de déconnexion, même si les choses évoluent, entre des aspects du secteur de la formation et le marché du travail tel qu'il s'organise. En découlent, même si ce n'est pas le facteur unique, des sujets de rémunération, de qualification. C'est à l'origine, pour partie de la fuite d'un certain nombre de compétences que vous nous proposez de ramener.

Nous, nous voudrions vous faire deux propositions complémentaires. La première, Président, ayant donc occupé cette fonction auparavant, j'avais proposé, je me tourne vers Lesia et d'autres, qu'on réfléchisse à la notion de structuration de la diaspora économique. Nous n'avons pas de diaspora politique, tant mieux, tant pis, nous avons en revanche une diaspora économique qui est forte de compétences souvent très marquées. Chefs d'entreprise, banquiers, financeurs, il y a sur le continent et au-delà, des profils extrêmement forts. Et sur ce plan-là, je ne suis pas persuadé, sans chauvinisme aucun, que des peuples aussi petits, par la taille, que le nôtre ait, sans encore une fois repli identitaire ni tentation de cet ordre, à se targuer de compétences aussi fortes sur des générations en France et de par le monde. On parcourt tous les villes du continent, voire ailleurs en Europe, et on voit bien la densité de Corses occupant des fonctions importantes et pour ceux que je connais, un certain nombre, disposés à nous aider.

On voit toujours les choses, et nous aussi, sous l'angle de la diaspora et de l'épargne. Je pense qu'il faut aussi qu'on les voit sous l'angle de la diaspora et de la compétence. Donc, structurer ce qui serait un réseau d'ambassadeurs économiques qui viendrait en appui.

Les nationalistes, pendant longtemps, ont parlé comme d'une espèce de mythe, de l'Office du retour. Ci credu pocu, per ùn dì micca ! Moi, je ne crois pas que sur le modèle inspiré par les traditions qu'on a pu constater en Israël ou ailleurs, on puisse très massivement faire revenir les gens ici. Je n'y crois pas et je veux être direct et ne pas faire de langue de bois.

À l'inverse, je pense premièrement qu'on peut ramener des gens à nous. Les ratios que vous mettez en lumière, avec celui de l'arrivée dans le pays de gens qui en sont originaires et qui est paradoxalement moins important que celui qu'on constate dans des régions de droit commun au plan institutionnel, etc., ces ratios-là sont là pour dire qu'on a une marche à franchir, on est d'accord, mais ça ne sera pas massif.

Deuxièmement, je crois que les gens, là où ils sont, y compris lorsqu'ils reviennent ou pas, mais parce qu'ils sont Corses, membres de ce peuple, ils peuvent amener une plus-value, pour peu qu'on leur offre un cadre qui le permette.

Donc, cette structuration du réseau, je pense qu'elle est importante parce qu'elle va générer un engouement, un effet dynamique qui aura nécessairement, même si ce n'est pas mécanique, des externalités positives à l'endroit du territoire d'accueil et donc de la Corse. Mais si on ne réfléchit pas à une espèce d'effet miroir, qu'est-ce qu'on fait sur le continent et ailleurs, pour que le territoire en bénéficie, on s'ampute d'une partie de la réponse. Donc il faut, à mon avis, qu'on réfléchisse à cet aspect-là.

Deuxième idée, moi je crois moins à l'effet levier de la prime, même si Vanina a eu raison de souligner des aspects qu'on pourrait retravailler, qu'à l'effet cluster. Moi, je crois qu'on va attirer des compétences hautes, y compris et surtout lorsqu'elles seront originaires de notre pays, lorsqu'on aura structuré, et je sais qu'on en est d'accord en tous les cas, je le crois, vous le dites un peu d'ailleurs, mais je voudrais insister, une dizaine, et 10 c'est déjà beaucoup, si c'est 5 ou 6, c'est bien, secteurs économiques où on dit : voilà, dans ces secteurs-là, tant pis, vous rirez et vous direz c'est bien, on prend le risque.

On vous dit qu'on va être compétitifs à l'échelle européenne, pas méditerranéenne ou nationale, européenne. Le tourisme durable, la construction à l'aune des changements climatiques et énergétiques, PPE, protocole Borne, 300 jours d'ensoleillement par an, la biomasse, l'eau, l'acte de construction revisité, dans un pays qui d'ailleurs et paradoxalement manque d'actes de construction, il

connaît des actes de spéculation, mais il manque toujours d'actes de construction. Et ce n'est pas au nom des uns qu'on doit supprimer les autres. Je referme la parenthèse.

Troisièmement : l'économie bleue, vous le dites, moi j'y crois puissamment. C'est d'ailleurs pour ça qu'on fait notamment notre port de plaisance. Quand je vois ce qui est fait, je m'y suis beaucoup intéressé, au lycée maritime de Bastia qui est remarquable, au lycée maritime de Brest où on enseigne jusqu'à 40 métiers, il ne faut pas caricaturer en disant : les plaisanciers, i ricconi, ça, c'est une vision marxiste de la plaisance, ce n'est pas une vision pratique.

Aujourd'hui, la vision pratique, c'est de dire que dans des tas de métiers, il y a une appétence des jeunes corses. Moi je l'ai vu pas plus tard qu'il y a quelques temps avec les gens du CFA, il y avait une délégation de 40 gosses qui est venue visiter le port, avec des étoiles plein les yeux en disant : on a envie d'y faire des choses. On a deux compagnies maritimes, un des leaders français et même européens, de l'aquaculture et de la pisciculture, un laboratoire de recherche labellisé CNRS et qui conduit les travaux, Stella mare est reconnu dans le monde entier. On a une université, on a des pêcheurs avec une tradition ancienne. La Com-com que je préside a été éligible à un programme européen dans le domaine du pécaturisme, avec d'autres régions de Méditerranée. On peut aligner les planètes et être un des vecteurs européens de l'économie bleue avec nos 1000 kilomètres de côte globalement préservée, et bien sûr, nos acteurs du nautisme, de la plaisance, etc. J'y crois, j'y crois très fort.

Je m'arrête là parce que le temps est compté. Mais on identifie, le SRDE2I l'avait un peu fait, une demi-douzaine de secteurs clés en mode un peu anglo-saxon ou basque ; les Basques, après la désindustrialisation, ils avaient mis le paquet sur les clusters, ils avaient redressé l'économie de leur pays, et on concentre tous les efforts sur un pas de temps limité, 10 ans et 5 ou 6 secteurs donnés. On arrête, je sais que ce n'est pas votre volonté, le saupoudrage, mais on dit : voilà, sur ces secteurs-là, les moyens publics, les moyens privés, les moyens en R et D, les moyens en formation, sans négliger les autres, mais en concentrant les efforts, on les réalise vraiment. Et là, on change de physionomie, on change, alors bien sûr et plus facilement dans le cadre de l'autonomie. Mais sans l'aborder à ce stade, même si elle va fluidifier, accélérer les process, on dit : voilà, dans les 6 secteurs en question, la Corse et son peuple et son économie, ils sont compétitifs à l'échelle européenne, oui, on l'assume et on pense qu'on peut le faire.

Donc là, on va amener naturellement des gens, plus facilement qu'en donnant 10 000 ou 20 000, même s'il faut aussi les donner, parce qu'on va créer

un niveau de rémunération, un niveau d'insertion, un niveau de reconnaissance, ça compte, qui vont modifier la trajectoire de la Corse et donc de l'emploi.

Deuxièmement : la dimension humaine. On sait qu'on a un gros sujet. Les disparités salariales, elles sont très marquées, les différences de revenus sont la règle. Il faut qu'on voie comment on peut imaginer un parcours plus inclusif dans le sens du retour à l'emploi ou plutôt de l'inscription durable des communautés dans l'emploi. Vous faites des propositions que l'on soutient : le CDI du saisonnier, la généralisation de l'expérimentation « zéro chômeur », même si Josepha l'a dit, on a connu des difficultés par le passé. Il peut y en avoir d'autres.

Moi, je voudrais compléter votre propos par trois sujets, très vite, et vous avez compris la tonalité positive du propos et de l'échange.

Le premier, l'emploi féminin. Il y a un levier extrêmement fort, ce n'est pas moi qui le dis, c'est l'OCDE. L'emploi féminin est reconnu à l'échelle mondiale comme étant un des 4 ou 5 gros facteurs de croissance.

Deux : l'inclusion. On a un gros sujet en corse, personnes à mobilité réduite, public isolé, on a des communes, et je vous parle de celle que j'ai l'honneur d'administrer avec d'autres, 33 % de familles monoparentales, 33 %, et souvent les ratios sont plus élevés que ceux que l'on peut constater sur le continent ou ailleurs. Donc, on a besoin d'une trajectoire vers l'emploi qui intègre aussi ces publics-là, dans le public, dans le privé.

Trois : Josepha l'a dit, pendant longtemps les nationalistes ont parlé de manière forte de corsisation des emplois. On a, à un moment donné, corrigé un peu le tir parce qu'on disait, mais qui est corse ? Qui a accès à l'emploi ? On n'a jamais voulu parler de préférence nationale. Mais où passe le trait ?

Donc on a dit, Pierre Ghionga l'a un peu développé : « corsophonisation » de l'emploi. En gros, dans la fonction publique territoriale ou autre, dans certains secteurs du marchand, du privé, les questions de la langue et de la culture deviennent des sujets. On avait mis en place quelques mesures d'aide. J'ai quelques noms d'entreprises que je ne citerai pas ici, qui les avaient pratiquées au plan de l'affichage commercial, des documents administratifs, d'un certain nombre de démarches à l'endroit du client, etc., de la formation des salariés. On peut réfléchir. Mais quoi qu'il en soit, il faut qu'on l'intègre parce que moi je me situe, toujours avec mes amis, dans cette perspective, le sujet, c'est moins de dire à quelqu'un qui veut avoir un emploi, il faut apprendre à parler corse. Certes.

Le sujet ghjè chì u corsu possi torna à esse a lingua di u pane, parce qu'on ne la sauvera pas uniquement avec la coofficialité, si tant est qu'on l'ait un jour, on la sauvera aussi en lui redonnant une fonctionnalité économique et sociale pleine.

Au moment où la Présidente, et elle a raison, m'incite à être proche d'une conclusion, même s'il y aurait encore beaucoup à dire tant le débat est passionnant, je finirai sur la transformation.

Un rapport de l'OIT de l'été 2023 tente de mesurer les effets de l'intelligence artificielle, de la transition numérique et digitale, de l'automatisation du travail en termes positifs et négatifs. J'ai lu par ailleurs d'autres éléments selon lesquels, à l'horizon 2050, un emploi sur deux aurait disparu, pas au sens de l'emploi en volumétrie, de l'emploi en fonction. On va vers une redéfinition du travail et de l'emploi à l'aune des grandes transitions mondialisées.

Comment un petit territoire comme le nôtre peut s'inscrire là-dedans ? Et quelle sera la part des effets négatifs sur notre écosystème ? L'OIT veut croire qu'il y aura davantage d'emplois créés que détruits. Je ne sais pas. Disons que oui. Si tel est le cas, il faut qu'on commence à anticiper parce que nous sommes dans une île qui est dépendante, trop dépendante de quelques secteurs clés et qu'envisager la diversification opérationnelle de l'économie et des leviers de croissance, c'est aussi penser à un emploi qui soit non délocalisable, bien qualifié, bien rémunéré et inscrit dans son temps et dans son espace.

Donc, ça nous oblige aussi à réfléchir à cette anticipation dans une logique d'innovation et d'inscription de la Corse dans ces grandes transitions. Pardon d'avoir été un peu long. Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Jean-Paul Panzani, pour « Fà populu ».

M. Jean-Paul PANZANI

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Conseiller exécutif, j'ai été rassuré par les deux dernières interventions de Vanina et Jean-Christophe qui ont donné au rapport qui a été présenté, moi j'ai eu l'occasion de l'exprimer lors de la CDENATE dans le même sens, avec des mots différents, sur la qualité du rapport qui a été présenté, parce que, en même temps, c'est un rapport réaliste qui fait un constat clair des failles, des difficultés que nous rencontrons sur notre propre territoire, en termes social, en termes économiques et en même temps un rapport ambitieux.

Mais il est ambitieux parce qu'il n'a pas le défaut de présenter le rapport que vous venez de faire uniquement sur des bases d'un catalogue ou s'il y aurait une forme de saupoudrage. Il essaye de poser les fondations même de la reconstruction d'un modèle économique et social. Et en ce sens, je pensais très bien, et que ça soit l'ADEC qui le présente, ce n'est absolument pas gênant, il n'y a pas de dichotomie entre l'économique et le social, entre l'entreprise et les salariés. Le monde économique, c'est un tout dans lequel il revient à des acteurs comme nous, en charge de faire des choix et d'arbitrer des choix, d'essayer de redonner confiance à cet ensemble et par des mesures, et par une stratégie, et par des orientations claires.

Ce que vous avez présenté aujourd'hui, me semble effectivement réaliste, ambitieux, mais surtout il ouvre une stratégie claire. Il n'y a pas de solution à tout et il n'y aura pas de réponse immédiate à tout. Mais il y a effectivement la trame, plus que la trame, il y a la matrice d'éléments qui vont permettre de redonner à cette économie de notre pays, avec les hommes qui la composent et les acteurs qui la composent, qui va redonner la possibilité effectivement de changer de dimension et de rentrer dans un nouveau modèle.

Voilà, c'est pour ça que je ne sais pas si on peut répondre simplement, il faut répondre à quelles questions opérationnelles, pratiques, mais il faut s'inscrire dans une vision beaucoup plus large.

Je rejoins aussi l'analyse qui a été faite sur la diaspora. Il n'y a pas une mauvaise diaspora et une bonne diaspora, ça ne peut pas exister comme ça. Dans l'historique de la diaspora Corse, il n'y a pas une mauvaise et une bonne diaspora. Sur les fondamentaux sur lesquels se construit le nationalisme, il y a effectivement une diaspora qui a souffert, qui est partie pour différentes raisons, certaines pour des raisons moins évidentes que d'autres, mais une diaspora qui peut-être peut entendre l'appel qui va être fait, qui est fait de redonner toute la force qu'ils ont, de restituer toute la force qu'ils ont, dans un modèle économique nouveau et prégnant.

En ce sens, effectivement, on peut être dans une logique où le facteur humain, le facteur social, le facteur économique, le facteur d'ingénierie peuvent se cumuler tous ensemble et jouer pour faire de cette économie corse que vous proposez, de construire ce modèle économique dans lequel on va toucher à l'orientation. Mais l'orientation, Vanina l'évoquait, il y a la famille, mais ça va plus loin que la famille, il y a le système éducatif qui pose problème, qui fait interroger sur les façons dont les orientations sont proposées, y compris dans le système éducatif où on oublie souvent qu'il y a des ressources en Corse, il y a des valeurs patrimoniales, il y a des ressources humaines et qu'on peut effectivement donner une force nouvelle à tous ces éléments.

Donc, il y a l'insertion, l'orientation, la formation, la place des hommes. Et je ne suis pas certain, parce qu'alors ça serait prendre par un autre bout le rapport que vous nous avez présenté, je ne suis pas certain, même si la rémunération est forte dans toute logique économique, que ça soit le seul élément déterminant aujourd'hui. Il faut aussi créer des espaces d'espoir, de bonheur où ceux qui ont des talents savent qu'ils vont participer et contribuer à construire ce nouveau modèle, cette nouvelle architecture économique.

Moi, c'est dans ce sens que ce rapport me semble être la matrice, le fondement, si on s'en empare positivement et non pas de manière, même si les questions qui sont posées sont toutes légitimes et naturelles, mais ce ne sont pas des réponses défensives qu'il faut, ce sont des réponses offensives. E, vous nous avez offert un panel de propositions qu'il faut creuser. Il y a des aspects qu'il faut encore travailler, mais je trouve personnellement que c'est une avancée importante.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Louis Pozzo di Borgo.

M. Louis POZZO di BORGO

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Conseiller exécutif, quelques mots. Beaucoup de choses ont été dites et on voit que ce rapport est plutôt accueilli de manière positive, puisque même s'il pose certaines questions, certains et certaines ont pu émettre certaines critiques qui sont aussi très entendables.

Moi je vais être très pragmatique sur le sujet, notamment de l'emploi. Tout d'abord partir d'un constat. Jean-Christophe parlait des 30 glorieuses, sur la modification de l'emploi, sur la mutation du marché du travail, ce n'est pas nécessaire de remonter aussi loin. Moi j'ai envie de vous dire, il y a l'avant COVID et l'après COVID dans la perception de l'emploi et de la valeur travail. Et ça, c'est beaucoup plus proche de nous.

La perception du travail et de la valeur travail avant la crise sanitaire que nous avons traversée, est tout autre et est différente de celle que nous connaissons aujourd'hui. Et ça, c'est un paramètre à intégrer dans notre réflexion pour l'avenir.

Ensuite, ce rapport, pour nous, il ne marque pas la fin d'un travail ou l'aboutissement d'un travail, mais bien au contraire, il ouvre le champ du possible des perspectives.

Seconde vertu de ce rapport, c'est que nous y voyons beaucoup de transversalité avec toutes les autres compétences de notre Collectivité. On parle emplois, et derrière l'emploi à proprement dit, ce que nous y voyons et ce que nous attendons des différents groupes, c'est une réflexion sur le marché de l'emploi à venir, le futur marché de l'emploi en Corse aussi, puisque lorsqu'une île rêve d'autonomie, il faut bien aussi définir les contours de cette autonomie en termes d'emploi et de marché d'emploi. Quelle sera la Corse demain ? Et surtout quelle Corse voulons-nous pour demain en termes de pan économique à booster, à aider, à développer ? Et ça, c'est un véritable sujet.

Ce rapport, alors certes, on peut s'attarder sur les aides, sur les différents dispositifs, mais j'y vois surtout la volonté de mettre « les pieds dans le plat », on va dire ça comme ça, de poser le problème et d'essayer d'apporter des solutions, des solutions qui peuvent être imparfaites, à améliorer, mais en tout cas qui sont là dans un pas de temps très court pour répondre à certaines problématiques.

Je vais venir sur la première, c'est la formation, notre jeunesse, nos étudiants. Alors on voit qu'il y a des divergences de points de vue. Pour nous, notre groupe, un étudiant qui fait ses études à Corte, est le même étudiant qui peut faire ses études à Aix, à Marseille, à Paris ou autre. Dans l'accomplissement d'un jeune enfant, d'un jeune adolescent, d'un futur jeune adulte, chacun a sa perception de l'endroit où il doit étudier. Bien sûr, nous défendrons toujours la faculté de Corte. Bien sûr, ça sera la matrice de notre plan de formation. Pour preuve, 80 millions d'euros d'aide à la faculté de Corte, à l'université de Corse, ça prouve aussi l'attachement que nous avons à la formation insulaire, à notre université et aux besoins de cette université de progresser encore, de proposer de nouvelles formations.

La Collectivité de Corse est au soutien de l'université. Pour autant, nous ne pouvons pas voir la formation sous un prisme dogmatique et de dire : la formation à Corte, uniquement à Corte !

Bien sûr qu'il faut rapatrier les jeunes talents. Ceux qui ont fait le choix, je dirais, de partir sur le continent par obligation, ceux qui l'ont fait tout simplement parce qu'ils avaient envie de voir autre chose, aujourd'hui, un talent est un talent, qu'il étudie à Corte, qu'il étudie ailleurs. Pour nous, un jeune Corse doit revenir travailler dans son pays. Ça c'est évident. Et c'est un bon point de présenter ce dispositif-là.

Ensuite, derrière ce que nous voyons dans ce rapport, il y a aussi bien entendu, je le disais, le marché du travail. Il y a des aides envers les entreprises, mais pour le coup, même si nous avons tous la fibre entrepreneuriale et sociale aussi, parce qu'il ne faut pas opposer employeur et employé, ça me paraît indispensable au vu du dispositif qui est proposé, c'est de dire aussi que derrière

le marché privé, il y a une réflexion à avoir sur les collectivités, les emplois de la Collectivité. Nous ne viendrons bien entendu pas en aide aux collectivités, ce n'est pas le principe du rapport et ce n'est pas ce que nous nous souhaitons.

En tout cas aujourd'hui, s'il y a une pénurie, on va dire, non pas de talents mais d'emplois ou tout du moins de jeunes gens qui veulent rejoindre les collectivités, alors j'ai entendu Christelle Combette qui disait qu'il y avait énormément de demandes, c'est vrai. Mais il y a aussi aujourd'hui, une modification, une mutation de nos collectivités, avec des emplois très spécifiques. On a besoin de formations très spécifiques.

Et ça, c'est à intégrer dans ce rapport-là aussi, dans la suite du rapport, c'est que l'emploi change, les collectivités changent, les entreprises changent. Et ce rapport-là va nous permettre justement de poser tous ces problèmes, de par les dispositifs, mais aussi de par la vision que nous pourrions en avoir et orienter, parce que là on parle bien d'orientation, ça a été dit par Vanina, c'est d'orienter au mieux les jeunes au bon moment de leur scolarité, vers des emplois et vers des emplois qui seraient porteurs bien entendu, mais surtout avec une garantie, c'est celle de trouver un emploi in fine, parce qu'aujourd'hui nous avons des domaines de compétences qui sont très bien pourvus au niveau de l'emploi, et d'autres où il y a carence. Et ce rapport-là, nous permettra aussi d'aller vers ce dispositif.

En tout cas, pour résumer tout ceci, je le disais, 80 millions d'euros de soutien à l'université de Corse, de la transversalité avec les autres compétences, des métiers à réinventer, une île sans doute à réinventer, je dirais, alors même que nous rêvons d'autonomie. Je pense que le travail est devant nous. Ce rapport va permettre d'amorcer ce travail-là, mais nous souhaitons au nom de notre groupe, mettre en avant et mettre en exergue ce point-là. C'est un rapport qui, à mon sens, on ne va pas employer de mots, il n'est pas crucial, il n'est pas central, mais il a ce mérite-là, c'est qu'il pose le vrai problème et à nous aujourd'hui, collectivement, de trouver des solutions. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Y a-t-il d'autres interventions ? Jean Martin Mondoloni.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Deux minutes, très rapidement, en complément de ce qui a déjà été dit. On soutiendra le rapport parce qu'il pose les bases d'un travail qui nous intéresse, à condition qu'on fasse l'effort de mettre quelques idées reçues en expertise.

L'idée reçue sur laquelle notre carte des formations serait mal adaptée à l'emploi. La carte des formations est adaptée à l'emploi. Vous avez un panel de

formations aujourd'hui qui permet à un jeune, en restant en Corse, d'accéder à-peu- près à tous les emplois que notre territoire offre, grosso modo. Ça c'est la première chose.

Et en toile de fond, on critique, et on a raison de le faire, la problématique de l'orientation, en oubliant au passage que nous avons reçu une compétence en matière d'orientation, qu'on n'a pas tout à fait exploitée. Je pense qu'il y a encore des efforts à faire.

Un jeune, aujourd'hui, se voit proposer dès son plus jeune âge, à partir du moment où il mûrit sa réflexion, avec sa famille ou pas, avec sa famille ou pas, son projet d'orientation. Quand je dis « ou pas », il y a aussi une évolution dans le rapport au projet personnel qui a changé, qu'il faut avoir à l'esprit. Avant, les parents étaient accompagnants de ce projet d'orientation ; aujourd'hui, à 15 ans, vous avez une masse significative de jeunes qui se sentent dépositaires de leur propre avenir et qui ont l'ambition, pour ne pas dire à certains égards, la prétention de tout savoir et de considérer qu'il n'a pas besoin d'être accompagné sur ce sujet. Ça, c'est à mettre dans le débat.

Le deuxième sujet qui mérite d'être mis en débat, c'est le rapport des diplômés à l'emploi. Et quand je dis diplômés dans mon langage, ce n'est pas bac plus 2, bac plus 3, bac plus 5, parce que la vie va être difficile pour ceux qui ne le seront pas diplômés. Mais vous avez des filières d'excellence en enseignement professionnel qui font qu'un bon diplômé aujourd'hui en cuisine, en métallerie, en mécanique, en électrotechnique, a plus de chance d'aboutir vers un emploi, ici ou ailleurs du reste, d'aller exceller ici ou ailleurs, que des niveaux de diplômes plus élevés, même si, grosso modo, le meilleur rempart à l'emploi est le niveau de diplôme élevé. Ça, c'est la deuxième chose.

La troisième chose qui est un peu la part manquante, c'est : comment dans cette trajectoire de citoyens qui se construit, on développe la culture entrepreneuriale ? Mais pas celle d'aujourd'hui, ce n'est pas celle d'aujourd'hui. Quand on prend cette matière qui est un jeune en devenir, il faut qu'on lui apprenne que sa culture d'entreprise, elle doit être tournée, et nous avons une responsabilité, pas vers les métiers d'aujourd'hui, vers les métiers de demain. Le monde va s'organiser autour de 3 grandes révolutions, et donc la Corse les connaît, c'est : comment on subit ou on accompagne l'entrée titanesque et de l'ordre d'un tsunami, de l'intelligence artificielle dans nos vies, tout court, et donc dans l'emploi ? Je vous regarde, je connais vos professions aux uns et aux autres, nous allons tous être dans nos métiers traversés par des révolutions. Ça va de l'avocat jusqu'au médecin, jusqu'au radiologue. Je peux tous vous regarder, nos métiers vont être transformés. Et ce sont ces jeunes qui vont, soit la subir la transformation, soit l'accompagner.

Le deuxième bouleversement, vous le connaissez, il est d'ordre, on va dire, je regroupe tout : environnemental, changement climatique avec des nouveaux métiers qu'on voit poindre, mais ceux qu'on ne voit pas poindre. Donc ces jeunes-là vont aussi imaginer les métiers de demain. Et puis les bouleversements liés au climat qui sont des bouleversements démographiques, c'est-à-dire comment on va apprendre à travailler ensemble ? Les trajectoires individuelles, les carrières individuelles, c'est terminé. Nous avons une flexibilité autour de l'emploi et la capacité à partager des expériences pour réussir dans l'emploi.

Donc oui, ce rapport pose les bonnes bases, à condition qu'on relativise à la mesure de ce que doit être un citoyen en devenir et de notre capacité, de la propension de la puissance publique, à accompagner ces grands mouvements pour mieux les insérer.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Y a-t-il d'autres interventions ? Oui, Paul-Jo Caitucoli.

M. Paul-Joseph CAITUCOLI

Oui, Madame la Présidente, merci.

Monsieur le Conseiller exécutif, je vous remercie pour ce rapport parce que ce sont des rapports et la qualité de nos débats qui rassurent.

La qualité de ces débats, en fait, montre que ce que le président de l'exécutif appelle généralement, en s'inspirant de Paoli, « la prunelle de nos yeux », effectivement, nous sommes en train de parler de ça depuis de nombreuses minutes et on voit qu'avec cette sérénité-là, c'est quelque chose qui est encourageant pour l'avenir de notre peuple et de notre projet de société.

En fait, moi je partage l'ensemble des éléments qui ont été donnés et je reprendrai les éléments que Jean-Christophe a évoqués notamment : rémunération, dimension humaine, qualification.

Mais aujourd'hui, pour avoir les bonnes questions, il faut poser aussi les vrais problèmes. Ça a été fait dans votre rapport, mais il y a un aspect qu'il faut qu'on se pose, sinon on se mentirait.

Si on regarde dans les assassinats, le nombre, l'âge moyen des jeunes qui ont été assassinés ces dernières années, deuxièmement, si on regarde le nombre de jeunes qui partent, qui ne veulent plus rester en Corse, ils partent travailler ailleurs, eh bien, on en arrive au constat simple qu'aujourd'hui, cette

jeunesse, on a parlé des années fastes de 58 avec la liberté, etc., et après, il y a eu la période SIDA qui a été angoissante pour les jeunes. Aujourd'hui, notre jeunesse, elle est en prise à quoi ? Elle est en prise à la peste blanche, ce que j'appelle la peste blanche, ce sont toutes les addictions, les addictions les plus violentes et les plus fortes, et à la peste brune. Et dans ces situations-là, de dégénérescence des sociétés, il est très important de faire ce que l'on fait au niveau de nos politiques publiques, parce qu'en fait, le rôle de la politique, c'est de s'occuper des plus fragiles, des anciens, et Bianca Fazi nous a fait une série de rapports qui permettent justement cela, et puis les plus jeunes. Et entre la peste brune et la peste blanche, il y a un chemin et je crois qu'on veut tous l'emprunter.

Mais pour cela, le système de valeurs, il faut le régler. Aujourd'hui, on parle de rémunération, ma o ghjenti, on n'a pas BFM, on n'a pas LCI.

Ma ciò chì si passa in i nosci banlieues, in i nosci quartieri, in i nosci paesi, ci vole chì no ne pidessimi cuscenza pà trattà li. Allora ci hè u trattamentu di issa addizione incù a saluta, incù i centri chì si poni fà, chì ci sò in Toscana ma aghju intesu chì ci saria un centru in Tattone chì saria prontu à accodda i nosci ghjovani, parchì quissu quì, quand'è vo vinciti 100, 200, o 300 eurò à l'ora, o à u ghjornu, ùn vecu micca ciò chì no pudemu fà nò à prupona impieghi à issu niveddu quì. Allora quissu ùn ci voli micca à piattà lu o ghjenti.

Petru Paulu hà postu una muzioni sò qualchì mesi fà ma ci voli chè no sighimi tutti adduniti, ùn hè micca a quistione di parta in guerra o di parta...innò. Ùn s'arrigularà micca cusì. L'avemu vista bè qualchì anni in daretu. S'hà da arrigulà pà issu prughjettu di sucità, pà issu sistema di valori, è dinò, ci voli à dì la chjara, chì l'eletti, parchì eiu ùn sò ne ghjudici nè procuratori ma in u me paesu socu OPJ! È dunqua ognunu devi fà i so passi à a so manera. È, à nantu à issu puntu quì, ci hà da vulè chjaramenti, s'è no vulemu un autunumia sana, dritta è fiera, chè no ci mittissimi daretu à i puteri regaliani di u Statu.

Issi pusizioni chì piddu dapoì qualchì anni à nantu à u me territoriu, ch'edda sia d'una parte o da l'altra, ùn sò micca cunfurtevoli. Ma pensu chì s'è no vulemi avanzà ci vò di fà la.

Et pour être très concret et très positif, je ne sais pas si vous avez visité, alors les Ajacciens m'excuseront, « Aiacciu beddu », c'est le centre d'interprétation qui est une réussite extraordinaire et qui va permettre aux écoliers, à la jeunesse ajaccienne mais d'ailleurs aussi, de découvrir leur territoire à travers ce qu'il était, ce qu'il est aujourd'hui et dernier point, ce qu'il pourrait devenir.

Et, je pense que ce dont nous parlons aujourd'hui, c'est un projet à 40 ans. C'est un projet à 40 ans de formation, de transmission que l'on doit faire de la maternelle à l'université. Et c'est pour ça que modestement, et je vous y

inviterai, dans la commune d'Arghjusta, on va créer un centre, ça va s'appeler « A fabbrica di a terra è di l'omi », un petit centre d'interprétation. Nous travaillons avec Fabien Gaveau depuis 10 ans, c'est le résultat de 10 ans de travaux, avec un chercheur du CNRS, pour montrer l'évolution du territoire, des métiers, sur « l'éco paesi » qui est un label bien précis. Et donc, nous recevons des écoles depuis maintenant 10 ans, lors des journées du patrimoine, de la maternelle, et cette année nous aurons aussi la FRES qui viendra décentraliser ces séminaires de recherche.

Et ça c'est important dans le système de valeurs de nos territoires, de montrer à des parents que l'enfant

Chì hà da esse in Pitretu com'è sò statu eiu, ci hè l'Università chì hà da vena in issu territoriu, è chì l'avvena di u so ziteddu pò essa, ùn ci hè micca disunori à piantà i pomi, à fà u capraghju ma ancu dinò à esse l'inginerii di dumani. È hè parquissa chì issa furmazioni chì ci sarà prestu à l'Università vali l'oru. Vali l'oru!

Donc ce centre d'interprétation, il aura comme ambition, bien sûr, de montrer le territoire, de montrer l'évolution, mais mieux, nous allons aller grâce à un partenariat que nous avons eu avec le musée de la Corse et la ville d'Ajaccio qui a permis ce centre « Aiacciu beddu », de rencontrer les techniciens de cet outil. Sur celui que nous allons faire à Arghjusta, il va être prospectif, c'est-à-dire qu'on pourra savoir comment évoluera le territoire, donc on va intervenir sur l'eau, sur le pastoralisme, sur l'alimentation à travers les jardins, sur la pierre sèche, et on pourra savoir en fonction des éléments qu'on intégrera avec l'intelligence artificielle, on pourra savoir si tel comportement, l'impact qu'il aura sur le territoire dans les 10 ou les 15 ans à venir.

Donc voilà, je voulais vous livrer, pas pour tirer la couverture sur la commune, mais pour dire que « A fabbrica di a terra è di l'omi », c'est faire ch'a lingua, et ce que fait « Praticalingua », c'est important, mais l'immersion doit se faire par la langue bien entendu, mais elle doit être totale, l'immersion. Sur les métiers, ça a déjà été dit tout à l'heure, ch'ella divintessi a lingua di u pani, à traversu issa pussibilità di furmà è di dà. Là aussi, la peste brune, elle est facilement contrable parce que ce centre, il sera ouvert sur le Maroc, sur la grande Méditerranée, parce qu'on a l'habitude de parler de la Méditerranée pour se faire plaisir en disant l'Italie, etc., non la grande Méditerranée, l'ouverture sur le monde et savoir que ces jeunes, ce n'est pas l'école du parti que l'on veut faire, c'est justement qu'ils aient les outils nécessaires à leur épanouissement et que ces outils-là, comme la pratique de 3 langues est importante, que Jean- Martin l'a bien dit, cet environnement-là qu'ils auront à comparer avec les autres environnements, qu'ils puissent se faire les outils et le bagage nécessaire pour aller s'épanouir dans

leur métier avec un plan de carrière, partir s'ils le souhaitent, revenir de façon plus enrichie.

Voilà un petit peu l'ensemble des éléments que je voulais souligner dans ces propositions et ces stratégies. Mais ne nous cachons pas derrière le petit doigt, c'est un combat de 40 ans, à condition qu'il soit suivi, continu, constant, parce que nous ne sommes que les passeurs de témoins.

Et pour boucler la boucle, je reviendrai, bien entendu, à l'histoire de ce pays au travers de la préhistoire, au travers de ce que nous avons laissé, notamment moi je prendrai comme référence ce que je connais, je ne suis pas allé très loin, donc c'est Filitosa, c'est 9 000 ans d'histoire. Ça veut dire qu'on a le temps, mais pour se donner le temps et pour être des passeurs de témoins, il faut construire les choses.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Alors, j'ai été d'accord sur beaucoup de choses, mais je crois qu'on n'a plus le temps, on n'a plus le temps justement.

Donc, la commission permanente n'avait pas décidé le doublement des temps de parole, mais je vois que tout le monde allègrement a pris son temps. C'est bien le signe que le sujet est d'importance. Il a intéressé l'ensemble des groupes et même à l'intérieur des groupes avec des interventions multiples. Je pense, que quand il y aura l'intelligence artificielle, vos micros seront coupés d'office à la fin de vos temps de parole. Donc, ne vous jetez pas tout de suite dans la révolution de l'intelligence artificielle. À mon avis, vous allez en pâtir rapidement.

Quelques mots, d'abord sur le travail qui a été réalisé sur le rapport. Ce rapport et ceux d'hier aussi, qui sont, ça a été dit, complémentaires, remercier le Conseil exécutif d'avoir pris le temps dans ses priorités et d'avoir donc priorisé tout le bloc emploi en lien avec le social. Remercier aussi la CDENATE qui a fait un gros travail.

Alors, il est vrai que ça paraît bizarre d'avoir un débat sur l'emploi pendant plus de deux heures ce matin alors même que nous avons un taux de chômage historiquement le plus bas. Mais ça montre bien aussi que, au-delà des aspects conjoncturels, on travaille sur le structurel et l'on sait très bien que les cycles économiques par définition, et sociaux se retournent. Et déjà d'ailleurs je vous l'annonce, il y avait un article hier dans « Le Monde », déjà en certains points d'Europe, la question du chômage qui remonte, resurgit.

Donc, il faudra s'attendre nous aussi, et c'est la vie économique, bien évidemment, c'est la dynamique économique qu'il le faut, il faudra s'attendre aussi à des modifications en la matière d'un point de vue conjoncturel.

Les évolutions structurelles, elles ont été évoquées par plusieurs d'entre vous parce que nous les vivons largement, la façon de travailler, le rapport au travail, etc., etc., les nouvelles technologies, l'intelligence artificielle. Et bien évidemment, dans le cadre du groupe de travail "Corsica Pruspettiva 2050", nous travaillons sur ces sujets-là, en lien d'ailleurs avec l'ADEC. On s'aperçoit, bien évidemment, que la question de l'emploi est directement liée à la question de la formation, à la question des secteurs économiques, du modèle économique et aux questions d'attractivité.

Ce n'est pas un sujet facile et on le voit bien, même si on a discuté là, et on a échangé, on a eu des débats très intéressants, de manière sereine. J'aimerais, je le dis en tant que présidente, que vous vous exprimiez plus dans les commissions, parce qu'il y a quand même des sujets techniques. Discuter là, de la question, aujourd'hui, de la dotation qu'on va donner pour un retour de talents et quels critères on va utiliser, ça se fait en commission, ou discuter de la question du temps de repos dans le cadre du CDI saisonnier.

Donc, c'est vrai qu'un travail de commission plus approfondi sur ces mesures, serait le bienvenu, sachant évidemment que ce n'est qu'une étape.

Mais en tout cas le jeu du rapport d'orientations a bien fonctionné, Monsieur le Président de l'ADEC et Madame la Présidente de la commission.

Je disais qu'analyser le marché du travail, quel que soit le territoire et mettre en place des politiques publiques adaptées ou conjoncturelles ou structurelles, c'est très compliqué. Pourquoi ? Parce que le marché du travail, et vous l'avez dit de manière différente, le marché du travail, ce n'est pas le marché de la monnaie, ce n'est pas le marché des capitaux, ce n'est pas le marché des biens et services, ça ne réagit pas de manière automatique à une injonction politique de baisse de taux d'intérêt, ou de rémunération, ou de temps de travail ou de congés, parce que, Josepha l'a dit, c'est de l'humain avant tout, c'est de l'humain avant tout ! Donc, bien malin celui qui sait quelle politique d'emploi, de chômage, de travail, on va mettre en place, quelle que soit l'échelle territoriale.

Et pour le coup, je le dis de manière très sincère, je trouve que l'ADEC a réussi, par rapport à la première mouture qui nous avait été présentée, à bien comprendre ces enjeux, ces différents termes, moyen et long termes, et a réussi à nous faire une proposition avec deux choses intéressantes, des expérimentations, ça veut bien dire ce que ça veut dire, donc il faut tester par définition.

Donc, on est véritablement dans ce cadre-là, avec 5 propositions en la matière. Et ce qui m'a paru intéressant, et là personne ne l'a souligné, c'est le fait qu'au-delà de l'argent, pour le dire de manière triviale, au-delà de la subvention, c'est surtout toute une ingénierie qui est à mettre en place, que ce soit pour faire revenir des jeunes Corses ici, que ce soit pour inciter les entreprises, les TPE, parce que quand on parle d'entreprises, il faut redimensionner à l'échelle de notre territoire, ce sont des TPE. Accompagner les entreprises dans les dispositifs, que ce soit territoire zéro chômeur, etc., il faut de l'ingénierie pour permettre cet appariement entre l'offre et la demande de travail, qui ne peut pas se faire automatiquement par le marché parce que si c'est par le biais uniquement du marché, on sait très bien qu'il y a des laissés pour compte. Et personne ici n'a envie de laisser des Corses sur le bord de la route ou, encore pire, derrière. Je crois que là-dessus, on est tous bien au clair.

Il y a une autre dimension qui devra être prise en compte à mon sens, au-delà du suivi statistique des dispositifs d'ingénierie ou financiers, c'est le suivi de la dimension qualitative sur le marché du travail, parce que, ça a été dit par plusieurs personnes, on a des évolutions majeures qui sont en cours. La génération actuelle, et pour avoir discuté et travaillé avec l'Assemblea di a Giuventù pendant plusieurs mois, les choses sont complètement différentes. Louis a raison, il y a eu avant et après le COVID indiscutablement. Donc il va falloir, du point de vue de nos approches politiques, avoir une approche qualitative et une approche très ciblée et en tenir compte.

Dernier point sur la question du rapport, mais vous l'avez évoqué Monsieur le Conseiller exécutif, Paul-Félix aussi l'a évoqué et Jean-Paul Panzani, lorsqu'on parle d'emplois en Corse, on doit parler aussi des autres dispositifs, on doit parler du logement, on doit parler de la précarité énergétique bien sûr, pas que parler, agir aussi, et de la formation. Donc ces éléments-là doivent fonctionner ensemble impérativement. Je ne sais pas comment on peut améliorer, nous à l'Assemblée de Corse ou vous à l'exécutif, les choses de ce point de vue là pour qu'au-delà du travail en silo, on ait une véritable, à un moment donné, sur des publics ciblés bien sûr, pas en macro, mais sur des publics ciblés et notamment ceux qui sont dans la difficulté, qu'on puisse avoir une approche multidimensionnelle et articulée de tous ces dispositifs et de toutes ces dimensions.

Voilà ce que je voulais dire pour l'essentiel.

Juste un mot suite à l'intervention de Josepha Giacometti, mais pour éclaircir les choses qui doivent l'être. Bien évidemment, personne ici ne peut être suspecté de ne pas vouloir impliquer l'université dans une réflexion sur l'emploi et bien évidemment, surtout pas moi. C'est la première chose.

Je voulais simplement rappeler qu'il ne s'agit pas d'un cabinet d'études et je pense qu'il y a un hiatus entre les auditions qui ont été menées et le rendu des auditions, et le rapport qui a été fait par l'OCDE. L'OCDE n'est pas un cabinet d'études, c'est un organisme international indépendant des états, qui réalise des analyses multidimensionnelles et surtout, toujours en termes comparatifs. Il se trouve que la Corse a été insérée dans un dispositif de 15 autres régions, un panel de 15 régions qui permet du coup une comparaison dont notamment les Baléares.

Le rapport est en ligne, je ne sais pas si vous l'avez lu, Josepha, le rapport est en ligne et pour le coup, vous avez extrait une ou deux citations qui ne sont pas celles du rapport d'ailleurs, mais qui sont celles de l'audition.

Relisez le rapport, il est très laudatif sur l'université en l'occurrence, puisqu'il souligne le fait que dans une petite île comme la nôtre, une population de 340 000 habitants, il y a une université de 4 000 étudiants qui est en capacité d'avoir des centres d'excellence, un réseau international des îles, une centaine de coopérations à l'international, une fondation qui travaille avec les territoires, qui propose des innovations sur le plan territorial en lien avec l'ADEC, l'Office de l'environnement entre autres, l'agence d'urbanisme aussi et donc, qui joue un rôle essentiel dans l'écosystème pour reprendre un terme consacré, de la formation, de la recherche en Corse.

Donc, je crois que là-dessus il y a eu un malentendu. Regardez dans le détail le rapport, le rapport ne préconise pas l'arrivée massive d'investissements directs étrangers. Ça n'existe plus ça en économie, d'ailleurs, c'est up to date, ça date des années 70 et 80.

Aujourd'hui, l'attractivité des territoires, c'est moins faire venir des capitaux et des gens d'ailleurs que de stimuler, de retenir et de stimuler la production de connaissances et de compétences et évidemment la création d'entreprises à l'échelle locale. C'est véritablement ça la gageure à laquelle nous sommes confrontés, et là il faut être lucide et il faut regarder les problèmes de manière sereine mais lucide en face. On a quand même des chiffres concernant le nombre de personnes, et l'université n'y est strictement pour rien, je dirais que c'est sociologique, structurel, on a un nombre de personnes qui n'a aucun diplôme. Et moi, je ne fais pas la différence entre un bac + 10 et effectivement quelqu'un qui a un CAP de coiffure ou de chaudronnerie.

J'étais au Worldskills avec Dany Antonini, il y a quelques mois, au CSJC, on a des jeunes qui sont champions de France dans le domaine de la coiffure, de la chaudronnerie, garagiste, il y avait une fille garagiste, pour reprendre le garage de son père parce qu'on va avoir un gros problème de transmission d'entreprises. Ça, c'est un sujet dont il faut qu'on parle, les entreprises qui vont fermer, qui ne seront pas reprises. Et je ne fais aucune différence entre

tous ces talents. L'important, c'est qu'ils puissent être bien orientés, insérés et qu'ils arrivent à travailler dignement, dignement et bien payés en Corse. C'est ça l'essentiel.

Donc le challenge, il est énorme parce que je disais qu'il y a aujourd'hui 30 % des plus de 15 ans non-scolarisés, qui n'ont aucun diplôme. Rien, aucune formation. Et ça, c'est le vrai souci. La vraie difficulté, c'est celle-là à laquelle on doit, nous, s'atteler et peu importe ensuite qu'il y ait des gens qui arrivent d'ailleurs, pas d'ailleurs. La question n'est pas là. Il y a 11000 jeunes, 11000 jeunes qui n'ont strictement rien, ni emploi, ni formation. Et ça, lorsqu'on est présidente de l'Assemblée de Corse, lorsqu'on est professeur des universités et lorsqu'on est mère de famille et présidente de l'Assemblea di a Giuventù, c'est quelque chose qui vous retourne les tripes. Je le dis de manière très forte. Il faut qu'on s'y attelle tous ensemble.

Donc ce qui est intéressant, et j'en conclus, dans le débat d'aujourd'hui, c'est la mise en relation que vous avez tous faite entre 3 grands points : d'abord, les capacités de production et d'innovation de notre territoire ; la question de l'éducation, de la formation et de la recherche ; et puis surtout l'aspiration à la responsabilité et à l'émancipation parce qu'on sait très bien que Pascal Paoli l'avait dit « studìa hè libertà ». Donc, créer de la compétence ici et surtout la retenir ou la faire revenir, ça va être essentiel, n'en déplaise à « Un soffiu novu », dans le cadre des perspectives d'évolution institutionnelle que nous espérons tous.

À ringrazià vi torna o Sgiò Cunsiglièru esecutivu. Vi passu a parolla di sicuru.

M. Alex VINCIGUERRA

Vi ringraziau, Madama a Presidente.

Mesdames, Messieurs, c'est un débat très intéressant qui vient de se passer entre nous. Je crois que vraiment la politique a repris tout son sens au cours de cette matinée et c'est réjouissant.

Je voudrais quand même porter quelques précisions à ce rapport et répondre de façon globale, si vous me le permettez, à l'ensemble de vos remarques ou de vos principales remarques.

Tout d'abord, je voudrais gommer quelques scories, notamment celles liées à l'audition d'experts, Madame la Présidente a souligné ce qu'était l'OCDE. En ce qui concerne l'expert qui travaille pour l'ADEC sur ces sujets-là, il a aussi été auditionné par l'université, par Christophe Paoli, responsable des relations internationales, par Vanina Luisi, responsable de la Fondation. Donc il a eu aussi

le retour de l'université et je ne voudrais pas, parce qu'il y a une occurrence négative d'un expert qui donne son avis, rien de plus, que ça vienne gommer la cinquantaine de réunions que nous avons eues pour faire émerger ce rapport. Nous sommes bien sûr tous d'accord sur le fait que l'université, c'est l'outil central de l'émancipation de nos jeunes.

Sur les autres scories, sur la convention avec les experts comptables, entre le moment où on a travaillé ce rapport dont la première version vous a été présentée en décembre 2022 et aujourd'hui, on a signé une convention. Elle est signée.

Sur un point qui me paraît important de préciser, c'est les grilles d'analyse. Le soutien à l'emploi et l'aide à l'emploi qui est revu et corrigé, les sommes attribuées aux entreprises vont se baser sur un certain nombre de critères qui sont repris dans le rapport page 14. Tout d'abord, il faut que l'entreprise ait un projet d'accompagnement renforcé vers l'emploi, notamment par exemple, l'alternance. Aujourd'hui, on a le plus faible taux de transformation d'alternants vers l'emploi des régions françaises. Il faut qu'on arrive à mieux travailler ce domaine.

La montée en compétence et la promotion par mobilité interne. On veut garder nos salariés. Les entrepreneurs veulent garder leurs salariés. Un chef d'entreprise me disait, ça ne fait pas très longtemps, que par exemple, mettre en place des systèmes de tutorat, c'était recommandé et donc c'est un critère, la montée en compétence et la promotion par mobilité interne, c'est un critère qu'on retiendra.

L'autre critère, c'est l'attractivité du projet de recrutement considérant le niveau de rémunération. Alors qu'est-ce que c'est le niveau de rémunération ? On va prendre le niveau de rémunération par branche. Si l'entreprise paye moins que le niveau de rémunération moyen par branche, elle ne sera pas soutenue ; si elle paye plus, elle aura des points.

La signature de la charte à l'emploi local, c'est un point d'évaluation important, le soutien au pouvoir d'achat des salariés par tout ce qui peut être l'intéressement, la participation, l'ITRC, les tickets restaurants ou les chèques voyage, la charte de la langue, moi je vous rejoins Monsieur le Conseiller, je suis persuadé que la langue, c'est un critère de différenciation positif dans notre action, et bien sûr l'amélioration des conditions de travail. Je vous rappelle quand même qu'on est en Corse dans un niveau d'accident de travail qui est particulièrement élevé. Donc la qualité de vie au travail, ça sera un point qu'on retiendra.

Ce sont des critères objectifs qui nous permettent d'attribuer un soutien à l'entreprise qui respecte ces critères de responsabilité sociétale.

Sur le retour des talents, je l'ai appelé retour des talents parce que je ne voulais pas l'appeler l'Alya, ça aurait été trop difficile. Je ne voulais pas lui donner une connotation aussi qui soit trop centrée sur la différenciation avec les autres, alors on l'a appelé « le retour des talents ».

Les talents, il y en a partout. Mais vous pouvez être diplômé de l'université de Corse et je me souviens dans ma famille, diplômé de l'université de Corse, partir sur le continent, travailler sur le continent et vouloir rentrer. Et des jeunes qui veulent rentrer, vous savez pourquoi on a pensé à cette affaire-là ? Parce que sur nos bureaux à tous, les CV de jeunes qui veulent rentrer, on en a de plus en plus, depuis le COVID, on en a de plus en plus de jeunes avec d'excellentes, de bonnes ou de moins bonnes qualifications qui veulent rentrer en Corse.

Et donc, on ne fait pas évidemment de différenciation entre le jeune qui va, grâce à la prime à l'emploi je l'espère, trouver un emploi dans une entreprise de production de biens et services, un jeune qui sort de l'université, du jeune qui veut rentrer, qu'il sorte ou pas de l'université.

Mais je crois que faire revenir à nous les 300 ingénieurs préformés par le lycée Laetitia, faire revenir à nous les cadres d'entreprises préformés par le lycée Khâgne de Bastia, faire revenir à nous les jeunes qui ont fait un BTS au lycée Montesoro, faire revenir à nous y compris les jeunes soudeurs, je reprends cet exemple-là parce qu'il me paraît pertinent, c'est bien.

Enfin, je terminerai par une réflexion peut-être un peu plus prospective, Monsieur Mondoloni, vous avez dit à juste titre que le climat, l'environnement, l'intelligence artificielle vont être des révolutions dans le secteur du travail à l'emploi. Madame Giacometti, vous avez dit que la proximité, c'était une force dans ce domaine-là. Moi je crois que si on arrive à lier, à bien appréhender ces révolutions, à bien appréhender nos forces parce qu'on est petits mais costauds. Si nous-mêmes on ne croit pas en nous, qui va croire en nous ? Qui va croire en nous ? Donc nous, on croit en nous. Si on arrive à lier ces révolutions à nos forces de proximité, à notre capacité à travailler ensemble, je crois que demain, les nouveaux métiers, ce sont des métiers qui seront des métiers du cerveau, donc l'aspect recherche, développement, innovation est essentiel, ce seront des métiers de la main, parce que ça, l'intelligence artificielle, jamais ne le changera et ce seront des métiers du cœur parce que, dans un monde de plus en plus difficile, on aura besoin de plus en plus d'empathie, y compris dans le travail.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Presidente, avete a parolla.

M. le Président Gilles SIMEONI

Merci, Madame la Présidente.

Je sais que les débats ont été longs et particulièrement fructueux et que le moment est venu ou presque d'aller déjeuner. Je voudrais simplement dire quelques mots complémentaires.

D'abord vous remercier, Monsieur le Président de l'ADEC, ainsi que vos services comme toutes celles et tous ceux qui ont contribué à ce rapport. Merci pour votre présentation. Remercier bien sûr l'ensemble des intervenantes et intervenants pour la qualité des contributions.

Nous avons l'intuition que la présentation de ce rapport allait être ou devait être un moment important. Je pense que ça a été un moment important pour l'Assemblée de Corse et pour le Conseil exécutif, parce que quelque part, cela nous conduit à nous concentrer ensemble sur quelque chose qui est essentiel. Et moi, je crois que l'importance du débat de ce matin, elle s'organise autour de 3 volets : d'abord sur la méthode, ensuite sur les décisions d'inflexion des dispositifs existants et enfin sur la perspective stratégique.

Rapidement sur la méthode. Le rapport d'orientations est une innovation que nous avons validée ensemble, nous l'avons mis en œuvre dans le cadre de la langue et ce n'est pas un hasard, et nous l'avons mis en œuvre dans le cadre du travail et de l'emploi, et ce n'est pas un hasard non plus.

Le rapport d'orientation doit nous permettre, sur des dossiers stratégiques ou des problématiques essentielles qui ont d'ailleurs vocation, et c'est le cas, à être raccordées, à nous donner un temps de réflexion et de travail commun qui permet de venir ensuite devant l'Assemblée de Corse, avec des rapports décisionnels qui sont mûris et construits sur un pas de temps plus long qui permet, à titre principal, un travail plus soutenu entre l'Assemblée de Corse et le Conseil exécutif et qui permet également, ce pas de temps plus long, d'impliquer l'ensemble des acteurs du secteur concerné par le rapport.

Nous l'avons fait pour la langue et nous l'avons fait ici, même si la liste de celles et ceux à impliquer et à consulter, reste ouverte, je pense notamment et bien sûr principalement à l'université de Corse qui est un interlocuteur de référence en la matière. Mais ce travail et cette méthode du rapport d'orientations nous ont permis, pour revenir au sujet du travail et de l'emploi, eh bien de mener

plus de 30 réunions, d'impliquer le CESEC, de consulter les organisations syndicales, les organisations patronales, les grands acteurs de la formation et également d'impliquer l'Assemblée de Corse à travers le travail de la commission présidée par Nadine Nivaggioni. Premier élément de méthode.

Deuxième élément de méthode, c'est que nous avons désormais, pour servir de terreau à notre réflexion, une base documentaire qui est, me semble-t-il, extrêmement importante et qui nous permet de dépasser les constats désormais malheureusement habituels, par exemple le taux de précarité ou le simple indicateur du chômage. Et, les chiffres et les études que vous avez recueillies et synthétisées montrent bien que c'est une question fondamentale que toutes les sociétés rencontrent, mais qui se pose en Corse avec des termes singulièrement aigus, c'est que l'évolution du monde et des technologies nous impose de repenser le rapport au travail. Le rapport au travail de 2024, de façon générale, n'est pas celui d'il y a 10 ans, 20 ans, 30 ans et les choses vont s'accélérer, ça a été dit par plusieurs oratrices et orateurs, de façon proportionnellement beaucoup plus marquée.

Mais au-delà de cette réflexion globale, moi je vais le dire aussi très clairement, cette réflexion sur le rapport au travail, elle prend pour la société corse une dimension essentielle parce que qu'on soit convaincus par la fée autonomie ou qu'on ne le soit pas, ce qui est certain et là-dessus, je pense que nous serons d'accord, c'est que la Corse que nous voulons les uns et les autres, elle ne pourra pas voir le jour autrement que par le travail. Le travail, c'est la condition sine qua non, peut-être pas suffisante, mais la condition sine qua non de l'émergence d'une société qui soit une société émancipée, indépendamment des discussions institutionnelles.

Et c'est pour ça que ces chiffres sur la jeunesse, ils sont importants aussi. Quand on voit qu'aujourd'hui il y a 30 % de jeunes qui s'en vont ou quand on voit le nombre de jeunes qui sortent de la formation et du système éducatif sans diplôme, ou à un autre niveau, lorsqu'on voit le nombre d'offres d'emplois qui ne trouvent pas preneur et qui qui font dire à Alex Vinciguerra dans son rapport que, hier, c'était les gens qui cherchaient du travail, c'était celle-là la problématique dominante, aujourd'hui, ce sont les entreprises et les pourvoyeurs d'emplois qui cherchent à recruter. Donc tout ça nous interroge à mon avis de façon extrêmement forte et en creux nous voyons bien la mesure de l'effort qui est à conduire.

Donc, à mon avis, la méthode est importante et même si l'œuvre est inachevée, bien sûr qu'il y a des imperfections, bien sûr qu'il y a des insuffisances, bien sûr qu'il y a des aspects irritatifs, mais je crois que ce qui est important, c'est

que nous avons ouvert un chemin qui va nous permettre de nous emparer collectivement d'une problématique qui est une problématique centrale.

La deuxième remarque, c'est qu'il ne fallait pas que la complexité du sujet nous conduise à l'inertie. Et donc, il y avait la nécessité aussi que ce premier travail initié par le rapport d'orientations se concrétise par une amélioration directe des dispositifs existants. Nous ne pouvons pas faire beaucoup en l'état actuel des choses, et j'ai envie de dire, y compris si on dézoome. Regardez les discussions qu'il y a eu à l'échelle française globale, y compris de la part des régions, qui critiquent très fortement les évolutions législatives, en disant en fait, l'échelon le plus pertinent pour penser la formation et la politique de l'emploi, c'est la région, alors qu'on assiste au contraire à une sorte de phénomène de recentralisation qui est dénoncé de façon générale.

Mais si on reprend un instant et qu'on revient sur ce que nous pouvons faire, et là je fais la relation aussi, il me semble qu'il y a 3 grandes périodes si on regarde le rapport, et je le dis, entre 2010 et 2015, il y avait près de 26 dispositifs d'aide à l'emploi, avec une forme de saupoudrage et nécessairement d'inefficacité. Mais je dirais, chaque phase d'expérience a ses vertus.

Lorsque nous sommes arrivés aux responsabilités, nous avons essayé de recentrer les dispositifs et par exemple, je prends la prime emploi, il y avait cette urgence, y compris avec un chômage qui était plus important à l'époque, on a essayé d'aller vers ce levier-là d'une prime à l'emploi, mais dont on se rend compte que malgré notre bonne volonté, elle était globalement, on va le dire, assez directement, budgétivore et surtout sans que l'on puisse s'assurer de son retour sur investissement.

Lorsqu'on prend les chiffres, notamment en page 11, on se rend compte que pour un dispositif qui a coûté sur ces années de mise en œuvre un peu plus de 5 millions d'euros je crois, on se rend compte qu'on a accompagné à-peu-près entre 8 et 10 % des emplois créés, mais dans des secteurs qui ont généré de toute façon beaucoup d'emplois. Autrement dit, il est très probable, même si nous n'en avons pas la certitude absolue, que notre prime, même si notre volonté était louable, n'a pas eu l'impact attendu. Donc, il fallait envoyer ce signal d'une ré-inflexion immédiate, et par exemple avec la prime à l'emploi « Riese ».

Bien sûr qu'on va aller vers des appels à projets, on va définir les critères, ils seront également certainement soumis au conseil d'administration de l'ADEC, ils pourront être discutés devant la commission économique. Mais ce qui est important, et Alex Vinciguerra l'a dit, c'est qu'on passe d'un dispositif qui est un dispositif qui peut créer des effets d'aubaine à un dispositif qui intègre notre vision politique, notamment avec le soutien à l'alternance, notamment avec le scoring qui permet de favoriser les entreprises qui intègrent leurs politiques de

recrutement dans la signature de la charte de l'emploi local, dans le soutien du pouvoir d'achat des salariés, dans l'amélioration des conditions de travail, toute la dimension RSE et également me tournant vers Pierre Ghionga, et ça sera l'objet de la discussion cet après-midi, une politique linguistique qui est reconnectée au monde du travail parce qu'effectivement la langue ne peut pas retrouver la place qui a été la sienne et qui a vocation à être la sienne, si elle n'est pas corrélée à l'utilité économique et notamment à l'exercice professionnel.

Donc, je crois qu'il y a à la fois (scission) de court terme.

Enfin, je termine, le troisième volet, c'est effectivement la réflexion stratégique que nous avons à poursuivre et notamment, c'est un peu la proposition qu'on a faite, je crois que le regard des chefs d'entreprise, le regard des organisations syndicales, le regard de celles et ceux qui organisent la formation, c'est vrai qu'il faut mettre tout ça en tête. Vous avez cité, Jean-Christophe Angelini, le lycée professionnel, je crois que ça fait partie comme le soutien qu'on a construit ensemble au lycée agricole, je crois que même si nous sommes des partenaires de premier rang de l'université de Corse et que nous pensons que « Studià hè liberta » l'enseignement universitaire, c'est essentiel, mais tous les enseignements et toutes les formations sont aujourd'hui à considérer avec le même enthousiasme et doivent bénéficier du même soutien. Le lycée agricole, les lycées professionnels, le lycée maritime pour lesquels nous avons investi de façon constante et récurrente, forment aujourd'hui des jeunes Corses qui vont trouver des emplois qualifiés. On doit effectivement structurer ces filières.

Un dernier mot sur le point qui me tient à cœur, c'est la diaspora, y compris dans la problématique politique actuelle. Alors, on sait très bien que d'abord, politiquement, il y a eu longtemps un discours volontariste sur la diaspora, qui a créé aussi en réaction un discours de défiance, « ùn sò micca quelle chì sò partuti chì ci anu da amparà ciò chì ci vole à fà », on connaît, on connaît, on connaît les tensions au village, l'été, etc. Mais la réalité objective c'est quoi ? La réalité objective, et nous le savons toutes et tous, il n'y a pas un peuple au monde engagé dans une stratégie d'émancipation qui ne se donne pas les moyens institutionnels d'organiser l'implication de sa diaspora dans le processus de construction que nous appelons « processus de construction nationale, processus de développement économique », etc.

Quand on a la chance d'avoir des milliers et quelquefois des dizaines de milliers de Corses qui sont partis, qui ont appris, qui souvent ont réussi, et la réussite n'est pas seulement économique ou financière, et qui ont conservé avec la Corse un lien fort, qui souhaitent aujourd'hui, si on leur en donne les moyens, s'impliquer dans la mise en œuvre du développement économique, social, culturel et sociétal, notre devoir absolu est de créer les moyens politiques, financiers,

juridiques, organisationnels pour que cette ressource humaine qui reste la première de nos ressources avec nos ressources naturelles de façon générale, que notre ressource humaine et que cette part de ressources humaines que constitue la diaspora, puisse venir s'impliquer.

C'est pour ça que le signal qui est donné aussi aux jeunes Corses qui partent, on peut améliorer les dispositifs, on peut veiller à ce qu'ils ne concurrencent pas bien évidemment les jeunes qui sortent de Corte, vous savez les efforts qu'on fait, y compris à travers les différents dispositifs qui sont mis en œuvre. Mais ce qu'il faut dire à tous et à toutes, et en s'adressant à chacun, et notamment celles et ceux qui sont partis pour les uns depuis très longtemps, pour les autres depuis quelques années, c'est que s'ils le souhaitent, leur place est ici. S'ils le souhaitent, leur place est ici parce que ce pays est à construire.

C'est celui-là, le message fondamental qui est envoyé aujourd'hui. Nous allons réunir la conférence sociale, nous allons réfléchir pour intégrer cette dimension sur le travail et sur l'emploi, y compris dans le processus en cours, sans préjuger de son issue. Mais en toute hypothèse, cette question-là, elle reste centrale. Je crois qu'il était essentiel que l'Assemblée de Corse puisse aujourd'hui s'en emparer avec la volonté commune énoncée par toutes et tous de réussir.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Avà, ci vole à vutà.

On fera une prise d'acte d'abord sur le rapport de la commission. Donc, tout le monde prend acte du travail de la CDENATE et du rapport. Merci.

Je soumetts au vote le rapport de l'exécutif.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Madame la Présidente, point d'ordre ! Merci.

Simplement, je veux bien qu'on s'oppose et c'est bien le jeu, sur les arguments et sur l'argumentaire. En revanche, lorsqu'il s'agit de disqualifier la personne en tentant, scorie, scorie, la définition d'une scorie, c'est une matière inutile que l'on balaie, médiocre et inutile. C'est ça le sens figuré de la scorie. La scorie donc, pour pouvoir ne pas répondre.

Madame la Présidente, vous, vous l'avez fait avec un petit peu plus de finesse en tentant de me donner un cours avec beaucoup de pédagogie, parce que vous en avez avec votre autre casquette, sur l'OCDE. Je sais ce qu'est l'OCDE, c'est une organisation de coopération et de développement économique à laquelle

beaucoup d'élus et beaucoup d'entre nous d'ailleurs font souvent référence dans leur rapport.

En revanche, et c'est pourquoi je me suis appuyée non pas sur le rapport, mais sur les propos de commission, en revanche OCO GLOBAL qui était l'autre auditionné ce jour-là, OCO GLOBAL est un cabinet de conseils économiques et en investissement. C'est pourquoi j'ai employé le mot de cabinet d'études.

Donc voilà. Lorsque je dis quelque chose sur les faits, j'essaie d'être juste. Que vous trouviez les choses injustes, injustifiées sur le plan politique, ça c'est normal que l'on s'oppose, que l'on contraste, que l'on se critique et d'ailleurs, j'ai écouté les vôtres, les propos avec attention.

En revanche, qu'on essaie de disqualifier les choses, soit en essayant de me donner la leçon ou en essayant de disqualifier par dire, « allez, balayons la médiocrité », je n'ai pas pour habitude de le faire et je n'accepte pas qu'on le fasse à mon égard.

M. le Président Gilles SIMEONI

Alors point d'ordre.

D'abord, il n'est pas d'usage de reprendre la parole après le président du Conseil exécutif, sauf pour une explication de vote. Ceci étant avec votre autorisation, je répondrai à la conseillère.

J'ai bien écouté vos propos, j'ai écouté aussi ceux du Conseil exécutif. Lorsqu'il a parlé des scories, il ne parlait pas de vous et vous le savez très bien, il parlait de ce qui a pu polluer notre débat, y compris en termes de malentendus. Donc je ne vois pas, y compris si on est extrêmement regardants, ce qui serait de nature à vous blesser dans ce qui a été dit.

Je sais qu'il n'y avait aucune intention de parler ni de vous, ni de votre position et que le terme « scorie », comme je viens de le dire, était pour qualifier des choses qui sont de peu d'importance par rapport à ce dont nous avons débattu et notamment la mauvaise interprétation qui avait pu en être faite.

Donc n'y voyez pas autre chose et c'est la raison pour laquelle je voulais vous le dire.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien, je pense que nous n'avons pas fait pratiquement 4 heures de débat pour rester comme ça suspendus. Donc je réitère mon diagnostic qui consiste à dire que ce débat était excellent, très bon, qu'il y a un gros travail qui a été réalisé, qui n'est pas terminé et que la contribution de chacun sera importante.

Et encore une fois, en tant que présidente, j'invite tous les groupes à participer activement, les groupes et les non-inscrits bien sûr, à participer activement aux commissions parce qu'on va avoir beaucoup de travail sur les différentes propositions qui ont été faites.

Bien. Merci à tous.

Je pensais que c'était une explication de vote que voulait faire Josepha Giacometti... Donc, nous allons passer au vote sur ce rapport.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ? Absentions de « Core in fronte » et Josepha Giacometti.

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité. Merci.

Reprise des débats à 15 heures.

Dans l'intervalle, la conférence des présidents se réunit pour le café,
14 h 30.

Suspension de la séance à 13 h 48. Reprise à 16 h 25.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Pigliate piazza pè piacè. I dibatitti anu da ripiglià.

ERRATUM**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Information d'abord, le secrétariat général me fait remarquer que du fait de la présentation inversée de 2 rapports hier soir, l'urgence a été approuvée sur le rapport numéro 78 en lieu et place du 98.

Donc il y a eu une petite erreur au moment où vous avez voté.

Je vous demande **d'approuver, s'il vous plaît, l'urgence pour le rapport 98 (Rapport n° 098 : Pianu d'assodu 2024-2026 pà rinfurzà a risistenza genetica à a trimuledda picurina / Rapport n° 098 : Plan de consolidation 2024-2026 visant à améliorer la résistance génétique à la tremblante ovine).**

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ?

Donc l'urgence est adoptée et tout sera rectifié au procès-verbal.
Merci.

La reprise se fait un petit peu de manière tardive car les présidents de groupes, le président de l'exécutif et moi-même avons tenu une conférence des présidents qui visait notamment à faire le point sur l'avancée du processus de négociations avec l'État. Vous le savez, nous avons voté une formulation d'écriture constitutionnelle il y a peu de temps. Nous allons nous mettre maintenant à travailler sur la suite, bien sûr.

Je vais passer la parole au président de l'exécutif qui rendra compte de la proposition que nous avons retenue tous ensemble pour avancer le plus rapidement possible sur la suite du processus.

Vous avez la parole, Monsieur le Président.

M. le Président Gilles SIMEONI

Rapidement et comme convenu en Conférence des présidents, une restitution à l'Assemblée de Corse de ce dont nous sommes convenus tout à l'heure autour de 3 points principaux relativement au processus.

Premièrement, nous nous rappelons toutes et tous qu'il avait été indiqué par le ministre Darmanin que le président de la République, Emmanuel Macron, recevrait une délégation des élus de la Corse, selon un format à déterminer rapidement après le vote de l'Assemblée de Corse.

La Conférence des présidents souhaite bien sûr que cette rencontre puisse se faire le plus vite possible, même si nous avons bien conscience des contraintes d'agenda du président de la République, aussi bien au plan français qu'européen et international.

Donc, premier point, réaffirmer notre espoir que le président de la République reçoive rapidement la délégation d'élus de la Corse pour que nous puissions faire un point avec lui sur la suite du processus.

Deuxième élément, est annoncé la probable, voire certaine visite dans l'île du ministre de l'Intérieur et des Outre-mer, Gérard Darmanin, dans le courant du mois de mai. Donc bien sûr, nous vous informerons des dates officiellement arrêtées dès que celles-ci nous seront connues. La Conférence des présidents a souhaité bien sûr que cette visite soit notamment l'occasion de communiquer à la représentation élue de la Corse et à l'ensemble de la délégation d'élus, l'ensemble des éléments relatifs aux flux entre l'État et la Corse, notamment pour nous permettre d'avancer sur la construction de notre pacte budgétaire, économique, fiscal et financier.

Troisième et dernier point important, le processus de révision constitutionnelle va se poursuivre à travers la saisine annoncée de l'Assemblée nationale et du Sénat avant un Congrès à Versailles qui est l'étape conclusive d'un processus de révision constitutionnelle.

En temps masqué et concomitamment, il nous semble indispensable de travailler à un projet de loi organique qui vienne décliner de façon opérationnelle les grands principes qui sont actés dans le cadre du projet d'écritures constitutionnelles qui a été débattu et voté par l'Assemblée de Corse.

Donc, ce qu'a décidé la Conférence des présidents, c'est d'engager ce travail, un travail qui d'abord concernera bien sûr au premier chef l'Assemblée de Corse et le Conseil exécutif, l'Assemblée de Corse notamment, mais non exclusivement, si son président en est d'accord à travers les réunions de la

commission législative et réglementaire. Il est proposé que soient notamment invités devant la commission législative et réglementaire, les experts constitutionnalistes, notamment, bien sûr, celles et ceux que nous avons déjà eus l'occasion d'entendre, je pense notamment à Wanda Mastor et à Madame Bertille, pour que nous puissions savoir comment techniquement s'est passée et se passe la rédaction d'une loi organique en France ou ailleurs. Donc premier niveau, un niveau d'information.

Deuxième niveau, un niveau de travail un peu sur le modèle de la méthode que nous avons mise en œuvre au lendemain de la visite et du discours du président de la République, la Conférence des présidents avait travaillé pendant 6 mois autour des grandes thématiques. L'idée, c'est que la commission législative et réglementaire, le Conseil exécutif et l'Assemblée travaillent régulièrement, si possible une fois par semaine, sur ce que pourrait être l'armature de la loi organique, étant précisé que là-aussi, nous aurons l'occasion de demander, c'est une décision unanime de la Conférence des présidents, de demander à Gérard Darmanin que l'avant-projet du Gouvernement concernant la loi organique, soit également communiqué en temps utile à l'Assemblée de Corse et au Conseil exécutif pour qu'il puisse véritablement y avoir un dialogue et un échange non contraint par le temps entre le Gouvernement et la Collectivité de Corse.

Au-delà de ce travail interne au Conseil exécutif et à l'Assemblée de Corse, il nous a semblé également indispensable que les Corses en général, les forces vives, les forces politiques, les acteurs économiques, sociaux et culturels puissent s'approprier ce débat sur la loi organique, puisqu'il y aura aussi des discussions très concrètes et opérationnelles, quel domaine de compétences pour le pouvoir normatif, quel transfert de compétences, quel transfert de personnels, quelles garanties de non-régression ou de mieux-disant en matière sociale et environnementale par exemple ? Et donc bien sûr, ce débat ne peut pas être et ne doit pas être uniquement le débat des élus de l'Assemblée de Corse, même si l'Assemblée de Corse est le lieu géométrique de l'expression et de la défense des intérêts matériels et moraux du peuple Corse. La volonté, c'est donc de travailler, y compris avec l'ensemble des forces politiques, l'ensemble des acteurs.

Voilà donc ce qui a été décidé par la Conférence des présidents et ce que nous allons commencer à faire dès le début du mois de mai, donc dès le début de la semaine prochaine.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Président.

Vous souhaitez aussi vous exprimer et moi, après vous. Allez-y.

M. le Présidente Gilles SIMEONI

Oui, après ce point politique, un point administratif et humain.

Vous le savez, notre directeur général des services, Ghislain Gomard a décidé de cesser ses fonctions. C'est donc aujourd'hui la dernière session de l'Assemblée de Corse à laquelle il participe.

Je tenais en mon nom d'abord, au nom du Conseil exécutif, en notre nom à toutes et à tous, à le remercier pour les 2 années qu'il a passées au service de la Collectivité de Corse. Il est encore trop tôt et le recul manque pour savoir ce que vous retiendrez, Monsieur le Directeur général des services, en termes positifs et peut être quelquefois en termes un peu plus contrastés, de votre expérience en Corse.

En tous les cas, moi j'ai eu beaucoup de plaisir à travailler avec vous. Je sais combien votre tâche a été difficile. Elle l'est par nature, elle l'a été a fortiori dans le contexte très particulier dans lequel vous avez eu à exercer vos fonctions. Ça a été, je le sais pour vous, à la fois un choix de passion et de conviction qui a peut-être quelquefois bousculé certaines de vos habitudes ou certaines de vos façons traditionnelles d'appréhender votre métier et les fonctions qui sont les vôtres.

Mais en toute hypothèse, je crois que ça a été, pour nous en tout cas, et pour vous aussi je l'espère, une expérience globalement riche au plan humain comme au plan technique et administratif.

Je retiens aussi que vous n'êtes pas resté suffisamment longtemps pour parler couramment le corse, mais que vous avez fait quand même des progrès significatifs depuis votre arrivée.

Je sais que vous continuerez à regarder de très près ce qui se passe dans l'Ile et notamment dans les mois à venir.

Je sais aussi que vous avez des projets à la fois professionnels et personnels.

Je ne peux pas terminer ces quelques mots sans évoquer aussi votre épouse qui a été discrètement mais fortement et efficacement à vos côtés. Je sais que vous avez décidé de rentrer dans votre Vendée natale qui vous est si chère, une terre, elle aussi de passion, d'histoire et de mémoire.

Je vous souhaite bien sûr le meilleur à vous, à votre épouse, à votre famille pour la suite, aussi bien au plan professionnel qu'au plan personnel.

À ringrazià vi pè ciò chè vo avete fattu pè a Cullettività di Corsica.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Permettez, Monsieur le Président, que je joigne mes remerciements aux vôtres, à l'endroit de Monsieur le DGS qui a passé 2 ans parmi nous. Nos échanges ont été toujours très cordiaux, très professionnels.

Je vous remercie pour le soutien que vous nous avez apporté aussi sur certains dossiers, nous avons toujours trouvé des solutions équilibrées aux problèmes qui se posaient, divers et variés dans notre institution, avec l'aide du secrétariat général, évidemment.

Au nom des élus de l'Assemblée de Corse, mais aussi, je peux le dire, sous le contrôle de Serge Tomi, au nom des personnels du secrétariat général, je voudrais bien évidemment vous souhaiter le meilleur pour la suite.

Le Président l'a dit, vous êtes Vendéen, vous n'êtes pas resté très longtemps chez nous, mais j'ai pu percevoir chez vous combien l'attachement à la terre est important et nous partageons des convictions communes sur le plan identitaire, sur le plan religieux aussi et sur la façon dont nous considérons les territoires au sein de la République.

Je pense que véritablement vous avez beaucoup appris avec nous, mais moi aussi j'ai appris avec vous.

Donc merci de votre aide et bien évidemment, je vous souhaite le meilleur pour la suite ainsi qu'à votre famille.

Bonne santé surtout, je crois que c'est l'essentiel. A pace è a salute soprù à tuttu.

M. Ghislain GOMARD, Directeur général des services.

Grazie, Presidente. Vous me permettez 3 petits mots ?

O Sgiò Presidente, Signora Presidente, cari Cunsiglieri,

Vous avez tous reçu un message que j'adressais aux agents. J'ai découvert à l'occasion que c'était partagé avec tous les élus, je l'ai découvert ce matin, donc un peu tardivement.

Vous voyez, c'était vraiment un message adressé aux agents. Bien sûr, je me serais adressé un peu différemment dans la tonalité si je m'étais adressé

directement à vous. Mais du coup, vous avez les informations essentielles et la façon dont je pars avec le sentiment d'avoir fait tout ce que je pouvais.

Alors sans doute, était-ce limité, mais voilà, je ne pouvais pas beaucoup plus et en gardant vraiment un grand souvenir de ces 2 années qui ont été 2 années extrêmement riches, extrêmement variées, parfois un peu pesantes, un peu lourdes. Pour mon épouse, ça n'a pas toujours été simple et je remercie le président d'avoir pensé à elle et je le lui transmettrai bien entendu. Je ne suis pas un grand homme, il n'y a pas de grand homme sans grande femme à côté, donc ça c'est une certitude en ce qui me concerne, à mon niveau.

Vous avez lu ce que j'ai pensé de l'Assemblée de Corse. Pour moi, c'est une très belle démocratie. Je reconnais que ça m'a époustouflé dès la première séance de mars 22, sur un sujet qui était délicat, vous vous souvenez forcément. Et ça, j'en retiens vraiment le meilleur, parce que s'écouter et puis il y a ici quand même une ambiance fraternelle malgré les sensibilités politiques et les avis qui peuvent être divergents. Vous vous connaissez tous depuis longtemps. On sent cette affinité, cette proximité qui dépasse les clivages politiques qui sont essentiels en démocratie.

Et puis dernière chose, j'ai appris la relativité du temps d'Einstein, pas en équation, mais dans la vraie vie, c'est à dire que 5 minutes peuvent faire 1 heures 30, que 9 heures 30, le rendez-vous peut se transformer à 11 heures ! Enfin voilà, des petites choses comme ça, Madame la Présidente, malgré toute votre rigueur, il y a une certaine souplesse de l'appréciation du temps qui est vraiment propre à chacun d'entre vous et qui est différente de ce qui est la mienne.

À ringrazià vi, è cusì sia.

(Applaudissements).

Attention, je suis un émotif !

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Nous reprenons le cours de nos travaux avec le rapport 66 qui est un rapport d'orientations sur la politique linguistique dans le cadre de la procédure innovante que nous avons initiée et qui a également servi de cadre à nos débats de ce matin, à la suite d'un rapport d'orientations de l'exécutif, la commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et des enjeux sociétaux a été saisie. Elle a travaillé en collaboration avec la CDENATE aussi puisque très rapidement, nous nous sommes aperçus que la question linguistique n'était pas qu'une question identitaire, n'était pas qu'une question culturelle, mais aussi une question économique et sociale importante.

Les 2 commissions ont travaillé de concert pour la production d'un rapport qui, je pense, va être d'abord présenté par la Présidente Fagni, présidente de la commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et des enjeux sociétaux.

Donc, vous avez la parole, Madame la Présidente.

Raportu n° 066 : Travaglii di a Cumissione di l'Educatione, di a Cultura, di a Cuesione Suciale è di e Prublematiche Sucetale e di a Cummissione di u Sviluppju Ecunomicu, di u Numericu, di l'Assestu di u Territoriu è di l'Ambiente - Cuntribuzione à u raportu d'orientazione nantu à a pulitica linguística

Rapport n° 066 : Travaux de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux, et de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement - Contribution au rapport d'orientation sur la politique linguistique

Mme Muriel FAGNI

Vi ringraziau, cara Presidente.

Caru Presidente di l'esecutivu, Cari cullegghi,

A lingua face cultura, cultura face cumunità è a cumunità face sucietà.

Mais avant de commencer, je voudrais faire un petit clin d'œil à Marie-Ange Geronimi qui doit nous écouter dans la cabine de traduction juste au-dessus et qui me dit souvent de faire le grand saut dans l'apprentissage de la langue corse. J'y travaille bien entendu, mais le saut à l'élastique n'est pas pour aujourd'hui !

Revenons à notre ordre du jour et au 22 novembre 2022 où l'Assemblée de Corse a pris acte de la présentation par le président du Conseil exécutif de Corse du rapport d'orientations sur la politique linguistique.

Le Président de l'exécutif et vous-même, venez de rappeler le format innovant de ce processus parlementaire qui participe à une coopération et une articulation plus forte donc de l'exécutif et du délibérant, et aussi une implication renforcée des instances consultatives de la Collectivité de Corse et plus largement la société corse tout entière dans les travaux de la Collectivité.

C'est dans ce cadre que la commission du développement économique, du numérique et de l'aménagement du territoire et de l'environnement, la CDENATE présidée par Nadine Nivaggioni ainsi que la commission de l'éducation, de la culture et de la cohésion sociale et des enjeux sociétaux que j'ai l'honneur de présider, ont réalisé un cycle d'auditions des acteurs de la langue ainsi que des déplacements sur le terrain.

Cette séquence de travail à laquelle a participé l'ensemble des groupes politiques de notre Assemblée, a été un véritable souffle démocratique auprès de la société civile.

L'objectif affiché par le rapport d'orientations qui a été présenté par le Conseil exécutif est de redonner à la langue corse sa place et son statut de langue naturelle des Corses et de la société corse du 21^{ème} siècle, volonté qui dépasse les clivages politiques, la sauvegarde de la langue faisant l'unanimité au sein de l'hémicycle et beaucoup ont travaillé sur le sujet, pour la période la plus récente, Messieurs Pierre Ghionga et Saveriu Luciani.

Avec les membres de la commission éducation, culture, un travail d'équipe s'est vraiment mis en place et nous avons décidé d'axer nos travaux sur les différentes phases du cycle de la vie. Nous avons donc nommé la première période « I primi passi », de la petite enfance jusqu'à la crèche et puis de la progression vers le grand âge en passant notamment par le système éducatif et universitaire.

Cette approche nous semblait importante afin d'appréhender la place de la langue au cours de la vie des Corses. Pour sa part, la commission du développement économique a souhaité consulter différents acteurs impliqués dans la valorisation de la langue corse dans les activités économiques et sociales, la création, le commerce, l'édition, les médias, la formation professionnelle, dans l'objectif d'aborder la thématique sous un prisme jusqu'à présent peu exploré, celui de l'économie de la langue. Nous l'avons évoqué d'ailleurs ce matin au cours de nos échanges sur le rapport emploi.

Concernant l'organisation, il faut savoir qu'après chaque audition, un document d'étape a été envoyé à l'ensemble des commissaires, à la présidente de l'Assemblée et au président de l'exécutif, permettant ainsi d'avoir un suivi progressif des travaux, ceci afin d'avoir une trace écrite et régulière de tous nos riches échanges et ainsi enrichir une base d'archives.

Avant d'évoquer les recommandations de ce rapport, je tiens à vous faire un court rappel des travaux que nous avons effectués. Nous nous sommes réunis à 10 reprises et 3 visites ont été effectuées sur le terrain, visite des sites de « Scola corsa » à Biguglia et à Bastia, visite du site de « Praticalingua » à Corti

où étaient conviés également tous les responsables de « Praticalingua » du territoire et également la visite de l'EHPAD « U serenu » toujours sur Corti. Nous avons rencontré les acteurs culturels à la médiathèque de Folelli.

Comme je vous l'ai dit, ce rapport liste un certain nombre de recommandations que je vais évoquer succinctement dont tous les détails sont évidemment à retrouver dans le rapport de synthèse.

Ces recommandations permettent à la politique linguistique d'irriguer de façon globale l'ensemble de la société. En effet, de par son caractère transversal, cette volonté de sauvegarde et de développement de la langue corse devra se traduire dans l'ensemble des politiques mises en œuvre par notre Collectivité.

Dans ce cadre, la contribution des commissions de l'Assemblée ainsi que l'ensemble des préconisations développées touchent à l'ensemble des grands domaines que sont l'éducation, les médias, les services publics, l'économie et sont de nature à enrichir les politiques publiques de la CdC dans l'objectif partagé de parvenir à une société réellement bilingue.

Alors, ces recommandations sont les suivantes :

La création d'un office de la langue, outil de la CdC ou satellite, qui aurait pour mission d'élaborer, de développer, de mettre en œuvre les politiques linguistiques et de mobiliser les moyens financiers permettant de réaliser tous les plans de développement et programmes d'activités votés par l'Assemblée de Corse.

Financer par conventionnement la formation de tous les enseignants corsophones ou non corsophones, ainsi que des agents des collectivités, par exemple, le dispositif d'aide aux communes, les salariés d'associations, par le dispositif d'aide aux associations, et toutes les personnes qui sont en contact avec le jeune public, les crèches, les garderies, les activités de loisirs, les clubs sportifs et culturels.

Assurer la continuité d'un enseignement public bilingue et immersif soutenu, et renforcé de la maternelle à l'université, permettant de créer des locuteurs bilingues et plurilingues dès le plus jeune âge.

Renforcer le développement et le soutien à l'implantation d'écoles et à l'enseignement immersif associatif.

Renforcer la part de la langue corse dans les médias et dans les supports digitaux, notamment sur les réseaux sociaux.

Accompagner les structures volontaires dans le cadre d'une transmission intergénérationnelle, et là on a eu un bel exemple avec l'EHPAD U Serenu et la Convention avec Praticalingua. Mais j'ai vu dans une actualité récente que, par exemple, l'EHPAD de Vico s'orientait vers la même chose et on ne peut que s'en réjouir.

Mettre en place un service d'évaluation qualitative et quantitative de toutes les politiques publiques inhérentes à la langue corse, cela est très important d'ailleurs.

Mettre en place une plateforme et une stratégie digitale de communication et d'information connectée à tous les publics cibles selon les canaux efficaces.

Développer la diffusion de la langue et sa normalisation dans tous les champs de la vie sociale.

Mettre en réseau les différents offices régionaux de la langue (Bretagne, Occitanie, Basque), quel que soit leur statut.

Accompagner en matière de débouchés professionnels et de formation professionnelle.

Constituer un fonds documentaire et une banque d'ingénierie pédagogique, et développer le réseau web.

Toutes ces recommandations peuvent être mises en place à droit constant, mais nous avons également préconisé des actions dans le cadre d'une évolution constitutionnelle :

Le transfert de la maîtrise de la compétence éducation pour la définition des programmes et des contenus du calendrier et de la carte scolaire, ainsi que des niveaux de certification et d'examens.

Une évolution du futur office de la langue vers la création d'un ministère de la langue corse qui engloberait les aspects patrimoniaux, culturels et sociétaux.

Conférer une réelle valeur économique à la langue, notamment par le biais de valorisations. Par exemple, on peut imaginer des gratifications de salaire pour les personnes qui font l'effort de parler corse, et de certifier des compétences.

Ainsi, cette impulsion nouvelle donnée par la Collectivité de Corse, associée à la nécessaire reconnaissance statutaire que nous souhaitons et qui,

j'espère, nous permettra de décliner encore plus de choses, dotera notre langue des conditions de son développement qui permettra de répondre à 2 objectifs principaux, l'un quantitatif et l'autre qualitatif : augmenter le nombre de locuteurs qui utilisent quotidiennement la langue et assurer l'égalité d'usage du corse dans la sphère publique.

Alors, avant de conclure, je tiens quand même à dire que ce cycle de travail m'a fait sortir de ma zone de confort. Vous le savez, j'ai plutôt l'habitude de traiter des sujets qui sont liés au domaine du social. Et ce travail m'a fait découvrir beaucoup de choses, et rencontrer des personnes autant passionnées et investi a été humainement très enrichissant.

Alors, merci à l'ensemble des acteurs culturels, surtout aussi les acteurs culturels du Riacquistu pour leur engagement et leur investissement, et tout ce qu'ils ont fait pour sauver cette langue et la transmettre aux nouvelles générations, et surtout donner le goût d'apprendre.

Ainsi, je me permets de vous citer la phrase d'un jeune avec qui j'ai eu l'occasion de discuter et qui m'a dit « J'ai pu apprendre à parler corse le jour où j'ai compris le sens de la langue corse », d'où l'importance de connaître notre histoire. Ind'è nò si chjama u stintu. Infine, à mè mi pare.

Alors pour conclure, je remercie l'ensemble des personnes qui se sont rendues disponibles : mes collègues qui m'ont aidée à organiser toutes ces rencontres, ainsi que l'ensemble des services de l'Assemblée de Corse, les attachés de commissions, plus particulièrement Madame Paule Marcucci qui nous a accompagnés partout, qui a pris des notes et envoyé des comptes rendus au fil de l'eau, et sans oublier Maria Dumè Cesari qui a accompagné la commission pour cette séquence.

Alors ce rapport, vous l'avez compris, est vraiment le fruit de ces échanges, de ces discussions, de ces contributions et d'une vision politique socio-économique, culturelle et historique au service de ce bien commun qu'est la langue, a nostra lingua.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, Cara Presidente.

A sapemu bè chè vo vi site assai impegnata per fà tuttu issu travagliu, avete ragiò di di la. Eppo à ringrazià dinò tutti quelli ch'anù fattu una cuntribuzione in u quadru di a vostra cummissione.

Vuleria sapè s'è a CDENATE hà da intervene avà ? L'avete fattu insemi ? Va bè, d'accordu.

Dunque avà a parolla hè à chì a vole piglià, ch'elli sippianu a ghjente di i gruppi è di sicuru, di l'Esecutivu dinò. Òn ci hè micca problema s'è l'Esecutivu vole fà un'intervenzione nant'à stu raportu.

A parolla per « Core in fronte », chì l'hà dumandata a prima. Andate puru.

Mme Véronique PIETRI

Vi ringraziu, Signora Presidenti.

Allora, avemi quì dui sintesi di commissioni, finalmente purtati quì davanti à a nostra Assemblea, è ci voli à ritena parechji affari di issi resiconti, è, frà altri, a necessità di dà à a lingua un veru locu di travagliu, un uffiziu, una cummissioni, pocu imprema u nomu o a forma data à issu locu dedicatu à a lingua. Un locu ch'edda mireta, parchì u travagliu ci hè.

A necessità dinò di sviluppà issa pulitica à tutti i niveddi di a sucità, d'aduprà mezi novi di a tecnulugia, di dumandà conti è previsionì à u Ritturatu, chì hè un partinariu impurtantu ind'u sviluppu di a nostra lingua, di sviluppà a lingua ind'u mondu prufiziunali, è tant'altri ricumandazioni assai intarrissanti chì risortini di issi sintesi.

Ma ùn ripresentani micca a pulitica ambiziosa aspittata.

Allora pà u mumentu avemu pigliatu a lingua pà analizà la, com'è un animali, un animali di laboratoriu, un tupuncinu biancu è l'avemu stuzzicatu, vultatu è giratu, è vistu u bisognu. È avà conniscimi u mali, t'avemu qualchì medicini, ma u tempu passu è u statu di u malatu impighjuriscia.

Allora ogni ghjornu, femi u custattu amari, assai, chè no perdimi tuttu, è ancu arrisera, parlendu di u pasturalisimu, diciami à chì puntu ci era certi cosi cusì chì rapresentava veramenti ciò chè no semi. È più cà a lingua ùn si pò.

Allora, quachì ghjorni fà, stava à sente eiu un militanti culturali intarrugatu nantu à u so raportu incù a lingua, è chì dicia “par mè, a lingua hè ciò chì mi faci corsu”. Allora, senza ricumincià incù tutta a ghjustificazioni di a nicissità di u statutu, di a cuufficialità, vulariu ghjustu incalcà nantu à issi fatti, a lingua hè u cimentu, u suchju, a piccula fiara chì ci parmetta di tena ciò chè no semi, è hè incù issu spiritu chè no avemu participatu à issi cummissioni,

sicuramenti. Avemi viramenti fattu i nostri cuntribuzioni, è issu travagliu viramenti l'avemi fattu.

Avà tuttu hè statu dettu, è tutti quì, avemi u stessu liveddu di cuscenza, diciaraghju. Semi cuscenti di l'urgenza, di a nicissità, è noi, l'aviami dighjà issa cuscenza. È issu travagliu d'audizioni pà cunnoscia a ricchezza è à u stessu tempu a fragilità è l'urgenza di a situazioni, l'avemi fattu.

Ma avà, ciò chì vulariu di viramenti hè chì noi avemi fattu tuttu issu travagliu incù una spiranza maiò di sbuccà à nantu à un pianu strategicu, strutturatu, è ambiziosu.

È hè ora di sorta di i discorsi, di fà prova di vulintà, di sviluppà a cuufficialità de facto, chè n'avemu chjamatu de facto, di fatti. Allora Sgiò Prisidenti in carica di a lingua, vi dumandu di manera assai sulenna, s'è vo seti prontu à passà da i fatti, da u dì à i fatti, ma soprattutto da u scrittu, parchì hè assai intarrissanti u vostru scrittu à nantu à a pulitica di a lingua, chè no avemi dinò assai sviluppati in issi ricerchi quì, ma viramenti avà, ci voli à passà, viramenti à i fatti. È issi fatti, par noi, hè dunqua di pudè allargà u vostru serviziu di a lingua corsa, di pudè viramenti avè issu locu di travagliu, chì manca assai, parchì issa cummissioni, issi cummissioni, issu travagliu fattu ani viramentu fattu veda à chì puntu ci vulia à avè issu locu pà pudè viramenti travaglià. È dunqua à quandu un uffiziu, à quandu issu pianu strategicu chì mittarà in piazza a vostra vulintà, u vostru scrittu di pulitica linguistica?

Dunqua avà aspitemi soprattutto u vostru calindariu, è a vostra ambizioni pà a lingua.

Donc, en général, je dirais que je suis très enthousiaste sur ce genre de synthèse et de travail de commission et je l'ai fait avec ma collègue également, de manière encore plus enthousiaste justement. Mais en même temps, il me laisse quand même un goût un petit peu amer, parce qu'il a pris fin déjà et que c'est quelque chose qui doit être en continu, un travail qui doit être fait en continu. Et puis quelque part, il a vraiment montré que pour l'instant nous n'étions pas à la hauteur de notre ambition et de ce qu'il faut vraiment faire pour ce que nous avons de plus cher, c'est à dire notre langue.

Voilà, merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Qual'hè chì vole intervene ? Chantal, per « Un soffiu novu ».

Mme Chantal PEDINIELLI

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président, Chers collègues,

Alors, c'est vrai que je voulais saluer le travail de la commission menée par Muriel Fagni. Il y a eu beaucoup de rencontres. Moi, je n'ai pas pu assister à tout, mais c'est vrai que le travail a été pertinent et intéressant.

Alors, je vais reprendre un peu le déroulé du rapport.

Le relevé de conclusions commence par le renforcement de la langue dans le système éducatif. On a donc commencé par les crèches. Et on note des difficultés pour trouver du personnel corsophone, mais je voudrais rajouter qu'on note aussi de grosses difficultés pour tout simplement avoir du personnel diplômé dans ces structures. A cela donc s'ajoute ce volet de la langue. Donc là déjà il y a un problème dès la crèche. D'autant plus que beaucoup de crèches, notamment en milieu rural, parce que dans les grands centres urbains, il y a des crèches municipales, mais d'autres sont associatives et cela est plus compliqué de proposer une offre immersive totale, car les moyens financiers ne sont absolument pas les mêmes.

Pour autant, c'est vrai, on l'a salué en commission, on en a parlé. C'est vrai que la crèche peut être le cadre d'une première appropriation de la langue. Les plus petits ont cette capacité d'intégration de vocabulaire multiple et ils assimilent vite et très facilement.

Alors, il y a un exemple, je parlerai de la crèche associative du Valincu, vous savez que j'y travaille, et nous sommes depuis quelques années sur une labellisation de crèche bilingue, et malgré des efforts importants, on peine à y arriver.

Concernant l'équipement linguistique standard, je dois reconnaître que l'on est aidé par CANOPE qui fait un travail remarquable avec des affichettes, des mémos, un livre à destination du personnel, « o Chjù ! », je vous l'ai amené mais je pense que vous le connaissez. C'est vraiment un vocabulaire spécifique à la petite enfance et c'est bien que la langue soit corrélée à un exercice professionnel, le Président le disait ce matin, ça aide beaucoup dans les structures.

L'exemple bastiais, lui est différent car c'est une initiative publique qui s'inscrit dans une politique linguistique plus large.

On a parlé aussi de faire collaborer la direction de la langue avec la PMI. Je pense que ça n'aurait qu'un impact mineur. À mon sens, la PMI est là pour organiser des actions médicosociales en faveur des familles et des enfants de moins de 6 ans et je ne comprends pas vraiment de quelle manière elle pourrait promouvoir la langue, alors qu'elle-même manque de personnel corsophone.

Pour l'immersif au primaire, c'est différent. Scola corsa est plébiscitée, même si on connaît les difficultés de financement. L'exemple de Ghisonaccia marche plutôt bien. Pour généraliser cela, il faudra effectivement le concours actif du Rectorat, mais ce n'est pas impossible.

La véritable rupture, je pense qu'elle intervient au secondaire où l'immersif se complique, même si le Recteur est prêt à avancer.

Le rapport reconnaît aussi, et Madame Fagni en a parlé, que notre collectivité doit commencer par ses propres agents qui interviennent dans le système éducatif ATTE. C'est ce que je disais tout à l'heure pour les personnels en PMI.

Idem pour la faculté, la généralisation du corse dans les enseignements.

Et sur l'immersif associatif, il manque toujours la contractualisation, surtout qu'il y a la volonté d'un réseau complet jusqu'au lycée.

Concernant l'usage de la langue dans l'espace social et économique, on peut lire dans le rapport que, même si la langue disposait d'un statut, ça ne suffirait pas sans pratique sociale. Le document revient sur la traduction simultanée de nos débats, sur la faiblesse dans les médias, malgré des aides déployées, d'où l'idée de média 100 % corsophone. Nous verrons. C'est une question de choix, mais aussi de public.

Pour les Case di a lingua, on voit bien la sociologie des adhérents avec beaucoup de continentaux. Alors est-ce une volonté d'assimilation ? Est-ce qu'on doit l'interpréter comme un facteur d'intégration ? Je ne sais pas.

Attention au fait aussi que l'évolution du statut vers celui des centres de formation posera le problème du statut des enseignants. On reparle de la délivrance de certificats, mais il faut surtout évaluer l'impact de ces opérations et donc des sommes qui seront allouées.

La révision du règlement des aides pour simplifier les choses, évoquée dans le rapport également, ne doit pas concerner que celui de la promotion de la langue. Il faudra, je pense, tout revoir, surtout que la langue est désormais un indicateur que l'on retrouve de façon transversale.

Pour ce qui est de la valorisation de l'usage du corse par une gratification de type indice majoré, prime aux bonifications, pourquoi pas. Mais je ne vois pas vraiment comment cela peut s'instaurer.

Voilà, mes Chers collègues, pêle-mêle, ce que m'inspire la lecture de ce relevé de conclusions.

Et la commission finit son rapport par le statut, la reconnaissance constitutionnelle, la création d'un office, cette dernière option reste à discuter, bien que nous n'ayons pas d'opposition de principe. La tendance générale est plus à la rationalisation des offices et à les rendre performants.

Alors, d'ici la fin de l'année, nous aurons des contrats d'objectifs et de performance dans les communautés de communes, et nous verrons ce qu'il en est.

En conclusion, et ça, c'est plus à titre personnel, je dirais que je pense que seule la pratique généralisée de la langue pourra en assurer sa pérennité.

Je vous remercie. A ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Qual'hè chì vole piglià a parolla nant'à issu sugettu ?
Ùn tricate micca troppu, perchè chì ci sò dinò altri dibattiti à vene.

Josepha Giacometti !

Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA

Allora ghjustu qualchì parolle postu ch'ellu ghjunghjerà u tempu induve ci vulerà chì issu rilevu di cunclusionone possi diventà una messa dinò per a pulitica dunque ghjustu qualchì affari, qualchì ditagli chì finalmente ùn sò tantu ditagli.

Di sicuru u travagliu di a cummissione hè da salutà ch'ellu ci hè statu un veru travagliu d'audizione, d'avè ricevutu à a ghjente per parlà di a lingua, di e so sperienze, è fà qualchì precunisione, è esse attenti à ciò chì pudianu esse pruposte.

Quessa hè un travagliu di cummissione chì si face normalamente è chì quì s'hè fattu di una manera bona.

Ma ciò chì hè dettu in issu raportu, è ch'ellu deve esse dettu è fattu, ma nantu à u travagliu di l'associ è di u so impegnu, nantu à e riescite è e mancanze

di u settore publicu, è di l'impegnu dinò di quelli chì ci sò dappoi anni è anni è chì provanu à fà di manera chì issa lingua possi campà.

Nantu à a quistione di u bilinguisimu, chì deve esse ubligatoriu, chì l'immersione deve piglià tutta a so piazza, da a ciucciaghja sin'à l'Università, chì l'arnesi, ch'elli sianu l'arnesi di furnazione, ch'elli sianu l'arnesi di diffusione ind'a sucietà, ch'elli devenu esse accumpagnati, spertuti, sviluppati, quessa, semu tutti d'accunsentu. Semu tutti d'accordu. Avà u diagnosticu hè fattu. Quì hè statu messu in sesta ma à pocu pressu cunnisciamu issi fatti quì.

Avà a quistione ghjè chì hà da esse a pulitica? Chì ha da esse a pulitica messa in piazza à parte si di issu custattu, è quale hà da esse, s'ellu hà da esse forze, determinata, impegnata, s'elli ci anu da esse i soldi, perchè ci ne hà da vulè assai, s'elli ci anu da esse i mezi, s'ellu ci hà da esse l'accumpagnamentu, s'ellu ci hà da esse una vera cuufficialità.

Eiu, ciò chì mi scummove è compiu, ghjè di vede chì s'hè integratu ciò chì sarà u serviziu publicu di a lingua à usu Macron à pena, s'appronta, hè in traccia di disignà si, allora chì u serviziu publicu di a lingua l'avete. L'avemu quì dighjà. L'avemu fattu. L'avemu da fà. U puderiamu fà. Perchè ùn aghju più vistu a parolla cuufficialità. Què mi dispiace. Mi dispiace d'ùn avè la più vista. Ch'ella sia di fattu, ch'ella sia di dettu. Perchè chì a sò chì u mese scorsu m'avete dettu chì e parolle, finalmente, anu pocu sensu. Pè mè, tenenu quantunque un sensu, un fondu, è sò sicura chì, pè certi dinò, chì sò quì, a sanu, ch'ella hà un sensu a parolla cuufficialità. Ch'ella hà un sensu fondu. Micca solu simbolicu.

Cumpieraghju nantu à què. Nantu à u pruverbiu chè vo mettite à u principiu di issu raportu. "A lingua face cultura, a cultura face cumunità, è a cumunità face sucietà". Avete integratu veradimente l'elementu di linguaghju impostu da u fora ancu in i nostri pruverbii. "A lingua face populu"! Ghjè què u pruverbiu! Ùn si po micca cambià a virsura di u pruverbiu! S'è vo vulete mette a cumunità, mettite la di sicuru, mettite la! A cumunità ghjè una parte di a definizione di un populu à u sensu antropologicu, ùn aghju micca da rivene nantu à què, ma ùn hè micca u populu. È po per piacè ùn cambiate micca a virsura di u pruverbiu! Micca a virsura di u pruverbiu! U pruverbiu ghjè un sensu di una lingua, ghjè u fondu di una lingua. S'è vo vulate mette un infrasata fatta da i vostri ok, ma micca u pruverbiu. Lacate lu cum'ellu hè.

Lingua face populu !

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Qual'hè chì vole parlà ? Iè, Pierre Ghionga !

M. Pierre GHIONGA

Vi ringraziau, Madama a Presidente.

O Sgiò Presidente, prima tengu à ringrazià à Muriel Fagni per u so impegnu, u so travagliu, chì rimette a lingua corsa à u prima pianu di e nostre priurità pulitiche, ghjera tempu!

Dunque a nostra lingua t'hà bisognu d'esse curata per cuntinuà à campà è spannà si. Dunque tutte e pruposte di stu raportu sò impurtentissime à mette in ballu.

Ma ùn sò micca sicuru ch'elle basteranu à fà sparisce a fruntiera psicologica chì ghjè quella di l'ugualità trà u Corsu è d'altre lingue, parlu di u Francese o l'Inglese cum'è arnese di riesciuta prufeziunale.

N'avemu parlatu sta mane. È per mè què ghjè impurtentissima. Mi pare chì oghje, noi Corsi, tenimu a nostra lingua cum'è una ricchezza culturale, è un fanale identitariu. Ma ancu cum'è una necessità per un andatura prufeziunale di prima trinca. Ci vole à francà issu passu. Ghjè a chjave di a salvezza di a lingua corsa.

Pè stu scopu, ci hè bisognu di trè cose.

-Un insegnamentu di qualità, immersivu si dice.

-Una furmazione prufeziunale, chì deve esse in corsu anc'ella, bislingua, è immersiva.

-È, di sicuru, a cumpetenza in lingua corsa dumandata per un impiegu nantu à st'isula.

Si tocca quì à u statutu d'ufficialità territoriale di a nostra lingua. È què, ùn si pò micca mette da cantu.

Allora, per compie, diceraghju iè à una pulitica linguistica rinfurzata, ma soprattuttu iè à una pulitica territoriale naturalmente appuntellata nantu à a cultura è a lingua corsa.

Vi ringraziau.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Vi ringraziau. Altre dumande ? Romain Colonna.

M. Romain COLONNA

À ringrazià vi, Signora Presidente.

Avant tout remercier et saluer chaleureusement ma collègue, Muriel Fagni, pour son travail, et Nadine Nivaggioni qui s'est associée à ce travail-là. Saluer tout de même, ce n'est en rien commencer par des excuses, mais souligner quand même que Muriel Fagni, qui a eu la lourde charge de ce travail, ne vient pas de ce cet horizon-là, si je puis dire, qui est celui de la langue et qu'elle s'en est parfaitement sortie. Et je voulais chaleureusement la remercier et ça nous fait du bien à tous.

Et je crois, à partir de ce travail de la commission aussi, que beaucoup ont pu prendre conscience, ou davantage prendre conscience, que la langue ne pouvait pas se sauver d'elle-même, elle ne pouvait pas se sauver uniquement à travers des entreprises individuelles, aussi louables soient-elles, et que la langue, et je commencerai mon propos par là où Muriel Fagni a terminé, c'est notre bien commun et c'est un bien public.

Dunque eiu, in corte parolle, pensu chì unu di i sbagli, ch'avemu fattu cullettivamente dicu, sin'à avà, ghjè forse d'avè troppu cunsideratu a lingua corsa cum'è calcosa d'intimu, cum'è calcosa di privatu, cum'è calcosa pà sprime unicamente i nostri sintimi, è ci semu à pena scurdati chì a lingua corsa, s'è no a cunsidaremu, hè sò ch'ellu dice issu pianu micca di modu rivoluziunariu à issu nivellu quì ma a dice chjaramente è bè, a lingua corsa ghjè un bè publicu. Hè di tutti è ùn appartene à nimu. Ghjè a so uriginalità, è s'ella hè un bè publicu a lingua corsa, deve riceve è sicuramente sò unipochi di primure chì sò e nostre è chì sò e meie particularamente, deve riceve tutti s'è possu di l'ingredienti, a robba, d'una pulitica publica.

È vurria ramintà, in duie parolle, aghju ghjà fatta mi pare, l'aghju da ripete in iss'emiciculu.

A formulazione d'ogettivi.

Chì vulemu pà a lingua corsa?

Chì sò i nostri ogettivi?

Chì sò i nostri ogettivi à cort'andà?

Chì sò i nostri ogettivi à mez'andà?

È chì sò i nostri ogettivi à long'andà?

È sicondu à l'ogettivi chè no furnulemu, chè no rittinemu cullettivamente è affiancati da u populu, sicondu à l'ogettivi, anu da cambià u calindariu, è anu da cambià i mezi.

Primu puntu a furnulazione d'ogettivi.

Sicondu puntu u calindariu pà sustene è puntillà l'ogettivi.

Terzu puntu i mezi. I mezi ci n'hè dui à l'ingrossu. Sò i mezi umani, è sò i mezi finanziarii. Dunque à ogni oggettivi corrisponde una tempuralità, è à ogni tempuralità è oggettivi corrisponde un insieme di mezi finanziarii è umani.

Ultimu puntu, è a sò ch'ellu hè scumpartutu ind'è st'emiciculu da d'altri, s'ellu hè un bè publicu chì riceve una pulitica publica, ci deve esse una valutazione à principiu di u diagnosticu, una valutazione à fur è à misura di a messa in ballu di e nostre publiche, è una valutazione, à a fine, pà vede s'è l'ogettivu hè statu toccu.

Pare, hè più semplice à dì tuttu què, cà mette in ballu ma à parte si da u pianu eiu ùn vogliu micca incalcà nantu una misura in particolare, o nantu à un antra misura. Semplicemente dì à parte si di e nostre discussione, di sò chè no sapemu da i nostri studii persunali, rispittivi, intantu cà prufiziunali di a lingua o intantu cà eletti. Semplicemente dì cullettivamente chì ci tocca, in e simane, in i mesi à vene, à mette à palesu esattamente sò chè no vulemu pà a lingua, è à intarrugà si s'è no semu capaci sicondu à a tempuralità scelta, à fà corrisponde i mezi bugettarii è umani di pettu à sò chè no vulemu fà pà issa lingua.

È compiu dicendu chì, ch'ella sippia à u nivellu di u raportu, o ch'ella sippia à nivellu di u futuru raportu di l'Esecutivu di pulitica linguistica, si deve, sicondu mè, arrimbà nantu à dui fatti.

V'aghju dettu chì ùn vulia micca incalcà nantu à un azzione più chì un antra parchè a lingua ghjè un fattu suciale, à tutti i livelli di a sucietà. È dunque a nostra pulitica linguistica ùn deve esse micca pinsata di pettu à un settore, di pettu à l'altru settore, ùn deve esse micca pinsata di pettu à una pussibilità è micca à quell'altra, deve esse pinsata in modu suciale, in modu tutale, in modu cullettivu, è mette in ballu una pulitica chì possi tuccà, ancu puru s'ellu hè assai ambiziosu, assai difficiule, ma nantu à u calindariu chè no ci impunemu, ch'ella possi tuccà l'inseme di i settori di a sucietà, è sò chì vo dite à traversu issa sintesi di cunclusioni, sò chè vo cuminciate à dì, u suciale, l'economicu, i media, l'educativu, micca unu contru à l'altru, micca unu di più cà l'altru ma tutti inseme parchè a lingua ghjè un fattu tutale.

È compiu, sicondu puntu da mette in ballu in a nostra pulitica linguistica, tuttu què, tuttu sò ch'aghju dettu si deve fà, è a ripigliate in u raportu in modu securizatu. In modu securizatu pà e pulitiche pubbliche, pà e stituzione, è pà i cittadini, è pà noi altri corsi chè no semu. Ùn si pò micca accittà, ùn si pò più accittà chì e nostre pulitiche linguistiche chè no vulemu mette in ballu, e nostre piccule azzione cum'è quella di parlà corsu in issu emiciculu, ch'elli si ritrovinu sempre sempre impettate à u dirittu! Ùn la pudemu micca accittà! Chè no chjamimu què cuufficialità o micca, è unipochi quì a sanu à chì puntu sò liatu à issu cuncettu quì.

U cuncettu di cuufficialità dà unipochi di duveri pà e stituzione è dà unipochi di diritti pà a ghjente. È simpliciamente sò ch'avemu vulsutu neguzià è sò ch'avemu da cuntinuà à neguzià incù u Guvernu, u dovere di e stituzione, u dirittu di u citadinu. Ùn hè micca chjamatu cuufficialità, a parolla ùn ci hè micca, i fatti sò messi nantu à...sò posti quì in issu emiciculu, sò stati vutati à l'unanimità, è avemu da cuntinuà à neguzià ind'è issu sensu quì, è eiu saraghju più tardi felice s'è no uttinemu issu dovere pà e stituzione è issu dirittu pà i cittadini è pà i nostri figlioli.

Eccu, eiu vulia simpliciamente ringrazià quelli chì anu purtatu issu pianu, sinceramente, è di vi chì cuntinuaremu à travaglià in stu sensu è vulia simpliciamente ramintà calchì fundamenti di una pulitica publica perchè a lingua ferma u nostru bè cumunu è publicu.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, Romain. Altre dumande di parolla ? Nò ? Allora aghju da passà a parolla à l'Esecutivu...

Ete da parlà ? Allora dumandate a parolla, face 10 minuti c'ò v'aspettu ! 2 ghjorni c'ò v'aspettu !

M. Saveriu LUCIANI

Aghju pisatu a manu. Ete vistu ch'aghju pisatu a manu ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Nò, ùn aghju micca vistu.

M. Saveriu LUCIANI

A prossima volta feraghju cusì...

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Eccu! Cusì sù ! Allora v'aspitemu !

M. Saveriu LUCIANI

State mi à sente, quì ci sarebbe assai affare à dì. Eiu parleraghju di qualchissia chì si n'hè andatu 10 ghjorni fà, in Bastia. Chjami Aghjalesi hà cantatu a messa di morte luni matina in Santa Maria. Ghjera un professore di Storia è Geugraffia chì sbarcava da Tulò, ghjera un corsu di a spaluzzera è in settanta, 54 anni fà, hè statu un nostru professore, à Maï Pesce, à mè, unepochi di sgaiuffi chì stavanu in San Ghjisè. È ci hà purtatu, in 71, in Filitosa. Si parla di Filitosa, quandu, à a scola primaria, à a scola materna, à u cullegghju, u liceu, ùn ci era mancu stampa, ma nunda, nantu à a storia di issu paese. St'omu, sbarcava da Cuntinente, ghjera u nipote di Xavier Colonna l'anzianu merre di Calvi, di ceppu di u Pedigrisgiu, di Ghjuvellina, è hà amparatu u Corsu. Micca cù noi, ma l'hà amparatu, chì s'interessava, è circava ancu ellu à...

Ma vogliu dì chì senza parlà corsu, avia capitu chì ci era una leia trà a terra, a storia, è sò ch'ellu avia da amparà.

In 76/77, ci seguitava sempre, chì ghjeramu à u liceu, è un ghjornu l'avemu dumandatu, “date ci un nome pè stu gruppu”. Hà dettu “chjamate lu Chjami Aghjalesi”.

St'omu si chjamava Antoine Amadei. Ùn sò s'è u Presidente u cunnosce, pensu chè sù. Antone Amadei ghjè di quelli chì hà fattu a strada à l'arrimberciu. Ghjera un corsu spatriatu, in Francese dicerebbe presque, micca acculturé, ma linguimozzu, si pò dì cusì, sapia ch'ellu ci era una lingua corsa, ma ùn a parlava micca. Mi sò trovu un ghjornu, in un studiò d'arregistramentu. Arregistravamu inseme, una pezza di teatru, en OFF, è ghjera ellu chì avia fattu a traduzione in Corsu di tuttu u testu in Francese. Pè dì vi, voilà, ghjè à pena a storia à l'arrimberciu di sò chè no campemu quì. Simu tutti persuasi chì ci vole à salvà issa lingua. Dicia una volta, arricurdate vi, sò à pena cum'è i vechji avà, sò in traccia di ripete...

Quandu militava i primi tempi, è chì in casa mi dicianu “ma chì faci à milità pè a lingua?”. Per elli a lingua ghjera immurtale, ùn pudia micca more, ghjera sempre quì. Ancu quandu ùn parlavamu micca, a sapete, ghjera u rispiru di una civilisazione, ghjera u rispiru di un populu chì ùn pensava mai ch'ella avia

da andà di male a so sorte, diceraghju cusì. In tutti i casi ch'elli avianu da smarisce, in pocu tempu, millaie è millaie di locutori.

Eccu sò chè possu dì. Dopu, cambiù di libru, è tornu à u nostru affare. Eiu salutu u travagliu di a cummissione, perchè ghjè curagiosu, perchè chì dipoi u 2021, ùn si face tant'affari o Presidente! Ùn si face tant'affari. A cummissione rimette in u solcu sò chè no chjamemu tutti i fondamentali, i fundami, cum'ella vi pare, rimettimu à u centru di st'emiciculu, qualcosa chì ci hà purtatu dipoi, pè i nostri babbi, o in tutti i casi pè i vostri babbi, è pè tutti i nostri babboni, oghje quì à parlà ne.

Dunque ghjè un urgenza, ma ghjè un urgenza dipoi u 2013 quandu avemu vutatu u statutu, ci sò chì ghjeranu quì, si n'arricordanu, sò 11 anni digià. Ghjè un urgenza dipoi chè n'avemu vutatu u pianu in u 2020, hè quassù, hè ghjè un urgenza dipoi chè n'avemu vutatu dinù a cunvenzione in u 2016, è ghjè un urgenza dinù, dumane spergu, pè vutà u cuntrattu di pianu incù u Statu, u famosu pianu, ch'avemu ammentatu parechje volte, chì per avà ùn hè ancu in ballu. Hè perquessa chì u raportu hè impurtante per quessa, pè u so messagiu. Pè u contenutu, possu truvà unepochi di punti pè criticà ma chì interessu?

Eiu vi dò quantunque unepochi di sciffri interessanti, da riflette. In Corsica ci hè...ùn aghju micca memoria...25 000 zitelli à a materna è à u primariu. 25 000! Ci n'hè 23 000 à u cullegiu è à u liceu. Ci hè 50 000 zitelli chì aspettanu di parlà corsu. À l'ingrossu. Quessu ghjè un passu...ùn parlu mancu di a sucietà, parlu di a scola...50 000 zitelli. Ùn hè micca una sfida, ghjè carcosa chì d'appressu à mè...Eiu parlu di custruzione paziente ma quì ci vole più cà a pacienza, pensu chì ghjè un cumbattitu di 2 generazione omancu pè ghjunghje à impone, à arradicà, è à fà di u corsu micca a lingua di u pane. I vechji ùn dicianu micca a lingua di u pane...Per i vechji, quandu sentu avà u Corsu "lingua di u pane", i vechji dicianu "u Francese". U Francese ghjè a lingua di u pane sicuru. Allora ci vole à fà di u corsu a lingua di u pane sicuru. Hè per quessa chì, l'aspettu suciale, l'aspettu di u dibattitu di sta mane nantu à u bisognu di furmazione, u bisognu dinò di ricrutamentu, cù unepochi di, diceraghju di criterii linguistici, oghje mi pare ch'ella sia più chè capita, è, in tutti i casi, per noi indispensevule.

Dui o trè punti cusì, dopu lasceraghju a piazza à qualchissia.

Parlavamu, ghjustu nantu à stu raportu di cummissione, vi sete scurdati quantunque di parlà di u centru d'immersione di Bastelica, di Savaghju è di Luretu, è ancu di Bastia. Ci sò i centri d'immersione. Arricurate vi chì tant'anni fà, je ne fais pas de révisionnisme. Tant'anni fà parlamu d'apre ancu in Alisgiani, è ancu in astrò. S'omu vulia. È quessa, mi pare, mancanu in issu raportu quì ma ùn hè micca un raportu di l'esecutivu dunque ghjè un raportu chì aiuta, chì hà da aiutà, mi pare, l'esecutivu à fà un bellu raportu ma stu raportu o zitè, di

ghjugnu 2021, simu dui anni dopu, u tempu corre, a sapete bè, è ùn aspetta. È un aspetta è u tempu chì corre ci tomba. Micca à noi, tomba ciò chè no simu. Hè ancu pughju.

Dunque, nantu à u raportu, ci hè un puntu interessante, ghjè a piazza ch'elle anu e cumune, è e cumunità di cumune nantu à ghjust'à puntu a sparghjera è a dinamizzazione di a lingua.

A Cullettività dinò. Manca avà un sforzu pè a cursufunizione di i persunali, inghjilocu. Eiu l'avìa fatta 2 o 3 anni ancu à l'uffiziu, dopu ùn sò micca s'elli anu cuntinuatù ma ghjè impurtente ch'ellu ci sia un messagiu forte per a sucietà corsa ghjust'à puntu, à u livellu di i so persunali. A Cullettività cù 5000 persone anu omancu diceraghju issa sfida à ripiglià.

Ghjè à pena scusgitu ma, l'aghju lettu cusì, mi vene cusì unepochi di punti chì mi parenu di primura. Ci hè un pianu medià. Lampemu, avemu lampatu, è lampate sempre mi pare da 400 à 500 000 eurò tutti l'anni per aiutà a stampa diceraghju cusì, privata, è publica. Ci hè dinò un azzione di e sucietà di pruduzione pè l'emissione pè i zitelli diceraghju, pè i ciucci.

Astru affare nantu à stu travagliu, u fattu chì, di noi hè intesu, l'avìa prupostu a nostru amicu, à Pasquale Ottavi. Ottavi ghjera u fiatu novu di u 2007, Jean Martin. 2007. Pasquale Ottavi. U fiatu novu. Vi n'arricurate? Ghjè quellu chì hà messu in piazza u DU di giornalisimu, ghjè quellu chì ghjera ducanu è chì hà messu in piazza tutti i corsi di i cuncorsi bislingui di l'IUFM, ghjè quellu chì hà mossu cù unepochi chè cunnoscu u corsu integratu in 84/85, ghjente chì l'anu messu in piazza in ogni ESPE, chì hà da smarisce, à sente di. Ghjè unu chì hà ispiratu u metudu di lettura simultanea corsu/catalanu, s'hè ispiratu di a Catalogna, u metudu di lettura ghjust'à puntu di corsu ubligatoriu pè e scole bislingue è immersive, l'amparera di a lettura à tempu, ghjè ellu chì hà messu in piazza quessa...O Chjù...O chjù, Bernard Ferrari. U direttore hè Pasquale Ottavi. O chjù, 50 000 eurò tandu mi n'arricordu. Ghjè un arnese, chì mi pare à mè, per i ciucci, più chè interessante. Mancava.

Canopé. Canopé avemu duppiatu tandu, è d'apressu à mè, ci hà da vulè, micca duppià ma omancu aghjustà à un mumentu datu un 0, perchè? Perchè chì si sente bè, quì parla l'insignente, mancanu i puntelli pedagogichi. L'avemu, ci hè un sforzu tremendu, ma ùn basta micca. Ùn basta micca per raportu à l'ogettivu. Rumanu parlava d'ogettivu. L'ogettivu ghjè u riacquistu. Dicu u riacquistu ancu s'hè ùn hè micca u primu. U riacquistu.2, diceraghju cusì. Ghjè u riacquistu contru à a morte perchè ogni ghjornu chì passa a sapete chì in li tempi, i seculi diventanu ghjorni. Oghje i ghjorni sò seculi. U tempu chì corre ci ammazza. Dunque avemu interessu avà à avè un pianu, aspettemu...Eiu dicia, a lingua di tutti, una lingua per tutti, mi pare ch'ella sia oghje d'attualità, è di più

chè cusì, n'avemu parlatu in e quistione urale parechje volte, in e muzione, e bunifiche per i persunali corsofoni. Soprattuttu dipoi u tempu, l'insignamentu... Vi ricordu dinò per raportu à u Statu, ùn ci hè micca un raportu di forza cù u Retturatu, ùn ci hè micca statu dipoi omancu dui anni un Cunsigliu Accademicu Territoriale, chì ghjera, mi pare, u locu induv'ellu si pudia gestisce o co-gestisce sta realtà di u Corsu. Ancu à nantu à a carta sculare.

Un puntu dinò, è dopu cumpieraghju nantu à a (?), e lampu cusì, scusate ma... un uffiziu. Avete una Direzione di a lingua. Ci hè 14 mi pare o 15 persone. À mè mi pare chì, quandu omu hè à u pudere, ch'ellu hè naziunalistu, ùn hà micca bisognu forse d'un uffiziu. A GIP, cum'ellu ci hè à u Paese Bascu, induve ci hè u Statu, u Prifettu, u Rettore, l'Ispittore d'Accademia, è l'eletti di tutte e tendenze. Almenu ch'ellu ci sia a pussibilità di fà cum'è i Catalani, à Barcelone, elli anu una Direzione di a pianificazione linguistica è culturale. Ci sò andatu, aghju vistu... Sò surtitu cù a pena in capu perchè aghju vistu u travaglione, perchè chì s'accupava di tuttu, ancu di ghjust'à puntu di a stampa, di a stampa ancu a stampa privata dunque l'idea di un uffiziu ùn hè forse micca pè mè un puntu di primura. L'idea di rinfurzà, postu chì u pudere, l'avete, di rinfurzà a Direzione di a lingua. Quessa à mè mi pare più chè logica, è ùn ci hè micca bisognu d'andà à circà, d'apressu à mè, un arnese, chì hè un arnese... a v'aghju da dì, s'è vo andate à Bayonne, eiu ci sò andatu, Euskadi lampa 500 000 eurò tutti l'anni pè aiutà u Nordu à avanzà.

Ma vogliu dì, noi avemu una Direzione, avemu u bisognu di una cunvenzione, avemu bisognu di un cuntrattu di pianu, avemu bisognu di una pulitica linguistica. Sò trè anni chì l'aspettemu. Pensu chì issu travagliu di cummissione hà da permette di discità à pena e brame di tutt'ognunu, pè circà di dà à sta lingua un fiatu novu, u chjamaremu cusì, 17 anni dopu. In tutti i casi, avemu bisognu oghje di qualcosa, è fattu si stà, è mi dispiace di dì la, chì dipoi 3 anni, si vede poc'affari, s'ellu ùn hè à pena un sforzu à nivellu di l'assuciativu, ma ùn basta micca. V'aghju dettu chì ci era 50 000 zitelli. 50 000 zitelli, vole dì chì a lingua, ci vole ch'ella sia a lingua di l'educazione, dopu di a sucietà, di u populu, di a Nazione, ancu, pè mè a lingua face nazione, cum'è a storia.

Dunque, noi aspettemu, salutendu quantunque sò chì hè statu fattu, chì mi pare assai cumpletu, aspettemu avà un fogliu di strada cum'è n'avemu avutu tant'anni fà, chì ùn hè micca andatu à fine, ma avà, vogliu dì, è cumpieraghju, circate di fà per u megliu, è u megliu avà ghjè di prupone ci qualcosa.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Allora, Jean-Martin Mondoloni, avete a parolla.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Iè, duie parolle in cumplemente di sò ch'ella detta Chantal. Pè vultà nantu un affare chì ci tene à core, ghjè quellu di a valutazione.

Vulia insiste perchè chì aghju avutu u piacè di leghje chì oramai ghjè un intensione di u vostru pianu di mette in ballu una logica. Ma ci vulerebbe à andà in furia perchè chì sò cuntrastemu dipoi 20 anni. I milioni d'eurò ch'avemu messu. Tutte e pulitiche, ch'elle sianu di manca, di dritta o a magiurità chì oghje hè à u pudere à st'Assemblea. È sò cuntrastemu cù a ghjente chì parlanu corsu, si vede bè chì più si mette soldi, è menu ci hè ghjente chì parlanu corsu. Allora pensu chì ci hè a questione di i mezi ma ci hè forse à interrughà si à nantu à u mudellu. Ci hè un mudellu d'insignamentu chì ghjè, à u me avisu, da mette in causa perchè s'impara u Corsu cum'è s'impara l'Inglese, cum'è s'impara u Tedescu è i sculari chì sortenu cù u Bascigliè ùn sanu micca parlà inglese, è sè a tendenza hè d'imparà u Corsu cum'è s'imparenu e lingue strangere pensu chì ci hè un prublema.

Dopu, ci hè i mezi chè no mettimu dipoi l'Assemblea di Corsica. A dicu, a ripetutu. In tantu chì ùn avemu micca scopi, chì ùn avemu micca ogettivu chì ponu misurà, ùn avemu micca i mezi di sapè induve andemu. A mo vicina hà apertu una scola bislingua. Pò esse cuntenta. Ma ùn hè micca cuntente. Ma forse hà a ragiò d'ùn esse micca cuntente è forse si sbaglia. Ùn ci hè micca un strumente di misura chì li pò dì : oghje avemu fissatu un scopu, un ogettivu, è simu sottu o sopra. È quand'è cuntrastate incù e finanze, ch'elle sianu e nostre, ch'elle sianu quelle di u Statu, in funzione di u CPER perchè ogni volte neguziemu, è pensu chì iss'Assemblea hà sempre neguziatu bè à prò di a lingua corsa. Pensu chì ci hè una riflessione à avè.

A seconda riflessione chì ghjè stata à pena sottulineata da Pierre. È nantu à quale vogliu chì l'Università sia in capacità di riflette. Ghjè a brama di parlà corsu. Ùn ci hè micca una studia scientifica, nantu à a problematica di a brama di parlà corsu. Perchè i nemichi di u parlà, à spessu, ghjè Ghjacumu Thiers chì a m'hà amparatu, ùn hè micca chì a lingua ùn sia micca ufficiale, ghjè a peura di parlà corsu. Ma à tempu ci hè, ci hè studii nantu à a peura di parlà corsu, s'è ci sentimu forse di volte impeditu di parlà corsu, ma à u cuntrariu ùn ci hè micca studii nantu à a vulintà di parlà corsu.

Ci hè 3 piani. Ci hè a vulintà, dopu ci hè l'intensione, è po ci hè l'attu di parlà corsu. Averebbe tendenza à dì chì ghjè cum'è u votu: ci hè a simpatia, ci hè l'intensione è po ci hè u votu. È u fattu di lancià si, u fattu di parlà corsu, risponde à sensu meiu di issa logica custì, è seria bè chì l'Università, ind'è e so cuntribuzione sia in capacità di fà à pena u lume nantu à issu sugettu.

Infine, u raportu tocca dinò u sugettu d'adattamento à i misteri di dumane, n'avemu parlatu sta mane, u raportu di i giovani à u travagliu, è u raportu chè n'avemu nantu à u travagliu in leia incù a lingua corsa.

È ne prufittu pè compie pè ringrazià quelli chì travaglianu sottu, à traduce dipoi qualchì mesi, anu veramente fattu un travagliu eccezzionale, è pè sente, pè ascutà li di tantu in tantu, forse micca abbastanza, ci hè statu veramente prugressi nantu à a reattività. Vanu à una vitezza scema, parlemu noi di volte à una vitezza scema è sò in capacità veramente di dà ci una traduzione reattiva è di qualità, è facenu a mostra, pè compie chì, ci hè misteri, in leia incù a lingua corsa, à quale ùn pensavamu micca forse tanti anni fà, è chì oghje, vedenu u ghjornu, è vulia ringrazià à tutte è à tutti.

Eccu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Iè, avete a ragiò o Jean-Martin, ci vole à salutà, è a facciu sempre, tutti quelle è quelli chì traducenu tutte e nostre parolle è tutti i nostri discorsi. È elli a sanu bè chì simu assai longhi è chì parlemu assai...

Nadine Nivaggioni hà dumandatu a parolla.

Mme Nadine NIVAGGIONI

À ringrazià vi, Madama a Presidente.

Ghjè vera chì ùn avemu micca valutazione.

Ma v'aghju da dà unepoche di sciffri.

Un zitellu, in scola elementaria, u so tempu di svegliu, hè, à l'annu, di 3600 ore. Quandu simu in u sistema sculasticu induva u maestru ùn face micca corsu, è ch'ellu ci hè un intervenente, vole di 3 ore/settimana, u zitellu face, à l'annu, 54 ore. Vole di 1,5% di u so tempu di svegliu.

Quand'ellu hè in u sistema standard, face 3 ore/settimane. Vole di 108 ore, vole di 3% di u so tempu.

Quand'ellu hè in scola bilingua, tandu face 12 ore/settimana. 432 quand'ellu face, quand'ellu face à parità urarie, tandu face 432 à nantu à 3600. Ne ghjunghjimu à 12%. U zitellu tandu cumencia à avè una piccula sensibilisazione.

Quand'ellu hè in u sistema immersivu publicu, passa 70 à u massimu, 70 ghjè a lege, 70% di u so tempu, in scola, à sente u corsu. U so tempu di espusizione ghjè 70%. Vole di 16% di u so tempu. Tandù avanzemu à pena. Ma simu luntanu.

Quand'è no simu in u sistema immersivu assuciativu, simu à 100%. Ghjunghjimu à 864 ore, postu chì i zitelli, tutta a ghjurnata, in scola, sentenu parlà u corsu. A matina, quand'elli ghjunghjenu à a guaderia, à meziornu, quand'elli manghjanu à a cantina, a sera, quand'elli sò à a guarderia, facenu 576 ore. Vole di chì u zitellu in immersione tandu face 1440 ore.

Què sò sciffri chì ci vole à piglià in contu, è ci vole à capisce chì incù isse percentuale, ùn si pò micca andà più in là. Forse più sottu sì, ma più in là ùn hè micca pussibile.

Quandu ne simu à avè issi sciffri custì, a nostra cunclusioni ghjè chì u sistema educativu à nantu à quale avemu scumessu, perchè l'avemu fatta issa scumessa strategica, ùn pò micca furmà cursofuni. Ùn hè micca pussibile. È ghjè per quessa chì avemu sceltu, è ci hè statu un travaglione, sò maestri chì durante più di 40 anni, perchè chì eiu m'arricordu a mo mamma stututrice, era stututrice, m'arricordu chì Francesco Perfettini, Ghjuvan'Teramu Rocchi, Jean Castelli, Ghjuvan'Francescu Bernardini chì tandu era maestru, eranu in evangelizzazione, passavanu in e scole in l'anni 70 pè purtà a parolla. È 50 anni dopu, ne simu à issu puntu quì.

È ghjè per quessa chì eiu ùn sò micca d'accordu à nantu ciò ch'aghju intesu. Perchè secondu mè, l'attu u più forte chè n'avemu fattu dipoi 40 anni, allora ci sò state tutte isse maestre, tutti issi maestri, tutti issi professori chì anu travagliatu tantu, chì anu accatastatu una pratica tremenda, chì anu accatastatu supporti pedagogichi, ùn sò quantu ellu ci n'hè, ci n'hè cataste è cataste..Ma malgratu què, u sistema ellu stessu. Ùn pò micca produce locutori. È ghjè per quessa chì secondu mè, l'attu u più forte chì hè statu pigliatu dappoi 40 anni, ghjè u fattu d'avè finanziatu da a Cullettività di Corsica u sistema immersivu assuciativu.

Tandù pudemu avè i risultati.

Tandù pudemu pensà chì i zitelli ponu diventà cursofuni. Avemu l'esempi di i Baschi, di i Brittoni, di l'Occitani, chì ci sò riesciuti. È ghjè per quessa chì eiu pensu chì a pulitica di u Presidente di l'esecutivu ghjè forse l'attu u più forte. È perchè dinù? Perchè hà ancu finanziatu per a prima volta l'annu preparatoriu di i maestri è di l'aiuti maestri.

Vole di chì in giru à a scola, oghje avemu u nostru propiu sistema educativu chì ci permette dumane di furmà cursofuni. Què ghjè impurtante. È ùn pò esse chè à traversu què chè no pudemu riesce.

Allora quand'è no sentimu parlà u Presidente di a repubblica parlandu di u serviziu publicu di u bislinguisimu. U serviziu publicu? Mi pare ch'ellu esiste digià mi pare, nò? È ch'ellu sia bislinguu ch'ellu prupone? Avemu da cuntinuà in issa via quì? Ùn pensu micca. Ùn pensu micca chì ci vole à cuntinuà. È ghjè vera chì, à tempu, e sfere giranu. È issu tempu, ùn si pò più perde.

È ghjè per quessa chì oghje, eiu pensu chì issa scumessa nantu à a generalisazione di i dui sistema, ma nantu à l'immersivu, ghjè forse a nostra sola salvezza. Ma immersivu, micca bislinguu. Perchè chì in una sucietà diglossica, u bislinguu ùn pò micca andà. A sapemu, ci hè sempre una lingua chì supraneghja à l'astra.

Dunque eiu pensu chì a nostra rivendicazione oghje ghjè quella di un sistema immersivu totale, è micca 70 o 80%, ghjè chì l'amparera di a lettura, ch'ella si fii in corsu, micca in francese, in corsu! Cum'ellu di face in u sistema educativu immersivu assuciativu. S'ampara una volta à leghje, micca 50 volte. Una volta in a so vita. È si pò amparà, è l'avemu vistu, i ciuccetti quist'annu amparanu à leghje in corsu. È riescenu.

Dunque, eiu pensu chì a nostra scumessa oghje hè doppia. Hè quella di dumandà a generalisazione di dui sistemi. Unu esiste digià ma u secondu principia, ma ch'ellu sia immersivu à 100%, in u publicu. È à nantu à u raportu, ci hè una pruposta impurtantissima. Ghjè quella di u trasferimentu di a cumpetenza educazione à a nostra Cullettività, s'è a Corsica dumane hè autonoma. Tandù, ùn avemu più bisognu nè di u statutu di cuufficialità, nè di nunda, perchè chì tandu simu noi chì ammaestremu i nostri programmi, ammaestremu i nostri cuntenuti, ammaestremu e nostre certificazione, è tandu si pò parlà d'una riescita pulitica.

Eiu credu chì per mè, sò parechji anni ch'ò vecu passà raporti pulitichi à l'assemblea di Corsica. Ci n'era unu chì hè statu impurtantissimu tandu perchè chì per a prima volta parlava di u Corsu in a sucietà, era Antoine Giorgi m'arricordu chì l'avia lanciatu. Dopu à quessu, eiu pensu chì ghjè u raportu, u raportu di e cummissiò, u più impurtante.

Dumandemu a cumpetenza educazione, dumandemu a generalisazione di l'immersione, avemu messu in ballu Scola Corsa, avemu messu in ballu l'annu preparatoriu pè i maestri, è dunque a furmazione pedagogica in immersione, è pensu chì ùn hè micca nunda.

A nostra seconda scumessa oghje, qualesa hè? Ghjè quella di u corsu in a so funzione suciale. Dumane, quand'ellu si v' à dumandà, ùn sò micca, à l'uspidale, o ch'ellu si paga i so impositi...S'è no a pudemu fà in corsu, ghjè què a funzione suciale, è cusì tandu, i zitelli anu da vede l'interessu di parlà è di fà u Corsu, perchè ci vole ch'ella ci sia issa funzione suciale.

Allora, quand'è no discutemu incù i Baschi, chì sò quelli i più in punta à nantu à iss'amparera di a lingua, è à nantu à a riescita, anu quantunque più di 40 scola elementarie, anu 7 o 8 cullegi, è anu 2 licei. Dunque, ci hè propiu une sperienza. Elli ci dicenu, è i zitelli avà ci n'hè tutti l'anni più di 4000 chì facenu u Corsu. Vi dicenu "iè, ma ùn basta micca". È anu regiò. Perchè chì oghje, un zitellu chjucu, trà 2 anni è 8 anni, hè spostu à pocu pressu 3ore/ghjornu à nantu à e rete suciale è à nantu à l'arnesi di cumunicazione. Vole di 1000 ore, à pocu pressu, à l'annu. È ghjè custi chì ci vole à travaglià.

Ghjè à nantu à què chì ci vole à travaglià. À nantu à e rete suciale, è à nantu à, n'avemu parlatu parechje volte issi pochi ghjorni, à nantu à l'Intelligenza Artificiale. A sapete bè, quelli chì riescenu u più à nantu à l'Intelligenza Artificiale, sò quelli chì lampanu i più dati pussibule, perchè chì sapete chì ghjè un sistema statisticu. È ci sò picculi paesi chì anu fattu a scumessa di l'Intelligenza Artificiale. Vole di chì noi, a nostra lingua hè parlata pocu, s'è ùn lampemu micca dati, s'è ùn femu micca una pulitica à nantu à iss'usanza di dati, ùn ci ghjunghjeremu micca. È passeremu à cantu.

Eiu pensu chì ci vole à fà a scumessa di l'Intelligenza Artificiale, ci vole chè no appiimu l'appoghju di ghjente chì sò sperti à nantu à issu duminiu, ch'elli ci dichinu cumu ci vole à fà perchè chì a nostra lingua appii anc'ella a so vita propria in l'Intelligenza Artificiale, è chè no travaglimu dinù à nantu à e rete suciale. Perchè chì i zitelli oghje anu capitu chì, pigliu l'esempiu di i Baschi, sò i nostri cullegghi chì a ci dicenu : "oghje, ancu s'elli parlanu u Bascu, in scola, è parlanu un Bascu lindu lindu, quand'elli sò in trà di elli, passanu à u Francese". Perchè chì u Bascu hè a lingua di a scola è a lingua di l'obligu, è a cumunicazione di e rete suciale ghjè a lingua di u piacè. È noi, hè à nantu à què chì ci vole à travaglià. Ghjè à nantu à a lingua di u piacè. Ci vole chè no c'impeghinu assai, chè no sviluppimu assai a cumunicazione è e rete suciale.

Eccu à pocu pressu ciò ch'ò vuliu di.

Vi ringraziau.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, i vostri sciffri sò assai assai interessanti.

Passu a parolla à Petr'Antò, per Fà Populu dinò.

M. Petr' Antone FILIPPI

À ringrazià vi, Signora Presidente.

In corte parolle, assai assai affari sò stati detti.

Digià per ringrazià u travagliu di a cummissione, quellu di a so Presidente, chì hà fattu assai assai assai travagliu, chì era assai assai impegnata, ma di tutti l'eletti, dinò u Presidente di l'esecutivu è a Presidente di l'Assemblea chì eranu prisente à spessu.

Prim'affare un metudu novu, chì pensu hè statu assai apprezzatu. A vulintà di fà travaglià tutta a sucietà nantu à sta prublematica, è discutendu incù l'attori di a lingua, ch'elli sianu dunque à u livellu di l'educazione, à u livellu di l'associ, nantu à tuttu u ciculu di a vita cum'ella hè stata detta. Dunque assai apprezzatu di ciò ch'elli anu dettu elli, ancu quandu l'avemu scuntrati, l'hà fattu assai piacè d'avè dinò issa...Ghjè una forma di valorizzazione dinò di piglià li in contu ind'u a nostra pulitica è l'hè piaciutu assai.

Dunque issu metudu novu ingiru à dui punti. U statutu di a lingua è a cuufficialità di fattu chè n'avemu chjamatu.

Prima parleraghju cusì di qualchì puntu ch'aghju ritenutu di issu raportu è di a spirienza di issa cummissione. Ghjustu cusì abbastanza prestu.

Per raportu à a zitellina, è à u principiu di a vita diceraghju, avemu scuntratu i parenti, l'insignenti, l'Ispettore, u Rettore, assai assai mondu, è risorte pè mè unepoche d'affari abbastanza forti. Ghjè l'affare, pare logica di di la cusì, ch'ellu sia ind'è e ciucciaghje, ind'u e scole pubbliche, e scole assuciative, risorte un affare impurtante ghjè di di : di più lingua, di più cursufuni. Per salvà a lingua, si passa per l'immersione.

Allora quand'ellu si discuta incù l'attori, certe volte, ancu fora di isse scole è tuttu què, si parla di Scola Corsa, ma pensu chì tuttu u mondu hà capitu chì l'affare ghjera di di : l'immersione, è l'immersione tutale, ghjè impurtantissima pè salvà a lingua è pensu chì ghjè una di e nostre primure pè salvà issa lingua ghjè l'immersione tutale.

Dunque, ci manca, in tutti i casi, a dicenu elli, mancanu à pena di, è l'hà detta Saveriu dinò nanzu, di materiale pedagogicu. Ci n'hè ma manca quantunque.

Ci hè l'affare, ne avemu parlatu digià, l'affare di u cuncorsu unicu. Hè stata digià detta, ma ci vole à dì la torna, hè impurtante.

È po ci hè dinò, è què l'hà detta Nadine, ghjè l'immersione, nentru à i corsi, nentru à a scola stessa, nentru à a sala, ma dinò l'immersione, ghjè què chì face l'immersione tutale in più di a lingua nentru à a sala di scola, ghjè l'immersione fora di i corsi. Vogliu dì, per esempiu quand'ellu si manghja à meziornu o a sera quand'elli aspettanu i parenti, l'aiuti materni...È què passa, à u mo sensu, per a furmazione di u persunale. È ci vulerà à truvà un mezu d'aiutà à issa furmazione di u persunale.

Dopu, quand'ellu si passa à u collegiu o à u liceu, infin'di contu, ciò chì risorte assai, ghjè l'affare di a cuntinuità. Hè stata digià mintuvata, ghjè l'affare di a cuntinuità. Si parla dinò di a riforma chì hà fattu chì unipochi d'affari chì sò stati assai cumplicati à gestisce dopu per raportu à a lingua. È po ci hè dinò, per raportu à sta riforma, ciò chì si vede ghjè u bisognu di sensu. Ghjè què l'affare dinò chì ghjè impurtante. L'affare di diventà lingua di u pane, passa è diventa un bisognu di sensu. S'è vo dite à i giovani chì issa lingua l'hà da ghjuvà pè travaglià più tardi...S'è ancu, dimu la cusì, s'è vo dite à i giovani "a lingua raporta i punti per avè u so esame", i giovani sceglienu issa lingua. Ghjè impurtante quantunque d'avè una mutivazione altra, perchè, l'aghju digià detta nentru à st'assemblea, ma tuttu u mondu ùn hè micca militente, è tuttu u mondu ùn hà micca a listessa mutivazione, è po esse un affare d'andà à circa quelli chì sò menu militenti, è chì vulerianu parlà ma s'elli anu da sceglie trà u so pane è a lingua, ghjè una scelta assai cumplicata à fà.

Dopu, parlandu di l'Università, ci hè un affare dinò ch'avemu mintuvatu incù l'insignenti, ghjè l'affare di u CAPES. Ghjè calcosa chì rivene à spessu. Parlavamu sta mane di l'impiecu è di fà vultà a ghjente. Quand'è vo parlate di u CAPES per esempiu, ci truvimu incù una situazione induve ghjente, giovani, studenti, sceglienu di fà professori, è si formanu quì in Corsica, dunque amparanu a lingua, sò cursufuni, è si trovanu dopu à parte in cuntinente è mancanu per e nostre filiere bilingue. Sò assai assai giovani chì mancanu, chì sò furmati à a lingua corsa è chì sò in capacità di participà à isse filiere bilingue è chì mancanu. È què risorte à spessu è si vede ancu in u raportu di a cumissione.

Ci sò dinò l'arnesi di normalisazione, n'avemu parlatu incù l'Università, forse da mette in piazza per dà unepochi d'arnesi in più à a sucietà. Di ciò chì si vede, a sucietà civile, i parenti, dinò, fora di a scola, anu bisognu dinò di issi arnesi. Perchè quandu i zitelli vanu nentru à isse scole immersive, bilingue, ma assai immersive, si risente a dumanda di i parenti è u bisognu d'avè un appoghju, pè quelli chì per esempiu ùn parlanu micca corsu o micca abbastanza per elli, d'esse aiutati pè cuntinuà à aiutà i zitelli fora di issa scola.

U numericu, ne hà parlatu Nadine, u numericu ghjè assai impurtante è risorte, ancu quand'ellu si parla cù l'artisti ch'avemu scuntrati di u riacquistu. Tutte è tutti ne parlanu. A dicenu anc'elli, per raportu à a musica, oghje passa assai per u numericu, per unepochi d'affari cusì è d'arnesi, l'appiegazione, e rete suciale, tuttu ciò chè no cunniscimu tutti assai assai bè. È forse ci vuleria à truvà un mezu di prupone di chè mutivà a ghjente d'andà versu à issi mezi quì.

Parlendu di l'associ, avemu fattu issa riunione ind'i lucali ch'o cunnoscu abbastanza bè in Corti. Allora ci eranu, micca soli di Pratica ma tutte e case di a lingua chì eranu invitate, ci era dinò l'ADECEC chì sò venuti. È si vede un affare, ghjè chì e case di a lingua, ghjè una riescita maiò, è tengu à di la, ghjè una riescita maiò. Si vede à nantu à u sviluppu. Perchè ci hè di più in più ghjente chì ci venenu è ghjè sempre à u peghju ùn cala micca u numeru di persone chì ci venenu, è certe volte tutti l'anni ci hè à pena di più di ghjente chì ci venenu nentru à iss'associu.

L'adattazione à u territoriu, perchè parlavamu nanzu di l'affare di a popolazione chì ci vene. Per esempiu, pigliate u casu di a Balagna. In Balagna, si spiazzanu ind'è i paesi ingiru perchè chì anu capitu chì ghjè una manera d'andà à cercà d'altre persone. Pigliate l'esempiu di Corti, ci hè issu partenariatu chè n'avimu incù u Serenu. È chì simu in traccia di mette in piazza forse dinò incù l'Università.

Eiu, un puntu induve sò d'accusentu incù Jean-Martin Mondoloni è ùn hè micca tutti i ghjorni a dicu...Ma l'aghju digià detta! L'aghju digià detta à nantu à issu puntu ghjè quellu di a valutazione. Micca solu pè sapè ciò ch'ellu diventa, pè sapè induve no simu di l'ogettivu chè n'avemu messu in piazza ma ancu per raportu à l'attori. Ci hè una valorizzazione di u travagliu di l'attori. Ci hè a ghjente chì travaglia nentru à iss'associ, è serianu cuntenti di mostrà i risultati, di mostrà quantu l'affare funziunghja. È què ghjè impurtante pensu.

Ci hè dinò un antru puntu chì vene per raportu à issu raportu, ghjè l'affare di di u bisognu di cresce. Pensu chì avà, oghje, simu ind'a situazione di l'associativu ma chì isse case di a lingua pudarianu diventà dinò un locu chì puderia diventà centru di furmazione è permette di fà ancu di più. Pensu à un affare; forse ci vuleria à truvà una manera d'accumpagnà iss'associ à avè accessu à ciò ch'elli chjamanu i CPF. S'è vo ghjunghjite à avè l'affare di i CPF, pò permette dinò à unepochi di ghjente chì s'elli anu issa pussibilità d'aduprà issi CPF pè furmà si anu da vene ancu di più vulinteri. Certi serianu pronti à fà la, è aghju digià avutu parechje volte isse dumande quì. Dunque a mettu quantunque à u dibattitu d'oghje.

À u livellu istituziunale, ci vole à dì, a Cullettività deve esse un esempiu. Simpliciamente. Pensu chì què, simu d'accordu nantu à què. Ch'ellu sia à u livellu di i servizii, ma dinò à u livellu di l'eletti.

Eiu, v'aghju da dì, mi feria piacè, ogni tantu, di parlà Francese quand'ellu ci hè un sugettu à nantu à a lingua corsa. Ognunu e so nevrose, ùn ghjudicheghju micca e vostre è ùn ghjudicate micca e meie ma ghjè vera chì oghje mi sò fatta a riflessione, ancu pocu a facciu pè issu cartulare ma mi dicu chì oghje chì hè oghje, ùn mi possu micca permette, per avà, di privà l'Assemblea di Corsica d'un intervezione in lingua corsa. Ch'ella sia ancu à nantu à a lingua, per avà ùn ne simu ancu quì. Ma vecu quantunque, è què mi face piacè di vede la, chì unepochi d'eletti francanu u passu di fà la, digià di furmà si, quand'ellu ùn si sentenu micca, è quelli chì ponu, a facenu di più in più, è pensu chì ci vole à cuntinuà cusì perchè devimu esse un esempiu ancu noi incù a realtà mediatica chì ghjè ingiru à noi, è ci vole à cuntinuà à andà ind'è issu sensu quì.

Pè compie, nantu à issu cartulare, ci sò quantunque unepochi di sperenze, quand'ellu si vede isse reunione di issa cummissione. Ci hè à pena di pusitivu è cumpieraghju nantu à què. Ùn dicu micca di compie nantu à a niscentria, ùn hè micca què l'affare. Cunniscimu e nostre difficoltà, è ùn hè micca perchè ch'aghju da dì ciò ch'aghju da dì chì smariscenu, ùn hè micca què. Appiamu in capu dinò quantunque e nostre forze. Tutta sta ghjente, chè n'avemu scuntratu perchè ci sò sempre, cuntinuimu à assucià la à e nostre riflessione è à aiutà le da ch'elle ùn si sfiatinu perchè ghjè què l'interessu maiò. U più pussibile, cuntinuimu à aiutà le da ch'elle ùn si sfiatinu, è à stà la à sente, aspettendu è luttendu pè pudè fà di più. Simpliciamente. È dunque pianteraghju nantu à qualchì punti pusitivi.

U populu corsu hè sempre in brama di a so lingua è d'ellu stessu dunque.

L'associ sò sempre pieni. È s'empianu di più. È ci hè sempre a dumanda per amparà a lingua corsa, ch'ella sia à u livellu di i corsi di lingua, o di fà a musica, u cantu, o l'arte in lingua corsa.

L'artisti sunnieghjanu sempre è scrivenu sempre in corsu. È ghjè assai assai impurtente.

L'insignenti sò sempre à l'opera, è ci sò sempre, sò sempre militenti.

È soprattuttu petra dopu à petra, si custruiscenu sempre e scole.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià ti. Eccu, pensu chì tutti i gruppi si sò sprimati. Aghju da passà avà a parolla à l'esecutivu.

Presidente, pudete di calcosa.

M. le Président Gilles SIMEONI

Tengu à ringrazià vi una volta di più. Sottulineà u travaglione messu in ballu da a Presidente Muriel Fagni è da tutti l'eletti, l'eletti chì anu travagliatu. Ramintà dinù u scopu di ciò chì hè statu fattu. U raportu d'orientazione di nuvembre 2022 chì hà pè scopu di passà di una pulitica di a lingua à una vera pulitica linguistica. Hè u sensu glubale di tutte l'intervenzione ch'ellu ci hè statu è da u travagliu almanaccatu. Cù issu travagliu di a cummissione, avà tocca à u cunsigliu esecutivu à fà un riassuntu è à prupone à l'Assemblea di Corsica, pè u colpu, una vera pulitica linguistica.

Allora diceraghju chì simu tutti traversati à pena da i listessi sintimi. Prima una vulintà scumpartuta di dà à a nostra lingua a so piazza. Avemu dettu chì a lingua hè di tutti, è pensu chì ùn si pò micca passà sottu silenziu u travagliu chì hè statu fattu pendente sti dui anni. Ancu à u livellu di u prucessu di dialughi incù u Statu, è di ricerca di una suluzione custituziunale d'autunumia. Ci era statu quellu votu impurtantissimu da l'Assemblea di Corsica nantu à a cuufficialità. Un puntellu essenziale di a nostra andatura cullettiva. Ma dopu à issu votu, sò stati 13 anni senza riesce à fà un passu pusitivu nantu à a strada di a ricunniscenza ghjuridica di a lingua.

Cù u prugettu di scrittura custituziunale, puru s'è u termine di cuufficialità ùn hè micca mintuvatu ind'è e scritte, ci vole à ritene dui affari chì sò dui affaroni. Prima, ghjè chì u scopu, l'essenza, l'essezza di a cuufficialità, chì ghjè? A cuufficialità ghjè un statutu ghjuridicu, chì permette di mette à paru duie lingue, è chì dà, à quelli chì campanu ind'un paese, ind'ù un locu, a pussibilità di sprime si, à l'urale, o à u scrittu ind'ù a vita di tutti i ghjorni, o ind'ù a vita publica, sia ind'è l'una, sia ind'è l'altra lingua, à paru, rispittendu u dirittu di quelli chì ùn parlanu micca una di e duie lingue. È issa definizione, quella chì ci hà mossa dipoi tanti è tanti anni, ghjè esattamente a cunclusione di i travagli di l'Assemblea di Corsica è di a cunferenza di i Presidenti. È ghjè u votu unanimu di a riprisintazione di a Corsica. Dunque, ancu s'è ùn avemu ancu riesciutu à fà piglià in contu a nostra rivendicazione, simu oghje in una situazione pulitica chì ùn hè più quella di 2013. Chì ghjera digià una stonda impurtante perchè ci era statu un votu magiuritariu, ma solu magiuritariu da l'Assemblea di Corsica, un votu generale. Oghje simu arrampicati à un votu à l'unanimità, di livellu custituziunale, è chì hè vinutu à dà un cuntinutu cuncretu à a nuzione di cuufficialità.

Dunque avemu fattu un passu tamantu. Ùn basta micca. Un passu chjama à l'altu, quellu chì vene dopu. È quellu chì ci resta à fà hè di sicuru un passu impurtante.

Ma vogliu dì chì issu calendariu vene à appaghjà u travagliu di fondu chì hè statu fattu, è u nostru scopu di revisione custituzionale.

Avà tocca à l'esecutivu à rivene ver'di voi. Ùn aghju micca da entre ind'è tuttu u travaglione chì hè statu fattu. Allora si pò sempre dì...Dicia scumpartimu a listessa vulintà...A listessa angoscia dinù. Angoscia di vede sparisce a nostra lingua, è di modu più generale, sò chì face u nostru populu. L'avemu detta è ripetuta. È ùn hè più solu l'angoscia di i naziunalisti, postu chì ancu i nostri amichi di u gruppu di dirittu l'anu detta, l'anu scrittu, è l'anu ziffratu.

È po ci hè dinù a cuscenza chjara di e nostre mancanze. Allora ùn sò micca s'ella hè esattamente cum'è l'hà dettu u nostru amicu Saveriu Luciani, 3 o 4 anni fà era tuttu bè è avà hè tuttu male. Pensu chì avemu cuntinuatatu à cresce, è à sparghje, à allargà, ma micca abbastanza di sicuru. Di sicuru ùn pudemu micca esse suddisfati di a situazione attuale. È ghjè pè quessa chì issa manera di travaglià hè impurtantissima. Perchè avà ci vole veramente à piglià misure chì ci anu da permette di cambià d'andatura.

Si pò parlà per esempiu di a Direzione di a lingua. Di sicuru chì ci hè un fossu trà a nostra visione pulitica è a nostra ambizione, è a realtà di a nostra urganisazione amministrativa aldilà di u sensu d'interessu generale è di u militantisimu à u sensu sputicu di quelli chì facenu campà a Direzione di a lingua. Ùn si pò micca mette in ballu una pulitica di furmazione pè 4400 agenti, una pulitica di cuufficialità di fattu o di dirittu cù sole 14 persone è qualchì volte ancu 10. È di sicuru ind'è e pruposte chì u cunsigliu esecutivu sarà in situazione di fà da quì à pocu ci sarà ancu quessu custi u cambiamentu.

Dopu ci hè l'affare di u locu. A risintimu, è l'avete detta, Véronique, ùn pudemu micca arristà un travagliu cusì. Avete dettu : “a fine di u nostru travagliu hè venutu troppu prestu”. Sapemu bè chì ci hè oghje a necessità di un spaziu, ind'è a nostra cullettività, un spaziu puliticu, induve u cunsigliu esecutivu è l'Assemblea di Corsica anu da pudè viaghjà à paru, seguitendu ghjornu à ghjornu i sforzi è e misure chì sò pigliate à prò di a nostra lingua. È custi dinù ci saranu e pruposte.

Ci hè a piazza di a lingua corsa ind'è u sistema educativu. U problema ùn hè micca di ripiglià à contu nostru a nuzione di serviziu publicu di l'educazione o di a lingua corsa, ne simu d'accordu. Ci hè digià u serviziu publicu di a lingua corsa. È ci avvedimu tutti i ghjorni di e so mancanze è di e so debulezze. U problema hè di sapè : saremu capaci, o sì o nò, di mette in ballu un serviziu publicu

di l'educazione in capacità d'integrà a nostra visione di a piazza di a lingua, cù un sistema bilinguu è immersivu. È aldilà di l'educazione è di a valutazione, chì ghjè qualcosa d'importantissimu, è di a cu-custruzione incù u Retturatu, a sapete, avete cunnisciutu à u cutidianu i strazii chè no v'avimu pè pudè avè accessu à issi risultati.

Ci hà da vulè à riflette, è n'avemu parlatu sta mane, s'è no vulemu chì a lingua corsa ripiglii a so piazza naturale, di lingua di i Corsi è di a sucietà corsa, ci hà da vulè à fà un travaglione ind'è u duminu di l'ecunomia, è di l'attività professionale.

Dunque, tuttu què, l'avemu da fà.

Ciò chè vi prupongu: avemu da tene in contu issu travaglione magnificu, chì vene dinù à ramintà ci tuttu ciò ch'elli facenu quelli chì tutti i ghjorni, ind'è tutti i paesi di Corsica, in tutti i rughjoni di Corsica, si battenu pè a nostra lingua, è què, ghjè quantunque una prumessa di riescita. V'aghju da prupone una reunione di travagliu incù a cummissione allargata è l'esecutivu pè circa, aldilà di u scrittu, à riflette è à cuntrastà nantu à e forme e più aggalabate per raportu à i scopi chì sò stati notificati è dopu u cunsigliu esecutivu vultarà, ghjè à pena a regula, u sensu di u raportu d'urientazione, u raportu d'urientazione, un travagliu di parechji mesi, chì permette à l'Assemblea di Corsica, à traversu e so cummissione, di cuntrastà incù l'attori, un dibattitu di restituzione, l'avemu fattu oghje, un travagliu di l'esecutivu, chì ci tocca à mette in forma e vostre pruposte. Nanzu à issu raportu, issa reunione di travagliu, è s'è no femu cum'è pensu di fà, malgratu tuttu ciò chì ci resta à fà ind'è e simane à vene, pensu chì pudemu ghjunghje à a fine di u mese di ghjugnu, vale à di prima à l'esame dinù di a revisione custituzionale, incù una visione di a cuufficialità in dirittu, è di a cuufficialità ind'è i fatti, è ind'è tutti i duminii, chì sia dibattuta, dicisa, è vutata da l'Assemblea di Corsica pè passà da veru, è tutti insieme da una pulitica di a lingua à una vera pulitica linguistica. È pensu chì pudemu riesce veramente à fà qualcosa di forte è di bellu per a nostra lingua.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Bellu dibattitu oghje nantu à stu cartularu maiò, nantu à stu puntellu di a nostra sucietà, è di a nostra cultura.

Dunque ùn ci hè micca votu, pigliemu attu, di sicuru, è po una trasmissione ufficiale à u Presidente di l'esecutivu di stu raportu, è di tutti i dibattiti chè n'avemu avutu oghje.

L'ASSEMBLEE a PRIS ACTE DU RAPPORT.

Eccu, avà passemu à a seguita, avemu torna u travagliu.

Dunque mi girgu versu l'esecutivu, normalamente ci hè u cuntrattu d'ogettivu è di perfurmenze normalamente nò? O pudete passà à altr'affare, cum'è vo vulete. Di tutta manera ci vole à passà tuttu. Per forza o per amore, da quì à sta sera...

Allora, frà tempu, passu eiu un picculu cambiu chì ci vole à fà, eri avete pigliatu una decisione. State à sente, soprattuttu u gruppu Fà populu. Avete pigliatu una decisione eri per a cunferenza di u finanziamentu di u sport.

Alors, au titre du collègue des collectivités territoriales, concernant la conférence des financeurs, avaient été désignés Louis Pozzo Di Borgo comme titulaire et Jean Biancucci, comme suppléant, c'était hier. Mais d'après ce que j'ai compris, après réflexion, le groupe « Fà populu » souhaite que ce soit Joseph Savelli qui soit titulaire et François Sorba suppléant. C'est l'information qu'on me transmet. C'est bon ? Très bien ! Mais il faut voter, sauf les 2 impétrants, sauf les 2 concernés, donc François Sorba, fora !

Mettu à u votu sta decisione.

Qual'hè chì ghjè contru ? Qual'hè ch'un vote micca ? Astensione ? Qual'hè chì vote à prò ?

Tuttu u mondu ghjè d'accordu.

À ringrazià vi. Ci vole à fà l'affare cum'ellu ci vole, cusì ghjè fatta.

Eccu ! Allora passemu u raportu 93.

Mme Nadine NIVAGGIONI, Vice-présidente de l'Assemblée de Corse, préside la séance en remplacement de Mme la Présidente MAUPERTUIS.

ENERGIA / ÉNERGIE

Raportu n° 093 : Cuntrattu d'Ogettivi è di Perfurmanza (COP) trà a Cullettività di Corsica (CdC) è l'Agencia d'Urbanisimu è d'Energia di Corsica (AUE) pè u periudu 2024-2028

Rapport n° 093 : Contrat d'Objectifs et de Performance (COP) entre la Collectivité de Corse (CdC) et l'Agence d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse (AUE) pour la période 2024-2028

M. le Président Gilles SIMEONI

Une présentation à deux voix puisque c'est un contrat d'objectifs et de performance entre la Collectivité de Corse d'un côté et l'Agence de l'urbanisme et de l'énergie de l'autre. Je pense qu'il est intéressant, tout en étant très synthétique, de voir à la fois ce que la Collectivité de Corse attend de ce contrat d'objectifs et de performance et d'entendre également, devant l'Assemblée, comment l'agence de l'urbanisme et de l'énergie a ressenti cette construction contractuelle et vers quoi elle va tendre en exécution de cette convention.

Alors ça peut paraître une discussion technique, voire technocratique, mais malgré l'heure de la journée et de la session à laquelle elle vient, je pense qu'on est vraiment dans le cœur d'une réflexion stratégique que nous nous sommes engagés à conduire en associant l'Assemblée de Corse, c'est une réflexion stratégique aussi qui a été demandée à plusieurs reprises, notamment par les groupes de l'Assemblée de Corse, majorité et opposition.

Donc je voudrais, très brièvement et sans alourdir le propos, rappeler dans quelle philosophie d'ensemble s'inscrit ce rapport.

D'abord c'est un truisme, mais on va le dire, il y a la Collectivité de Corse et il y a ses agences et offices. C'est une singularité du statut particulier de la Corse, on ne le retrouve pas ailleurs, et une singularité qui s'est, y compris, renforcée puisqu'il y a un nouvel établissement public industriel et commercial suite à la transformation de la SEM chemins de fer en EPIC de la Collectivité de Corse.

Historiquement, il y a toujours eu une tension dialectique, on va le dire comme ça, entre la Collectivité, la structure mère, et les agences et offices qui ont la personnalité juridique, qui ont donc, et c'est une loi de la sociologie politique, à la fois le droit par leur statut et la tendance par la dynamique institutionnelle à s'autonomiser. Ça a été vrai au fil des années et des mandatures, dans le domaine

de l'action, dans le domaine d'un certain nombre de décisions, quelquefois dans le domaine de la gestion des ressources humaines, recrutement, convention collective, accord d'entreprise, etc.

Dès notre arrivée aux responsabilités en 2015, nous avons conceptualisé la nécessité d'un renforcement du contrôle et de la tutelle, prévu par la loi, sur les agences et offices. Il nous a semblé qu'il était naturel de s'inscrire dans une logique de recherche d'une cohérence d'ensemble plus grande, dans laquelle la Collectivité de Corse jouerait pleinement son rôle d'impulsion et de décision stratégique. Ça, c'est la théorie.

Dans la pratique, y compris la pratique des hommes et des institutions, cette vision peut conduire, c'est humain et c'est naturel, à des tensions, à des incompréhensions, quelquefois à des arbitrages qui peuvent laisser insatisfait d'un côté ou de l'autre, quelquefois même des deux côtés. D'ailleurs, je ne sais pas ce qu'a été le courrier diffusé par le DGS sur la boîte mail agents, mais je sais qu'il y a eu un mail également dans lequel vous saluiez les directeurs et les directrices d'agences et offices, je ne sais pas si vous y avez eu accès aussi, et dans lequel vous évoquiez en termes allusifs mais compréhensibles, y compris les quelques tensions qu'il y a pu avoir. Donc ça existe aussi, mais ça fait partie, je dirais, de la vie d'une institution.

Donc ça, c'était notre volonté et une volonté qui a été confortée par les observations de la chambre régionale des comptes qui a mené un certain nombre de contrôles sur l'ensemble des agences et offices et qui a insisté notamment, vous le savez, c'est un débat récurrent, premièrement, sur le statut. Beaucoup ont un statut d'EPIC alors qu'ils n'ont pas d'activité industrielle et commerciale ; sur l'autonomisation considérée comme trop grande par la chambre régionale des comptes, je le cite, ça ne veut pas dire que je le reprends à mon compte, mais c'est l'observation qui a été faite ; par l'hétérogénéité des statuts aussi, avec un effet boule de neige mécanique, inflationniste, notamment dans les dépenses de personnel.

Et donc, la chambre régionale des comptes avait émis un certain nombre de préconisations, parmi lesquelles celui de renforcer ce principe de contrôle et de tutelle qui avait été mis en œuvre par la Collectivité de Corse à compter de 2016.

A partir de cette double analyse, d'abord la nôtre, ensuite celle de la Chambre régionale des comptes, nous avons décidé d'accélérer le pas, mais de l'accélérer dans une mesure qui m'a laissé insatisfait, dans la mesure où notamment les différentes difficultés rencontrées, les unes endogènes : la fusion avec d'autres priorités, les autres exogènes : le COVID par exemple, qui a suspendu un certain nombre d'activités et a conduit à recentrer à la fois sur la

gestion de la crise et sur les priorités stratégiques, on a pris un certain retard dans le calendrier. Mais on avait décidé, y compris à travers un dialogue de gestion entre la Collectivité de Corse et les agences et offices, d'aller vers la logique de contrat d'objectifs et de performance, d'abord à passer avec les agences et offices, mais avec une matrice commune qui a vocation également à s'étendre aux autres organismes dits satellites de la Collectivité de Corse. Je dis « dits satellites » parce que l'expression juridiquement n'est pas validée, elle peut aussi avoir un aspect un peu hégémonique de la part de la Collectivité. Donc je reprends le terme par confort.

Mais par exemple, les contrats d'objectifs et de performance avec le SIS 2A et le SIS 2B, important notamment, et c'est le dernier et troisième niveau, mais très important, dans la logique à la fois de recherche d'objectifs partagés en termes d'efficacité des politiques publiques, mais également en termes budgétaire puisque la Collectivité de Corse cherche à s'imposer des règles fortes en matière par exemple de contention des dépenses de fonctionnement et notamment des dépenses liées au 012, les dépenses salariales, il n'est pas pensable que les agences et offices, mutatis mutandis, ne soient pas soumis aux mêmes contraintes et exigences que la Collectivité de Corse. Et c'est la même chose pour les organismes dits satellites. Je dis « mutatis mutandis » parce qu'après chacun a aussi sa logique propre, ses difficultés propres, ses contraintes particulières.

Donc, on est allés vers un contrat d'objectifs et de performance au vu de définir conjointement des objectifs quantitatifs et qualitatifs, mettre en place des indicateurs, la question du pilotage et de l'évaluation des politiques publiques est un enjeu récurrent ; renforcer la mise en cohérence des activités des agences et aux fiches avec les politiques définies par l'Assemblée de Corse, y compris par exemple, parce qu'on est dans un système où quelquefois tout le monde fait tout, mais finalement, personne ne fait rien ou en tout cas, personne ne fait rien bien ou comme il devrait le faire et il y a des zones grises d'incertitude.

Je prends deux exemples tirés des rapports de la chambre régionale des comptes. La question du ferroviaire, avec la question de la répartition du pilotage stratégique entre la Collectivité de Corse et son opérateur délégataire de service public, où on s'est rendu compte en fait, y compris à la lecture du rapport, mais c'est particulier parce que le contrôle de la Chambre régionale des comptes s'est étendu sur 4 ans avec le COVID, donc entre le moment où les constatations étaient faites, et le moment où il a été porté à notre connaissance, il y a eu des évolutions. Mais on s'est rendu compte qu'en fait, eh bien, ce n'était pas identifié aussi clairement que nécessaire où se situait le lieu de la décision stratégique.

C'est la même chose, et je le dis et je l'assume aussi clairement, en tout cas, ça été une même chose jusqu'à aujourd'hui, dans le domaine qui est central,

c'est celui des transports. L'Office des transports, normalement, n'a pas pour vocation de produire la politique de transport de la Collectivité de Corse. L'Office des transports, c'est l'office qui est chargé de gérer la dotation de continuité territoriale et les contrats de service public. Mais il y a une hypertrophie de l'organisation administrative et politique de la Collectivité de Corse en tant que lieu où se produit la politique des transports de la Corse.

Et cette difficulté, on la retrouve dans 2 autres domaines qui sont stratégiques et c'est pour ça que c'est important que ça soit aujourd'hui le premier contrat, celui de l'AUE, l'énergie. L'opérateur AUE qui a été créé, a tendance aussi à se penser et à agir comme un endroit où se définit la stratégie de la Collectivité de Corse en matière d'énergie. Or, il y a un vrai débat qui n'est pas que théorique, là comme dans le domaine de l'eau, idem. Dans le domaine de l'eau, l'Office hydraulique de la Corse, c'est l'opérateur, mais la politique de l'eau, c'est la Collectivité de Corse.

Mais nos services n'ont pas forcément été au fil des années dimensionnés pour assumer pleinement cette politique. Et ça a été d'ailleurs une des critiques qui a été faite par la Chambre régionale des comptes.

Donc, on voit que cette discussion sur le contrat d'objectifs et de performance en fait, elle pose en filigrane toute la réflexion sur le pilotage stratégique de nos politiques publiques.

Ce contrat définit donc un certain nombre d'objectifs. Il s'est adossé à une méthode de dialogue de gestion partenariale. Il intègre, et je termine, à la fois des axes stratégiques, en gros : qu'est-ce que l'opérateur, agences ou offices, doit faire ? Quels sont les objectifs qui sont les siens ? Comment évalue-t-on la capacité de l'agence à tenir les objectifs qui lui ont été assignés ?

Deuxième niveau, et c'est un niveau qui fait écho aussi à nos discussions budgétaires, la trajectoire financière, avec notamment un suivi général de la trajectoire ressources humaines, très important. On mène notre discussion interne à la Collectivité de Corse, sur le référentiel de l'organisation pour épousseter et faire disparaître tous les postes qui ont été créés au fil des années, qui n'ont pas été pourvus, etc., pour savoir exactement où nous en sommes aujourd'hui et pour avoir une vision prospective et prévisionnelle, de quoi avons-nous besoin à N, à N+1, à N+ 2, à N+3, direction générale adjointe par direction générale adjointe ? Ça, c'est la Collectivité de Corse.

Et de la même façon, les agences et offices, dans le cadre du contrat d'objectifs et de performance, sont invités à recenser l'état actuel de leurs ressources humaines, les objectifs qui sont les leurs, les politiques publiques qu'ils auront à assurer, les besoins financiers, budgétaires et humains, part de dotations

de la Collectivité, part de recettes pour les établissements publics industriels et commerciaux, avec bien sûr une contractualisation des objectifs cibles en termes de recrutement.

Donc voilà en gros, l'économie générale du contrat d'objectifs et de performance de première génération, qui vous est proposé aujourd'hui.

Je salue le travail qui a été mené du côté de la Collectivité de Corse, sous l'autorité du DGS avec le DGA Michel Godeau-Pacini, en charge notamment du contrôle de la tutelle. Et puis du côté de l'AUE, au-delà, je dirais, des discussions, des arbitrages et de la défense par chacun de sa vision, de son périmètre, etc., l'agence de l'urbanisme et de l'énergie, sous l'autorité de son président et de son directeur.

Donc, le travail a beaucoup avancé et permet aujourd'hui que le premier contrat d'objectifs et de performance présenté devant l'Assemblée de Corse, soit celui qui va lier la Collectivité de Corse à l'AUE, étant précisé que d'autres vont suivre dans les semaines et dans les mois à venir.

Voilà ce que je voulais vous dire à titre d'introduction. Peut-être Monsieur le Président, si vous en êtes d'accord, l'Assemblée et puis ensuite, vous répondrez, dans un deuxième temps.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Vi ringraziamu, o Sgiò Presidente.

Emu da stà à sente u raportu di a cummissione di u sviluppu economicu.

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

À ringrazià vi, signora Presidente.

La présidente Nadine NIVAGGIONI a salué le bienfondé de la mise en œuvre du contrat d'objectifs et de performance (COP), qui présente de nombreux points positifs, le plus général d'entre eux consistant notamment à pouvoir disposer d'une visibilité globale de la politique menée.

Elle a indiqué voir dans le choix de mise en œuvre du premier COP avec l'Agence d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse une décision logique s'agissant d'un outil de petite taille comparé aux autres opérateurs, le plus récent et dont les compétences - sans minimiser la complexité du sujet de l'urbanisme - ne sont pas soumises à des crises comme cela se vérifie dans les secteurs de l'agriculture ou du tourisme par exemple.

Madame Marie-Anne PIERI a porté son questionnement sur la trajectoire budgétaire. Observant que le rapport tablait sur une progression théorique de 2 % liée à une augmentation naturelle des dépenses de fonctionnement, et s'est interrogée sur l'absence d'indicateurs pour les années 2027 et 2028.

Elle a souhaité connaître également les raisons de la non-intégration du PADDUC dans le COP.

Monsieur Julien PAOLINI, Président de l'Agence d'Urbanisme et d'Energie de la Corse, a souhaité rappeler la difficulté de l'exercice, lequel a nécessité une implication très forte des services de l'Agence et de la Direction de la tutelle, sous la houlette du directeur général adjoint en charge de la stratégie et de l'innovation.

Au-delà de la difficulté politique, il a pointé les obstacles techniques consistant à identifier ce qui relève des activités commerciales, des activités administratives, à projeter une trajectoire financière stable, à mener les discussions relatives aux ressources humaines (Glissement Vieillesse Technicité-GVT).

Sur la trajectoire budgétaire, Monsieur Alex MILANO, Directeur Général, a précisé que l'objectif des 2 % constituait un plafond correspondant au seuil que s'impose la Collectivité de Corse pour elle-même, en termes de charges de fonctionnement, et auquel les opérateurs doivent également s'astreindre. Il a précisé que l'AUE s'inscrivait en deçà du plafond des 2 %, le GVT, qui tient compte de l'évolution des salaires liée à l'ancienneté ou aux promotions, se situant à 0,7 ou 0,8 en fonction des années.

Il a indiqué par ailleurs que chaque année les prévisions seraient réajustées afin de réaliser une correspondance au réel, les années 2027 et 2028, effectivement manquantes, ayant vocation à être rajoutées dans le cadre d'une révision annuelle de la trajectoire afin d'être au plus proche de la réalité.

Sur l'absence du PADDUC dans le COP, il a précisé qu'indépendamment du contenu du plan sur lequel l'Assemblée de Corse est appelée à débattre assez régulièrement et notamment dans la perspective de sa révision, le constat de l'existence de nombreuses difficultés en matière d'appropriation du PADDUC, notamment par les maires, conduit à faire que la Collectivité de Corse, qui exerce la totalité des compétences indispensables à l'élaboration du PADDUC, est désormais en charge du pilotage, des révisions et des modifications futures. L'opérateur AUE, comme cela est le cas de tous les opérateurs et services de la CdC, a la charge d'une des parties du PADDUC et non pas de la totalité.

Il s'agit aujourd'hui pour la Collectivité de Corse de se réapproprier le PADDUC et de l'élaborer en son sein en mettant à contribution les différentes compétences métiers centralisées au sein de ses services et de ses opérateurs.

La commission a émis un avis favorable sur ce rapport.

Non-participation du groupe « Un Soffiu novu ». Absence du groupe « Core in fronte » et de Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA (Non-inscrite).

À ringrazià vi.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Allora, qual'hè chì vole piglià a parolla ? Pierre Ghionga.

M. Pierre GHIONGA

Vi ringraziu, Madama a Presidente.

O sgiò Presidente, v'aghju da dì u mo parè, è sò ch'aghju campatu quandu era Presidente di l'Uffiziu di l'Ambiente è in carica di a lingua corsa. Cum'è Presidente di l'uffiziu di l'Ambiente s'è un capia micca chè un avia micca pudere nantu à l'amministrazione di a Cullettività in carica di l'Ambiente. È à mè m'hà assai frasturnatu què. Un aghju mai capitu è, allora chè per a lingua corsa un ci hè micca un uffiziu, ghjera eiu chì avia a decisione nantu à a pulitica linguistica di a Cullettività. Hè per quessa ch'o sò per a sparizione di l'agenze è uffizii, a sò ch'ellu un hè micca faciule, sò per a creazione di regie, è vulia sapè, in casu di nuvellu statutu s'è avemu da tene l'architettura attuale o s'avemu da andà versu a creazione d'un veru governu territoriale cù responsabilità di i ministri, per e so pulitiche. Eccu a mo pruposta.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Grazie. Emu da piglià a dumanda di Marie-Thé Mariotti, dopu u presidente risponderà.

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Je vais être assez rapide et c'est une intervention qui vaut également explication de vote.

Si les objectifs recherchés sont plus que louables, on les partage tous, la déclinaison opérationnelle pour nous est moins évidente.

Monsieur le Président de l'exécutif, vous avez parlé de difficultés de l'exercice et on le ressent. Vous avez parlé de technocratie, et on l'a ressenti un petit peu comme ça. Alors ne le prenez pas comme une critique frontale, nous pensons que c'est lié également aux diverses missions de l'AUE. Nous pensons, par exemple que décliner des indicateurs de performance sur l'énergie, c'est peut-être plus facile que sur l'aménagement du territoire.

Aujourd'hui, vous savez que pour mesurer l'efficacité de nos politiques publiques et la performance, tout passe par des indicateurs qui soient mesurables, quantifiables et pertinents. Et entre autres, sur l'axe 1 qui concerne l'aménagement du territoire, nous pensons qu'on reste quand même dans du conceptuel. Par exemple, pour nous, produire 2 rapports par an, ce n'est pas forcément un gage d'efficacité ou produire 2 guides pédagogiques. Produire en revanche un guide pédagogique qui soit utile, considéré par ses clients ou utilisateurs comme un guide pertinent, utile et, comment dirais-je, facilement compréhensible, ça pour nous, c'est un gage de performance.

Donc, on est un petit peu gêné là-dessus parce qu'on mesure la difficulté effectivement, que vous avez eue pour réaliser cet exercice.

Alors, faire un contrat d'objectifs et de performance avec les SIS, c'est peut-être plus « facile » entre guillemets, avec peut-être les chemins de fer également, parce qu'on a véritablement des choses à mesurer, des actions concrètes à mesurer.

Là, sur ce COP, nous ne pensons pas aujourd'hui que les critères retenus permettront effectivement de mesurer l'efficacité de nos politiques, surtout qu'on va se retrouver un peu dans le juge et partie pour mesurer ce qui a été fait ou pas fait.

Donc à partir de ça, on mélange beaucoup de choses, on mélange des notions d'effectifs, des thématiques différentes. Donc, ça nous laisse un peu sur la faim. Ce qui veut dire que si nous validons bien évidemment la généralisation des contrats d'objectifs et de performance, nous nous posons la question aujourd'hui, si c'est compatible avec les missions de l'AUE, missions, je vous le rappelle, et c'est vous qui nous le rappeliez, qui sont également en mutation, parce qu'on a aujourd'hui également des missions d'AMO qui vont voir le jour. Donc aujourd'hui, on est un peu sur notre faim et nous avons beaucoup de doutes, alors probablement sur la façon dont ça a été conçu.

C'est la raison pour laquelle et malgré notre attachement, vous le savez, à la notion de performance et de mesure de l'action publique, nous nous abstiendrons sur ce rapport. Merci.

Mme Nadine NIVAGGIONI

À ringrazià vi. Quale hè chì dumande a parolla ?

M. Hyacinthe VANNI

Juste un mot très rapidement.

Moi, paradoxalement, je pense que c'est une richesse d'avoir des agences et des offices, des lieux où... eh bien, écoutez, ce sont des ministères, comme ça avant d'être autonomes, on est libres et indépendants c'est encore mieux !

Donc, je pense que ces lieux où il n'y a pas que des élus, où quelquefois il y a des socioprofessionnels, des représentants du personnel, c'est peut-être ce qui manque, des professionnels du secteur. C'est une richesse pour la Corse, c'est une richesse pour les personnes qui y siègent et c'est un lieu d'échange. Il peut y avoir toujours des dérives, il peut y avoir toujours des abus, mais c'est quand même des endroits où les compétences sont bien identifiées.

On rassemblerait toutes les agences et offices aujourd'hui dans la Collectivité de Corse, 4 500 agents plus tout le reste, à mon avis ça n'irait pas plus vite. Ce n'est pas l'objet du rapport, ce n'est pas une réponse à Pierre Ghionga, c'est une analyse où je dis bien entendu avec aujourd'hui ce contrat d'objectifs et de moyens, ça permet aussi de dire et de vraiment mettre en avant l'efficacité, l'utilité de ces agences et offices.

Bien entendu, c'est une analyse personnelle puisque je suis à l'origine de la création du nouvel établissement public et je pense que c'est un plus. C'est vraiment un plus et je pense que ce sont des endroits où ces conseils d'administration, ça apporte une plus-value à la Collectivité. Peut-être aussi qu'il faudrait penser à y transférer toutes les compétences. Mais ça sera une autre discussion et ça sera dans d'autres contrats d'objectifs et de moyens.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Vi ringraziu. D'altre dumande ? Nò.

Allora, Sgiò Presidente di l'agenzia di l'energia è di l'urbanisimu.

M. Julien PAOLINI

Merci, Madame la vice-présidente.

Le Président l'a rappelé, le débat aujourd'hui, pour répondre à Pierre, ce n'est pas celui qu'on a eu à multiples reprises dans cet hémicycle sur l'avenir des agences et offices, la question des fusions, restructuration, voire les statuts d'établissements publics industriels ou commerciales ou d'établissements publics administratifs. Aujourd'hui, il s'agit de vous présenter le contrat d'objectifs et de performance.

Alors oui, Marie-Thé, moi j'ai du mal à comprendre la position du groupe. Il y a des indicateurs, il y en a une trentaine. On a essayé justement de limiter les indicateurs de manière à pouvoir les suivre. Ils ne sont pas peut-être tous d'égale valeur en fonction des missions, des objectifs opérationnels et détaillés de l'Agence qui vous sont présentés en annexe 2. Je veux dire, c'est voir ce contrat d'objectifs et la performance par son annexe 2, non pas par ses axes stratégiques d'intervention qui sont au nombre de 2, non pas par ses objectifs opérationnels, il y en a une dizaine, non pas par ces objectifs détaillés, mais par le point de détail qui sont la trentaine d'indicateurs qu'on vous propose et qui, comme l'a dit le président, est une première génération de contrats. On verra si on arrive à les suivre et on en fera le bilan. Mais on en a besoin quand même pour évaluer l'efficacité de nos politiques publiques et on a essayé pour chacun des axes, pour chacun des objectifs, de trouver des indicateurs. C'est vrai qu'ils ne sont peut-être pas tous du même niveau de performance et de détails, mais c'est ça a trait aux missions qui sont confiées à l'Agence.

L'idée, c'est aussi que certains d'entre vous sont des administrateurs de l'agence d'urbanisme et de l'énergie et donc connaissent très bien les missions. Mais ce n'est peut-être pas vrai pour l'ensemble des élus de cet hémicycle. Et ce contrat, c'est aussi une manière, je dirais, un peu pédagogique de présenter ce que fait dans le détail au quotidien, l'Agence d'urbanisme et d'énergie.

Alors certes, le document, il peut paraître un peu technocratique, j'en conviens. Mais il faut aussi en faire une lecture politique, le président l'a rappelé, c'est une stratégie nouvelle entre la Collectivité de Corse, l'un de ses opérateurs, et demain les autres, qui est conforme aux engagements qu'avaient été pris par le Conseil exécutif et par son président en 2019.

Donc, c'est une étape nouvelle franchie dans le pilotage et le suivi des actions menées, en l'occurrence ici, par l'agence d'urbanisme et d'énergie. Donc, ça a été fait par les chemins de fer il y a environ un an je crois, Hyacinthe, au moment du passage du statut de SEM au statut d'EPIC.

L'AUE est le premier satellite, pour reprendre le terme du président, à s'engager dans cette voie que je qualifierais d'innovante, puisqu'on a peu d'équivalent même sur le continent, de relations comme ça, de contrats d'objectifs et de performances, par exemple, entre l'État, je dirais le Gouvernement et ses organismes.

Donc, il y a aussi une stratégie qui a été coconstruite, qui répond aux objectifs fixés par le Conseil exécutif et l'Assemblée de Corse. L'exemple de la PPE, le président disait, « on peut réfléchir demain à ce que la stratégie soit conçue par la Collectivité de Corse », c'est quelque part un peu le cas dans la mesure où elle est présentée à l'avis de l'Assemblée de Corse, validée par l'Assemblée de Corse même si l'ensemble des moyens et de l'ingénierie est hébergé à l'agence d'urbanisme et de l'énergie. A travers ce COP, la Collectivité de Corse confie à l'Agence cette mission de préparer le projet de programmation pluriannuel de l'énergie.

Pour le PADDUC, la stratégie est un peu différente puisque l'élaboration, l'analyse et la révision du PADDUC a été confiée à la Collectivité de Corse au travers de sa DGA aménagement du territoire, l'AUE venant en ingénierie par ses compétences en matière d'urbanisme et d'aménagement.

Donc, 2 axes principaux d'intervention, il faut quand même les rappeler : un, sur l'énergie. En gros, pour faire simple, atteindre l'autonomie énergétique à l'horizon 2050, mettre en œuvre la PPE sur tous ses volets ENR, MDE, mobilité, mettre en place le protocole d'accord avec l'État aussi qui a été signé l'an dernier. Idem sur le volet aménagement du territoire, encourager les opérations d'aménagement pour les communes, renforcer l'ingénierie et également avoir une connaissance, un suivi du territoire, notamment au travers des observatoires. On aura l'occasion probablement d'en reparler très prochainement.

Concernant l'AUE, on a souhaité que ce COP couvre la mandature, donc 4 ans, je pense que c'est important, pour donner à la fois de la lisibilité sur les moyens qui seront affectés à l'Agence et aussi une trajectoire politique.

Il y a 3 éléments à mon avis essentiels dans ce COP, au-delà des indicateurs, Marie-Thé. Le premier élément, c'est la dotation qui permet l'exercice finalement des missions administratives de l'Agence qui sont confiées par la Collectivité de Corse. Cette dotation, vous remarquerez qu'elle évolue très peu sur la période du COP. Elle passe de 5,4 millions en 2023 à 5,7 millions en 2027, 2 % par an. 2 % par an dans le contexte actuel, c'est plutôt ça à mon avis qu'il faut regarder de près dans le contexte budgétaire actuel, ça ne couvre que le GVT, le glissement vieillesse technicité de notre masse, du 012, pas plus.

D'ailleurs, les emplois, vous remarquerez et vous y serez sensibles je pense, ils restent stables sur la période 2024-2027. C'est 49 emplois permanents, pas un de plus. Ça aussi, je pense que ça devrait vous inciter à nous accompagner dans cette démarche de rationalisation....

(Mme MARIOTTI sans micro)

Non mais, on ne s'est probablement pas compris, mais je dirais par votre vote, on se comprendra mieux je pense.

Les seuls emplois qui bougent, ce sont ceux liés aux activités commerciales, mais parce qu'en face il y a des recettes. Ils passent de 8 aujourd'hui en gros à 14 en fin de contrat. Mais derrière, il y a des recettes en face, il y a des recettes qui ne sont pas des bénéfiques, je crois que c'est important de le souligner, c'est lié à la mise en œuvre des mesures du cadre de compensation. Donc, il y a 6 mesures qui ont été transférées à l'Agence qui étaient avant exercées par EDF, qui sont aujourd'hui exercées par l'Agence et qui permettent de générer des recettes, des recettes d'opérations type éclairage public, type rénovation de bâtiments, type solaire ou biomasse. Et donc, ils font également par ruissellement travailler les entreprises du territoire et qui servent aux collectivités publiques. Donc, des recettes nouvelles.

Et ça me permet aussi, ce COP, de revenir en 2 mots, je crois que c'est important, sur le rapport de la Cour régionale des comptes parce qu'il est récent, le rapport de la Cour régionale des comptes sur l'AUE. Il date du début d'année 2024, parce qu'on a souvent l'habitude de parler des trains et en ce moment plutôt des avions, qui arrivent en retard, jamais de ceux qui arrivent à l'heure. Souvent on parle de ce qui fonctionne mal ou trop lentement et moins de ce qui va bien et ce qui va vite.

Donc, je vais rappeler quelques points du rapport de la Cour régionale des comptes paru en 2024, parce que souvent on a extrait vraiment des points négatifs.

Alors que dit la Cour régionale des comptes dans son rapport ? « L'évolution salubre de l'AUE vers une comptabilité analytique ». Aujourd'hui, on a une comptabilité différenciée entre les activités administratives et les activités commerciales, jusqu'à aller aux personnels qui sont affectés en partie pour les activités administratives et en partie sur les activités commerciales.

Deuxièmement : « que l'instruction de la passation des marchés publics, elle est aujourd'hui exemplaire ». Aucune irrégularité n'a été relevée par la Cour régionale des comptes. « Que l'évolution des activités commerciales » et là on est en plein dans certaines recommandations de la Cour régionale des comptes et dans

la volonté du Conseil exécutif de se conformer au statut d'EPIC. Elles sont passées de 500 000 € en 2022 et on prévoit 1,3 million en 2023, 1,5 million en 2024 et jusqu'à 2,4 millions par an en 2025 de recettes commerciales.

Vous voyez que l'Agence, elle est en pleine mutation et ça a été initié par mon prédécesseur, Jean Biancucci, je ne vais pas m'auto congratuler, c'est quand même 25 % des recettes globales de l'Agence, aujourd'hui les activités commerciales.

Donc pour vous dire qu'on est dans un mouvement totalement nouveau, en pleine mutation et que ça ne s'est pas fait sans mal.

La Cour des comptes, elle dit une seule chose, « aucune réserve, une seule recommandation : développer les activités en matière d'urbanisme ». C'est plus difficile qu'en matière d'énergie, ce sont des activités donc ce ne sont pas des bénéfiques de l'Agence, mais c'est bien un service qui est rendu avec des dépenses et des recettes, donc équilibré, et on commence à le faire à Saint-Florent, dans le Cap Corse ou encore à Pigna dans le cadre par exemple des ORT.

Donc oui, un travail qui a nécessité une application pleine et entière de la DGA en charge de l'innovation et de la transformation, ça a été dit par le président, je les remercie et bien sûr de la direction de l'agence, de son directeur et des équipes techniques, administratives, financières.

Alors certes, c'est une étape. Il nous reste beaucoup à faire. On a beaucoup fait en passé, la PPE, le protocole d'accord, les expertises sur le logement étudiant, on a eu cette semaine l'occasion d'inaugurer l'Observatoire territorial du logement étudiant, de signer la convention avec les partenaires, sur les meublés de tourisme, notamment avec l'ATC, sur l'artificialisation des sols, sur le PADDUC, l'analyse viendra dans les prochaines semaines.

Donc je crois que dans ce cadre-là, il ne s'agit pas d'une tutelle renforcée de la Collectivité de Corse sur les agences et offices, mais grâce finalement à cette relation nouvelle, on gagne aujourd'hui pour l'Agence en autonomie et on sécurise les activités des uns et des autres.

Je pense que c'est une relation qui est gagnante.

En tout cas j'espère que les agences et les offices d'une manière générale, ils ont souvent été pointés du doigt, souvent critiqués, parfois à raison, parfois à tort. Mais je crois que ce rapport, il permet de poser un regard nouveau, en tout cas sur l'AUE, je ne parlerai pas pour les autres agences et offices, à la fois en concrétisant une approche nouvelle voulue par le Conseil exécutif, ça a peut-être pris trop de temps, mais aujourd'hui c'est une réalité. Et d'autre part, en

faisant de l'Agence un véritable opérateur. Je crois que c'est ça le cœur du sujet, pour la mise en œuvre des politiques voulues par la Collectivité de Corse au service des Corses et de la Corse.

Je vous remercie.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Passemu à u votu... Scusate !

M. Pierre GHIONGA

Possu pone una questione à u cunsigliu esecutivu ?

Mme Nadine NIVAGGIONI

Normalamente nò, perchè hè compiu.

M. Pierre GHIONGA

Ghjè u presidente ch'hà rispostu a prima volta, ma avà vuleria sapè, ma aghju a risposta, quale hè chì hà a rispunsabilità pulitica nant'à e direzzione di l'accunciamentu territoriale chì face u PADDUC ?

Ghjè u presidente, ùn s'è micca tù è què ùn u trovu micca normale. Ghjè ellu ? Ah, ghjè quessa chì ghjè a nostra organisatione ùn hè micca bona, pensu.

M. le Président Gilles SIMEONI

Vous avez autorisé notre collègue et ami à poser une question dont il connaissait la réponse !

On ne va pas réouvrir le débat mais très rapidement, la position exprimée par Hyacinthe Vanni n'est pas une position unanime. Je crois qu'on a une vraie réflexion qui est transverse. Personne ne pense, à part vous, je ne pense pas que ça soit faisable de supprimer totalement les agences et offices et de réintégrer la totalité dans la Collectivité de Corse, a fortiori dans le contexte institutionnel que nous vivons, plus les difficultés considérables en termes de ressources humaines qui impliquent ou qui impliqueraient de toute façon un dialogue social extrêmement fort, etc.

Mais par contre, y compris à droit constant et sans préjudice de la réflexion qu'il va falloir mener sur des restructurations, sur éventuellement des fusions, sur une harmonisation, etc., ce qu'on a essayé de faire pour sortir de ces difficultés qui sont réelles, il y a une difficulté administrative et une difficulté

politique. La difficulté administrative, c'est qu'on voit par exemple, j'en parlais en aparté avec le président de l'Office de l'environnement, on a récupéré les compétences des anciens conseils départementaux qui s'appliquent souvent dans le domaine de l'environnement. Il y a un déficit d'interactions et d'échanges entre les services de l'Office de l'environnement et les services de la Collectivité de Corse.

Et puis, il y a aussi une question politique. Pour essayer de dépasser cette question politique, les présidents d'agences et offices ont également dans leurs délégations, les compétences qui relèvent de la Collectivité de Corse aux fins d'avoir une vision transversale et d'ensemble. Exemple : Julien Paolini a l'aménagement du territoire et a également en charge le PADDUC sous son aspect vision stratégique articulée à notre vision économique ; Gilles Giovannangeli est président de l'Office hydraulique, il a dans sa délégation la gestion de la politique de l'eau de la Collectivité de Corse ; Guy Armanet qui est président de l'Office de l'environnement, a également autorité fonctionnelle sur les services de la Collectivité de Corse qui exercent les anciennes compétences des conseils départementaux.

Donc on a essayé de réunifier autour du même élu, l'ensemble des compétences. Ça ne règle pas totalement le problème, mais ça doit permettre normalement d'accélérer la fluidité des rapports, même si un certain nombre de difficultés sont aussi inhérentes, encore une fois, à la sociologie des organisations.

Et après, il y a une vraie réflexion de fond à laquelle, mais nous a invités, je le dis aussi tranquillement, là, pour le coup, de façon très bureaucratique, la chambre régionale des comptes. C'est bien beau de dire « oui, mais il faut changer les statuts, il faut changer les statuts des personnels, il faut tout harmoniser, il faut réintégrer du jour au lendemain, etc. ». Mais la réalité, ce n'est pas ça. Vous me critiquez à chaque session, c'est votre rôle d'opposition, sur les retards, sur les dysfonctionnements, sur les difficultés liées à la réorganisation et je vous réponds, parce que c'est la vérité, qu'y compris les régions de droit commun qui ont eu à gérer une fusion qui est beaucoup plus simple techniquement que la nôtre et qui l'ont fait avec 2 ans d'avance par rapport à nous, ils ont encore des problèmes énormes et nous, on n'est pas encore sortis, même si ça vaut pas comme une excuse absolutoire.

Donc, on ne peut pas rajouter les difficultés. Je rappelle qu'on a quand même dans un temps très court, je ne reviens pas sur ce qu'on a eu à affronter, le COVID, les crises budgétaires, les difficultés, le processus politique, mais on a quand même créé l'établissement public industriel et commercial des chemins de fer, on a la perspective de rattachement de la chambre de commerce et d'industrie

et de la chambre de métiers. Ce sont des enjeux extrêmement lourds que personne n'a eu à porter, dans un calendrier qui est extrêmement restreint.

Donc, je pense qu'il ne faut pas charger la barque plus que de raison, ce qui ne doit pas nous dispenser d'essayer de rationaliser autant que possible. Il me semble que ce contrat d'objectifs et de performance est quand même un pas très significatif en termes de meilleure gestion et de meilleure vision stratégique.

Je suis aussi heureux que grâce à l'engagement de l'ensemble des présidents d'agences et offices, du président du SIS 2B, de la présidente SIS 2A, on soit sur le même trend partout et on a fait la même chose, vous le savez, avec l'EPIC des chemins de fer.

Je pense donc que c'est quand même un progrès global pour notre fonctionnement d'ensemble.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Merci. On se souvient qu'à l'époque de Matignon, Jospin l'avait évoqué, mais finalement il avait abandonné parce que c'était tellement complexe.

À ringrazià vi. Oui ?

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Explication de vote.

Je regarde Julien qui nous accuse de tous les maux ! Loin de nous l'idée de mettre aujourd'hui en cause l'intérêt ni le professionnalisme, je le dis puisque nous, en tant qu'élus de terrain, nous le vivons au quotidien, les personnes de l'AUE, ni le budget, Monsieur le Président, qui est très contraint. C'est-à-dire que si on grappille un peu sur d'autres charges, peut-être que nous pourrions doter un peu mieux l'AUE. Donc, ce n'est pas du tout ça.

Nous, ce que nous disons aujourd'hui, c'est que nous pensons et même si le formalisme du COP pourrait s'imposer à tous les agences et offices, nous avons quelques doutes aujourd'hui sur le fait de pouvoir juger par certains indicateurs la performance de l'axe 1. C'est tout. Voilà.

Donc moi je le redis devant tout le monde, en tant qu'élue locale, je ne peux et je le dis, c'est rare quand je l'annonce, je me félicite et je vous félicite pour le professionnalisme et la disponibilité de vos effectifs.

Voilà, j'espère que ça vous aura rassuré au moins sur ce point-là.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Alors, vote contre ? Abstention ? Non-participation ? Vote pour ?

Le rapport est ADOPTÉ

POUR : Fà Populu Inseme, Avanzemu, Core In Fronte, M. Pierre GHIONGA

Abstention : Un Soffiu Novu

Absente : Mme Josepha GIACOMETTI PIREDDA

À ringrazià vi.

Raportu n° 094 : Avisu in quantu à u prugettu di decretu rilativu à e cundizione richieste da chì un prugettu d'impiantu d'energia rinnuvevule sia cunsideratu cum'è una risposta à un mutivu d'interessu maiò

Rapport n° 094 : Avis concernant le projet de décret relatif aux conditions requises pour qu'un projet d'installation d'énergie renouvelable soit réputé répondre à une raison impérative d'intérêt majeur

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A parolla ghjè à l'esecutivu, Julien Paolini.

M. Julien PAOLINI

Ça va aller très vite puisque c'est un rapport sur lequel l'Assemblée de Corse a déjà été consultée lors de sa session du 20 décembre 2023.

Il s'agit de 2 projets de décrets transmis mi-novembre par la DGOM pour avis, via une procédure d'urgence.

Ces 2 décrets permettaient de définir les seuils de puissance, vous devez vous en souvenir probablement, pour les énergies renouvelables terrestres et nucléaires d'une part, et pour les installations hydroélectriques d'autre part. Ils concernaient à la fois la France métropolitaine et les ZNI, dont la Corse.

L'Assemblée de Corse avait émis un avis sur ces 2 décrets, mais entre-temps, depuis des échanges ont eu lieu entre le Gouvernement et le Conseil d'État et les périmètres de ces 2 décrets initiaux ont été modifiés. Donc maintenant, il y a un décret qui porte sur la reconnaissance de la raison impérative d'intérêt public majeur pour les énergies renouvelables, dont l'hydroélectricité et sur le nucléaire, ça c'est pour la France métropolitaine, et un autre qui est spécifique aux ZNI, donc

qui nous concerne, qui porte uniquement sur les énergies renouvelables puisqu'il n'y a pas de nucléaire dans les ZNI, en tout cas aujourd'hui.

Ça permet aussi de clarifier les choses. Donc, je pense que le Conseil d'État a eu raison de modifier les périmètres de ces décrets.

L'avis qui vous est soumis aujourd'hui, il est favorable, il est analogue à celui sur lequel vous vous étiez positionné en décembre 2023, à savoir pour répondre à une raison impérative d'intérêt majeur, de modifier les puissances pour les différents types d'énergies renouvelables. Par exemple pour l'éolien terrestre, abaisser le seuil à 5 mégawatts au lieu de 7 tel que c'est proposé dans le décret ; pour le photovoltaïque, abaisser le seuil à 0,5 mégawatts, alors que le projet prévoit un seuil minimal de 1 mégawatt ; pour l'hydroélectricité, de supprimer le seuil minimal. Il est fixé actuellement dans le décret à 0,5.

Donc, on émet un avis favorable, sous réserve d'un certain nombre de modifications que vous avez d'ores et déjà validées lors de votre avis du 20 décembre, mais qu'il convient de renvoyer au Gouvernement suite à la modification des décrets par le Conseil d'État.

Donc voilà ce que je pouvais vous dire sur ce rapport en quelques mots. Merci, Madame la Présidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, o Sgiò Presidente.

Ùn ci hè nisun raportu nant'à sta pruposta ? Ghjè un avisu. Ùn ci hè micca raportu, ma ci seranu forse e dumande.

Quale hè chì vole piglià a parolla ? Xavier Lacombe.

M. Xavier LACOMBE

Merci, Madame Présidente.

Nous avons déjà été saisis, comme le président de l'AUE l'a rappelé, en décembre où nous avons déjà donné un avis favorable et à l'unanimité sous réserve des modifications consistant à adapter, c'est bien pour ça que nous sommes très favorables à l'adaptation de toutes sortes et nous y avons voté favorablement sur ce projet.

Aujourd'hui donc une modification qu'il faut à nouveau valider pour abaisser bien évidemment les seuils concernant la production d'énergie

renouvelable dans le domaine de l'éolien, le photovoltaïque et l'hydroélectricité, et Dieu sait si c'est un sujet qui nous tient à cœur, particulièrement la commune de Peri puisque nous avons à la fois des projets photovoltaïques et de petite hydroélectricité parce que le terme approprié serait la petite PCH, petite centrale hydroélectrique. On n'est pas sur des grands barrages de production électrique tels qu'on peut connaître dans d'autres lieux, d'autres endroits et essentiellement réalisés et gérés par EDF.

Donc, la recommandation de suppression des seuils minimaux pour la Corse est une bonne chose au vu de la taille de nos projets. Vous savez que si on veut avoir à la fois une multiplicité de ce type de projets, nous ne pourrons pas être, à un moment donné, dans certains niveaux de production, au vu en plus du changement climatique et on voit bien que des études qui ont été faites il n'y a pas si longtemps, 7, 8 ans, 10 ans, sur l'hydroélectricité, j'y suis attaché et je reviens dessus et j'insiste, même si le photovoltaïque m'intéresse, l'éolien un peu moins, on voit déjà l'effet du changement climatique et les baisses d'étayages qui viennent modifier la production d'énergie dans ce domaine.

C'est pour ça que, à titre indicatif, j'en appelle à la prudence sur la production et inévitablement la rentabilité de ces petites centrales qui peuvent produire de l'énergie. Et, à un moment donné, je crois qu'il y a un seuil de rentabilité et un retour sur investissement dont il faudra être très vigilant et de plus en plus vigilant.

Donc, ce décret est en quelque sorte un mécanisme accélérateur qui vient justement booster notre PPE telle que nous l'avions votée et qui peut servir la Corse dans son objectif pour 2050, tel que nous nous le sommes fixé. Encore une fois, c'est un objectif, j'ai de forts doutes à ce qu'il soit atteint au rythme où nous avançons, mais c'est un objectif que nous sommes fixé.

Cela va aussi un peu dans le sens et le même sens, je dirais, que la PPL, proposition de loi proposée par le sénateur Panunzi, sur le tarif incitatif de rachat de l'énergie, parce qu'à un moment donné, on ne peut pas nous dire, il faut produire de l'énergie, produire de l'énergie renouvelable et sans cesse baisser les tarifs, surtout en ZNI, comme vous l'avez dit Monsieur le Président, zone non interconnectée.

C'est bien pour ça que là aussi, il y a un travail qui doit être mené en parallèle pour dire « voilà, aujourd'hui, nous ne pouvons pas aller plus loin que ça dans certains cas. Nous sommes volontaires. Nous sommes favorables à l'abaissement de seuil », je pense Monsieur le Président, mais attention sur le tarif de rachat, il y a un combat à mener. Je salue le sénateur Panunzi sur ce qu'il a bien voulu proposer, en espérant que cela soit retenu et soit effectif. Et sur ces zones

non interconnectées, se situe au premier rang, bien évidemment, notre île, la Corse.

Comme en décembre, nous voterons donc pour.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Qui d'autre souhaite intervenir ? Personne. Donc, je repasse la parole à l'exécutif.

M. Julien PAOLINI

Simplement en 2 mots sur l'intervention de Xavier Lacombe. En effet, ici il ne s'agit même pas d'adaptation pour le coup. S'il s'agissait d'une adaptation, on aurait pu éventuellement utiliser la procédure qui est prévue, qui est totalement inefficace et ça, on a pu le démontrer. Je crois qu'on partage le constat. Là, il s'agit d'émettre un avis sur un projet de décret qui arrive d'en haut de manière très descendante. C'est un peu une bouteille à la mer. Comment il va être reçu par le Gouvernement, par les ministres en charge de ce dossier-là ? Comment il va être éventuellement intégré par les services ?

Si on était dans une autonomie avec un pouvoir normatif plus important en matière énergétique, on pourrait nous-mêmes fixer, par exemple, les raisons impératives d'intérêt majeur pour développer certaines énergies qui sont à la peine, exemple la petite hydro, et définir des tarifs de rachat pour certaines spéculations, entre guillemets, ou certains types de productions qui soient plus favorables, de manière à ce qu'elles puissent se développer.

Nous, ce qu'on a défendu et notamment lors de la proposition de loi du sénateur Panunzi pour revoir à la hausse les tarifs de rachat, notamment du photovoltaïque, c'était de dire « oui, on est pour une augmentation du tarif de rachat du photovoltaïque ».

D'ailleurs, ces tarifs sont sortis aujourd'hui. Grâce au vote de la PPE en mars dernier, on a aujourd'hui des tarifs de rachat pour les énergies renouvelables et donc des conditions favorables pour que ça puisse se mettre en œuvre et que les entreprises puissent développer leurs projets.

Mais on a dit aussi que cela devait concerner d'autres énergies renouvelables que le photovoltaïque qui se portent relativement bien en Corse, notamment la petite hydro. Et aujourd'hui, ces demandes-là, on n'a pas reçu d'avis favorable. On a sensibilisé le Gouvernement dans le cadre de ces avis-là, on a sensibilisé dans le cadre de la PPL, je crois que c'était une PPL, Panunzi, on a sensibilisé le préfet, je l'ai fait encore récemment lors de la conférence des partis

sur la transition énergétique. Mais force est de constater que pour le moment, les tarifs de rachat sur la petite hydro ne permettent pas de trouver les rentabilités suffisantes pour que cette filière puisse se développer.

Et donc on voit bien ici, c'est encore un exemple, on n'est pas dans de l'adaptation ici, on est dans un avis simple, mais pas dans le cadre d'un avis conforme, sur lequel on n'a aucune prise finalement et on est, je dirais, sous tutelle pour le coup de décisions qui peuvent être prises très loin d'ici et probablement totalement coupées des réalités économiques et du terrain.

Donc, je crois que ces propositions, elles sont de bon sens, elles sont partagées par tous et d'ailleurs, elles avaient été adoptées à l'unanimité, ça serait dommage qu'elles ne puissent pas recevoir un avis favorable du Gouvernement.

Mais sur ce point, encore une fois, sans capacité normative renforcée, il y a peu de chances que ça aboutisse.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Emu da pudè vutà.

Donc, il y a une délibération, vous l'avez vue, avec ce qui est précisé. Enfin, tout est tout est précisé bien évidemment, je ne lis pas.

Donc qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Il y a 2 rapports à passer avant les motions.

Le premier concerne une mise à disposition par la Collectivité au profit du GIRTEC de locaux à Aiacciu.

AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Raportu n° 091 : Messa à dispuzione da a Cullettività di Corsica à prò di u Gruppamentu d'Interessu Publicu pè a ricustituzione di i tituli di prupietà in Corsica (GIRTEC) di locali situati in Aiacciu, Viali di u Monti Thabor, Centru commerciale Castellani

Rapport n° 091 : Mise à disposition par la Collectivité de Corse au profit du Groupement d'Intérêt Public pour la reconstitution des titres de propriété en Corse (GIRTEC) de locaux sis à AIACCIU, avenue du Mont Thabor, Centre commercial Castellani

M. le Président Gilles SIMEONI

Donc rapidement, vous savez que nous sommes locataires à la Collectivité de Corse de locaux qui sont sis au centre commercial Castellani. Ces locaux ont été mis à disposition de l'AUE qui en avait un besoin fort. Ça a été discuté en parallèle du contrat d'objectifs et de performance.

Cette location nous permet de disposer de locaux qui sont vides actuellement. Et donc en accord avec la présidente du GIRTEC, je propose à l'Assemblée de Corse d'entériner une mise à disposition gratuite de cette partie des locaux dont nous sommes locataires, au bénéfice du GIRTEC.

D'abord, il y a un besoin, le GIRTEC est dans des locaux qui sont chers et qui sont peu adaptés aux usages. Par ailleurs et de façon plus structurelle, pas besoin d'insister sur l'importance du GIRTEC, a fortiori dans le contexte de la proposition de loi qui a été portée par le sénateur Panunzi qui a été votée au Sénat, on va avoir besoin de façon incontestable et renforcée du GIRTEC dans les années à venir.

Je pense pour ma part, j'ai eu l'occasion d'ailleurs de remettre une note en ce sens, que le GIRTEC a vocation à évoluer statutairement dans le cadre des discussions qui sont menées actuellement dans la perspective d'un statut d'autonomie, pour aller vers une forme qui le rattache plus directement à la Collectivité de Corse.

Il y a aussi la question de la propriété juridique, des données qui ont été recueillies par le GIRTEC au fil de son expérience et qui est une propriété juridique qui n'est pas acquise et qui reste pour l'instant entre les mains de l'État.

Toujours est-il, aujourd'hui, nous sommes sollicités en dehors de cette décision-là, pour contribuer y compris financièrement au fonctionnement du

GIRTEC. Et donc, cette mise à disposition gratuite qu'il est possible de valoriser à 36 000 € par an, est une contribution en nature au fonctionnement du GIRTEC et qui permet également, dernier élément, de regrouper sur un même site des institutions qui ont des objets sociaux convergents : d'un côté le GIRTEC qui œuvre à la reconstitution des titres de propriété, de l'autre l'agence de l'urbanisme et de l'énergie qui intervient notamment dans le domaine de l'aménagement du territoire. Et l'idée, ça serait progressivement et après discussion avec notamment les personnels et leurs organisations syndicales représentatives, de créer un pôle foncier qui permettrait de regrouper sur un même site l'ensemble des services de la Collectivité ou des institutions, agences, GIRTEC, etc., qui travaillent autour du foncier et de l'immobilier.

Et je précise enfin qu'en arrière-plan de ça, il y a également la réflexion en cours sur la stratégie immobilière de la Collectivité de Corse qui est une stratégie essentielle, qui est lourde, difficile à mettre en œuvre. Mais là aussi, on a des enjeux d'optimisation et de rationalisation qui sont très prégnants.

Je vous propose donc d'approuver le principe de cette mise à disposition gratuite au profit du GIRTEC.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Président.

Il y a des rapports, il y a un rapport de la commission des finances et un avis de la CDENATE.

M. Joseph SAVELLI

M. Jean-Michel SAVELLI a souhaité savoir, en ce qui concerne les fluides, la maintenance et l'entretien, s'il était possible d'avoir une évaluation, un chiffrage annuel correspondant à la mise à disposition de ces locaux par la Collectivité de Corse et à la prise en charge de ces 3 éléments.

M. Jacques RENUCCI, Chef du Service de la Gestion Domaniale Administrative, a précisé que cela était difficile en l'état car actuellement, les locaux viennent à peine d'être occupés et qu'il était impossible d'individualiser les consommations eu égard au fait que ce sont des compteurs globaux pour les deux niveaux du bâtiment.

Il a fait observer que la CdC sera amenée à faire une proratisation de ces fluides sur la base des factures ; en l'occurrence, il est difficile d'avoir une estimation budgétaire étant donné qu'aucune consommation n'a été réalisée.

M. Jacques RENUCCI a souligné qu'il y aura une prise en charge financière, mais partielle par l'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Énergie eu égard à son activité commerciale, conformément à ses statuts. Une triple proratisation se fera entre le GIRTEC et l'AUE, et au sein de la proratisation effectuée à l'égard de l'Agence, une partie sera refacturée au prorata des effectifs affectés à son activité commerciale.

M. Xavier LACOMBE a fait observer que ce type de rapport pose la question de la nécessité d'établir un plan détaillé de l'ensemble du parc immobilier de la Collectivité de Corse, que ce soit en pleine propriété et/ou en location.

S'agissant de ce rapport, il a fait remarquer que notre Collectivité loue des locaux, à des prix conséquents, afin d'héberger des services ou des organismes extérieurs.

Il a souhaité qu'une véritable politique immobilière soit mise en œuvre, permettant ainsi de faire des économies sur les nombreuses locations et que l'on puisse avoir, à cette occasion, un état du parc immobilier de la Collectivité de Corse.

Le Président Louis POZZO DI BORGO a pris note de ces réflexions et a fait observer qu'il demandera que soit établi un inventaire de l'ensemble du patrimoine bâti de la CdC, avec une classification de ce qui est occupable et de ce qui ne l'est pas, des bâtiments nécessitant des travaux.

La Commission des Finances a émis un Avis Favorable sur ce rapport.

Non-participation du groupe « Un Soffiu Novu ». Absence du groupe « Core in Fronte »

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le rapporteur. La parole est à qui souhaite apprendre.

Annette Pieri pour « Un soffiu novu ».

Mme Marie-Anne PIERI

Je vous ai écouté, Monsieur le Président.

Le GIRTEC, je ne vais pas refaire son histoire, il a été créé dans le cadre de la loi sur les successions le 23 juin 2026. C'est l'article 42 qui le crée. Il a commencé à fonctionner en 2008.

Aujourd'hui, c'est un outil indispensable pour les Corses, pour le notariat aussi puisqu'il nous aide à créer les titres de propriétés.

Cette convention que vous allez signer avec le GIRTEC, elle découle en fait de la loi du 17 mai 2011, c'est son article 113 qui prévoit que les ressources des groupements d'intérêt public comprennent notamment les contributions de leurs membres, la Collectivité de Corse, au même titre que les notaires, que les maires, les associations de maires et l'État peuvent effectivement contribuer au financement du GIRTEC.

Aujourd'hui, le financement du GIRTEC n'est pas assuré. On a beaucoup d'incertitudes. Donc, cette mise à disposition de locaux, je m'en félicite. Ça représente au bas mot 30 000 €. Aujourd'hui, les locaux qui sont à la disposition du GIRTEC, le coût est de 80 000 €, mais comme vous le dites, ils ne sont pas adaptés parce que c'est un appartement et qu'effectivement, les locaux que vous proposez seront plus adaptés. Ça représente en gros 30 000 €.

Mais là, j'ai été surprise parce que ce que je viens d'entendre, je pensais que la Collectivité allait assumer la totalité des frais et je vois que vous allez proratiser entre les différents... Ce n'est pas ce que j'avais cru comprendre. J'avais cru comprendre que le GIRTEC ne devait assumer que l'assurance et non pas les fluides, le nettoyage, les charges de copropriété, tout ce qui découle. Donc, je voudrais avoir une précision là-dessus.

Après, ce qui me qui m'inquiète beaucoup, quand j'entends parler de de pôle foncier, le GIRTEC, c'est un groupement indépendant et il faut qu'il reste indépendant. Quand je vous entends parler de regroupement du GIRTEC au sein de la Collectivité, ça me fait un peu peur parce que le GIRTEC, ce n'est un outil politique, c'est un tiers de confiance. Il est à la disposition de tous, Monsieur le Président, ce n'est pas un outil politique et il doit rester indépendant, et je le répète, un tiers de confiance. Ce sont les mots qui collent au GIRTEC. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien. Qui d'autre souhaite intervenir ? Xavier

M. Xavier LACOMBE

Juste une précision.

Le président de la commission a bien pris note de la demande de faire un inventaire du parc immobilier de notre Collectivité, qui a déjà été réclamé à plusieurs reprises et notamment lors du conseil d'administration, nous avons voté

favorablement pour la location déjà à l'époque de reloger l'AUE. Donc, vous voyez que ça fait déjà plusieurs mois, voire une année bien passée.

Je pense qu'objectivement dans l'intérêt de la Collectivité et non pour émettre une critique ou encore une fois dire ce qui ne va pas, comme les trains ou les avions qui n'arrivent pas, c'est tout simplement dire aujourd'hui, on a de l'immobilier, nous avons des appartements, faisons l'inventaire, qu'est-ce qu'on en fait ? On les garde, on les restaure, on les vend, on les occupe ? Voilà, tout simplement. Et ça, je crois que c'est le rôle primordial quant au vu de la situation de notre Collectivité et de nos finances, je crois que c'est un des axes à utiliser dans les meilleurs délais.

Je regrette, je suis au regret mais j'espère toujours que cela se fera très rapidement. Certes, il faut du temps, mais depuis des années, je pense que puisqu'on peut le reprocher aux mandatures précédentes de ne pas l'avoir fait, évitez, surtout dans le contexte actuel, qu'on vous le reproche à nouveau. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'autres interventions ? Oui, Romain pour « Fà populu in seme ».

M. Romain COLONNA

Quelques secondes, simplement pour dire qu'on peut tout à fait partager les préoccupations qui viennent d'être exprimées sur les bancs de « Un soffiu novu », à la fois sur la gestion du patrimoine immobilier, une meilleure rationalisation, et à la fois sur la nature du GIRTEC.

Mais tout de même, souligner, au vu du travail qui a été fait par le GIRTEC, au vu de ce qu'on lui demande au service de la Corse et des Corses de faire dans les mois et les années à venir, sur une question qui est primordiale puisqu'il s'agit du foncier, de la terre des Corses et des titres des Corses au service des notaires, mais également au service des collectivités et des privés, souligner, même si ça peut paraître symbolique au vu de la somme qui est annoncée, mais au-delà du symbole, souligner vraiment l'effort qui est consenti dans la mise à disposition gratuite de locaux pour le GIRTEC et en tout cas sur les bancs de « Fà populu in seme », tout en soulignant qu'on peut partager diverses préoccupations.

Mais on voulait vous féliciter pour cela parce que ça nous semble de bon augure dans l'accompagnement du GIRTEC.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Altre dumande ? Nò, ùn mi pare micca. Ripassu a parolla à u Cunsigliu esecutivu, à u Presidente.

M. le Président Gilles SIMEONI

C'est bien la Collectivité de Corse qui prendra en charge les dépenses relatives au fluide.

Ensuite, il ne s'agit pas de remettre en cause le statut de tiers de confiance du GIRTEC. On a un groupement d'intérêt public. Aujourd'hui, c'est l'État qui est décisionnaire sur un certain nombre des questions, y compris la désignation par exemple du président ou de la présidente.

On peut organiser, y compris sous la même forme, avec les mêmes partenaires, etc. et penser à des modalités qui rapprochent la décision de la Corse, pas forcément de la Collectivité de Corse, mais de la Corse.

En tout cas, la discussion est ouverte.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Président, pour votre réponse.

Donc nous allons passer au vote pour cette mise à disposition.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Bien. Il reste un dernier rapport très important pour les enfants, les familles et les enseignants, le calendrier scolaire de l'académie de Corse pour l'année 2024 - 2025.

C'est Antonia Luciani qui le présente.

**INSIGNAMENTU - FURMAZIONE - RICERCA /
ENSEIGNEMENT -FORMATION – RECHERCHE**

Raportu n° 085 : Calendariu sculare di l'Accademia di Corsica per l'annata sculare 2024-2025

Rapport n° 085 : Calendrier scolaire de l'Académie de Corse pour l'année scolaire 2024-2025

Mme Antonia LUCIANI

Je vous remercie, Madame la Présidente.

Comme chaque année, nous présentons l'avis de l'Assemblée qui n'a, je vous le rappelle, qu'un pouvoir consultatif sur le calendrier scolaire puisqu'en l'état actuel des choses, les possibilités d'adaptation prévues par la loi sont extrêmement limitées et vous savez, chaque année, nous réaffirmons notre volonté à la fois de récupérer la compétence de l'élaboration du calendrier scolaire, mais également nous regrettons que les possibilités d'adaptation soient si modérées à l'heure actuelle.

C'est la raison pour laquelle les années précédentes, nous avons travaillé à des propositions alternatives. Celles-ci n'avaient pas reçu d'avis favorable ou n'avaient pas été retenues et c'est la raison pour laquelle nous avons voté contre le projet de calendrier scolaire.

Cette année, un projet de calendrier scolaire nous a été transmis par le rectorat en date du 29 janvier en nous proposant de réagir ou de faire des propositions alternatives à cette proposition.

Une réunion de travail a eu lieu le 25 mars dernier où étaient présents évidemment les services de la Collectivité, du rectorat, le recteur et moi-même pour représenter donc le Conseil exécutif, pour discuter de la proposition.

La proposition du rectorat est donc de proposer une rentrée des enseignants le lundi 2 et une rentrée des élèves le 3 septembre, sachant qu'aujourd'hui, nous sommes limités, nous ne pouvons pas être décalés de plus de 3 jours. On ne peut pas décaler de plus de 3 jours la date de la rentrée par rapport à la date du continent. Et comme les enseignants rentrent le vendredi 31 août, le décalage de 3 jours avec le weekend qui est inclus, fait qu'on ne peut pas aller au-delà du mardi 3 septembre, sinon évidemment, comme l'année dernière nous l'avons fait, nous avons souhaité, nous le réaffirmons à chaque fois, que la rentrée puisse se faire après la Santa, donc après le 8 septembre.

Pour les vacances de la Toussaint aussi bien que les vacances de Noël restent les mêmes partout sur l'ensemble du territoire, y compris en Corse du 19 octobre au 4 novembre, les vacances de Noël du 21 décembre au 6 janvier 2025.

Pour les dates de vacances de février et les dates de vacances de printemps, vous savez qu'il peut y avoir entre les périodes de travail et les périodes de vacances entre 6 ou 7 semaines de période travaillée, voire 8 selon les cas. Les retours que nous avons eus, notamment pour cette année, sont que les vacances ont été trop tardives et là, les vacances débutent ce soir, ce qui fait qu'il y a un retour prévu en classe le lundi 13 mai. L'ensemble des équipes pédagogiques, des corps enseignants, des syndicats nous ont alerté sur le fait que cette rentrée très tardive pouvait avoir un effet sur le fait que certains élèves ne reviennent pas. Des difficultés également dans la reprise de la dynamique suite à la préparation aux différents examens.

Par conséquent, nous avons fait la proposition suivante qui est d'avancer d'une semaine les vacances de février et d'avancer d'une semaine les vacances de printemps, ce qui fait donc que celles-ci seraient du 15 février au 3 mars et les vacances de printemps du 12 avril au 28 avril, ce qui semble plus conforme à un rythme correct.

Ces propositions ont été acceptées par le rectorat qui a réalisé lui-même début avril une réunion de concertation comme la loi le prévoit avec les différents syndicats et représentants des parents d'élèves et enseignants, pour donc présenter ce projet de rapport. Une nouvelle mouture, suite à la discussion que nous avons eue avec le rectorat, nous a été envoyée.

Cette délibération propose une prise d'acte, ce n'est pas un vote favorable puisque nous regrettons évidemment en lien avec, d'abord les délibérations précédentes qui réitérent toujours la demande de récupérer un bloc de compétences décisionnelles en matière d'éducation, on l'a vu à travers les différents débats qu'on a eus aujourd'hui, qu'il s'agisse de l'éducation, de la formation, à quel point le fait que ça puisse être repositionné au niveau de la Collectivité de Corse, à quel point je crois, on partage tous l'idée qu'on puisse véritablement obtenir un bénéfice. Et là, évidemment, on parle que du calendrier scolaire, mais à travers le calendrier scolaire, on parle aussi de la manière d'enseigner, de la manière dont on positionne les programmes, à quel point l'éducation aussi a un rôle dans la société que nous voulons construire pour demain.

Et donc, nous réaffirmons que le calendrier scolaire doit, dans le cadre de l'évolution institutionnelle de la Corse, revenir à la Collectivité ou la future Collectivité de Corse autonome.

Raison pour laquelle nous proposons donc dans ce rapport de prendre acte.

Quelques éléments concernant les échanges avec le CESEC.

Le CESEC tient à souligner la qualité des discussions et des échanges que nous avons eus ensemble et je les remercie parce qu'effectivement, ils ont fait beaucoup de propositions constructives. Ils ont témoigné leur envie de participer au débat et à l'élaboration de notre futur calendrier.

Il attire notre attention effectivement sur le fait qu'un décalage trop tardif à la rentrée peut entraîner des journées perdues. Mais ça, je pense que ça peut largement être corrigé dans le cadre d'une adaptation totale avec la possibilité d'appliquer des périodes de vacances comme on le souhaite.

Le CESEC fait remarquer que la dernière mouture du calendrier fait que la dernière période de cours, comme on terminera les vacances à la fin du mois d'avril, fait qu'on enchainera 10 semaines de cours jusqu'aux vacances, donc la question de la fatigabilité éventuelle sur ces 2 mois. En tout cas nous, en concertation et des éléments qu'on a reçus aussi, c'est qu'il vaut mieux avoir 10 semaines sur cette période-là que l'accumulation de semaines d'enseignement entre janvier et avril. Également, il y a les ponts du mois de mai qui permettent aussi d'avoir des moments de repos, ce qui ne va pas être le cas cette année puisque tous les ponts tombent pendant les vacances scolaires. Donc forcément, ça aura une conséquence.

Le CESEC souligne, en tout cas, certains membres du CESEC ont souligné le fait que, et nous partageons ce point de vue, que le calendrier n'est pas adapté aux spécificités de la Corse.

Il engage la Collectivité à aller plus loin dans cette réflexion.

Je vous rappelle que l'année dernière, nous avons organisé une large concertation avant la transmission d'un calendrier alternatif avec l'ensemble des groupes de l'Assemblée de Corse, des syndicats, des représentants de parents d'élèves et qu'il avait été également très intéressant de s'intéresser aux différents exemples européens qui peuvent largement, aujourd'hui, alimenter nos débats et surtout les travaux qu'il nous reste à mener ensemble dans les mois et années à venir, car comme je vous le disais, nous espérons bien évidemment pouvoir récupérer la compétence.

Le CESEC propose de s'inscrire dans une expérimentation que permet aujourd'hui le code de l'éducation.

De notre côté, nous considérons que nous sommes à un stade suffisamment avancé dans les discussions sur l'autonomie pour ne pas se lancer dans des démarches autour de l'expérimentation et que donc, évidemment, nous considérons que l'élaboration du calendrier doit nous revenir de manière pleine et entière.

L'avis se termine en suggérant que nous continuions les réflexions et le travail, notamment avec les personnels enseignants, administratifs, les parents d'élèves et évidemment les élus.

Nous ne manquerons pas de continuer ce travail ensemble.

À ringrazià vi.

Pardon, on m'a signalé que la délibération attenante au rapport ne propose pas une prise d'acte mais approuve. Donc, je propose qu'on profite éventuellement des moments des questions pour rédiger un amendement du Conseil exécutif qui « propose de remplacer « approuve le calendrier etc. » par « prend acte » puisque c'est la position aujourd'hui que l'on souhaite défendre, non pas un vote défavorable puisqu'il y a quand même eu une prise en compte des remarques venant du Conseil exécutif, mais autant, évidemment on ne peut pas approuver ce calendrier en l'état puisque ça serait contradictoire vis-à-vis des positions politiques que nous avons portées ensemble depuis ces dernières années. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien. Puisque vous avez anticipé, au regard de votre remarque, il faudrait un amendement de l'exécutif, un amendement oral même de l'exécutif, mais en tout cas un amendement.

Il y a par contre, avant d'en arriver là, un rapport de la commission de l'éducation.

C'est Mme Densari qui va le lire.

Mme Frédérique DENSARI

Merci, Mme la Présidente.

Ce rapport a été présenté par Mme Isabelle PAOLI, cheffe du service « offre de formation et d'éducation ».

Concernant le calendrier de l'année 2023-2024, **Mme Evelyne GALLONI D'ISTRIA** s'est interrogée sur la prise en compte des propositions qui avaient été faites par la conseillère exécutive.

Mme Isabelle PAOLI a indiqué que ces demandes n'avaient pas pu être validées par les services de l'Education Nationales car elles étaient hors cadre.

Néanmoins elle a souligné que ce nouveau calendrier entérinait une semaine de décalage qui tendait à introduire les préconisations du Conseil exécutif.

Mme Frédérique DENSARI a souligné qu'il fallait noter que ce calendrier avait été modifié à la marge sans intégrer les spécificités du territoire et espéré que dans le cadre d'une prochaine évolution législative, le calendrier pourra être adapté de manière optimale.

Mme Chantal PEDINIELLI a souhaité que lui soit reprécisé le nombre de semaines travaillées entre les périodes de vacances.

Mme Isabelle PAOLI a précisé que cette période pouvait s'étaler entre 5 et 7 semaines, mais après consultation du corps enseignant, il a été acté que cet intervalle serait de 6 semaines afin d'éviter une certaine fatigabilité des élèves dès la 7^e semaine.

La commission a émis un avis favorable (Non-participation du groupe Un Soffiu Novu ; Absence des groupes Avanzemu et Core in Fronte)

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, Frédérique. Ci sò e dumande nant' à stu calendariu ?

Iè, u nostru secretariu, Don Jo Luccioni.

M. Don Joseph LUCCIONI

À ringrazià vi, Cara Presidenti.

Le calendrier scolaire, ce n'est pas, Madame la Conseillère exécutive, l'élément le plus central dans les questions et les défis qui se posent à l'école, qui est le creuset de la société corse que nous voulons bâtir et le creuset des sociétés en général.

Néanmoins, ce rapport qui nous est présenté chaque année et la question qu'il nous est demandé de traiter chaque année au sein de cette Assemblée démontrent à la fois l'anachronisme et l'anomalie du statut de la Corse. Vous l'avez dit dans votre présentation, sur ce sujet comme sur tant d'autres, on voit bien les limites du statut actuel de la Corse, bien que particulier. On a un État qui définit le calendrier scolaire, un Recteur d'Académie, ici comme dans d'autres territoires, qui dispose d'une capacité d'ajustement et d'adaptation très contrainte et très limitée par le cadre légal et réglementaire en vigueur, et une Assemblée de Corse qui rend un avis consultatif en la matière.

Donc nous, nous espérons, au niveau de « Fà populu in seme », que c'est l'une des dernières années et l'une des dernières fois que nous aurons à nous prononcer sous ce prisme-là sur cette question, et nous avons vocation, pour nous qui militons pour un statut d'autonomie et qui sommes engagés dans cette voie notamment avec le Gouvernement et le Parlement, nous considérons que cette Assemblée, qui a vocation à légiférer et à réglementer un certain nombre de matières, doit aussi être en capacité de définir son propre calendrier scolaire qui correspond aux réalités et aux spécificités de notre pays et de notre société.

Il y a des enjeux scolaires, sociaux, sociétaux, climatiques, une rentrée scolaire fin août ou début septembre. Quand on connaît la réalité météorologique de la Corse à cette période, au-delà de la dimension culturelle et culturelle de la Santa di u Niolu et d'autres événements, c'est une anomalie.

Donc, sur cette question comme sur tant d'autres, on considère que l'Assemblée de Corse a vocation à décider pour les Corses et pour la Corse. On considère que cela doit se faire en lien, comme vous l'avez fait l'an dernier au moment de l'élaboration d'une proposition alternative de calendrier scolaire, avec le corps enseignant, les représentants des syndicats de personnel, des ATTE, des parents d'élèves, avec bien sûr le CESEC qui représente la société civile et les forces vives.

Et de façon plus générale, on a parlé, vous l'avez dit, Madame la Conseillère exécutive, aujourd'hui, en filigrane au cours de nos rapports, d'éducation, qui est une question fondamentale et transversale, nous considérons

qu'il doit y avoir, et c'est proposé dans le projet de délibération, et nous vous appuierons en ce sens, un transfert du bloc de compétences éducatif, parce qu'il y a l'enjeu, bien sûr, du calendrier scolaire. Il y a l'enjeu des rythmes scolaires, il y a l'enjeu des programmes, il y a l'enjeu des mouvements des enseignants, notamment des professeurs du second degré, cela revient souvent dans l'actualité.

Donc, nous vous appuierons en ce sens pour que la Corse rentre dans ce qui est en réalité le droit commun d'un certain nombre de territoires autonomes de Méditerranée et d'Europe.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Saveriu Luciani !

M. Saveriu LUCIANI

Le calendrier scolaire m'intéresse un peu moins maintenant que les autres années, mais m'intéresse quand même un peu...

On a connu une époque où on rentrait beaucoup plus tard, mais je parle d'un temps que les moins de 50, 60 ans ne peuvent pas connaître, vous le savez ça, la formule consacrée.

J'ai remarqué une anomalie dans le calendrier, enfin pour ce qui me regarde, je pense que c'est une anomalie. Il faudrait, je pense, y mettre un peu d'attention, c'est le 8 décembre. Cette année, il tombe en dimanche et le Rectorat a décidé de ne pas le banaliser. Or, moi je suis prêt, le 9, à faire ce qu'on ne peut pas faire le 8, c'est-à-dire qu'on ne peut pas nous, parce que c'est quand même quelque chose qui depuis bon nombre d'années, dans les écoles, les collèges et lycées, et même ailleurs, est célébré, est célébré non pas comme une fête... Je vais faire attention à la syllabe entre cultuelle et culturelle. C'est quand même une part de notre histoire et c'est un jour qu'il faut marquer et que nous avons toujours marqué en tant qu'enseignants dans nos écoles, parce qu'il y avait une thématique spécifique aussi autour de l'histoire de ce pays. Et puis ça permettait des échanges, y compris au-delà du domaine de l'histoire.

Donc, je ne sais pas si on doit faire un amendement, si peut faire un amendement, je pense que non, puisque c'est l'État qui décide. Donc, on aurait voulu que ce 8 soit corrigé en 9 quand même, au moins de manière exceptionnelle, parce qu'il faut que les jeunes générations continuent à perpétuer ce rite, pardon pour l'expression.

Et, bien entendu, moi, je prends en compte... Et je crois que l'Exécutif, depuis les débats qu'on a eus depuis 2 ans, a quand même réussi à placer sa voix dans la polyphonie de l'Education, pour essayer justement de négocier un calendrier.

Mais de vous à moi, tout simplement, limusinemu, on est à 3 jours, 2 jours, 1 jour, 3 jours... Or, j'écoutais mon jeune collègue, qui a tout à fait raison, je ne parle même pas du changement climatique, mais on est devant une hérésie. On nous aligne systématiquement à 3 jours près sur le reste, avec bien entendu, même s'il y a moins de neige maintenant en février, un objectif économique pour les uns et pour les autres, etc., etc.

Donc, nous voterons contre, non pas contre les efforts de l'Exécutif, mais contre la décision de l'État de nous imposer encore une fois, et je passerai sur les compétences, l'autonomie è tuttu u restu... Je crois qu'il faut dire au Recteur « non, on n'est pas d'accord et on veut que le 8 devienne 9 pour une fois ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien, est-ce que « Un soffiu novu » veut intervenir s'agissant du calendrier, pas du passage d'un de vos membres à « Avanzemu » ?...

Je vous attends, Jean-Martin, allez-y, je vous en prie.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci, Madame la Présidente.

Très simplement, nous on va voter pour parce que c'est un calendrier bien équilibré en fonction des contraintes que l'autonomie, Cher Don Jo, ne va pas gommer, ou alors vous remettez tout à plat.

Donc, est-ce que oui ou non il faut que nos élèves, au titre de l'égalité de traitement qu'on leur doit, parce que nos élèves, on l'a dit ce matin, nos lycéens, ils vont poursuivre après, les poursuites d'études, elles, elles correspondent à des calendriers, ou pas d'ailleurs, fixés et à des exigences qui sont fixées, qui ne sont pas fixées par l'Assemblée de Corse. Donc, est-ce que oui ou non, nos élèves auront droit à 36 semaines de cours ?

Si vous répondez non, là vous avez carte blanche pour organiser le calendrier lorsque vous aurez l'autonomie.

Mais si vous répondez oui, alors est-ce que oui ou non on va respecter les rythmes physiologiques, qui en gros c'est l'alternance des 6 semaines ? Est-ce que oui ou non nos élèves vont passer le bac en même temps que leurs camarades du continent ? À ce moment-là, vous avez la 3^{ème} semaine de juin qui est préemptée pour l'organisation du baccalauréat.

Je pourrais ajouter des contraintes sociales, économiques et accessoirement, est-ce que oui ou non vous déviez du caractère cultuel et culturel ? Pourquoi c'est un bon calendrier cette année ? C'est assez simple : parce que les vacances de la Toussaint, ont lieu à la Toussaint, les vacances de Noël auront lieu à Noël, les vacances de février auront lieu en février et les vacances de Pâques auront lieu à Pâques.

Est-ce que oui ou non Pâques, Noël et la Toussaint, ça fait partie de vos codes cultuels ou culturels, ou pas ? A ce moment-là, il va falloir un jour, lorsqu'on aura le temps de discuter de ces choses-là sérieusement, nous dire en fonction de ces contraintes culturelles, économiques, sociales et culturelles, est-ce que vous voulez en dévier ? Est-ce que vous avez une alternative par rapport à cela ? Est-ce que vous respectez le fait qu'on donne à nos élèves dans cette académie la même chance que les autres de réussir après ou pas ?

La seule solution que vous aurez à ce moment-là, si vous voulez véritablement en sortir, c'est de dire, puisqu'il faut respecter les conditions climatiques, donc ils vont rentrer plus tard. S'ils rentrent plus tard, ils vont finir plus tard. O figlioli, à u mesu di ghjugnu, face u caldu ! U mese di settembre, face u caldu, mà di ghjugnu, face u caldu dinò !...

Brouhaha.

Je dis simplement, parce que je sens bien que ce débat est intéressant...

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Passionnant !

M. Jean-Martin MONDOLONI

Je dis qu'il faut aller beaucoup plus avant, et que lorsqu'on posera les contraintes, on ne voit pas bien la façon dont vous allez dégager des latitudes.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Non, mais sans plaisanter, c'est un calendrier, pour avoir des enseignants dans la famille dans tous les cycles, dirais-je, c'est un calendrier qui est attendu par les enseignants lorsqu'il est voté. Peut-être qu'ils ne nous écoutent pas en direct, mais demain, après-demain, tout le monde va aller regarder le calendrier, bien plus que les enfants d'ailleurs, mais le corps enseignant attend.

Ce sont des discussions importantes. Ça rythme la vie de milliers d'enfants et de milliers d'enseignants, et puis aussi les parents.

Les contraintes géographiques, nous les connaissons ; climatiques, elles vont se renforcer, et nos valeurs et les exigences culturelles et culturelles, je pense que, globalement, nous les partageons tous bien.

Donc, je passe la parole à Anne-Laure Santucci.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Deux mots. C'est un sujet important et malheureusement, il est 20 heures et nous sommes vendredi pour en discuter et nous en discutons tous les ans.

Moi, je pense que, plutôt que tous les ans revenir et discuter chacun dans son coin et donner un avis par rapport au rapport, il faudrait vraiment qu'on discute en dehors de cette session, en dehors de ce sujet, qu'on trouve un point d'équilibre entre tout le monde, parce que oui, nous voulons quelque chose de spécifique, mais définissons nos spécificités, peut-être qu'elles ne sont pas les mêmes entre nous, et bien entendu, le rythme pédagogique, il est en tête du « cahier des charges », c'est évident. Bien entendu, il n'est pas question d'avoir moins d'enseignement.

Mais effectivement, bon, moi je suis un peu plus vieille que tous les jeunes, quand nous étions à l'école, nous n'avions pas de vacances à la Toussaint et nous n'avions pas de vacances en février, nous avons quand même fait des études supérieures. Voilà.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Romain !

M. Romain COLONNA

Je ne prends qu'une minute parce que le groupe « Fà populu in seme » ne me laisse pas plus d'une minute à cette heure tardive.

Simplement pour dire que, même sur le ton de la plaisanterie et même à une heure tardive, on ne peut pas laisser penser que demain, dans le cadre d'une évolution où, nous, on demande la compétence éducative, on voudrait que les élèves de Corse réussissent moins. Que tout le monde soit rassuré à cette heure-ci, et que les élèves de Corse ou leurs parents et les familles soient rassurés. Mais je crois qu'il fallait quand même le dire.

La question, me semble-t-il, sur un sujet qui peut paraître tout à fait anodin... Madame la Conseillère, vous avez dit « modifier de pas plus de 3 jours la date de rentrée », mais c'est une question qui est fondamentalement politique, qui interroge deux choses : qui interroge, d'une part, le rapport entre l'État et la Collectivité, à savoir que je vous rappelle, et ça a été rappelé par Antonia Luciani, c'est un avis consultatif. Donc en matière d'éducation, on se pose collectivement la question, est-ce qu'on veut être consultés ou est-ce qu'on veut avoir un droit à ? Nous, de ce côté-ci des bancs de l'hémicycle, on plaide pour avoir un droit plein et entier pour décider d'un certain nombre de choses qui concerne nos enfants.

Et le calendrier, ça fait référence à la donnée « quand ? ». Eh bien, nous on dit que cette question-là, parce que ça nous agace un petit peu collectivement de ne parler que du « quand ? » ? On veut parler aussi du « comment », on veut parler du « où », on veut parler du « pourquoi ? » et on veut parler du contenu.

Il ne s'agirait pas de nous laisser enfermer ad vitam æternam dans une question qui ne comporte que la question de la temporalité, où on est à peine consultés et, sous votre contrôle, j'ai l'impression que c'est la première fois qu'on prend partiellement en compte une partie de notre avis.

Faut-il rappeler que jusqu'à présent, on votait systématiquement contre, d'où la prise d'acte aujourd'hui, on votait systématiquement contre parce que l'État ne prenait jamais en compte nos desiderata.

Donc je pense que là, il faut vraiment sortir de ce système-là. Retenir la proposition qui est faite de dédier à travers des commissions avec l'Exécutif, je ne sais pas, c'est à vous peut-être de nous le dire, un moment spécifique à cela, pour établir un véritable projet éducatif qui aille bien au-delà bien sûr des bancs de cet hémicycle-là, et essayer de trouver véritablement l'Education la plus performante, parce que je ne crois pas que le système éducatif en France aujourd'hui soit des plus performants.

Donc, on a tout loisir à le modifier.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien, Romain. Oui, Marie-Claude Branca.

Allora, per piacè, fate appena di silenziu, simu sempre in sessione, a ghjente ci stanu à sente è ci hè a nostra cullega ch'hà da parlà.

Mme Marie-Claude BRANCA

Allora ghjeu m'avvicu chì femu i prugressi tutti l'anni.

Dui anni fà, ùn semu mancu stati consultati, avemu avutu u votu à fà dopu à a decizioni, era ghjà publicatu dunqua...Vol'dì chì si ni ridiani un pocu di no.

Annu avemu fattu i riunioni ma ùn ani micca tinutu contu di ciò ch'avemu dittu.

Quist'annu, pocu à pocu dunqua, ani accittatu o menu issu cambiamentu di ritmu chì hè ghjà monda.

Avà spiremu chì l'altri anni riesciaremu à avè d'altri affari è pò esse un ghjornu, spiremu, com'è l'autonomia, a cumpitenza di scedda u calendariu è ancu d'avè altri decizioni in u bloc di l'educazioni.

Pà issi 6 settimane, hè impurtanti. Parchì eiu sò ben'piazzata pà sapè la, ùn si pò più travaddà incù i zitelli, facini...ancu una settimana ùn si pò più travaddà. Un socu micca pà i minori ma i maggiori hè cussì. È s'è i ziteddi voltani u 13, certi ùn voltani mancu. Quissa hè sicura.

Dunqua, pà u restu, aghju da parlà un pocu di l'8. L'8 u 9. Pengu chì si pudaria dumandà. Parchì nanzi l'avemu ghjà fatta di fà a ghjurnata un antru ghjornu chè l'8 parchì cascaia un sabbatu...Dunqua pengu chì si pò fà parchì hè nicissariu, com'è dicia Saveriu di cuntinuà à spiicà à i ziteddi sò ch'iddu hè un ghjornu di dibattitu, è po ind'issi ghjorna, ùn socu micca in altrò, no femu altr'affari chì i dibattiti o i spiicazioni nantu à issa data. Ne pruffitemu pà fà ghjochi in lingua corsa, pà fà u teatru...Dunqua pengu chì hè un ghjornu impurtanti.

Pà u cambiamentu di ritmu, ùn pengu micca chì i nosci elevi ùn anu micca ad avè a stessa scianza. Ghjeu dinò aghju cunnisciutu micca vacanzi di nuvembri, o una settimana pò essa iè, micca vacanzi di frivaghju, è cuminciaiemi

a scola d'uttrovi guasgi o u 15 ma l'aghju cunnisciutu ancu d'uttrovi. Sò vechja. È, intantu cà prufessori di talianu, u ritmu di l'Italia, è ancu pensu in Alimania ancu in altrò, i ziteddi in certi rughjoni d'Italia parchì in Italia ùn hè micca una data specifica. Poni scedda. Cumenciani ancu u 22 di sittembri, è finiscini di ghjugnu ma u ritmu hè cumplittamenti sfarenti, t'ani menu vacanzi. T'ani menu vacanzi ma t'anu un ritmu di ghjurnata sfarenti.

Dunqua quissa ci vularia, pensu, à rifletta. Pà u mumentu, ùn ni semu micca quì.

Eccu.

Vuliu dì chì a scelta di u calindariu ùn hè micca chè una data di vacanzi, hè una scelta di sucità parchì duvemu tena contu di a noscia storia, di a noscia cultura, di u nosciu ambienti, è dunqua ùn hè micca ghjustu pà fà piaceri à i prufessori, chì aspettani in verità iè i dati.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Sò d'accordu, ghjè veramente una decisione pulitica. Quandu elli anu fattu l'innuvazione di e vacanze di ferraghju, hè stata fatta à a dumanda di i lobby di u turisimu, ci vole à sapè la. È ancu avà, tutte e date, secondu u locu, e regione, l'Accademie, tuttu hè decisu incù l'accordu è a discussione incù tutti i lobby di u turisimu in Francia. Quessa ci vole à sapè la. È d'altronde, in certi paesi d'altru mare, anu calendarii speziali. Natale hè sempre u 25 di sicuru ma e vacanze ùn sò micca listesse...Perchè chì face u caldu, perchè chì a manera di campà ghjè sferente.

Eccu.

Altre dumande di parolla?

Nò, ma eiu pensu chì l'idea...Iè, vai puru, Battì vai puru.

M. Jean-Baptiste ARENA

Forse chì quist'annu, Madama a Presidente, avete datu l'esempiu pè Venderi Santu, forse annu chì vene, puderemu dumandà à u Statu d'avè u Veneri Santu per a scola.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Eiu pensu chì a pruposta d'Anne-Laure ghjè veramente bè.

Una volta pè sempre ci vole à fà una riunione nantu à issu sugettu, avemu a cumissione di l'educazione, a cunsigliera, vecu ch'ella hè d'accordu, ci femu una reunione, discutemu di tutte e dimensione di stu calendariu.

Eccu cusì una volta per sempre.

Eccu. Avete a parolla, cara cunsigliera.

Mme Antonia LUCIANI

Vi ringraziu.

Alors effectivement, je vous rejoins, le calendrier est attendu et d'ailleurs, je vous remercie, pour ceux qui ont salué une petite avancée, même si ce n'est qu'une petite avancée.

Une autre aussi, c'est qu'on le passe en avril, alors que d'habitude, on le passe en mai et qu'il est souvent publié effectivement avant même qu'on en ait parlé. Donc, je pense que c'est aussi une chose dont on peut se féliciter.

Effectivement, cette année le 8 septembre et le 8 décembre tombent des dimanches. Je ne l'ai pas précisé dans ma présentation. Effectivement, même si le 9 n'est pas banalisé, ce que l'on a demandé, c'est que, ou le lundi d'après ou le vendredi qui précède le 8 décembre, les activités pédagogiques autour de la Festa di a Nazione puissent se faire en lieu et place du 8. Donc même s'il n'est pas officiellement banalisé le 9, que les activités puissent se faire à la discrétion des enseignants et des équipes pédagogiques ou le vendredi ou le lundi.

Brouhaha.

Non, à la discrétion des enseignants, en fonction de la manière dont eux ils veulent s'organiser que ça soit le vendredi ou le lundi, par rapport au fait que ça tombe un dimanche.

Pour ce qui est de la proposition, effectivement, de mobiliser la commission culture, j'y souscris complètement. Effectivement, l'année dernière, on avait commencé ce travail-là qui était très intéressant, on avait auditionné un certain nombre de syndicats ou d'associations qui font des propositions très précises en ce sens ; d'autres qui sont plus réticentes à des évolutions, il faut le dire aussi.

Mais ce qui pourrait être intéressant, c'est d'avoir des auditions aussi d'autres pays européens, d'experts qui viendraient nous parler aussi du rythme des enfants, etc., parce que les retours que j'ai, je réponds également à Jean-Martin Mondoloni qui nous disait « Les vacances, c'est bien parce que c'est la Toussaint, parce que... », c'est vrai, mais, par exemple, le fait que les vacances de la Toussaint durent 15 jours, ça crée une coupure qui est préjudiciable et, par exemple, si elle ne pouvait durer qu'une semaine. Alors, après on nous dit qu'il y a tout un tas de problématiques, les couples séparés, les gens qui ont la famille sur le continent, tout cela est à englober, mais à un moment donné, voilà, si on se restreint trop dans nos possibilités d'initiative, on n'y arrivera pas.

Mais il est clair que, comme l'a rappelé Anne-Laure Santucci, il est évident que pour nous, la question du rythme pédagogique, ça fait partie des critères n°1 et qu'il n'est absolument pas question, à travers la récupération de cette compétence, de remettre en cause l'adaptation ou l'adaptabilité des jeunes corses dans un système national ou international dans la poursuite de leurs études. On l'a dit ce matin, on est en train de tout faire pour essayer de structurer une jeunesse, vous l'avez dit. On se plaint souvent des formations manquantes, mais on a aussi beaucoup de choses aujourd'hui encore, ce qui est exploitable, pour donner envie à notre jeunesse, on ne va pas, à travers le calendrier scolaire, déconstruire les choses, bien au contraire. On va essayer, je crois, d'avoir des rythmes qui soient plus cohérents avec ce qui est attendu.

Donc, je vous propose que ce débat-là soit mené et que, par exemple, comme aujourd'hui, on a pu avoir un débat très intéressant sur la langue, on puisse avoir un retour de cette commission à la suite d'un certain nombre d'auditions. Effectivement, il y a eu des propositions du Vendredi Saint, mais l'APC fait la proposition d'autres dates, donc peut-être qu'on confronte aussi des points de vue d'historiens, sur quelles dates historiques culturelles et culturelles peuvent faire sens pour nous et qu'on trouve un consensus qui finalise nos travaux en amont de, on l'espère, l'obtention in fine de la possibilité d'avoir comme compétence pleine et entière l'élaboration du calendrier scolaire.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Donc, votre amendement ?

Mme Antonia LUCIANI

Donc l'amendement, je crois qu'il porte sur l'article 2.

Donc le premier article approuve, et c'est normal, le rapport. En revanche, l'article 2 approuve le calendrier et c'est là qu'il faut corriger, « approuve... » par « prend acte du projet de calendrier scolaire 2024-2025 ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc, je résume :

L'article 1^{er}, on approuve le présent rapport et l'article 2, en fait, on prend acte du projet de calendrier qui est proposé. D'accord ? Bien.

Donc, sur l'amendement, qui est contre ? Qui s'abstient ?

Qui ne participe pas au vote ? Donc non-participation d' « Avanzemu ».

Qui est pour ?

Donc **l'amendement est adopté** (non-participation du groupe « Avanzemu », Absence de Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA, non-inscrite).

Je soumetts au vote la délibération ainsi amendée.

Brouhaha.

On prend acte, mais il y a d'autres points dans la délibération.

Eh oui, on approuve le rapport de l'Exécutif, on prend acte et après on demande et on donne mandat aussi au Conseil exécutif. Ce n'est pas une prise d'acte globale.

Donc je soumetts la délibération ainsi amendée au vote.

Qui est contre ? Donc « Avanzemu ».

Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ?

Donc, **la délibération ainsi amendée est ADOPTEE (CONTRE le groupe « Avanzemu » ; absence de Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA, non-inscrite).** Merci.

Bien, donc, nous en avons terminé pour ce qui est des rapports.

Nous passons aux motions. Que les porteurs de motion se préparent, s'il vous plaît.

Nous en avons trois, de mémoire. Donc, on continue, s'il vous plaît.

La première motion est déposée par « Core in fronte ».

MUZIONE / MOTIONS

Motion N° 2024/O1/010 déposée avec demande d'examen prioritaire par le groupe « Core in Fronte » : Non au RSA conditionné

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je crois qu'il y a eu des échanges avec l'Exécutif sur cette motion. Donc vous pouvez me dire ce qu'il en est ? Nous irions vers un renvoi ?

Mme Bianca FAZI

Oui, Madame la Présidente, nous allons vers un renvoi en commission.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien. Donc, on va demander son avis à l'Assemblée de Corse. On renvoie en commission et aux principaux intéressés, c'est-à-dire les porteurs.

Donc elle est toujours en discussion et donc on a bien un renvoi, vous êtes d'accord ? On renvoie en commission.

Brouhaha.

Non, Paul-Félix n'est plus ni dans le calendrier actuel, ni dans l'hémicycle.

Apparemment, elle part en commission en accord avec votre représentante, Serena Battistini et la conseillère exécutive en charge du dossier. Donc, on en discute avant la fin du mois de mai, d'accord ? Allez, c'est bon.

La motion est renvoyée en commission.

Brouhaha.

Non, je sais à peu près m'y prendre maintenant avec Paul-Félix, c'est bon, c'est bon.

Bien. Donc, maintenant nous passons à la motion suivante déposée par « Fà populu in seme », Véronique Arrighi et Hyacinthe Vanni. Qui la présente ?

Motion N° 2024/O1/011 déposée avec demande d'examen prioritaire par Mme Véronique ARRIGHI et M. Hyacinthe VANNI du groupe « Fà Populu Inseme » : **Maintien du statut actuel des sapeurs-pompiers volontaires**

Mme Véronique ARRIGHI

Merci, Madame la Présidente.

Une décision récente du Comité européen des droits sociaux, organe du Conseil de l'Europe, signalant une prétendue violation de la Charte sociale européenne, suivie de la fuite d'un rapport conjoint de l'Inspection générale de l'administration et de la Sécurité civile, ont renforcé les craintes des Services d'incendie et de secours.

Ces 2 actes mettent gravement en danger le modèle de sécurité civile en France et en particulier en Corse.

Ces femmes et ces hommes, plus de 2 000 en Corse, dans le cadre d'un engagement profondément citoyen, constituent la colonne vertébrale des SIS.

Il est important de préciser que les présidents des conseils d'administration ont été tenus à l'écart.

Le travail mené au sein des instances des Services d'incendie et de secours est constant. La priorité est avant tout la santé et la sécurité de nos sapeurs-pompiers volontaires.

Nous adaptons depuis des années nos dispositifs pour éviter de trop les solliciter. Leurs activités sont à but non-lucratif, elles ouvrent droit à des indemnités horaires, ainsi qu'à des prestations sociales et de fin de service.

La sécurité civile constitue un enjeu sociétal et territorial. En Corse, les sapeurs-pompiers volontaires représentent 80 % des effectifs. Ils assurent près de 60 % des missions et plus particulièrement 100 % en zone rurale.

Si l'Europe ne sécurise pas un cadre juridique relatif à l'engagement citoyen, nos difficultés seraient immédiates :

- baisse drastique des effectifs de sapeurs-pompiers volontaires,
- un démantèlement du maillage territorial des centres d'incendie et de secours,
- la fermeture de centres en zone rurale, contrariant ainsi la politique de revitalisation en lien avec nos projets de territoire menée,

-des délais de secours incompatibles avec la sécurité collective et la notion d'urgence dans nos territoires ruraux où souvent les centres de secours sont les derniers services publics,

-mais également une explosion des coûts de fonctionnement des SIS, estimés à environ de plus de 30 M€, imputée à la Collectivité de Corse.

De plus, l'accroissement démographique engendré par la fréquence touristique, les conséquences du changement climatique, les spécificités géographiques très particulières de la Corse en Méditerranée, éloignée de renforts extérieurs commodes et rapides, nécessitent une prise en compte et une adaptation continue en termes de réponses opérationnelles.

La prise de conscience et la mobilisation sur cette problématique doivent être collectives.

Pour cela, l'Assemblée de Corse, donc si vous permettez, je vais lire ce que demande l'Assemblée de Corse.

« L'ASSEMBLEE DE CORSE

DENONCE les décisions du Comité européen des droits sociaux et du rapport commun de l'Inspection Générale de l'Administration et de l'Inspection Générale de la Sécurité Civile sur l'activité des Sapeurs-Pompiers Volontaires qui sont en contradiction avec les réalités juridiques et du terrain.

AFFIRME que le volontariat est la colonne vertébrale de la politique en matière de sécurité civile et de citoyenneté menée en Corse.

SOUHAITE que le modèle actuel dans lequel évoluent les sapeurs-pompiers volontaires soit protégé et conforté, notamment à travers la mise en place d'un statut européen des sapeurs-pompiers volontaires.

EXIGE la mise en œuvre au niveau européen d'un cadre juridique sécurisé relatif à l'engagement citoyen, afin de lever définitivement tous risques de remise en cause de notre modèle de sécurité civile.

EXIGE que la souveraineté des élus de la Corse et de leurs choix politiques réalisés en pleine responsabilité au sein des conseils d'administration des SIS, dans le domaine de la protection et du secours aux populations, soient respectés et ne puissent jamais être remis en cause par une administration méconnaissant les réalités et les spécificités de notre territoire.

SOUHAITE, au regard de la singularité de notre organisation opérationnelle, que les SIS de Corse soient classés hors norme et bénéficient ainsi

d'un statut juridique propre avec un champ de missions qui sera adapté aux besoins de nos populations et de nos territoires.

MANDATE le Président du Conseil exécutif de Corse et les parlementaires pour faire valoir ces revendications auprès du gouvernement et des différentes institutions européennes. »

A ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Un pour, un contre, qui souhaite s'exprimer ? Chantal Pedinielli, pour « Un soffiu novu ».

Mme Chantal PEDINIELLI

Merci. Alors moi, c'est un pour, bien entendu.

Et je remercie Véronique Arrighi et Hyacinthe Vanni, présidents des deux SIS, pour cette motion.

Bien entendu qu'il faut protéger le volontariat. Sans eux, dans le milieu rural, ça serait catastrophique. Des casernes pourraient fermer. Vous l'avez très bien expliqué, Madame Arrighi.

Et si vous en êtes d'accord, nous souhaiterions nous associer à cette motion.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Une autre intervention ? Non.

Je demande son avis à l'exécutif.

M. le Président Gilles SIMEONI

Avis favorable, bien sûr.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien, l'avis est favorable, donc on passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

UNANIMITE pour cette motion.

Nous passons à la motion suivante qui avait été reportée à la dernière de la dernière session.

Motion N° 2024/O1/012 déposée avec demande d'examen prioritaire par M. Ghjuvan'Santu LE MAO du groupe « Fà Populu Inseme » : Soutien aux classes ULIS

M. Ghjuvan' Santu Le MAO

Merci, Madame la Présidente.

Donc je pense que, au préalable, il faut rappeler ce que sont les dispositifs ULIS, donc ce sont les Unités localisées pour l'inclusion scolaire.

Ce sont des dispositifs qui sont mis en place pour faciliter la scolarisation des élèves en situation de handicap, aussi bien au niveau du primaire que du secondaire.

Dans ces dispositifs, chaque élève présente des profils spécifiques qui accentuent l'hétérogénéité et qui soulignent la nécessité de personnaliser les approches au niveau de la gestion des élèves.

En conséquence, il est impératif que chaque emploi du temps soit individualisé, modulable et ajustable en fonction des recommandations du PPS et du degré d'autonomie de l'enfant.

Lors de l'avant dernier conseil d'administration du collège du Fiumorbu, il a été question d'augmenter encore l'effectif du dispositif ULIS. Cependant, les élus enseignants du collège ont déposé une motion, qui a été approuvée à l'unanimité et qui a souligné les difficultés liées à un effectif déjà surchargé et à un contexte socio-économique défavorable, particulièrement dans les établissements scolaires situés en zone d'éducation prioritaire.

Cette motion, qui a été déposée donc par les élus enseignants, s'appuyait notamment sur la circulaire du 21 août 2015, parue au Bulletin officiel de l'Education nationale de la jeunesse et des sports qui stipulait donc : le nombre d'élèves qui bénéficient du dispositif au titre d'une ULIS, collège ou lycée, ne doit pas dépasser 10 élèves.

La nécessité actuelle est d'ouvrir des ULIS en nombre suffisant pour accueillir tous les élèves en relevant de former les coordonnateurs en conséquence et d'améliorer les conditions de travail et la rémunération des AESH.

Avec l'augmentation de la population en Corse et l'amélioration, bien évidemment, de la détection des troubles chez les enfants, nous observons un besoin accru de prise en charge.

Par exemple, le dispositif ULIS du Fiumorbu a connu une augmentation de 30 % de son effectif et avec ce projet, ça va le porter à 40 %.

Les listes d'attente s'allongent et sont de plus en plus importantes, tant dans le premier que dans le second degré.

Chaque dispositif donc est composé d'un enseignant et d'un accompagnant d'élèves en situation de handicap, et parfois d'un AESH individuel en fonction des besoins particuliers des enfants. Mais bien souvent, les effectifs, donc surchargés, entraînent une disponibilité moindre de l'AESH qui, comme les textes le prévoient, doivent accompagner les élèves lors des temps d'accueil dans les autres classes. Mais avec les difficultés inhérentes et la faible valorisation de ce travail, il est très difficile, et cela se comprend facilement, de recruter de nouveaux AESH pour s'occuper des enfants.

Les défis spécifiques de la Corse, comme les longs trajets entre le domicile et l'école, accentuent la fatigue des enfants et de leurs parents, et compliquent la mise en œuvre des projets pédagogiques adaptés, surtout dans les zones rurales.

C'est donc dans ce contexte et conscient de cette situation que nous avons souhaité, à travers cette motion, exprimer notre soutien aux enseignants et aux accompagnants pour leur engagement et leur dévouement envers les élèves en situation de handicap.

Nous souhaitons la création de nouvelles classes ULIS en Corse, aussi bien dans le premier que dans le second degré, afin de se conformer à la circulaire du 21 août 2015 et ainsi permettre à chaque élève :

- de trouver sans attendre une place dans un dispositif Ulis, dans le premier ou dans le second degré,
- de trouver une classe à proximité de son domicile, lui évitant aussi bien à lui qu'à ses parents de la fatigue et des difficultés supplémentaires,
- de pouvoir, malgré son handicap, poursuivre une scolarité adaptée.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià ti. Quale hè chì vole intervène nant'à issu sugettu impurtantissimu ? Saveriu !

M. Saveriu LUCIANI

Je ne suis pas partisan, je ne parle pas de notre région, mais je crois que le problème que soulève Ghjuvan' Santu est vraiment aussi au centre du projet éducatif.

Au-delà de l'ULIS, des RASED, et je le dis parce qu'au CDEN, il y a eu quand même, pas un accrochage, mais en tous les cas des incompréhensions avec l'administration sur le fait qu'il y a un sous-suivi, passez-moi l'expression. On a, rien que sur la région de Ghisonaccia, en termes de RASED, pratiquement plus d'une cinquantaine d'élèves et trois demi-journées par semaine. C'est-à-dire qu'en gros, on est carrément à l'abandon.

Alors, quand on parle de rythmes scolaires, d'organisation de la journée, de calendrier scolaire et qu'on voit qu'on a des enfants en difficulté à tous les niveaux... J'élargis, Ghjuvan' Santu, mais je soutiens, on soutient complètement la motion, mais je crois qu'il faut qu'on pose sérieusement, et là aussi il va falloir qu'on se voie, Madame la Conseillère exécutive, parce que c'est un problème qui est aujourd'hui crucial pour les enfants de ce pays. Quand on a trois demi-journées pour plus de 50 enfants sur un suivi qui est carrément abandonné, on est finalement dans l'excuse pédagogique, alors qu'on aurait besoin de solutions. D'autant que dans la Plaine orientale notamment, avec les populations que nous avons, souvent incontrôlées, on a d'énormes surprises. Et encore une fois, ça nous pose un problème social, et surtout l'égalité devant l'école n'existe plus.

Et c'est important donc qu'on puisse renforcer les structures de soutien et surtout, au-delà même, essayer de sauver là où on peut même des classes, parce que souvent on a une logique comptable qui assassine les projets pédagogiques de certaines équipes bilingues, immersives ou standards. Et cette année, ça a été encore le cas.

Et j'estime, en tous les cas pour avoir participé à un certain nombre de réunions, y compris chez nous, qu'il y a une part de négligence, y compris du pouvoir politique.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Un'antra dumanda di parolla ? Nò.

L'avisu di l'Esecutivu ?

M. le Président Gilles SIMEONI

Bien sûr, favorable.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Allora, aghju da mette à u vote issa muzione.

Quale hè chì ghjè contru ? Quale hè ch'un vote micca ? Astensione ?
Quale hè chì vote à prò ? Tuttu u mondu.

À ringrazià vi. **UNANIMITÀ !**

Eccu, emu compiu e muzione.

Emu finitu sta sessione. À ringrazià vi à tutti !

À ringrazià i dui secretariati generali, i servizii.

Monsieur le DGS, au revoir !

À prestu in reunione in cummissione ! À luni !

La session est levée à 20 h 35.